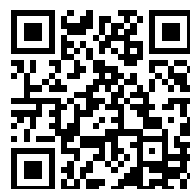

This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

GoogleTM books

<https://books.google.com>





A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

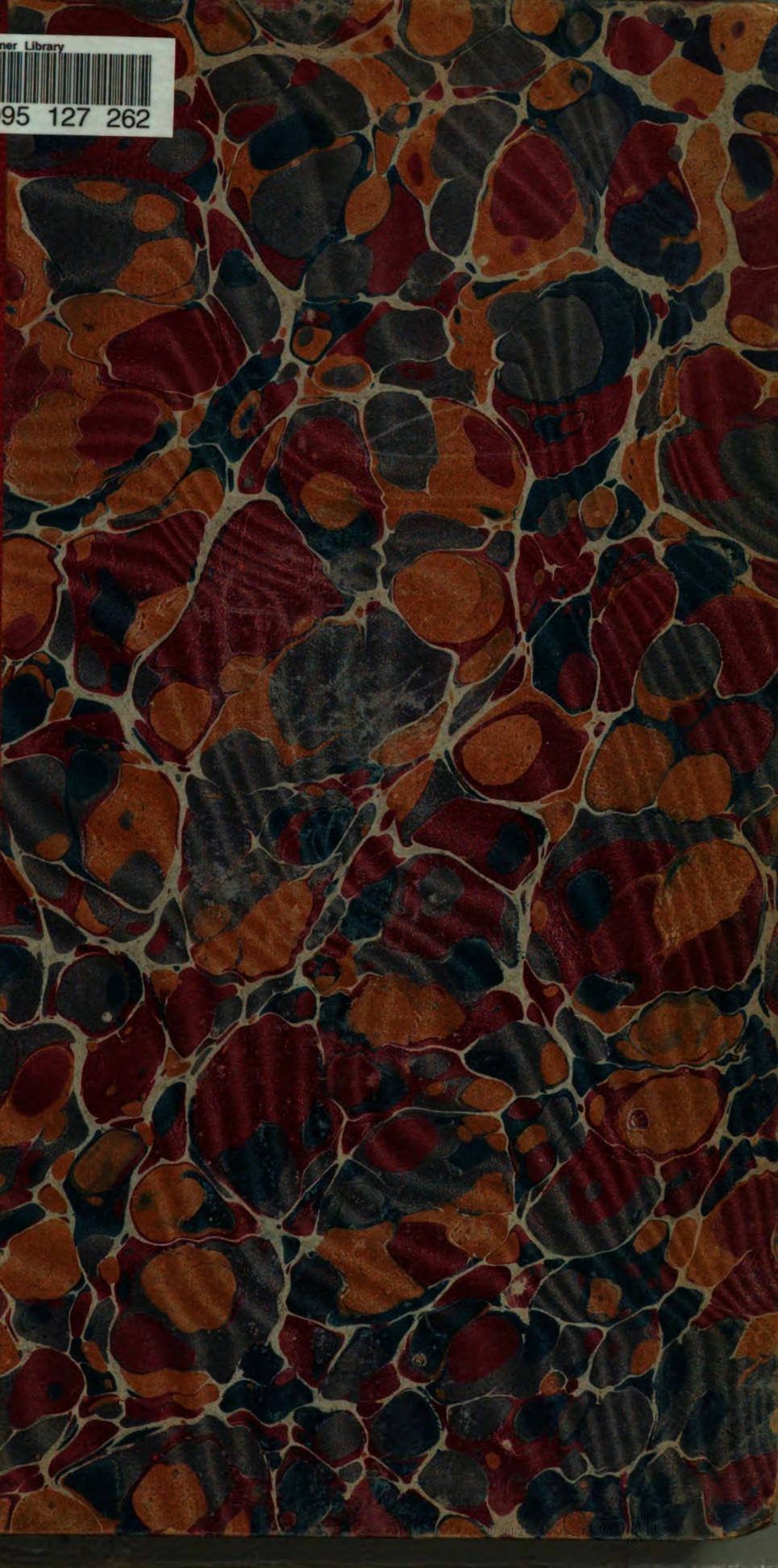
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

ner Library



95 127 262



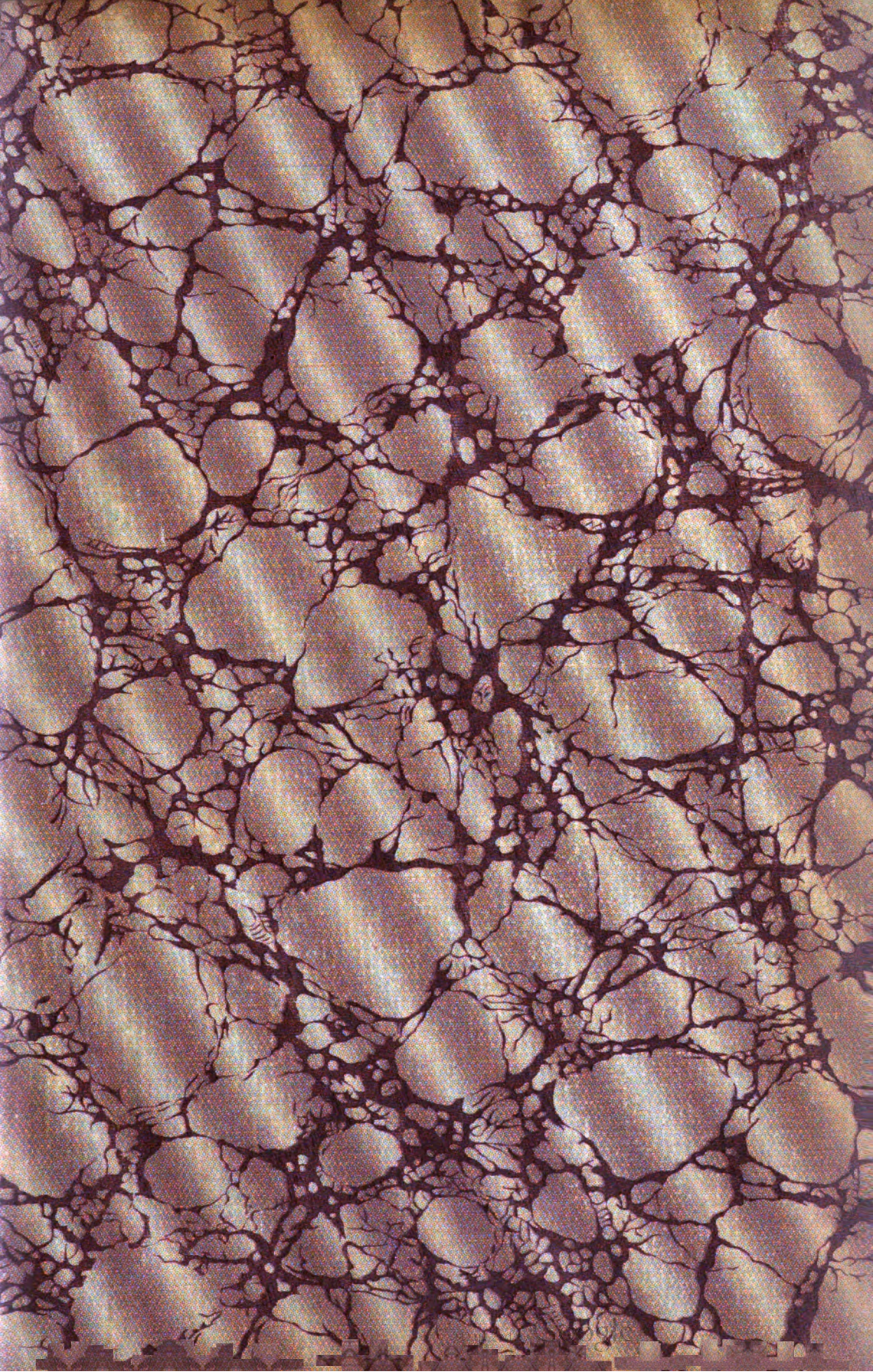
Fr
30
4

HARVARD COLLEGE LIBRARY



BOUGHT FROM THE INCOME OF THE FUND
BEQUEATHED BY
PETER PAUL FRANCIS DEGRAND
(1787-1855)
OF BOSTON

FOR FRENCH WORKS AND PERIODICALS ON THE EXACT SCIENCES
AND ON CHEMISTRY, ASTRONOMY AND OTHER SCIENCES
APPLIED TO THE ARTS AND TO NAVIGATION



SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES DEUX-SÈVRÈS

RESEARCH
UNIVERSITY
LIBRARY

SOCIÉTÉ
HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES
DEUX-SÈVRES

BULLETIN

TOME II
Années 1914-1917

NIORT
AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ
RUE DU MUSÉE

1918

Δ
Fr 30.4

**HARVARD COLLEGE LIBRARY
DEGRAND FUND**

May 25, 1925

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES DEUX-SÈVRES

TROISIÈME ANNÉE

I. — PREMIER TRIMESTRE DE 1914

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 décembre 1913

Présidence de M. GELIN, vice-président

Etaient présents : MM. Gelin, Aimé, Em. Breuillac, Galteaux, Lacroix, Girard, Toutant, Canal, Gabillaud, Gondinet, D. Lucas.

Absents excusés : M^{me} Van der Cruyssen, MM. E. Marot, l'abbé Longer, Guyet, Marmuse.

Lecture est donnée du procès-verbal de la précédente séance, qui est adopté après insertion d'une rectification demandée par M. Girard.

A propos du moulage de l'inscription autrefois placée sur le temple de Jérusalem, dont M^{me} Van der Cruyssen a signalé récemment l'intérêt, M. Galteaux rappelle qu'une gravure du *Nouveau testament traduit*

par Ostervald (édit. 1872) reproduit exactement cette inscription.

M. le Président fait connaître que les ouvrages suivants ont été offerts gracieusement par leurs auteurs : *Quelques anomalies chez les Panorpides*, extrait de la revue *Insecta*, par notre collègue M. Lacroix ; *La Station gallo-romaine de la Barbinère*, extrait du *Bulletin archéologique* de 1912, par notre collègue M. Gabillaud ; *Montravers autrefois et aujourd'hui*, par M. l'abbé Gabilly, curé de Montravers ; *La Justice consulaire à Niort..... et le Tribunal de commerce*, par M. J. Barrelle, vice-président de la Chambre de commerce.

L'assemblée adresse ses remerciements aux généreux donateurs.

M. le Président procède au dépouillement des publications reçues dans le courant du mois. Il fait remarquer qu'un article de M. le Dr Marcel Baudouin, publié dans la *Revue d'anthropologie* et intitulé *De l'emploi possible, à l'époque néolithique, des haches polies comme dents de herses en agriculture*, contient la reproduction d'une hache trouvée en notre région.

Il croit enfin devoir rappeler à l'assemblée qu'une revue locale, *Le Pays d'Ouest*, a publié un certain nombre d'articles de notre collègue M. Toutant et que notre collègue, M. Henri Clouzot, prend une part importante à la publication de la nouvelle édition des *Œuvres de Rabelais*.

Le scrutin est ouvert sur l'admission de M. André Baugier, avocat, présenté par MM. Gelin et Guyet. M. André Baugier est admis à l'unanimité en qualité de membre non résidant. M. Gelin, à ce propos, rappelle le grand rôle joué naguère dans la *Société de statistique des Deux-Sèvres* par Antoine Baugier, grand-père de notre nouveau collègue.

M. Girard informe la Société que le dernier *Bulletin d'histoire et de philologie* du Comité des travaux historiques contient un travail de M. Baudouin sur les *Tarifs*

de la *Prévôté de Poitiers* et que, d'autre part, dans la *Revue Mabillon*, le P. de Monsabert continue la publication de *Documents inédits concernant l'Abbaye de Sainte-Croix de Poitiers*. Dans le fascicule qui vient de paraître, M. Girard a relevé la présence de cinq pièces concernant la commune actuelle de Vasles ou ses environs. La plus ancienne est de 1242, la plus récente remonte à 1270. On y trouve de nombreux renseignements sur divers lieux-dits, et des mentions intéressantes pour l'histoire du droit féodal.

M. Em. Breuillac annonce l'entrée au Musée de l'écusson des Villiers qui se trouvait naguère dans la maison portant le n° 42 de la rue Victor-Hugo, à Niort, maison à laquelle M. Galteaux a consacré une courte notice dans un des précédents *Bulletins*. M. Breuillac adresse ses remerciements à tous ceux qui, à titres divers, ont contribué à faire entrer cet écusson au Musée. M. Galteaux insiste sur la part spéciale que M. Pougnaud, entrepreneur, a prise à l'affaire.

M. Breuillac salue en quelques mots la mémoire de M. Raoul Gaignard, récemment décédé. M. Gaignard, neveu d'Abel Bardonnnet, fit autrefois partie de la *Société de statistique*. Doué d'un sens artistique particulièrement affiné, il avait touché successivement à la peinture, à la sculpture où il produisit des œuvres que tous les Niortais connaissent (buste de M. Bouffard, de Chavagné, buste de son oncle Bardonnnet, statue en pied du P. de La Croix, etc.), comme graveur, il eut aussi ses mérites, et à l'occasion, il ne laissait pas d'être un peu architecte. Il fut un des bienfaiteurs du Musée.

M. Canal donne lecture, au nom de la Commission des monographies, du rapport qu'il a été chargé de faire sur les mémoires déposés pour prendre part au concours spécial institué l'an dernier. La Commission a écarté quatre mémoires, comme ne répondant pas aux conditions du concours. Deux de ces mémoires présentent d'ailleurs un réel intérêt et pourront, comme

travaux ordinaires, paraître dans les publications de la Société. La Commission a classé comme il suit les mémoires qu'elle a retenus : en première ligne, la *Monographie de la Mothe-Saint-Héray* de M. le Dr Prouhet *ex-quo* avec l'*Histoire de la commune de Surin*, de M. Léonce Cathelineau ; en seconde ligne, la *Monographie de la commune de Séligné*, due à notre regretté collègue, M. Archain. L'assemblée adopte les conclusions du rapport. Par suite de cette décision, le travail de M. le Dr Prouhet paraîtra dans le volume de *Mémoires* de 1913.

M. Daniel Lucas donne lecture de la préface du *Catalogue des Lépidoptères : 2^e partie. Microlépidoptères*, qu'il a rédigé en collaboration avec M. Gelin. Le *Catalogue* a été déposé au cours d'une précédente séance.

M. Gabillaud montre un statère d'or gaulois trouvé au Beugnon, commune de Montigny. Il provient soit des Namnètes soit des Cénomans, et se distingue par sa facture particulièrement nette.

M. Gabillaud montre également divers objets préhistoriques, qui font partie de la collection de M. l'abbé Cartault, curé du Breuil-sous-Argenton. M. Gelin y reconnaît des instruments à usages divers, paraissant appartenir aux époques chelléenne, moustérienne et robenhausienne.

Il est donné communication d'une courte note émanant de notre collègue M. Guillemet, et relative à l'église romane de Xaintray.

M. Gelin continue la lecture, commencée lors de la dernière séance, de son rapport sur les instruments préhistoriques trouvés à fleur de sol, dans les bassins de la Sèvre Niortaise supérieure et de la Dive du sud. Ses conclusions, bien que limitées à quelques cantons du sud de notre département, n'en gardent pas moins une portée générale en ce qui concerne les primitives populations du Poitou. La présence tout à fait commune de haches polies, ou incomplètement polies, de *nucleus*,

de grattoirs, de perçoirs, etc., atteste que partout on savait tailler et polir le silex. Le plus ancien des outils humains, le coup de poing chelléen, ne se rencontre, sur les plateaux de la Sèvre Niortaise supérieure, que dans les argiles rouges à silex. Enfin, contrairement à diverses affirmations qui excluaient la présence de l'homme dans notre région, à la période intermédiaire entre le moustérien et le robenhausien, M. Gelin signale la présence dans les collections formées par MM. Brunet, Garnier et Gelin, d'une cinquantaine de pièces caractéristiques des périodes aurignacienne, solutréenne, magdalénienne et campinienne. Si ce nombre peut paraître faible, le fait est dû sans doute à ce que l'outillage de ces époques renfermait nombre de pièces faites avec des os ou des bois de rennes et de cerfs, que l'action de l'eau et de l'air a fait disparaître des dépôts superficiels. Ces considérations seront d'ailleurs reproduites in-extenso dans notre *Bulletin*.

M. Canal montre à l'assemblée un moyen-bronze de Néron, dont notre collègue M. Léo Desaivre veut bien se dessaisir au profit du Musée. Il tire toute son importance du fait qu'il a été trouvé à Saint-Florent-lès-Niort, alors que l'on sait la rareté du numéraire impérial sur la rive gauche de la Sèvre. M. Desaivre le décrit ainsi : « Echelle de Miounet, 7, Profil à droite... *Caesar Aug. Germanicus*. R. Apollon citharède marchant à droite : *S. C. Pontif. Max.*.... »

M. Canal donne lecture d'une pièce originale conservée aux Archives des Deux-Sèvres, série E., Supplément, intéressant l'abbaye de Saint-Liguaire. C'est un échange, daté du 6 août 1763, passé entre Bertrand d'Atz, abbé de Saint-Liguaire, et le seigneur de la Tiffardière. L'abbé de Saint-Liguaire cède les eaux et pêcheries de la Sèvre entre le moulin de la Roussille et le moulin de la Tiffardière et reçoit, en contre-échange, une pièce de pré appelée la Bourdounière.

M. Gelin lit une note sur la tranchée de la Grenouillère,

établie pour l'assiette du tramway de Saint-Maixent à Champdeniers, près de la gare de Champdeniers-St-Christophe. Cette coupe montre la superposition au lias supérieur, des argiles rouges siliceuses qui résultent de la décalcification des étages bajocien et bathonien. On y voit des lignes onduleuses de silex qui ont résisté aux causes de dissolution du calcaire. Ce sont ces silex qui ont fourni aux premiers habitants de la région la matière où ils taillèrent les outils chelléens et moustériens.

..... M. Gabillaud dépose ensuite une communication écrite, relatant son récent voyage aux Eyzies (Dordogne), sa visite à l'important musée préhistorique réuni dans cette ville et aux localités voisines de la Madeleine, de Cros-Magnon, du Moustiers, célèbres dans les fastes de la préhistoire. Il y résume également les trouvailles faites par lui aux environs de Châtillon-sur-Sèvre.

Enfin, sur une observation que fait M. Canal, au sujet du renouvellement des membres du Conseil d'administration qui doit avoir lieu le mois prochain, la Société décide à l'unanimité que les statuts, tels qu'ils ont été modifiés le 8 janvier 1913, ne recevront leur application en ce qui concerne le Conseil d'administration et le Comité de lecture, qu'à partir du 1^{er} janvier 1914.

Il résulte de ce vote que les membres sortants, au 31 décembre 1913, demeurent éligibles à toute fonction, même à celle qu'ils occupaient dans l'ancien Conseil d'administration.

La séance est levée à 11 heures 1/4.

Le Secrétaire,
Séverin CANAL.

Séance du 7 Janvier 1914

Présidence de M. GELIN, vice-président

Etaient présents : MM. Gelin, Guyet, Sauvaget, abbé Longer, Aimé, Lacroix, Galteaux, Gondinet, du Château, Canal, Girard, Alix, Toutant, Cayer, G. Clouzot, Bizard.

Absents excusés : MM. Marmuse, E. Marot, abbé Demellier.

Il est donné connaissance d'une lettre de M. André Baugier, récemment admis en qualité de membre non résidant. Notre nouveau collègue exprime sa satisfaction et ses remerciements à la Société et annonce que, dès que l'occasion s'en présentera, il nous donnera communication de plusieurs documents intéressants qui font partie des collections de son grand-père, feu Ant. Baugier.

La Société procède ensuite, conformément aux statuts, au renouvellement de son Conseil d'administration et à l'élection du Comité de lecture et du Bibliothécaire-archiviste.

M. Galteaux prend la présidence, en qualité de doyen d'âge. Il est assisté, comme secrétaire, du plus jeune membre présent, M. Canal.

Outre les assistants, neuf membres ont voté par correspondance : MM. Veillet, Michaud, Turpin, Baufine, D^r Prouhet, D. Lucas, Marin, Jacques Mercier, Gabillaud.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Marmuse, vice-président sortant, par laquelle il décline toute candidature nouvelle.

A la demande de divers membres, on décide de procéder par scrutins successifs.

M. le Président d'âge proclame successivement les résultats suivants :

Président : M. Em. Breuillac.

Vice-Présidents : MM. Gelin, Toutant.

Sécrétaire : M. Canal.

Sécrétaire-adjoint : M. l'abbé Longer.

Trésorier : M. Guyet.

Membres sans attributions spéciales : MM. Galteaux, Aimé, Alix.

Sont ensuite désignés pour faire partie du Comité de lecture concurremment avec le Président, le Trésorier et le Secrétaire, membres de droit, MM. Gondinet, Lacroix et abbé Longer.

Enfin, M. Girard est réélu bibliothécaire-archiviste.

Le Bureau étant ainsi constitué, et les diverses fonctions pourvues de titulaires, M. Galteaux invite l'un des vice-présidents à prendre sa place, en l'absence, motivée par un deuil particulièrement cruel, du nouveau président, M. Em. Breuillac. M. Gelin remplace M. Galteaux.

Il procède au dépouillement ordinaire de diverses publications reçues dans le courant du mois. De son côté, M. Girard signale :

1° Dans le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1913, 2^e livraison (séance de la Section d'archéologie du 14 avril 1913), une lettre de M. Séverin Canal touchant une proposition de classement des substructions gallo-romaines découvertes à la Barbinière par M. Gabillaud, ainsi qu'une communication de M. Gabillaud, instituteur, à Moulins, par laquelle il informe le Comité qu'il vient de découvrir à La Vau, commune de Saint-Aubin-de-Baubigné, près des rochers gravés signalés par MM. Capitan et Baudouin, « une levée circulaire de terre et de pierres, de 6 mètres de diamètre environ, couronnant

un mamelon du Bas-Pâris, section L, dite de Villegois, n° 234 du plan cadastral ». L'enceinte de La Vau rappelle l'enceinte de Château-Gaillard et celle de Bois-Fichet, décrites par M. Gabillaud, en 1911. « Elle renfermait de la terre noire, du charbon, de nombreux morceaux d'argile rougeâtre, mal cuite, et quelques tessons de poterie assez fine mais sans ornements »..

Dans le même *Bulletin* (séance du 9 juin 1913), M. Salomon Reinach lit un rapport sur la proposition faite par M. Séverin Canal, archiviste du département des Deux-Sèvres, correspondant du Ministère, tendant au classement du balnéaire romain découvert à la Barbinière, commune de Moulins. Le rapporteur estime que cette demande doit être prise en considération et propose de la transmettre, avec avis favorable de la Section d'archéologie du Comité, au Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts. — Adopté.

2° Dans le journal *l'Indépendant de Saint-Maixent*, un article de Louis-Théophile Redien relatif à la pierre cubique décrite par M. Girard à une de nos précédentes séances. M. Redien verrait dans cette pierre un décor-tiqueur ancien, sans pouvoir d'ailleurs préciser à quelle époque il remonterait.

M. Canal complète l'extrait du *Bulletin archéologique* dont M. Girard vient de donner lecture, en faisant connaître à la Société que M. Déverin, architecte des Monuments historiques, s'est rendu récemment à la Barbinière, et qu'à la suite de sa visite il a transmis au Sous-Secrétariat d'Etat des Beaux-Arts un rapport tendant, comme celui de M. Salomon Reinach, au classement des substructions gallo-romaines découvertes par M. Gabillaud. Il paraît donc probable que l'arrêté de classement sera pris prochainement.

M. Girard donne connaissance d'une lettre de notre collègue, M. Gillard, de Loubillé, au sujet de prétendues découvertes récentes faites dans cette commune.

M. Gillard rappelle, d'autre part, l'attention de la Société sur les restes d'une villa gallo-romaine qui ont été découverts chez lui.

Enfin, M. Girard signale une trouvaille, dont l'importance lui est inconnue, faite récemment par un cultivateur de Pompois, dans l'enceinte du château de la Gosselinrière.

M. Aimé montre un fragment de hache polie, en silex, de l'époque robenhausienne, trouvée en la ferme de Virsay, commune d'Aigonnay.

M. l'abbé Longer donne lecture d'un document ayant trait à une condamnation capitale, pour homicide, portée contre Jacques Daitz, par le sénéchal de Frontenay-Rohan-Rohan (2 juin 1711). L'accusé se trouvant en état de contumace, l'exécution devait avoir lieu en effigie.

M. Galteaux communique une lettre du Directeur du Musée impérial ottoman de Constantinople concernant l'original de l'inscription placée sur le temple de Jérusalem, dont il existe un moulage au Musée de Niort. Cette lettre, d'ailleurs intéressante, n'apporte que peu de lumière sur le petit problème que soulève la présence en notre Musée de ce beau moulage.

M. Gelin lit une courte note sur les sources du Vivier.

« Une citerne creusée récemment, dit-il, au cours des travaux d'agrandissement de l'usine des trieurs Marot, à Antes, vient de mettre au jour les couches liasiques dans lesquelles émergent les sources du Vivier qui alimentent d'eau potable la ville de Niort.

« Cette citerne n'est séparée que par un chemin d'exploitation du ruisseau d'écoulement de la source la plus septentrionale qu'on appelle le Postillon. Audessous d'une couche de terre alluviale d'environ deux mètres d'épaisseur apparaissent les bancs moyens de l'étage liasien ou charmoutien, désigné ici sous le nom de « pierre rousse ». L'ensemble de ces assises peut

avoir une quinzaine de mètres, et, si l'on considère l'apparition des bancs supérieurs en bas de la côte du Vivier, on peut estimer que le Postillon jaillit un peu au-dessus du milieu des couches de pierre rousse.

« S'il n'existe — ce qu'on ne saurait actuellement affirmer — aucune dénivellation des strates liasiennes entre le Postillon et le fond du cône d'émergence de la source centrale où s'effectue la prise d'eau de notre appareil hydraulique, cette dernière jaillit plus profondément dans le lias, et à une faible distance au-dessus des couches sinémuriennes formant ce que les carriers de la région appellent la « caillebotine ».

« Comme c'est également dans les couches de l'étage charmoutien que les pertes du Lambon se font entre la Billaudière de Fressines et la Salmondière de Vouillé, on est fondé à penser que le cours souterrain du Lambon s'accomplit en entier dans le lias moyen jusqu'au moment de sa résurgence au Vivier. »

La séance est levée à 10 heures 1/4.

Le Secrétaire,
Séverin CANAL.

Séance du 4 Février 1914

Présidence de M. Em. BREUILLAC, président.

Etaient présents : MM. E. Breuillac, Aimé, Bizard, Galteaux, Girard, Gondinet, Lacroix, abbé Longer.

Excusés : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Marot et Gelin.

M. Galteaux, en quelques mots imprégnés de cette délicatesse familière à notre doyen d'âge, invite M. Breuillac, élu président à la séance de janvier, à prendre possession de ses fonctions.

« Je m'assieds en ce fauteuil, dit celui-ci, quelque peu confus des éloges que notre doyen d'âge a bien voulu m'adresser et je dirai comme l'un de nos collègues, ... c'est surtout aux électeurs que revient le mérite de savoir faire une bonne action.

« Lorsque j'ai appris par une lettre de notre Secrétaire l'honneur que vous m'avez fait, j'ai été surpris et aussi très doucement ému.

« *Surpris*, parce qu'il y a trois ans, me donnant l'honorariat, vous aviez semblé me décerner comme une couronne civique et j'espérais que dans ce repos où vous me permettiez d'aller, je n'aurais qu'à venir à nos réunions pour y applaudir et jouir de cette douce quiétude que l'on ne demande qu'à prolonger. J'ai été étonné, parce que d'autres étaient plus capables de tenir la place que vous vouliez encore me confier, surtout en considérant leurs travaux. J'ai été ému, car je n'entends jamais parler de notre Société sans un légitime plaisir. Ayant présidé à sa naissance, il y a bientôt dix ans, je me considère comme le père « de cette jeune fille bien élevée » aurait dit René de Boyssière.

« Et vous me demandez de revenir à la vie active, me faisant croire que, si vous m'aviez mis en non-activité pendant quelque temps, vous pensez qu'elle a encore besoin de mes conseils... C'est tout ce que je pourrai lui donner aussi consciencieusement qu'il me sera possible ; mais encore, il me faudra compter sur votre bon vouloir. Ainsi, je suis sûr, que nous ferons marcher le char sur lequel nous allons asseoir cette « jeune fille bien élevée » et qu'elle s'en ira vers des horizons laborieux et sans nuages, c'est ce que je lui souhaite, et je dirai comme Rostand : « C'est la grâce que je nous souhaite ! »

Après la lecture et l'adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président donne connaissance des publications reçues dans le courant du mois dernier et signale une brochure, extraite de *Le Pays d'Ouest* :

« *Le chevalier de Méré et sa famille* », par MM. Ch. Boudhors et Séverin Canal.

La *Société Neuchâteloise de géographie* demande à faire échange de publications. Adopté.

M. le Président lit ensuite la lettre par laquelle M. Canal, nommé secrétaire, en janvier, donne sa démission. La Société, tout en regrettant cette détermination, le prie de vouloir bien continuer à surveiller l'impression des travaux en cours de publication, et décide que l'élection du nouveau secrétaire aura lieu à la séance de mars.

M. Galteaux donne communication d'un article de Mgr Barbier de Montault, paru dans le *Bulletin monumental* de 1895, sur l'ancienne chaire de Notre-Dame de Niort, actuellement dans l'église de Château-Larcher.

« Notre-Dame de Niort, dit-il, a perdu, dans un remaniement peu louable, la belle chaire qui avait été faite pour elle et qui se recommandait en outre d'une date, d'un nom d'artiste et d'une pièce d'archives, toutes conditions qui ne se trouvent pas partout, et qui devaient la faire respecter par les gardiens du sanctuaire..... C'est une atteinte directe portée à l'histoire qui perd ainsi d'utiles documents ; une insulte personnelle aux donateurs, qui ont un droit strict à la conservation de leurs dons ; une singulière leçon d'outrecuidance, car ce qu'on a mis à la place, souvent en fort mauvais style gothique, est loin de valoir ce qui a disparu. Il est donc tout naturel que l'on proteste contre les mutilations ou suppressions tant de fois infligées à nos églises poitevines. »

Cette chaire, commandée « le seize aoust 1766 à Bardin, sculpteur à St-Maixent », fut installée l'année suivante, moyennant la somme de 1272 livres. Elle fut achetée par la fabrique de Château-Larcher pour 300 francs, les frais de démontage et de transport en plus.

Notre savant collègue, M. Léo Desavire, dépose le

FOUILLES DE BOUILLÉ (VENDÉE)

11-28 FÉVRIER 1914

Ayant été prévenu qu'une découverte archéologique assez intéressante avait été faite à Bouillé, commune de Bouillé-Courdault (Vendée), dans le courant de février, je m'y suis rendu et j'ai examiné la dite découverte.

Le propriétaire du terrain est M. Huguet, maire de Bouillé-Courdault ; le champ porte au cadastre le nom de Basses-Treilles. M. Huguet et son frère ont eux-mêmes fait les travaux de dégagement. Ces travaux exécutés avec patience et lenteur ont permis de retirer un certain nombre d'objets entiers et mettre au jour, à 0^m40 de profondeur, un foyer contenant une grande quantité de charbon de bois, du verre, des os calcinés et une pièce de monnaie en bronze. Puis, à 0^m30 plus profond, soit 0^m70 du niveau du sol arable, le sommet d'une sépulture. La découverte, que l'on peut dater des deux premiers siècles de notre ère, est fort importante et a donné : une sépulture, des objets en verre, des instruments de musique, quelques poteries, des objets en fer et en bronze. Il a été rencontré un grattoir en silex rose de 0^m06 de long et de 0^m25 d'épaisseur au talon.

La sépulture. — La sépulture se compose : d'une auge rectangulaire de 2^m37 de long, de 0^m74 de haut et de 0^m91 de large. Le couvercle en forme de toit porte

à ses angles une acrotère. La hauteur de ce couvercle prise sur l'axe est de 0^m45 et l'épaisseur des côtés est de 0^m18 ; la largeur 1^m12 et la longueur 2^m60. Le couvercle dépasse de l'auge de 0^m105 par côté. A côté des acrotères dans le sens de la longueur se trouvaient des liens en fer qui reliaient le couvercle à l'auge, ils étaient placés à 0^m30 de l'angle de la pierre. Ces liens étaient scellés dans la pierre au moyen de plomb. Il y en avait quatre, deux de chaque côté. Le couvercle et l'auge sont taillés au pic et ne portent aucune décoration.

Les dimensions tout à fait inusitées de cette sépulture nous portaient à croire que le squelette devait être très grand et devait avoir 2^m à 2^m10 de haut. Des sépultures semblables ont été rencontrées dans ce même canton de Maillezais, vers 1890, et elles ont permis de constater que le squelette avait des dimensions athlétiques. Le crâne et la rotule étaient énormes. Le tibia mesurait en moyenne 0^m10 de plus que celui d'un homme de taille ordinaire, et les os des bras étaient extrêmement allongés.

La sépulture est orientée vers le Nord. Cette orientation avait sans nul doute son origine dans une croyance chère aux populations primitives. On peut supposer aussi qu'un souvenir de ces grandes migrations dont les Celtes avaient laissé de nombreuses traces, ait pu faire choisir cette orientation qui était presque toujours celle de leurs villages et leur faire tourner de préférence leurs prières et leurs morts du côté d'où leurs dogmes sont venus ? C'est fort probable.

De quelle race était ce mort ? Était-ce un de ces Colliberts dont l'auteur de la *Chronique de Maillezais* a dit avoir une origine fabuleuse. « Collibertus a cultu Imbrium descendere putatur ». Ou bien un de ces Agesinates Cambolectri qui occupaient jadis, vers le temps de la conquête romaine, le littoral vendéen. Ou

bien de ces Gaulois que Diodore de Sicile (1) et Tite-Live (2) indiquent comme de taille élevée « *procera corpora* ». Serait-ce peut-être un descendant de ces Alains qu'Ammien Marcellin décrit comme de grande taille, agile, modérément blond et d'humeur assez douce. « *Proceri autem Alani pœne sunt omnes et pulchri, crinibus mediocriter flavis, oculorum temperata torvitate terribiles.* »

J'en étais là de mes suppositions lorsque je me mis, pour la deuxième fois, en route pour Bouillé. On avait ouvert le sarcophage et loin de trouver un géant on rencontra la dépouille mortelle d'une jeune fille de dix-huit à vingt-deux ans, d'une ossature assez forte et mesurant 1^m55 environ. Le mobilier funéraire se composait de verre blanc très mince et brisé ; le peu de terre et de débris qui se trouvaient dans l'auge n'ont pas encore été tamisés. — Les dimensions de l'intérieur de l'auge ne nous porteraient-elles pas à croire que ce sarcophage était destiné à une famille. Et que, après la mort d'un de ses membres on ramenait vers le pied les os de celui qui y était couché ; on construisait une séparation en sable et chaux et on y plaçait ensuite le nouveau mort.

Autour de cette sépulture et principalement à la tête, il a été rencontré les objets que je vais décrire.

Objets en verre. — Le verre est de tous les objets rencontrés celui qui se trouvait en plus grande quantité. Il est de diverses teintes, orné ou uni.

1^o Urne de forme ronde en verre bleuté (haut. 0^m30, diam. du fond 0^m22 ; la panse a 0^m90 de circonférence et l'orifice du goulot 0^m09 de diam.), munie d'une anse aplatie, laquelle part du dessous du bord supérieur du col pour venir se terminer sur le sommet de la panse. Une urne analogue a été trouvée à Rom (D.-S.).

(1) Diodore de Sicile, *Bibliothecæ historicae*, liv. V, § 28.

(2) Tite-Live, *Annales*, liv. XVII, XX, XXXVIII.

2° Urne en verre bleuté de forme quadrangulaire (haut. 0^m25 et 0^m13 de larg. de côté), munie d'une anse aplatie semblable au n° 1.

3° Urne en verre bleuté de forme ronde (haut. 0^m20, diam. du fond 0^m12), munie d'une anse aplatie semblable au n° 1.

4° Trois vases en verre blanc jaunâtre, forme bouteille, munis à la base du col ou goulot de deux ailettes percées d'un trou.

5° Coupe à pied en verre blanc transparent, très mince (haut. 0^m08, diam. 0^m085).

Pline le naturaliste (1) dit que le verre blanc transparent était très apprécié des Romains, et qu'il détrôna, pour la fabrication des coupes, l'or et l'argent. « Maximus tamen honor in candido transluscentibus, quam proxima crystalli similitudine. Usus vero ad potandum argenti metalla et auri pepulit. » Cette coupe se distingue autant par la délicatesse de l'exécution, la finesse de la pâte et l'extrême minceur de ses parois que par la limpidité transparente du verre.

6° Vase à parfum en verre vert, forme grappe de raisin, avec petit goulot et deux anses (haut. 0^m14).

M. B. Fillon dit, à tort, que le Musée de Niort possède un vase de cette forme provenant de Verrines-sous-Celles (2).

7° Vase à parfum en verre vert foncé, forme coquille, avec petit goulot et deux anses (haut. 0.135).

8° Vase à pied en verre blanc transparent, à panse sphérique, décoré de dessins en pâte d'application bleue et blanche (haut. 0^m14) ; la même ornementation est reproduite trois fois dans chaque couleur. Au milieu du col se trouvent deux traits horizontaux extrêmement fins, en pâte d'application blanche. L'orifice de ce vase a 0^m045 de diam.

(1) Pline, *Hist. Nat.* liv. xxxvi, § 3, 67.

(2) B. Fillon, *L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 192.

9° Vase à parfum en verre blanc jaunâtre, long col et panse quadrangulaire (haut. 0^m15, face 0^m025, pieds 0^m0175).

10° Vase à parfum en verre vert, à long col et panse ronde (haut. 0^m14).

11° Fragments de vase à pied en vert blanc transparent, décoré de dessins en pâte d'application bleue et blanche.

12° Fragments de vase en vert blanc transparent, recouvert de dessins en pâte d'application bleue, blanche et jaune. Le col très allongé est d'une finesse qui fait penser que la pièce entière était de forme gracieuse et l'œuvre d'un habile ouvrier.

13° Fragments de plateau en verre blanc transparent, décoré de dessins en pâte d'application bleue et blanche.

14° Fragments de plateau en verre blanc transparent, sans aucun ornement.

15° De nombreux fragments de verre blanc transparent, décorés de dessins en pâte de verre de même couleur, en pâte bleue ou blanche. Quelques-uns de ces ornements représentent des coquilles accouplées, retenues ensemble par un lien d'une extrême légèreté.

Il faut remarquer qu'aucun des objets de verre n'est irisé.

16° Fragments de vase en verre émaillé bleu clair, blanc, rouge, bleu violet, vert clair. Sur la tranche on distingue très bien les couches successives de verre des diverses couleurs entrant dans la composition de la décoration.

17° De très nombreux fragments de verre vert ordinaire, ayant subi l'action du feu et réduits en gouttes, perles, scories de toutes formes et de toutes dimensions.

Devant cette grande quantité de verre ne serions-nous pas tenté de penser qu'il provient des fours à

verriers de la forêt de Mervent (Hautes-verreries — Vieilles verreries) qui étaient à cette époque en grande activité.

« Mais ce sont, dit M. B. Fillon, surtout les sépultures contemporaines des Antonins qui nous fournissent le verre en abondance, ce qui fait supposer que sa fabrication, si tant est qu'elle eût été introduite antérieurement dans la contrée, y prit du moins une extension plus considérable. (1) »

Poteries. — Il a été rencontré très peu de poteries. Un vase en terre grise commune et un en terre rouge également commune et de grande dimension. Deux vases historiés en poterie Samienne; décorés de scènes mythologiques et d'une certaine grandeur. Le fond ne portait aucune marque de potier. Toutes ces poteries sont brisées, mais cependant les morceaux recueillis avec précaution permettront de les rétablir.

Un petit mortier (?) très peu profond (0^m 02) en albâtre avec bec et 3 oreilles. (Diam. int. 0^m 14) (2).

Un broyon en albâtre, la partie supérieure est coudée (haut. 0^m 10, long. du pied 0^m 07, grosseur 0^m 10).

Ces deux pièces sont en parfait état.

Objets en fer et en bronze. — Il a été trouvé quelques objets en fer, des clous, un couteau.

Le plus intéressant des objets en fer est un couteau, peut-être couteau de sacrifice (?) L'extrémité de la lame est recourbée. Il a 0^m 22 de long et 0^m 04 de largeur au talon de la lame ; cette dernière a 0^m 12 de long et est percée d'un trou. Serait-ce pour le rendre inutilisable qu'on a percé ce trou, comme c'était la coutume à l'époque romaine ?

On peut placer dans cette catégorie les 4 liens en fer

(1) B. Fillon, *L'Art de terre chez les Poitevins*, p. 189.

(2) Il en a été découvert un semblable à Saint-Médard-des-Prés (Vendée), en 1845.

(long. 0^m 22) qui servaient à relier le couvercle et l'auge.

Deux objets seulement en bronze ont été trouvés, c'est : 1° Une fibule en forme de boucle ronde, munie d'une broche ou épingle. Le cercle n'est pas fermé et les extrémités de ce cercle retournent par le dessous en volute.

2° Une boucle de suspension en parfait état de conservation. Elle est formée d'un anneau prismatique soutenant une cloche demi-sphérique qui recouvre un autre anneau rond. (Haut. 0^m 035).

Instruments de musique. — Les inventeurs ont rencontré aux pieds du sarcophage une grande quantité de petites flûtes en os (100 environ), appelées *tibia* (1). Elles sont de deux sortes, grandes et petites et ont été tournées : 1° Les grandes ont 0^m 10 de haut et 0^m 025 de diamètre ; elles sont percées de deux trous et portent comme ornementation trois traits horizontaux en creux placés entre les deux trous. La partie supérieure qui doit être introduite dans la bouche, a été très légèrement amincie, l'os étant très dur, l'instrument dont on s'est servi n'a fait que rayer (2).

2° Les petites ont 0^m 04 et 0^m 045 de haut et 0^m 025 de diamètre, elles sont percées d'un seul trou et n'ont aucune ornementation ; elles ne sont pas amincies. Des instruments semblables ont été trouvés au Langon (Vendée), en 1848, au Bernard (Vendée) et à Saintes (Charente-Inférieure). Les petites flûtes percées d'un trou ont été appelées « *sifflets des morts* » (3).

(1) Pline. *Hist. Nat.*, liv. xvi § 64, 65, 66. Nunc sacrificia Tuscorum e buxo, ludicre vero loto, ossibusque asininis et argento fiunt. (Aujourd'hui les flûtes toscanes pour les sacrifices sont en buis, celles des jeux sont de lotus, d'os d'âne ou d'argent).

(2) Je me suis toujours refusé à voir dans ces objets en os des charnières, comme a essayé de le démontrer M. Beulé.

(3) Cf. E. Baudry, *Puits funéraires*, p. 314.

Os. — Il a été trouvé de nombreux os d'animaux et un crâne de marmotte (?) possédant encore toutes ses dents; il a, comme longueur prise de l'extrémité de la bouche à l'extrémité du crâne, 0^m 13

Monnaies. — Une seule pièce de monnaie a été trouvée, elle est à l'effigie des Antonins, mais son état ne permet pas plus de détermination. Les Antonins ayant régné de 69 à 180, nous permet d'attribuer comme époque à cette découverte les deux premiers siècles de notre ère.

De tout ce que je viens de dire, il ressort clairement que dès les premières années de l'ère chrétienne, les arts avaient, à la suite des légions, pénétrés jusque dans le canton de Maillezais et que sur les points les plus reculés du littoral bas-poitevin, la civilisation régnait en maîtresse incontestée. Qu'il n'est pas invraisemblable d'admettre non plus que ces objets trouvés, souvenir d'une villa ou d'une riche exploitation agricole, peuvent se rapporter à l'époque glorieuse et prospère du règne de cet empereur, à qui ses contemporains reconnaissants donnèrent le surnom de *Père du genre humain*. (1)

Des considérations analogues nous permettent également d'affirmer, pensons-nous, que les vases en verre, objets de luxe dans les premiers temps de l'ère chrétienne, devaient appartenir à des familles aisées et que les tombeaux en pierre étaient sûrement ceux de personnages de marque, mais d'origine gauloise.

J.-G. GIRARD.

(1) Antonin le Pieux (86-161).

DOCUMENTS POITEVINS

Restauration de la chapelle des Cordeliers de Niort (1606-1609)

Deux documents inédits communiqués
par M. Alfred RICHARD, archiviste honoraire de la Vienne.

Les enfants de St-François d'Assise ont laissé peu d'archives, l'histoire de leurs monastères est mal connue, l'envoi par M. Alfred Richard, archiviste honoraire de la Vienne, de deux documents inédits relatifs aux Cordeliers de Niort, sera accueilli avec reconnaissance.

Le couvent, situé au-dessous de la portion très déclive du marais appelée le *cul de poêle de la Brèche*, subit de désastreuses inondations notamment en 1657, 1711 et 1747, les eaux de Bouillounouse s'infiltrant toujours à travers le mur de ville, en dedans duquel il était bâti. Cette muraille s'infléchissait à l'ouest jusqu'au voisinage de la place dite aujourd'hui du Temple, où se voit encore la façade de la chapelle, plusieurs fois remaniée. Le clos s'étendait jusqu'à la rue Barbezière et la place de la Comédie. Un plan du XVIII^e siècle, conservé aux archives municipales, ne lui donne d'autres limites au midi que celles de l'ancienne *préfecture*, mais les ventes révolutionnaires désignent au-delà un terrain dont la contenance n'est pas indiquée — que nous croyons être l'ancienne *vigne* des moines — et deux petits jardins contigus, pièces de terre acquises ensemble le 5 thermidor an IV par le docteur R. P. F.

Morand, secrétaire de l'Assemblée départementale.

L'élection des premiers administrateurs des Deux-Sèvres se fit dans l'ancienne chapelle des Cordeliers, en juin 1790, et c'est encore là que Chasteau prononça, à titre de président, le 9 avril 1791, l'éloge de Miraubeau. L'adjudication de la totalité de l'enclos au profit du département eut lieu le 26 juillet 1792. La nouvelle administration ne l'avait pas attendue pour s'installer aux Cordeliers ; en l'an VIII, les préfets lui succèdent et ils y demeurent jusqu'au 25 mars 1832 où ils prennent possession de la préfecture actuelle. La vieille préfecture avait été déjà vendue par acte administratif du 5 janvier 1829 à Jean-Gabriel Breloy, avocat.

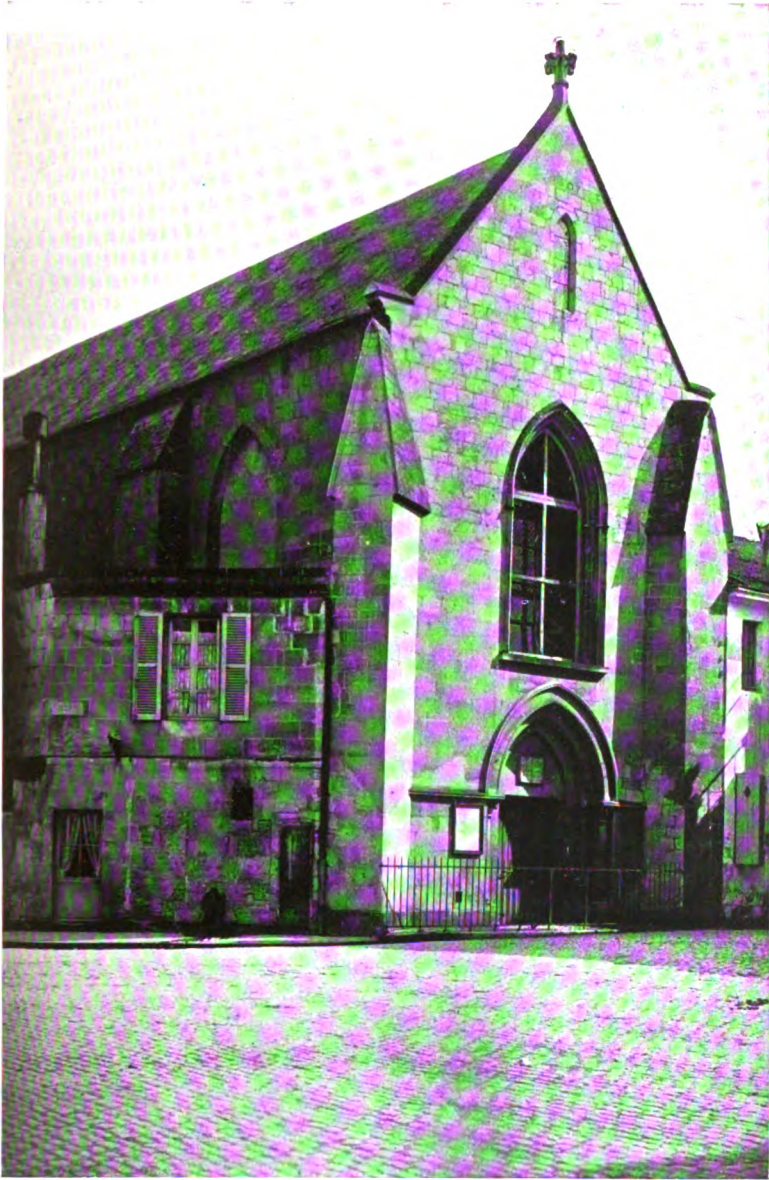
Le 12 mars 1791, la commune ordonnait la démolition d'une chapelle dédiée à *St-Joseph* (1) et le 4 mai 1792, celle du *clocher*.

En l'an II, la chapelle des Cordeliers se transforme en magasin pour l'équipement et le campement de l'armée de l'Ouest. Elle devient ensuite un marché aux grains transféré à l'église Notre-Dame, le 3 brumaire an III. Puis l'Administration départementale ne songeant point à l'utiliser pour le dépôt de ses archives, se décide à l'aliéner. La vente nationale au profit de Jean-de-Dieu Cruvelier, marchand à Niort, est du 22 prairial an VIII. Le procès-verbal la décrit ainsi : bâtiment de la ci-devant église des Cordeliers, tous les matériaux qui en dépendent, la *sacristie* y attenant, le tout d'une contenance de 420^m quarrés.

Cruvelier, par acte notarié du 4 brumaire an IX, fit don d'une *portion* de la chapelle (2) à la ville de Niort qui l'abandonna aux protestants par délibération du

(1) Deux larges baies faisaient communiquer cet édicule latéral avec la chapelle principale, l'une a été bouchée ; dans l'autre l'absence de base aux piliers des pieds droits prouve encore que le niveau ancien de la chapelle a été relevé par un comblement.

(2) Les deux tiers environ, à partir de la grande porte, au couchant.



ANCIENNE CHAPELLE DES CORDELIERS
(Temple protestant)

Conseil municipal du 25 germinal an XII. On ne sait à quelle époque fut démoli ce que Cruvelier s'était réservé. Le plan de Thénadey fils (1820) montre encore la chapelle subsistant dans toute sa longueur.

Le couvent de Niort est toujours désigné comme se trouvant dans la *province de Touraine*. On voyait dans cette province *conventionnelle*: Poitiers, Niort et Angoulême, *siège du Chapitre*. Elle reste fort étrangère à la véritable province de Touraine, au gouvernement militaire ou à toute circonscription quelconque. Il serait même difficile de dire si le *Chapitre* fut toujours fixé à Angoulême.

La maison des frères mineurs fut, jusqu'au xvii^e siècle, le seul établissement monastique de Niort.

Les Huguenots maîtres de la ville hachèrent en morceaux les pères Citoys et Biguger et mirent le feu au couvent (1). Cependant, les deux documents communiqués par M. Richard ne parlent que de la ruine de la *chapelle*, ce qui porterait à croire que les autres bâtiments, réservés peut-être pour le logement des bandes calvinistes, ne furent pas incendiés.

Les travaux de restauration de l'église ou chapelle, commencés vers 1606, semblent avoir été achevés en septembre 1609.

Le rétablissement des parties des voûtes tombées ou menaçantes, avait été exécuté avec trop de hâte. Dès 1679, il fallut refaire *en totalité* les voûtes de la chapelle, avec l'aide du corps de ville toujours bienveillant pour les Cordeliers. Ce travail confié au maître-maçon ou architecte Claude Baudry, fut terminé en 1680. On en a pour preuve l'inscription d'un cartouche à l'intrados d'un arc-doubleau et en outre les têtes ailées et autres fioritures dont Claude Baudry, à l'exemple de son contemporain Toscane, s'est fait un devoir d'enlaidir son architecture.

(1) Mémoire du maire Thibault de Bouteville.

Les frères mineurs de Niort sont mentionnés dès 1260, au temps de St-Louis qui avait favorisé l'établissement de l'ordre en France. Son frère Alphonse, comte de Poitou, leur fait une aumône en 1269, au moment peut-être où ils bâtissaient leur église ou chapelle dont quelques restes du XIII^e siècle, plus ou moins modifiés, sont parvenus jusqu'à nous.

En retour des bons offices du corps de ville, les disciples de Saint-François concédaient aux échevins le privilège de se faire enterrer en habits de cordeliers dans leur chapelle. Jusqu'à la fin de l'ancien régime, ils entretenirent avec eux les meilleures relations. On a déjà vu, en 1679, la ville contribuer à la réfection complète des voûtes de la chapelle.

Au XIII^e siècle, le nouvel ordre religieux toujours austère et vivant d'aumônes, se livrait avec ardeur au travail et à la prédication, et n'avait point encore connu les discussions intestines. Nos aïeux songeaient au grand profit qui devait résulter pour leur ville de la présence de moines instruits.

Leurs prévisions ne furent point trompées. Jean de Berry qui se connaissait en hommes, prenait pour confesseur, Jean Arnaud, cordelier de Niort (1), et le monastère acquérait assez de notoriété pour qu'on y tint un chapitre général, en 1461. (curé Taury).

Avec celles d'Alphonse et de l'échevinage, il faut noter les largesses de la noblesse des environs.

En 1271, Marie de Reisse (Rex) constitue une rente de 30 sols. C'est une ancêtre très probable de *M. de la Châtaigneraie* dont nous aurons à inscrire la souscription de 30^l pour la restauration de la chapelle, après les guerres civiles.

On ignore la date du legs de la rente annuelle de 60^l par les La Rochefoucaud en faveur des Cordeliers de Niort. Les La Rochefoucaud d'Estissac, nous dit Thibault

(1) Siméon Luce, Jeanne d'Arc et les Ordres Mendians, *apud Revue des 2 Mondes*, mai-juin 1881, p. 65.

de Bouteville, avaient élu leur sépulture dans un caveau situé dans le *sanctuaire* (1) de la chapelle. On devait encore à cette famille le don d'une maison située dans le jardin du couvent que les moines avaient transformée en infirmerie. M. de Surgères, ou plutôt Isaac de La Rochefoucaud, seigneur de Surgères, du chef de sa femme Hélène de Fonsèque, fille de Charles de Fonsèque, seigneur de Surgères, se montra le digne représentant de sa famille lorsqu'on recueillit des fonds pour la restauration de la chapelle, et son apport a cela de remarquable qu'il fut fourni *en deux fois* (2), il donne tout d'abord 90' et ensuite 126', soit au total 216', somme la plus forte que nous ayons à enregistrer. Il est à se demander s'il n'avait point le titre de *fondateur*. En retour de cette générosité, les Cordeliers songèrent à faire figurer son blason sur l'une des verrières, du moins nous ne nous expliquons pas autrement l'envoi à Surgères de François Loyseau, *peintre verrier*, pour quérir les armes *dudit sieur* (de Surgères). Peut-être n'en fut-il rien fait, les comptes ne mentionnent que les armes royales vers le haut du tiers-point de la grande porte, *soigneusement* aplanies à la Révolution et dont il ne subsiste que la date 1607, en gros chiffres arabes.

Ces quelques mots résument à peu près tout ce que l'on sait des Cordeliers de Niort et de leur monastère. On a cru utile de les faire figurer en tête des deux documents mis par M. Richard à notre disposition. Tous les deux se rapportent uniquement à la restauration de la chapelle après l'Edit de Nantes.

Le plus ancien, car il faut de l'argent pour bâtir, porte ce titre : *MÉMOIRE de ceulx qui ont donné pour la réparation de l'église des Cordeliers et de ce qu'un chascun a donné.*

On lit au commencement de l'autre document : *ESTAT*

(1) C'est-à-dire dans la partie démolie.

(2) Il en est ainsi pour plusieurs autres donateurs.

des mises faites pour la réparation et couverture de l'église des Cordeliers.

Et c'est par ces mots de *mémoire et estat* que chacun d'eux sera désigné dorénavant dans nos notes.

L'un et l'autre portent à la fin et aux mêmes dates, les signatures de A. Pierre Chatelain, *gardien des Cordeliers de Niort* et de F. Le Heurt, *Custode de Poictou* (8 août 1609) et l'approbation finale du *Chapitre d'Angoulême*, le 13 juin 1610.

Les travaux, disions nous, paraissent avoir été commencés vers 1606. Lorsque apparaît en marge et d'une autre main que celle qui écrivit l'*Estat des mises*, le premier paiement fait aux ouvriers (30 septembre 1607), on est à la fin du premier quart du texte, et deux paiements antérieurs, mentionnés la *vigile de la Toussaint* et le *jour des morts*, semblent bien devoir être reportés à 1606. C'est la preuve qu'on n'attendit d'autorisation d'aucune sorte pour mettre les manœuvres à l'ouvrage.

Après les notes de la marge, on trouve *au corps même* du document *quelques autres* dates de paiement, la dernière est du 21 septembre 1609 et c'est l'article antipénultième, les trois derniers paiements n'étant que de 20, 6 et 3 sols, on est donc en droit d'affirmer que les travaux de la chapelle, commencés en 1606, s'achevèrent à la fin de septembre 1609, alors que les comptes de recette et de dépense n'avaient été clos et arrêtés par le gardien de Niort et le Custode de Poictou, que le 8 août précédent et près de neuf mois avant que le chapitre ne crût devoir approuver.

Le *Mémoire* porte la recette à 2472^l 8^s 3^d l'*Estat des mises*, la dépense à 2469^l 18^s 8^d ne laissant qu'un reliquat de 2^l 9^s 7^d, bien insuffisant pour le rétablissement des murailles de clôture du couvent que l'on s'était cependant décidé à entreprendre, et cela nous porte à croire qu'un autre compte plus récent ne nous est pas parvenu.

De même que nous n'avons pu déterminer le moment précis où furent commencés les travaux, rien ne nous fixera sur l'époque où le *Mémoire* fut ouvert. On peut croire cependant que ce fut fort antérieurement à 1606, année probable des premières tentatives de restauration.

L'*aumônier* de Malicorne, inscrit le 37^e pour 30^l (1), figure *longtemps* avant Malicorne lui-même qui donne 100^l ; en faudrait-il conclure que ces deux sommes ne furent pas recueillies simultanément ?

Frère Ambroise reçut VI^l V^s VI^d pour son voyage vers *Monsieur de Malicorne*. Cette somme est un viatique avec lequel un moine mendiant peut aller loin ; il reste donc bien probable qu'au moment du *voyage* ce seigneur avait déjà regagné son château patronymique, près de La Flèche, où le Cordelier put enfin l'atteindre. On sait que Malicorne, après avoir abandonné son gouvernement de Poitou à Sully, quitta cette province le 13 décembre 1603 et mourut à son château, en octobre 1609.

Malicorne n'avait consenti à prendre sa retraite que moyennant une indemnité de 20.000^l. Il dut, dès 1604, en recevoir au moins une forte part ; aussi placerions-nous volontiers *en la dite année* la mission du frère Ambroise et les premières souscriptions.

M. Richard confie à la Société historique et scientifique la publication des deux documents, en me chargeant de les annoter. Il croit que le *mémoire* doit être publié *in extenso*, parce qu'il fournit à peu près l'état de la population catholique à Niort, au commencement du XVII^e siècle, mais qu'il n'y a à prendre dans l'*Estat des mises* que les détails les plus intéressants. Nous nous sommes efforcé de répondre à ses intentions.

(1) Ce fut peut-être dans le même temps que Malicorne aurait offert cent livres, sans être en état de les donner. Toujours est-il qu'on ne craignit pas d'engager une dépense sur cette promesse. « Plus donné à Sébastien Gandrille, Ezéchiél Richard et Yzaye Silard, recouvreurs de l'église des Cordeliers, en passant le marché 40^l et Monsieur d'Ecuré (a) a donné 50^l sous la promesse de cent livres qu'avait faite Monsieur de Malicorne 60^l. »

(a) Noé Laurens s' d'Ecuré.

**Mémoire de ceux qui ont donné pour la réparation
de l'Eglise des Cordeliers et de ce qu'un chacun
a donné.**

	<i>l</i>	<i>s</i>	<i>d</i>		<i>l</i>	<i>s</i>	<i>d</i>
M. de la Gouppillière	33	6		M. de Vaumoreau le			
M. Coutocheau	12	19		filz	12		
M. Picot	12			M. Thomas Guittard	3	15	6
M. Assailli	18			M. Esserteau l'aisné	11	13	4
M. Esserteau, greffier	8	17	4	M. de la Guérinière	12		
M. Bidault	18	10		L'aumousnier de Ma-			
M. Gastault	17	3		licorne	30		
M. Chalié	7	10	6	M. Bineau	5	0	8
M. de la Noue	11			M. Arnault, procureur	6	10	
M. Toulrier	14	6		M. de la Melaizerie	21	2	
Madame Faugère	12	5	4	Madame de Princay	16		
M. Devausantin	4			Mademoyselle de			
M. Piet	7	12		Vaudelaigne	12		
M. Novion	9			M. Billault	4	15	6
M. Parthenay	6	2		Sire Pierre Doulx	8	10	
Jonas Tillé	4	10	8	M. Chargé le jeune	23	3	
Hyerosme Botthuae	12			Sire Anthoine			
M. du Chesneverd	30			Ayrault	18		
M. de St-Jacques	10	14		Le sieur Florans	32		
Jacques Mangou	4	1	4	Mademoyselle de la			
Le sieur St-Michel	6			Pimpelière	6	6	
Josué Doreil	56			Dardin	32		
M. Berlin	32			Sébastien Gorrin	4		
M. Chargé l'aisné	20			Estienne Ogier	16		
M. Jacques Mangou	4	16		Jacques Noel	32		
Jehan Alivert, tailleur	3	16		M. Pammier l'aisné	3		
M. Brisset l'aisné	4	19	2	Vauzelles	5		
M. De la Croix Guil-				L'hoste de l'Asne verd	50	8	
lemin	6	8		Jehan Amiet	12		
M. d'Aigonney	23			La bonne femme Piet	20	6	
M. de l'Imbodière	25	16	6	François Chauveau	32		
M. des Fontenelles	15			Sire Pierre Bourdin	42	6	
M. de la Pigeonnerie	12			M. Gelé	6		

	<i>l s d</i>		<i>l s d</i>
Jacques Brulet	10 4	André Girault, bou-	
Brisset du Port	5 5	chier	5 4
Sire René Nauldin	3 16	Jehan Macé, ayguille-	
Hélie Le Goust, cirur-		tier	1 6
gien	3	Pierre Sabourin	8
Bernard Noel	26	Guillaume Desloges,	
La Cave, tailleur	16	cordonnier	2
Simon Colas	9	Lavenfve Sébastien	
M. de Lescolle	3 4	Melun	5
Jacques Berlin	48	Pierre Nauldin	23 6
M. Bertheau	3 15 6	Pernelle Gandine	3
La veuve Guichard	47 6	Maixant Arnault, labou-	
M. de la Roche-		reur	5
thibault	11 12	Françoise Amiet	8
M. de la Règle	36	M. de Nostre-Dame	8 18
Michau Charruier	3 6	Bardon, menuisier,	10
Me Rolland Barillier	30	Pierre Drouet, cordon-	
Michel Jouault	13	nier	21
Le sieur Pigeot	4 16	Maxin, pâtissier	13
Le sergent Macé	40	François Fougeret	10
Madame Sidras	3 4	François Sarregoule	10
Gresseau	48	Thomas Busseau	25
André Drouineau,		M. Brelouin	4 14
<i>fourbisseur</i>	8	M. Texier, avocat	8 4
Fonteneau	16	Lefrater, tourneur,	5
M ^e André Louveau	7	Madame Saint-Jacques	21
André Geffard, baion-		Le sieur Malineau,	
nay	10	conroyeur	40
Jehan Laffiton, cor-		M. Esserteau, procu-	
donnier	16	reur aux Marchands	45
Jehan Baron, cor-		M. de Champagne	16
donnier	3	M. d'Aguin	5 10
Legrand de Villiers	48	Joseph Doreil, des pi-	
François Gaultier	5	geons	4
Claude Clerc	16	Guillaume Duret	10
M. Gaultier, procureur	7 12	La veufve l'Esleu du	
Mathurin Albert, bou-		Vergier	16
chier	4 3 2	M. Anigay	7 12
		M. Fauldry	25

	l	s	d		l	s	d
Aymé Roy	10			La veufve Laurans			
Jehan Maboul	4	13		Guérineau		41	
Monsieur de Mali-				M. Pelletier, enques-			
corne	100			teur		9	
Jehanne Rigaulde	10			Madame Champai-			
Monsieur de Surgè-				gné		13	
res (Isaac de la				Madame d'Aziré	15	8	
Rochefoucaud)	90			La veufve Gasteau		18	9
M. de la Chastai-				Le sieur Mestivier		3	
gneraie	30			M. Viault, avocat du			
M. Bernier	6	8		roy		18	
M. Champugnet	31			Modemoyselle de la			
Jehan de la Grange	5			Vergne		6	
M. Razin, lieutenant	14			M. Courpantay		6	
Pierre Joffroy	8			M. du Mazeau	12	12	
L'ambreguin	40			M. Angevin		15	
M. de la Guitonnière	20			La veufve Jacquelin,			
Macé Ogier	16			procureur		7	
M. Guiot	16			M ^e Michel Girault		32	
M. Legoust, médecin	29	1		M. de Compéré		10	
Jacques Chandelier	30			M. Gentilleau		31	
Jehan Ogier	13	8		M. Croysette		4	12
M ^e Jehan Guerry	10			La Plante		46	8
Jehan Gerbier	8			Le sieur Ayrault, ser-			
Madame de L'Estrille	10			gent		3	1
Main, bouchier	47	6		M. de L'Aulnay		4	4
Estienne Chandelier	41			Noel Denis		3	
Mesdames les Viauldes	4	16		Pouget			8
Gillepin	32			Madame Doreil		20	
André Forestier, onze festaux				L hostesse du Petit			
Madame Bécelœuf	16			Rabot		10	
Jehan Boudaire	15			M. de la Paillerie		31	9
Sabourin, sous la				Jehan Gentil, fournisseur		5	
halle	12	1		Yzabel Sarregoule		5	
Madame Meslier	27			Générous Mousnier		30	
Saint Marsault	un teston			Anthoine Moisne, ma-			
Morin le jeune	5	10		reschal		4	
M. Morin l'aîné	18			L'hoste de l'Hercules		36	

	<i>l s d</i>		<i>l s d</i>
Mathurin Cenon,		M. de la Bigottrie	8
chappelier	2	M. des Granges	7 12
Guibert	5	M. de la Roche Car-	
M. de la Mazurie	un teston	tault le fils	9 11 4
André Moreau, bas-		Madame de la Trance	6
tier	30	M. Girauldeau	4 3
Sire Noel Bichon	6	La belle-sœur de M.	
M. Lebailif Simon	11 12	Esserteau	45
M. de la Tousche	22 16	M. de la Repousson-	
M ^e Blais Lestrigou	3 11	nière	12 13 6
M. de la Raymon-		M. Demans	20
dière	5 10 8	M. le sénéchal	
M. Bardon, apothi-		Viault	15 2 4
caire	6 8	M. Gaugaing	21 4
Le sieur d'Agris	3 11 5	M. de l'Herse	13 16
M. Chanson	12	M. Brunet	6 2
Sire Pierre Legrand	8	Le sieur Nauldin	15
Madame de Villiers	4 10	Le sieur Hylairet,	
Devillars, sergent	32	greffier aux Consuls	4 10
Racapé, procureur	5 12	M. de la Brande	3¼ d'écu
Madame Jousseaulme	28	Le sieur Bigot	un teston
Madame de la Teste		Perchereau le jeune	16
noire	20	M. Guerrier le jeune	13 15
L'hostesse de la per-		M. Cochon	27 8
drix	16	Pierre Chandelier	52
Pierre Juin	16	Madame Chaignon	3 4
M. de la Grange Au-		Jehan Leroux	26
douard	8	Les Bichons (1) <i>fondeurs</i>	16
M. du Plessis	5 1 4	Le fourreur de Par-	
M. de Prinçay, maire	39	thenay	10
M. d'Escuré	162 12	Guillaume Valicourt	47 6
Duporteu	8	Laffiton le Jerne	20 4
M. de Pascouinay	6 8	M. Riot	32
M. du Limon	18	La veufve feu Labrande	21 4

(1) Ces Bichons, fondeurs à Niort, n'ont pas été connus de M. Jos. Berthelé. Gustave Laurence en signale trois : Robert Bichon, décédé en 1679, époux de Catherine Chauvegrain ; père et mère de d'autre Robert Bichon, né en 1608, et de Pierre Bichon, né en 1613. Comme le *Mémoire* antérieur à 1609, indique les *Bichon*, il faut supposer que le premier Robert Bichon avait des frères, restés inconnus.

	<i>l s d</i>		<i>l s d</i>
M. le lieutenant Beau-		M. Morin le jeune	3
lieu	30	M. de la Repousson-	
Madame Jacquelin	4	nière	3 4
Madame d'Aziré	4	M. Bidault	4
M. de la Noue	6	M. Esserteau le jeune	3 4
Mademoiselle de Pui-		M. Sydras	32
terra	6	Sire Pierre Main	20
M. de Pascouinay	3 4	Jehan Fourré	8
M. Pelletier le jeune	3 2	M. Gelé	3
M. Sabourin	3 4	Le sieur du Pin	3
Madame Meslier	3 4	M. de la Touche	6
M. Ayrault, marchand	3	M. de la Fontenelle	4
Joseph Doreil, des pi-		M. de la Melaiserie	4 10
geons	30	M. de Granges	3 4
M. Bineau	32	Fradet le jeune	40
M. Picot	3 4	M. Bardon	35
Madame Chaignon	4	M. André Louveau	40
M. Morin l'aisné	5	Fradet l'aisné	20
M. de Compéré	6	M. de Vausantin	16
M. de la Guérinière	4 10	M. Jouineau	3
M. Anigay	40	M. Lestrigou	32
M. Brunet	32	M. de la Raymon-	
M. Brillouin	20	dière	3 4
M. Viault, avocat	6	M. de la Roche Car-	
Madame Prinçay	4	tault	3 4
Sire Pierre Doulx	4	Sire Jacques....lin	20
M. Girauldeau	3 4	M. S.....	4
M. Esserteau l'aisné	3 10	M.....	3 3
Madame Suzane		M.....	32
Viault	32	M.....	48
M. Novion	32	Pierre Forestier	1
M. Champaigné	16	Jacques Rousseau	2
M. Marronneau	32	La veufve Cherpen-	
Le sieur Busseau	10	tier	2
M. Parthenay	32	Jehan Bizard	5
M. Limbodière (André		André Godillon	3
Dabillon, maire et ca-		Jehan Godillon	2
pitaine)	6	Maixant Renault	16
M. de la Douilletrie	32	Marie Brialot	2

	<i>l s d</i>		<i>l s d</i>
Michelle Verdon	2	Anthoine Pasquier	5
Anthoine Brialot	3	M. d'Oriou	3 4
Huguet Moreau	2	M. du Plessis le jeune	16
François Aucheron	2	M. Briand	30
La veufve Jehan Sau-		M. de St-André	6
vestre	2	Guittard	24
Nicolas Tafforeau	2 6	... obtenu pour des	
Vincent Sarget	3	amendes	11 12
Jehan Maistreau	2		32
Jehan Morisset	4		6 8
Isaac Faity	2		18
Mathurin Fouschier	5	M. Legoust, médecin	32
Marie Vinattier	2	M. Chandelier, ser-	
René Morin	2	gent	10 8
Mathurin Joyeux	1	Sire Pierre Bourdin	20
Pierre Boudard	2 2	M. du Limon	3 4
Jane Thibault	2	M. Coutocheau	4
Pierre Lardeux	1	M. Cochon	6
Anne Mestivier	1	M. Brisset, notaire	16
Blais Melin	4	M. Bertheau	20
Jehan Macé	5	Guillaume Valicourt	20
Madame Breloy	5	M. des Maisons	31
Mathurin Gerbier	2	Micheau Charruier	16
Simon Novion	5	La Barre sergent,	31
M. Robert Bouchet	7	Jehan Mangou	20
Marie Charlet	3	M. Mestivier	3
Daniel Picard demi teston		M. Texier, avocat	3 4
Jehan Brisset, du port	10	M. de Vaumoreau le	
M. Devilliers le jeune	60	filz	3 4
Jehan Clément, ser-		M. Angevin	3 4
gent royal (<i>amendes</i>)	31 6	M. de Surgères (Isaac	
Monsieur de l'Ilereau	19 4	de la Rochefoucaud,	
M. Marronneau	32	voyez ci-dessus)	126
Guillaume Lamaignée	5	M. de Chevillon	6 8
Abraham Sarregoule	5	M. Croysette	40
M. des Moulins	32	Le sieur Duret	15
Jehan Macé	21 4	M. Esserteau, procu-	
Jehan Chandelier		reur aux Marchands	30
l'aisné	16	M. de Bouteville	3 2

	<i>l</i>	<i>s</i>	<i>d</i>		<i>l</i>	<i>s</i>	<i>d</i>
Madame Chalié	3	2		Sire René Beau	32		
Sire Pierre Legrand	3			M. d'Escuré	23		
M. Guerrier le jeune	3	4		M. Sainct André	3	10	
Le sieur Botthuac	30			Bizard, sergent		10	8
François Leroux	32			M. Prinçay	15		
M. Pellerin, enques-				Les habitants de Ste-			
teur	32			Pezenne, pour une			
M. Dagrís	32			amende	6		
Madame de Villiers	30			Somme toute, deux mil quatre			
M. Chasteau, advo-				cent soixante douze livres			
cat du roy	9	17	8	huit sols trois deniers.			

Les présens comptes ont été clos et arrestés devant nous Custode de Poictou et gardian des Cordeliers de Niort cet huitième d'aoust mil six cens neuf.

Sign. F. Le Heurt, Custode de Poictou
A. Pierre Chastelain, gardien des Cordeliers
de Niort (1)

Et aprouvés et confirmés au Chapitre d'Engoulesme
l'an mil six cent dix et du mois de juin le tresiesme,
par nous soussignés.

G. Cheheré ministre (2) principal
Fr. Ymbertus Thibault, pr. provincial antiquior
Jacques Duboys, 3^e père de province
Fr. Bouchonneault, 3^e déffiniteur
Piau, 4^e deffinitor
J. Berlin, premier déffiniteur
Sanson, second déffiniteur
Du Noux, 2^e père de province
Soyer, commissarius

(1) A ce Pierre Chastelain, décédé à une époque inconnue, semble avoir succédé, comme gardien des Cordeliers de Niort, Jean Liger, licencié en théologie, mort le 12 septembre 1625 et dont l'építaphe fut découverte par Arthur Bouneault, dans la partie non démolie de la chapelle, attribuée au temple protestant actuel.

(2) Ce mot de ministre écrit abrégíativement n'est pas certain.

**Estat des mises faites pour la réparation et couverture
de l'Eglise des Cordeliers**

(Extraits)

Tout d'abord, marché fut conclu avec Prouteau et Jamin pour le rétablissement de la *charpente* de la chapelle moyennant 354^l. On trouve mention de 420^l pour les ardoises, à raison de 11^l 6^s le millier, employées à la *couverture*, ou toiture, confiée à Ezéchiel Richard, maître piqueur, Sébastien Gandrille et Ysaye Silard, recouvreurs, qui paraissent avoir reçu 125^l et employé pour 69^l de lattes (1). Les ardoises étaient débarquées près du Port, *au Parc* appartenant alors à André Dabillon sieur de l'Imbaudière, maire et capitaine de la ville, d'où elles étaient transportées, à pied d'œuvre par des charretiers ou des barasseurs (2). On acheta encore 91^l de plomb à raison de 8^l la livre, et l'étain pour soudure fut payé 4 sols. Enfin le faitage était protégé par des faiteaux *en terre* à 15^d l'un, le compte en porte 70. On employa même quelques tuiles creuses en terre à une livre le cent.

Avant de réparer les *voûtes*, il fallut abattre les parties encore menaçantes, notamment près du grand autel ; les maçons traitaient à 44^l pour toutes ces voûtes tombées ou dangereuses et firent sans doute de médiocre besogne, puisqu'il fallut refaire l'ensemble des voûtes en 1680, comme on l'a déjà dit.

Le compte n'est point établi par articles et les dates de paiement ne sont indiquées que fort exceptionnellement. A qui s'en tiendrait à l'ordre suivi dans le corps

(1) Les clous furent fournis par une femme de Doué. Avant de les employer on les adoucissait en les faisant bouillir avec de la graisse ou de l'huile.

(2) Plus à Lespine pour avoir muraillé la porte de l'église pour empêcher que l'ardoise ne fut prise, 20 sols.

du document, devenu notre seul criterium, la pose du blason royal, au haut du pignon de la porte principale de la chapelle, serait l'une des premières choses auxquelles on eût pensé.

La pierre à mettre les armes du roi fut payée 30 sols à Jean Bidault, *pierrailleur*, et l'on donna 9 sols pour faire *déjeuner* les recouvreurs et charpentiers ayant aidé à remonter les dites armoiries. Il serait difficile de dire qui se chargea de les sculpter. Nous savons seulement qu'un garçon reçut 7^s 8^d pour avoir ébauché la pierre, et François Groyer, dit Lagarenne, une livre pour avoir aidé à faire les armes du roi. Il n'en reste plus que la date de 1607, prise jadis à tort par nous comme indiquant l'année de la réconciliation qu'elle n'évoque nullement.

Pour poser le bloc, on démolit le pignon. Marché fut passé avec Jehan Réveille à raison de 21^l pour le refaire, et il s'agit bien du grand portail de la chapelle car nous trouvons mention de 5 sols pour le vin aux maçons ayant entrepris de faire le pignon de l'entrée de l'église des Cordeliers (1).

Enfin Jacques Roger reçut 40^s pour avoir fait, ou plutôt remplacé les marches existant alors *devant cette porte* — à laquelle on *descend* aujourd'hui par plusieurs degrés (2).

On pense bien que le vitrail n'avait pas été respecté. François Loyseau reçut pour 147 pieds de vitres à 3^s le

(1) Plus à Fradet l'ainé, 24 sols pour 6 parpins à 4 sols pièce pour faire le *larmier* du susdit pignon.

(2) On sait que jusqu'au temps de l'haussmanisation de Paris, on n'employa guère en province que des maçons de passage. Ceux qui réparèrent la chapelle des Cordeliers étaient presque tous Limousins comme leurs noms le prouvent. Il faut rendre à ces manœuvres cette grande justice qu'ils rétablirent à peu près, sans changements, les bâtiments qui leur étaient confiés. Aussi peut-on considérer la grande porte de la chapelle comme conservant son ancien aspect, et telle encore, ou peu s'en faut, qu'elle était déjà au XIII^e siècle.

Quelques-uns de ces maçons étrangers finirent par se fixer dans les villes qui les appelaient. A Niort, ils s'étaient établis dans la rue *Limousine*.

pied, destinées au vitrail de la grande porte, 29^l 8^s. On en dut encore remplacer la ferrure, il en coûta 125^l à raison de 4^s par livre, mise en œuvre.

Les autres baies ne furent pas moins ravagées, on se contenta tout d'abord de les clôre avec des planches : « Plus à Daniel Picard, m^e charpentier, pour avoir fermé les deux arcades d'ais (ais) de sapin et fait la *gallerie de la lucarne*, etc., 83^l 2^s (1).

« Plus au menuisier qui a fermé de bois l'un des vitraux et une partie de l'autre et qui a cloué quelques ais des arcades, 40^s.

On put enfin refaire les fenêtres avec les meneaux, les trèfles et les roses :

« Aux massons qui ont massonné le vitral qui estoit tombé le plus proche de l'autel, à main droite, 9^l.

A Jacques Groyer, le 21 septembre 1608, sur le marché de 22^l pour faire le parpin des deux vitraux du cœur et le poser, avec la *massonne* (2) du vitral de la grande porte 9^l.

A Jacques Groyer tant pour avoir massonné les deux roses des deux vitraux du cœur, marché fait à 100 sols que pour le parpin des dits *deux vitraux*, 8^l.

Plus au même pour le montant d'un vitral et de la rose qu'il convient de faire, 8^l (3).

Plus à François Loyseau pour 147 pieds de vitre à

(1) Il est à croire que cette lucarne est celle qui existe encore aujourd'hui au haut du pignon de la grande porte et qu'à la galerie a succédé la tribune actuelle.

« Plus à Gandrille (couvreur) pour faire une fenêtre de bois en haut du premier pignon et pour la poser, 25 sols ».

(2) On ne sait en quoi consista cette *massonne* du vitrail de la grande porte. L'absence de tout arrachement dans le cadre de sa large baie, ne permettant pas d'affirmer aujourd'hui qu'elle ait été ornée à l'origine de meneaux verticaux surmontés ou non d'une rose. Mais dans la portion démolie, comme nous allons le dire, des roses se voyaient aux fenêtres du chœur et il reste dès lors peu probable que la principale verrière de la chapelle en ait été privée alors même qu'on n'en trouve pas de traces aux fenêtres existant encore, situées en avant du chœur. Une autre fenêtre au sud a été bouchée, elle avait été rétablie au xvii^e siècle et offre des soufflets.

(3) Il semblerait qu'il s'agisse d'une autre fenêtre.

4^s le pied, employés au vitral du côté *droit* du cœur, 33^l 4^s.

Au même pour 184 pieds de vitre pour le vitral au côté *gauche* du cœur, 36^l 16^s.

Jusqu'ici il ne s'est agi que de modeste verre blanc, cependant il est permis de se demander si les Cordeliers n'eurent pas, *tout au moins, l'intention* de décorer les vitraux de leur chapelle, des blasons de leurs principaux donateurs, et d'en charger ledit François Loyseau. On ne s'expliquerait guère autrement cet autre article du compte :

Plus à François Loyseau pour avoir esté à Surgères pour quérir *les armes dudit* sieur (de Surgères) (1) qui pourrait bien, avons nous dit, avoir reçu de ses ancêtres le titre de fondateur.

On se perd, comme d'ordinaire, dans les notes de G. Laurence, cependant peut-être n'a-t-il pas attribué sans raison la qualité de *peintre m^e vitrier* à François Loyseau, marié à Louise Doignon, en 1629, à *identifier sans doute* à ce François Loyseau qui remplaça les vitres de la chapelle détruites par les Calvinistes et fut envoyé à Surgères, pour y prendre les armes, c'est-à-dire le blason du seigneur.

On savait tout au moins dessiner dans cette famille ; c'est à un Loyseau, sans doute fils dudit François, que François Garnier, *peintre ordinaire du roi à Niort*, attribue, en 1674, la caricature de Brillouet, sergent au régiment de Niort, dessinée sur le mur de la prison où il avait fait enfermer le nommé Bernard, cordonnier, beau-frère de Loyseau (2).

La porte *principale* du Couvent sur la future place du Département, aujourd'hui du Temple, qui devait

(1) Isaac de La Rochefoucaud, baron de Montendre, seigneur de Surgères du chef de sa femme (voyez ci-dessus) portait bordé d'argent et d'azur à 3 chevrons de gueules brochant sur le tout. (P. Anselme, IV, t. 443).

(2) Bardonnnet, *Ephémérides*, (n^o 22 de la 2^e partie), apud. *Mém. de la Soc. de stat.*, 3^e s^{ie}, tome 3, p. 341.

subsister jusqu'à la vente du monastère, reçut des ferrures neuves. Divers paiements sont relatifs à une *petite porte* sans que nous puissions dire si elle fut alors ouverte ou simplement réparée.

Plus aux massons qui ont entrepris de rendre la massonne parfaite avec un *petit portal*, pour le prix de 36^l, avancé 9^l.

La chapelle avait elle-même une petite porte surmontée d'un arceau.

Plus à Jacques Roger pour... et l'arceau qui est sur la petite porte de l'église, 10^l.

Rien ne subsiste de ces anciennes clôtures et ce qui nous reste à dire des réparations effectuées au commencement du XVII^e siècle s'applique à la portion démolie de la chapelle.

Il fallut rétablir le maître-autel, les cinq marches sur lesquelles il était élevé et tout le pavé du chœur.

Jehan Terrade fit moyennant 26^l le parement de l'autel (1) et reçut 10 sols pour avoir taillé les pierres des deux bouts de l'autel (*sic*). Ce Terrade chargé aussi du pavage du chœur pourrait bien n'avoir été qu'un modeste tailleur de pierres, de là à admettre que le grand autel rétabli n'avait rien de très artistique, il n'y a pas loin.

Il paraît douteux que le pavage du chœur ait été refait en pierres de même dimension. On sait seulement que La Règle et Terrade, son frère, taillèrent 38 *grands pavés* à 15^d l'un. Comme il n'est point parlé du pavage de la chapelle *en avant du chœur*, il est à croire qu'il fut conservé tel quel. Les moines allant au plus pressé.

En leur qualité de moines prêcheurs, les Cordeliers de Niort ne craignirent pas de faire de grands frais pour rétablir leur *prédicatoire*, c'est-à-dire la portion de la chapelle où se voyait la *chaire prédicatoire*.

(1) Pour Viollet-le-Duc, c'est la *seule table* de l'autel. Cependant, il semblerait bien qu'ici ce mot de parement doive avoir acception plus étendue, peut-être s'agit-il de tout le retable.

La disposition ancienne nous est inconnue, la nouvelle chaire paraît avoir reposé sur un pilier de pierre. Il est payé à Fradet l'aîné, onze gros quartiers à 10^s pièce pour le pilier du *prédicatoire*, et à Terrade treize livres pour la taille et la pose. Terrade avait été chargé de toute la maçonnerie élevée jusqu'à la charpente du dit *prédicatoire* placé sans doute derrière l'autel. Ce *prédicatoire* était fermé par une porte intérieure. On paya à Bardon, menuisier, tant pour sa façon et sur des membrures : seul article par lui fourni — un acompte de 12^l.

Une des premières dépenses est celle de 20^s à Léonard Dupuis (maçon) pour avoir fermé la porte de la sacristie et de la *Chèze*. On serait porté à croire cette chaise ou *chaize* antérieure à celle du *prédicatoire*. Il serait dès lors possible qu'il y eut *deux* chaires dans la chapelle.

Pour ce qui est de la *vis* qu'Ezéchiél Picard eut à *hausser*, c'était vraisemblablement l'escalier du clocher.

Une note gaie pour finir : A frère Ambroise, pour *carreler* ses souliers pour aller à Aleri chez M. d'Irlaut et demander ses libéralités, 16 sols. M. d'Irlaut se trouva sans doute absent, car frère Estienne fut envoyé à son tour à Aleri dans le même but. Toutefois, il ne reçut pour sa peine que 5 sols moyennant quoi il put encore faire rhabiller sa chaussure.

Note finale. La porte qui faisait communiquer la chapelle avec les cloîtres existe toujours. L'intrados est décoré des mains superposées de Jésus-Christ et de St-François, symbole que les Cordeliers avaient pris pour armoiries. Elles sont en grand relief, cette sculpture ne nous paraît pas remonter au-delà du xvii^e siècle, elle peut dater de la dernière restauration des voûtes, en 1680.

L. D.

Document inédit sur la pêche à Coulon

La pièce que nous publions aujourd'hui a été découverte par M. Alphonse Farault, aux Archives départementales des Deux-Sèvres, parmi les minutes du notaire Baudin.

Niort, 3 mars 1731.

Bail à ferme des eaux et pêcheries de la Sèvre, dépendant de la seigneurie de Coulon, consenti par Joseph Berthelin de Montbrun à Pierre Aubry, Jacques Aimon, Etienne Rivet et Pierre Paris, pêcheurs, à Magné.

Pardeuant les no^{res} royaux à Niort soub^{ns} furent présant M^{re} Joseph de Berthelin de Monbrun, cheuallier, seig^r d'Aiffres, Coullon et autres lieux, dem^t en cette ville de Niort, d'une part. Pierre Aubry, Jacques Aimon, Estienne Rivet et Pierre Paris, pescheurs, dem^t à Maigné, d'autre part. Lequel d. seig^r de Monbrun a par ces presantes affermé et promet garantir au s^r Aubry, Aimon, Rivet et Paris pour cinq années prochennes et consecutives quy ont commencé le premier febr^r dernier p^r finir a pareil jour. C'est assauoir les eaux et pescheries de Coullon, despendant de la seigneurie dud. lieu, quy commencent a chasteau Buzin et finissent auprès de lescluze de la Sottrye, ainsy quelle se consiste et comporte et qu'en ont jouy les presced^t fermier pour par les preneurs jouir desd. eaux suivant les ord^{es} et en bon pere de famille, sans nul mutation ny desgradations, a la charge par les preneurs de fournir aud. seig^r bailleur du poisson p^r sa maison lorsqⁱ en auront et qⁱ en aura besoing, scauoir les gros poisson a trois sols la liure et lé petit a unsols six denier la liure et qu'il fera paruenir aud. seig^r bailleur des pesches ou faire pesche p^r son uzage seullem^t dans lesd. eaux. Et outre est faite la p^{ie} ferme p^r chascune desd. année pour ce moyennant le prix et somme de cent vingt liures

payable chascun p^r febr. Lequel prix de ferme lesd. preneurs sollidairem^t les un p^r les autres et un seul p^r le tout renonceront aux bénéfices de diuision, ordre de droit, discution et eviction de biens a luy desclarez, et donnez a entendre par nous d. no^re estre que p^r homme ni par li soblige pour autruy pour lesd. renontiations qⁱ ont dû bien scauoir, ont promis et s'obligent bailler et payer aud. seigr^r de Monbrun pour com^r le p^r payement au premier febr^r de l'année proch^{me} mil sept cent trente deux et ensuitte continuer de terme en terme jusqu'a la fin de lad. ferme, grosse de laq^{lle} ils fourniront incessam^t aud. s^r de Monbrun ; tout ce que dessus les partyes ont stipullé et accepté et à l'entretien ont obligé tous leurs biens presant et futurs, mesme les preneurs leurs personnes à tenir prisons, comme p^r deniers royaux renonçant, etc. Dont et fait et passé aud. Niort, en la demeure dud. s. de Monbrun, le trois mars mil sept cens trante un, auant midy environ, et ont lesd. preneurs desclarez ne scauoir signer de ce enquis, fors led. Aubry quy a signé.

De BERTHELIN-MONTBRUN, Pierre AUBRY,
BAUDIN, no^re royal.

Notes et nouvelles

Concours de monographies

Au cours de sa séance du 2 juillet 1913, la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres a décidé que le Concours de monographies communales et régionales ouvert en 1913, serait clos le 1^{er} juillet 1914.

Les manuscrits devront être adressés avant cette date à M. le Président de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, rue du Musée, à Niort.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES DEUX-SÈVRES

TROISIÈME ANNÉE

II. — DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1914

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 mars 1914

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Aimé, Alix, Bizard, Emile Breuillac, Canal, Cayer, Clouzot, Galteaux, Girard, Gondinet.

Absents excusés : MM. Demellier, Gabillaud, Gelin, Guyet, abbé Longer, Marmuse, E. Marot.

En l'absence de M. l'abbé Longer, secrétaire-adjoint, M. le Président prie M. Canal de bien vouloir remplir les fonctions de secrétaire de la séance. M. Canal accepte et donne lecture du procès-verbal de la précédente séance qui est adopté sans observation.

M. le Président adresse au nom de la Société ses félicitations à deux de nos collègues, MM. Cayer et

l'abbé Longer, qui viennent de recevoir l'un et l'autre la distinction d'officier d'Académie. Il rappelle en quelques paroles qui reçoivent l'assentiment général le passé de l'un, véritable maître en l'art du fer, et, à ses heures, archéologue distingué, et les intéressants travaux du second sur l'histoire de l'Assistance en Poitou.

M. le Président procède ensuite au dépouillement accoutumé de la correspondance et des publications reçues dans le courant du mois. Il donne notamment connaissance d'une lettre de convocation au Congrès préhistorique qui se tiendra à Aurillac, du 22 au 29 août prochain, ainsi que d'une lettre par laquelle le Conservateur du Musée Daubrée, à Nantes, demande une photographie de l'épée trouvée il y a plusieurs années dans la vallée de l'Egrée, près des rochers de la Chaise, et déposée depuis au Musée de Niort.

Le scrutin est ouvert sur l'admission de M. Chebrou, imprimeur à Niort, présenté par MM. Canal et l'abbé Longer. M. Chebrou est admis à l'unanimité en qualité de membre résident.

L'ordre du jour appelle ensuite l'élection du secrétaire, en remplacement de M. Canal, démissionnaire. Il y a onze membres présents. Six membres ont voté par correspondance : MM. Allard, Michaud, Papion du Château, abbé Longer, Gabillaud, Demellier. Après deux tours de scrutin, M. Farault, ayant obtenu la majorité des suffrages, est proclamé élu.

M. le Président signale dans le *Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest* (année 1913, 1^{er} et 2^e trimestres) un résumé très précis de la conférence que M. Lefèvre-Pontalis, professeur à l'Ecole des Chartes et directeur de la Société française d'archéologie, a faite à Poitiers, le 17 février 1913, sur l'architecture romane en Poitou. Son influence s'est étendue de la Loire à l'Adour ; mais dans les innombrables édifices qui relèvent de l'école poitevine, deux types se retrouvent avec régularité, les églises à nef unique et les

églises dont le vaisseau central est pourvu de bas-côtés. Les exemples du premier type sont nombreux autour de Niort et de Civray. En tirant au Sud, vers l'Angoumois et le Périgord, on trouve des églises voûtées en coupoles, mais le plan ne varie pas. L'époque gothique se caractérise en Poitou, de même qu'en Anjou par les voûtes d'ogives, dites domicales ; c'est l'architecture plantagenêt.

M. Girard donne lecture d'une note relative à la découverte archéologique faite récemment à Bouillé-Courdault (département de la Vendée). Les deux voyages successifs qu'il y a faits, au début du mois de février, lui permettent de nous donner les renseignements suivants :

« Dans un champ du village de Bouillé, MM. Huguet frères ont mis à jour à 0 m. 60 du niveau du sol arable, une sépulture de l'époque gallo-romaine, avec un mobilier funéraire fort intéressant.

« La sépulture est en pierre du pays ; elle se compose d'une auge rectangulaire de 2 m. 60 de long, de 1 m. 12 de large et de 1 m. 20 de haut. Le couvercle est en forme de bâtière et porte à ses angles une *imbrice* en antéfixe. Le couvercle et l'auge étaient reliés par quatre liens en fer scellés dans la pierre au moyen de plomb. La décoration est au pic et n'offre aucune ornementation.

« Le mobilier funéraire se compose de quelques fragments de poterie commune et samienne ; de très nombreux objets en verre de diverses teintes et principalement en verre blanc transparent, décoré de dessins en pâte d'application, bleue, blanche ou jaune. Parmi les objets en verre se trouvent des urnes offrant la forme de grappe de raisin et de coquille, des vases à parfum à long col et à panse ronde ou quadrangulaire. Les inventeurs ont découvert un ex-voto en albâtre, un couteau en fer, une boucle en bronze et des flûtes en os appelées *tibia* en nombre considérable. Une pièce de

monnaie à l'effigie des Antonins permet de faire remonter cette sépulture aux deux premiers siècles de notre ère. »

M. Galteaux lit une note concernant la crypte voûtée, située à Niorl, à l'angle de la rue d'Echiré et de la rue Chabot. Elle a été signalée et décrite à plusieurs reprises déjà, en dernier lieu notamment par M. Henri Clouzot. M. Galteaux a pu constater que depuis la première description qu'en a donnée Guillemeau, l'aspect de la crypte s'est sensiblement modifié. Elle a été comblée peu à peu, à un tel point que la hauteur totale qui était autrefois de 10 mètres n'est plus que de 4 m. 20. D'autre part, une ouverture a été percée dans l'épaisseur de la muraille, à l'opposé de l'escalier. La crypte est néanmoins encore en excellent état. M. Galteaux y voit une chapelle funéraire qui devait dépendre de l'ancienne aumônerie de Beauchamp. D'intéressants dessins accompagnent la communication.

M. Cayer annonce qu'il a reçu pour le Musée un certain nombre d'échantillons minéralogiques provenant du Maroc, qui lui ont été envoyés par M. Chartron, sergent du corps expéditionnaire.

MM. Girard et Aimé présentent la candidature d'un membre nouveau, sur l'admission duquel il sera, conformément au règlement, statué au cours de la prochaine séance.

M. Canal dépose sur le bureau de la Société un mémoire de M. l'abbé Longer sur l'*Aumônerie de Saint-Léonard de Brioux*. Ce travail est destiné à nos publications.

M. Aimé donne connaissance d'une lettre par laquelle M. Redien, d'Augé, appelle l'attention de la Société sur un intéressant monument funéraire qui se trouve dans le cimetière de Saivre, non loin de l'église paroissiale qui l'abritait autrefois. Au dire de M. Redien, il s'agit d'un *gisant* pouvant remonter au XIII^e siècle.

M. Girard communique une lettre de notre collègue M. Gabillaud qui tient à rectifier sur deux points son récent mémoire « Camps et Enceintes fortifiées », paru dans le dernier *Bulletin* de la Société. Le camp du Chiron de la Garde se trouve non à Saint-Maurice, mais au Breuil-sous-Argenton. De plus, le camp situé sur un plateau du Breuil, près de la route qui se dirige vers Massais, n'a rien d'ancien. C'est celui où vint se retrancher le général Grignon après sa défaite par Stofflet au combat des Houlières.

M. Gabillaud informe en outre la Société qu'il a récemment découvert ou plutôt recueilli divers objets intéressant le passé du Châtillonnais :

1° A la Robière de Moulins, une pièce d'argent carolingienne sortie de l'atelier monétaire de Melle et pouvant être attribuée à Charlemagne. Elle porte :

A. + CARLUS. REX. FR. — Croix.

R. + METULLO. Monogr. carolingien par K. R. L. S.

2° Près de la gare de Cerizay un superbe polissoir sur quartz.

3° Deux burins en « bec de flûte », type magdalénéen.

M. Girard annonce qu'au cours des travaux de reconstruction de l'Eglise Notre-Dame, on a trouvé divers objets qui prendront place au Musée. Il faut signaler notamment 2 pièces de monnaie d'Henri IV et de Louis XIII, et trois petits creusets à bec, en forme de tronc de cône renversé, tous trois fort bien conservés. On en a déjà trouvé de semblables et feu M. l'abbé Largeault pensait qu'ils avaient dû servir aux *Monetarii*. L'un de ces creusets porte une couche de vernis vert clair qui permettrait de l'attribuer au XIII^e siècle (?).

M. le Président fait connaître à la Société que notre collègue, M. Giraudeau-Laurent, lui a remis pour le

Musée une bonne *Etude de femme*, signée Audouin, qui se trouvait jusqu'ici à l'Ecole municipale de dessin.

La séance est levée à 10 heures 1. 2.

Le Secrétaire par intérim,

Séverin CANAL.

Séance du 1^{er} Avril 1914

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruysen, MM. Alix, Emile Breuillac, Galteaux, Girard, Gondinet.

Excusés : MM. Marmuse, E. Marot.

Le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint étant absents, M. le Président désigne M. Girard pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance, M. le Président fait le dépouillement de la correspondance et des publications reçues dans le courant du mois. Il donne connaissance d'une lettre de M. Mongeaud, architecte des monuments historiques, relative à la restauration de l'église Notre-Dame de Niort. Cette lettre sera déposée aux archives de la Société.

L'échange de publications sollicité par l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon est accordé.

M. Emile Breuillac lit une note accompagnant un dessin de M. Th. Redien, d'Augé, relative au *gisant* qui se trouve dans le cimetière de Saivre. Des renseignements complémentaires seront fournis par M. le Président à la prochaine réunion.

Un membre nouveau est présenté ; il sera statué sur son admission à la séance de mai.

M. Emile Breuillac fait connaître la composition d'un

trésor de monnaie du xvi^e siècle trouvé dans la démolition d'un mur à Ecoulois, commune de Thorigné.

Ces pièces de monnaie étaient en argent, au nombre de 163, et le petit vase qui les contenait avait été brisé. Elles avaient été frappées sous les règnes de Henri II, Charles IX, Henri III, Henri IV de France, Henri II de Navarre, Ferdinand et Isabelle d'Espagne ; la plus récente portait la date de 1590.

Il est procédé au vote sur l'admission, comme membre résidant, de M. Alfred Cayer, constructeur-mécanicien, présenté par MM. Alphée Aimé et Girard. M. Cayer est admis à l'unanimité.

M. Guillemet, de Fenioux, fait don à la bibliothèque de la Société de deux pièces datées de 1790. Ce sont des procès-verbaux de travaux faits à Fenioux à la requête de maître Alphonse-Jacques Pastour de Neufville, conseiller du Roi et receveur des tailles de l'élection de Niort, au domicile de Jean Dutault, pour savoir s'il doit payer les 2.700 livres qu'il doit de la capitation, fourrages et autres impositions de l'année 1789.

M. Emile Breuillac présente deux bagues et une épingle qu'il a acquises pour le musée. Ces trois pièces sont des bijoux poitevins.

M. Aristide Mignot, de Chassignolle, commune de Rom, fait don à la Société d'un double tournois de Louis XIII.

L'Administration des Monuments historiques a fait don au Musée départemental de deux creusets, découverts dans les travaux de restauration de l'église Notre-Dame et dont il a été parlé à la précédente réunion.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,

G. GIRARD.

Séance du 6 Mai 1914

Présidence de M. Emile BREUILLAC, Président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Aimé, Alix, V. Bizard, E. Breuillac, Galteaux, Geffré, Girard, Guyet.

Absents excusés : MM. Chebrou, Dupouy-Lauga, Marmuse, Marot.

Le Secrétaire et le Secrétaire-adjoint étant absents, M. le Président désigne M. Girard pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la dernière réunion est lu et adopté.

M. le Président donne connaissance des publications reçues dans le courant du mois et signale dans le *Bulletin de la Société des sciences, lettres et beaux-arts de Cholet*, trois articles de notre collègue M. Gabillaud, le premier sur la *Préhistoire*, le second sur la *Blandinière et notes sur l'histoire régionale du protestantisme*, enfin le troisième *Carillons et Gavottes* que nous avons publié dans notre dernier *Bulletin*.

A la demande de M. Girard, la Société fera l'échange de ses publications avec la *Revue du Bas-Poitou*, que dirige notre distingué confrère M. René Vallette.

M. Emile Breuillac rend compte de sa visite au cimetière de Saivre. Le gisant qui a été signalé par M. Redien est d'un réel intérêt. Autrefois placé dans l'église de Saivre, il était l'objet d'une certaine vénération. Son style architectural le ferait dater du x^v^e siècle, époque à laquelle la famille Andreau avait une chapelle dans l'église de Saivre. Ce tombeau a été enlevé en 1872, lors de la restauration de l'église, et transporté dans le cimetière. Il y aurait utilité pour éviter qu'il ne se détériore davantage, sous les intempéries des saisons, de le remettre à son ancienne place dans l'église res-

taurée. M. E. Breuillac fait actuellement les démarches nécessaires.

Il est procédé au vote sur l'admission, comme membre non résidant, de M. Th. Redien présenté par MM. Aimé et E. Breuillac. M. Redien est admis à l'unanimité.

M. Galteaux donne lecture d'une *Etude biographique sur Eugène Delavault, musicien (1814-1892)*.

M. Girard fait connaître qu'au cours du dépouillement des papiers provenant de l'étude Pougnet et acquis par la Société, il a rencontré l'inventaire d'une sucrerie, daté du 24 mars 1755 et dressé par MM. Drouhet, Ohiel et Brouard, habitants au fond de l'île à vache (Antilles), à la requête de M. Mangou-Marsay. L'estimation des immeubles, des instruments, des animaux, des nègres, négresses, négrillons et négrittes s'élève à la somme énorme de 734.510 livres. L'évaluation est faite en argent de Saint-Domingue à cette époque.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,

G. GIRARD.

Les Caches souterraines des Chouans

DANS LES DEUX-SÈVRES

(1832)

I

Plusieurs souterrains refuges pratiqués par les réfractaires sont longuement mentionnés en diverses pièces judiciaires relatives à la Chouannerie de 1832, déposées à la bibliothèque de Niort, passées sous mes yeux, il y a longtemps déjà. J'ai pensé, en un moment où l'on me demande un article pour l'un des prochains *Bulletins* que la description de ces *caches* (1) pourrait offrir un certain intérêt.

On sait qu'en août-septembre 1832 les Assises se tinrent dans la grande salle de la bibliothèque (2), la ville n'offrant aucun autre local suffisamment spacieux pour les débats d'une affaire aussi importante que le jugement du Corse Secondi (3).

Il est à supposer que tous les dossiers de ces Assises de 1832 restèrent déposés à la bibliothèque et qu'il en fut de même pour beaucoup de documents judiciai-

(1) C'est le mot qui les désigne d'ordinaire en Poitou.

(2) Jadis aménagée par Bernard d'Agesci dans la partie haute de la chapelle de l'Oratoire pour la formation d'un musée révolutionnaire, projet abandonné après l'ouverture des hostilités en Vendée.

(3) Cfr. L. Desaiivre, *La Justice à Niort après la Révolution*, broch. in-8°. 25 p., Lemercier, 1907.

res concernant les Assises ultérieures jusqu'en 1835, année où finit la longue odyssée de la justice à Niort, après l'inauguration du nouveau palais construit sur l'emplacement de la Charité. On ne s'expliquerait guère autrement la présence à la bibliothèque de *deux documents* judiciaires rédigés à l'occasion des Assises de 1835 qui allaient être tenues à quelques jours de là au nouveau palais.

Il s'agit d'un manuscrit et d'un imprimé.

— Le *manuscrit* porte le n° 3679 supplément, demi-reliure *verte*. au dos, on lit : Procédure criminelle. Sous ce titre sont réunies avec assez peu d'ordre, les *copies* de dossiers relatifs aux affaires de la Chouannerie qui furent jugées aux assises de 1835. Chaque dossier est désigné par une lettre de l'alphabet, de A. à T. Comme il est aisé de le comprendre, ils remontent parfois jusqu'à 1831, les derniers sont de 1834. A la fin se trouve une liste des accusés avec un exposé sommaire, en regard du nom de chacun d'eux, des faits imputés et autres renseignements relatifs aux poursuites exercées à l'occasion des Assises de 1835.

On lit au commencement de la première page du dossier A : Suite de la procédure criminelle exercée contre Diot (1) ce qui suffit à prouver qu'il existait d'autres dossiers actuellement perdus ou égarés ; je me souviens parfaitement aussi d'avoir étudié des documents antérieurs au manuscrit 3679. C'est même dans l'un d'eux, conservé également à la bibliothèque, que j'avais trouvé la description du refuge le plus curieux (2) et mes souvenirs étaient bien fidèles puisque à défaut du document de la bibliothèque, l'idée m'étant venue de faire une recherche aux Archives départementales, j'eus l'heureuse chance de retrouver la description de

(1) Cfr. *La Justice à Niort après la Révolution*, pp. 23-25.

(2) Dans lequel on pénétrait par le tronc d'un chêne creux.

l'ingénieuse cachette dans une lettre de Rouël, sous-préfet de Parthenay, au préfet des Deux-Sèvres, à la date du 1^{er} octobre 1832 (1).

— La *brochure* in-4°, 124 p., de l'imprimerie de F.-A. Saurin, à Poitiers, couverte de papier gris ne portant pas d'indications typographiques, désignée par le n° 3683 après lequel on a écrit : *Jurisprudence* 433, était cotée primitivement sous le n° 1377 barré par un trait de plume.

On lit au commencement de la 1^{re} page : Cour royale de Poitiers ; au-dessous en plus gros caractères : Arrêt de renvoi et enfin en manchette à gauche : Arrêt qui renvoie à la Cour d'assises de Niort, François Petit et 41 autres individus comme accusés de divers crimes et délits.

Puis à la dernière page : Fait au parquet de la cour royale de Poitiers, le 17 avril 1835. Gilbert Bouchet (procureur général).

C'est en somme le complément du manuscrit 3679 et la mise en œuvre pour l'accusation des dossiers qu'il contient.

Espérons qu'avant la publication de ma note, on retrouvera à la bibliothèque le document antérieur au manuscrit 3679, offrant le procès-verbal de la découverte de la *cache* de 1832, permettant de contrôler le récit, peut-être un peu arrangé, du sous-préfet Rouël (2).

(1) Arch. des Deux-Sèvres.
Doc. n. cl.
M. Police. Troubles 1830-1831-1832.
Minute originale.

(2) Espoir non réalisé.

II

1832

LETTRE DE ROUEL, SOUS-PRÉFET DE PARTHENAY,
AU PRÉFET DES DEUX-SÈVRES

Parthenay, 1^{er} octobre 1832 (1).

... Ce matin on a amené à la prison de Parthenay cinq Chouans, les nommés Collet, Guignard, Grellet, Poignand et Falourd, il faudrait dire le fameux Falourd, si on n'avait pas abusé de cette façon de parler quand il a dû être question de Chouans un peu plus renommés que les autres. Collet, Guignard et Grellet sont de bonne prise aussi et sont connus par leur fanatisme. Poignand s'est mis dans la Chouannerie en amateur et sans y être poussé par le désir d'échapper à la loi du recrutement. Il a une barbe à *la Diot* et qui cache toute la cravate.

Ces cinq individus appartenaient à la compagnie de Béchet. Ils se tenaient cachés depuis quelque temps dans un souterrain dans lequel on ne pouvait entrer que par un arbre *creux* qui a une quinzaine de pieds d'élévation. Le réfractaire Violleau et un petit mendiant avaient donné quelques indices et l'officier qui commandait à l'*Absie* avait reçu dans le pays des éclaircissements. La position du souterrain fut indiquée par la sécheresse du terrain sous lequel il était construit et le passage par le *vieux chêne creux* fut reconnu à ses branches en partie dépouillées et à son écorce lisse sur un côté.

(1) Arch. des Deux-Sèvres.

Doc. n. cl.

Série M. Police. Troubles 1830-1831-1832.

Minute originale.

Un *soldat* requis se guinda par le haut de l'arbre, puis il se laissait glisser dans l'intérieur quand un réfractaire lui passa la tête entre les jambes et le fit avec lui remonter au sommet.

Ce Chouan venait annoncer qu'il se rendait avec ses camarades, ils sortirent tous bientôt et sans armes.

On a découvert avec des pioches cette demeure souterraine. Les terres qui en formaient la voûte étaient soutenues par des chevrons et des madriers.

Cette petite division de l'armée de Béchét ne se tenait pas toujours dans cette retraite, il y en avait *une autre* du même genre dans le voisinage ; elle a été indiquée par les réfractaires, on y a trouvé un mousqueton.

Les Chouans couchaient sur des feuilles de fougère ; une bayonnette qui servait de chandelier, deux cruches, deux vieux plats d'étain et un coin de sabot qui servait de salière étaient tous les ustensiles à leur usage. Les armes qu'on leur a prises sont en bon état, ils avaient une certaine quantité de munitions.

Feu l'abbé B. Drochon, dans *La petite Eglise*. Paris 1894, pp. 121-128, reproduit le brouillon d'un Rapport du préfet Dupin à Réal, ministre de la justice, du 6 mars 1811, conservé aux Archives des Deux Sèvres. *Police secrète*, n° 6377.

Une note du *Rapport* donne la liste d'environ 14 caches préparées, dit-on, pour recevoir des prêtres insermentés. On y trouve la mention d'un *vaste souterrain* près de la maison de La Roblinière, paroisse de Bretignolles, dont l'entrée est toujours couverte d'une meule de paille ou de fagots.

Il est bien probable que quelques-unes de ces caches reçurent aussi des réfractaires.

Après la lettre du 1^{er} octobre 1832, les Archives de la Préfecture et le manuscrit de la bibliothèque se taisaient sur les caches des insoumis jusqu'en 1834.

III

1834

Dans la nuit du 2 au 3 février 1834, François-Félix-Auguste *André*, procureur du roi près le tribunal de 1^{re} instance de Bressuire, informé qu'une bande de Chouans avait des lieux de retraite (*sic*) dans la commune de Boismé, s'y était transporté avec une escorte prise dans les brigades de Bressuire, des Aubiers, d'Argenton-Château et de Coulonges-Thouarsais, sous le commandement du lieutenant de gendarmerie Etienne et cette battue donnait lieu à la découverte sur les dépendances de la métairie de la Tréboire, commune de Boismé, de *trois caches* de Vendéens. (1) Deux huttes de paille dans le jardin de Pierre Delion, fermier de la Tréboire, ayant à bon droit paru suspectes, furent soigneusement explorées.

Dans l'une, on trouva sous quelques ustensiles, une petite claie en forme de trappe, donnant accès à un réduit souterrain. Le lieutenant cria de se rendre à ceux qui pouvaient s'y être réfugiés. Personne n'ayant répondu, un gendarme se glissa par l'ouverture et reconnut une cache pouvant contenir cinq à six individus mais absolument vide.

On fut plus heureux dans la seconde loge où, sous un tas de copeaux, se dévoila une véritable trappe en bois s'ouvrant sur un autre refuge analogue au précédent. Le lieutenant ayant renouvelé sa sommation, une voix répondit : Nous sommes *quatre* prêts à rendre les armes.

La trappe fut alors ouverte et les insoumis se conformant aux ordres reçus, donnèrent sans résistance, en les présentant par la crosse, 4 fusils de chasse à piston

(1) Bibl. de Niort, ms. 6399. Dossier G, p. 36.

et 3 pistolets d'arçon à pierre, puis sortirent un à un et se livrèrent aux gendarmes, se déclarant être les nommés Merlet, Pierre Bonnin, Pierre Brault et Gorias que nous retrouverons aux prochaines assises.

Une exploration du réduit fut très fructueuse. A signaler parmi les objets trouvés dans la crypte ou sur les Chouans, 4 chapelets et une médaille en plomb à l'effigie d'Henri V (1).

Le fermier Pierre Delion montra même dans un petit champ dépendant de la Tréboire, un 3^e *refuge* semblable aux deux autres mais plein d'eau. L'entrée, cette fois, était cachée par des fagots.

Le 20 du même mois de février 1834, deux détachements l'un de gendarmerie, l'autre du 44^e régiment de ligne en garnison à Bressuire, découvraient au village de la Chauvelière, commune de Faye-l'Abbesse, dans la maison et sous le lit de Jacques Bonnin, cultivateur (2), une cache souterraine pouvant recevoir quatre ou cinq hommes, mais alors envahie par l'eau à la suite de grandes pluies.

Jacques Bonnin déclara que parmi les armes trouvées, tant dans son domicile qu'en un tas de paille derrière sa maison, un fusil à piston seul lui appartenait et que 3 fusils à pierre, un paquet de cartouches, 2 poires à poudre, 2 sacs à plomb, une boîte de capsules, un fourreau de bayonnette, un tournevis, une ceinture de cuir, une carnassière et 2 casquettes *telles qu'en portent habituellement les Chouans* etc. etc. avaient été laissés par Merlet, Bonnin, Gorias et Braud, venus plusieurs fois chez lui (3).¹

(1) L'usage de ces médailles en plomb, portées sur la blouse, remonte à la grande chouannerie.

On en voit une au musée de Nantes à l'effigie du duc d'Orléans... La toute pareille trouvée sur un Vendéen, figurait parmi les pièces à conviction au greffe de Niort.

(2) Il est dit ailleurs sous le lit de ses enfants.

(3) Bibl. de Niort, ms. 3679. Dossier O, p. 9 et 19.

Et il faut dire que cette apparente dénonciation ne pouvait avoir rien de compromettant pour ces quatre chouans que Bonnin savait bien être dans la main de la justice depuis la nuit du 2 au 3 février, c'est-à-dire 17 jours avant que sa maison ne fut fouillée.

Là se bornent les renseignements officiels que j'ai pu recueillir sur les refuges de la dernière chouannerie. Il faut dire cependant que le souterrain de la *maison* de la Chauvelière n'est point un fait isolé et pour ne citer qu'un autre refuge analogue, beaucoup de Gâtineaux de ma connaissance, ont encore pu voir bien longtemps après 1840, la cache que le capitaine Robert s'était creusée dans sa *maison* de Saint-Pardoux, où il se terrait quand il était suivi de trop près (1).

Le champ de mes recherches ne dépassant pas les Deux-Sèvres, je n'ai point à décrire le réduit où la duchesse de Berry fut arrêtée à Nantes et dont une taque de cheminée mobile masquait l'entrée, système ingénieux dont on trouve des exemples fort antérieurement.

Il nous paraît aussi que la part qui revient à la chouannerie dans les caches intérieures que des circonstances fortuites font souvent découvrir dans les maisons est fort minime ; ne faut-il pas supposer un temps plus long que celui qui nous sépare de 1832 pour que le souvenir en soit perdu ?

Tous ces refuges ne se présentent toujours pas d'ailleurs sous forme de cryptes faciles à creuser, même en temps de guerre, sous les plus modestes chaumières. On en trouve dans des maisons plus importantes qui semblent de simples précautions contre un avenir toujours incertain, prises dès le *temps de leur construction*. Celles-ci se dissimulent *entre les planchers* de deux étages et non plus en terre.

L'élargissement de l'ancienne rue de Genève à Champ-

(1) Cfr. *La Justice à Niort après la Révolution*, pp. 23-25.

deniers, dont le nom est un souvenir du *protestantisme*, révéla une retraite de cette nature dans une maison restée dans la même famille depuis des siècles sans que le souvenir en eût été conservé, et à cette époque mon ami Henri de Neuchaise me montrait une disposition semblable des planchers dans son château patronymique, commune de Saint-Denis, qui remonte au xv^e siècle.

En somme, de tous nos refuges de 1832, celui des environs de l'Absie offre seul une disposition ingénieuse, tous les autres exposent les réfractaires à mourir de faim pour peu qu'on les oublie.

On croit que le village de Bourdigalle, commune de Cours, fut détruit pendant la guerre de cent ans. Presque toutes ses maisons offrent des caches souterraines, mais là elles communiquent *à la fois* avec l'intérieur de la chaumière et avec l'extérieur par une seconde issue, grand avantage que n'offrent point les refuges des insoumis de 1832.

L. D.

SILHOUETTES NIORTAISES

EUGÈNE DELAVAUT

MUSICIEN

(1814-1892)

Poursuivant nos recherches biographiques pour rappeler au souvenir de nos concitoyens les personnalités niortaises qui ont illustré le Bas-Poitou, il nous a paru intéressant de raconter la vie d'Eugène Delavault, musicien de talent, et l'une des figures les plus connues de Niort, au XIX^e siècle.

Après les notices que nous avons consacrées à Bernard d'Agesci et à Martin-Beaulieu, nous avons pensé que le nom d'Eugène Delavault pouvait figurer honorablement au milieu de la phalange d'artistes et de personnages qui brillèrent d'un éclat plus ou moins vif au siècle dernier, en pays Niortais. Nous avons entrepris ce travail sur l'invitation de notre sympathique secrétaire, M. A. Farault, et, grâce aux souvenirs de notre érudit collègue, M. Léo Desavre, de MM. Pierrey, arrière-neveu à la mode de Bretagne du compositeur, et Ducret, ancien directeur de la Société Philharmonique, et des documents manuscrits acquis par nous, dans ce but, nous croyons avoir réussi à mener à bonne fin la tâche qui nous était confiée.

NOTICE

Germain-Eugène Delavault est né à Niort, le 8 avril 1814.

Il était fils de Nicolas-Benjamin-André Delavault, avocat, et de Anne-Paule Demont de la Vallette.

Il épousa, le 26 juin 1830, à une heure du matin, à la mairie de Niort, M^{lle} Françoise-Elisabeth-Herminie Vauguion (1). Il n'y eut pas d'enfant de ce mariage.

La famille et le nom de Delavault ne sont plus représentés, aujourd'hui, que par un cousin-germain, M. Antonin Delavault, né en 1835, propriétaire, place du Donjon, à Niort et par M. Pierrey, son héritier, propriétaire à Surimeau, près Niort.

Un rapide coup d'œil jeté en arrière nous initiera davantage à la vie familiale d'Eugène Delavault, dont le père, né à Niort, en 1782, y est décédé en 1846. C'était un avocat plein d'esprit, qui fut juge au tribunal de Niort. Il consacrait ses loisirs au culte des Lettres et des Beaux-Arts. Ses peintures et ses dessins sont remarquables par la sincérité avec laquelle ils sont traités : ce sont des documents.

Ses compositions musicales prouvent qu'il possédait la science de cet art où son fils, Eugène, acquit une notoriété dont nous parlerons bientôt. On a conservé de lui un poème épique en douze chants, intitulé : « *Les Captifs ou la foi sauvée en Israël* ». Ce poème, que nous avons sous les yeux, renferme de belles pensées : c'est une chaleureuse protestation contre l'indifférence religieuse de nos jours.

M. Léo Desavire nous dit que le père d'Eugène Delavault était très actif et qu'il fut le premier musicien-compositeur de la famille : « *On trouvait en lui l'Orphée de l'Athénée de Niort* ». Il était très boiteux, et,

(1) Fille de Louis-François Vauguion, agent de change à Niort et de Angélique-Adèle Lemonnier.

comme *Tyrtée*, il savait donner à ses poésies le feu sacré qu'il avait puisé dans la lecture des œuvres du célèbre Athénien, auquel il ressemblait par la claudication, moins la laideur, toutefois. Sa femme, au contraire, passait pour avoir été l'une des plus belles et des plus jolies femmes de Niort ; elle lui donna quatre enfants :

1° Louis Delavault, devenu conseiller de Préfecture des Deux-Sèvres, mort célibataire, rue du Musée, dans la maison paternelle, où est construite l'Ecole de dessin ;

2° Une sœur aînée, devenue M^{me} Lejuste, veuve d'un ancien officier, mort sans enfant, à Gayolles, route de Paris, commune de Niort ;

3° Eugène, qui fait l'objet de cette notice ;

4° Et enfin Benjamin, entré dans les Droits Réunis, marié à M^{lle} Lépillier, restée veuve, à la Guittonnière, commune de Périgné (Deux-Sèvres) ; de ce mariage était né un fils, André, mort avant son père.

Cette revue établie, revenons à Eugène Delavault.

*
* *

Dès son bas-âge, et sous les auspices de son père, le jeune Eugène Delavault sentit se développer en lui le sentiment musical dont l'air du logis familial était saturé.

Il eut, plus tard, comme maître de musique, un vieux niortais, *le père Dreuilh*. (J.-J. Dreuilh), très musicien et bon compositeur, dont le père était chef d'orchestre au grand théâtre de Marseille. J.-J. Dreuilh était employé au Timbre ; il devint très sourd en vieillissant. Il habitait la maison qu'on vient de démolir, rue Victor-Hugo, pour dégager le café Molière (mars 1914).

Sous la Maîtrise de Dreuilh (1), Eugène Delavault apprit la composition et dans ses premières inspirations nous reconnaissons le reflet d'une science musicale respectueuse des classiques du XVIII^e siècle. Le jeune Delavault a subi — comme tous les élèves à leurs débuts — l'influence de son professeur, mais il ne devait pas tarder à voler de ses propres ailes. Doué d'une voix très agréable, il excellait dans la mélodie et la romance sentimentale, ce qui lui valut une bonne partie de ses succès. Grâce aussi à une tenue élégante, d'une correction parfaite, il dirigeait la mode à Niort : c'était le « Lion » de la ville ; mais n'anticipons pas.

Eugène Delavault fit partie de l'orchestre intime de Martin-Beaulieu où nous trouvons réunis, en 1853, MM. Marin et Norès, violonistes ; Delavault et Proust, altistes ; Tolbecque et Avrain, violoncellistes ; M^{me} Binet et M^{lle} Morisset, pianistes.

Le quatuor faisait merveille à Niort et l'on peut croire qu'Eugène Delavault puisa dans le contact de Martin-Beaulieu une part importante de son talent personnel. Subissant malgré lui les effets d'une ambiance musicale qu'il respirait comme un parfum pénétrant et subtil, Eugène Delavault se livra tout entier à la passion artistique qui le dominait. Son individualité se révéla surtout dans la musique religieuse. Les trois messes qu'il a écrites sont le produit d'études spéciales sur la liturgie qui lui facilitèrent ses compositions de musique sacrée. L'une d'elles, connue sous le titre de *Messe Pontificale*, lui valut du pape Pie IX, à qui elle fut dédiée, la croix de Saint-Grégoire-le-Grand. Cette messe fut exécutée, en 1868, à Rome à l'église Saint-Louis-des-Français, et à Niort, en 1892, lors du décès de Delavault, sous la direction de M. Ducret, à

(1) Nous possédons de Dreuilh des études pour violon ; un grand chœur bachique à 4 voix ; une mélodie, *Le Prisonnier*, à 5 voix, dédiée à son ami Eugène Delavault ; *Le Psaume 121*, chœur à 4 parties avec accompagnement de piano et orgue, etc.

l'église Notre-Dame, par la Société Philharmonique, avec un orchestre de 60 musiciens et 120 chanteurs et chanteuses, comme dernier hommage à son Président.



Eugène Delavault appartenait à l'une des plus anciennes et des plus honorables familles de Niort. Il fit ses premières études au collège de notre ville, puis à Paris, comme aspirant à l'école Polytechnique. Il échoua aux examens et fut refusé par le terrible examinateur *Cirrode*, surnommé le *bonhomme tempête*. Revenu à Niort, comme professeur, il passa successivement par les différentes classes et enseignait, en 1850, les mathématiques au collège de notre ville, à l'époque de son mariage qui lui suscita de très graves embarras, car son futur beau-père était *tout à fait* opposé à son union avec sa fille *Herminie*. Enfin, après une série d'épisodes plus romanesques les uns que les autres le mariage n'en fut pas moins conclu.



Comme citoyen, Eugène Delavault fut élu conseiller municipal, puis adjoint au Maire où, de concert avec son ami Monnet, en 1865 et jusqu'en 1871, il prit une large part à l'administration de la ville, coopérant aux travaux d'embellissement de notre cité.

Le canton de Brioux l'envoya très jeune siéger au Conseil général dont il fut le secrétaire pendant dix ans.

Il fut l'un des membres les plus dévoués de la Société de Secours Mutuels, comme il le fut pour toutes les œuvres utiles ou charitables auxquelles il voulut toujours s'associer.

Il fut président de la Société Philharmonique, à la prospérité de laquelle il était profondément attaché.

A la mort de son ami Monnet, survenue en 1890,

il devint président du Conseil d'administration de la *Revue de l'Ouest*.

Eugène Delavault fut décoré de la Légion d'honneur, en récompense des services qu'il avait rendus à l'Assemblée départementale, au sein de laquelle il remplit le mandat de conseiller pendant trente-quatre ans, avec un zèle infatigable.

Par son caractère, son talent, son tact et son amabilité, Eugène Delavault avait conquis l'affection de tous les cœurs.

En 1881, il posa sa candidature à la députation dans l'arrondissement de Melle, contre M. Giraud, mais ne réunit sur son nom que 8.207 suffrages.

Il s'effaça alors et rentra dans l'ombre où ses goûts d'artiste trouvaient à s'exercer et se livra tout entier à ses rêveries musicales dans lesquelles il trouvait un charme infini en compagnie des *neuf sœurs*, parmi lesquelles, *Polymnie*, sa muse préférée, — Herminie Vauguion, sa femme, — le secondait dans ses travaux et l'inspirait de son souffle poétique.

C'est avec elle qu'il fit la plupart de ses compositions élégiaques ou sentimentales, mais toujours marquées au coin d'un rythme profondément empreint d'une passion poétiquement stylée, car M^{me} Herminie Delavault fut toujours une sentimentale délicate, à l'âme noble et élevée, ainsi qu'on peut la juger par les mélodies, romances et rêveries qu'il mit en musique. L'une d'elles, *la Fileuse*, ballade pleine de charme, que nous avons sous les yeux, valut à son auteur le souci d'argent aux Jeux Floraux, en 1889 (1).

La Fileuse, datée de septembre 1885, a figuré dans le supplément musical de l'*Illustration*, du 30 juillet 1898, avec une adaptation musicale de M. A. Sauvrezis, dédiée à M^{me} Marie Laurent, la grande comédienne.

(1) Compte-rendu de M. Emile Breuillac, en 1889 (Société Stat. bulletins, tome VII, p. 295).

*
* *

Eugène Delavault vécut ainsi, au milieu des Muses, jusqu'en 1892, lorsque le 24 septembre de cette même année, on apprit qu'il était mort, subitement, à une heure du matin, dans sa propriété de Surimeau où il avait réuni, la veille, quelques amis. Fait étrange à noter : comme à un moment donné il y eut treize personnes à table et que ce nombre fatidique avait effrayé quelques-uns des convives, Eugène Delavault les rassura en leur disant : « Ne craignez rien, si quelqu'un de nous doit mourir dans l'année, ce sera moi ». A une heure du matin, il mourut d'une embolie, et, coïncidence extraordinaire, c'était à la même heure, que 42 ans auparavant, il s'était marié à Niort.

La nouvelle de ce décès, que rien ne faisait pressentir, plongea dans le deuil sa famille et ses amis.

Les obsèques eurent lieu le mardi 27 septembre 1892, au milieu d'une affluence considérable de parents et d'amis et d'une foule énorme de laquelle nous faisons partie ; la grande nef et les bas-côtés de l'église Notre-Dame étaient remplis par une partie de l'assistance, l'église ne pouvant contenir tous les invités parmi lesquels on remarquait : MM. Taudière, député ; Tribert, sénateur ; Martin-Bastard, maire de Niort ; le général Bossan ; J. Barrelle, président du tribunal de commerce ; le marquis de Cumont, conseiller général de Coulonges ; Th. Mercier, du *Mémorial* et un grand nombre d'électeurs du canton de Brioux qui avaient voulu l'accompagner à sa dernière demeure.

Les cordons du poêle étaient tenus par MM. Noirot, Laurence, Norès, Paul Frappier, de Gaulier et Martinon de la Richardière.

Pendant la messe, l'orchestre de la Société Philharmonique, dirigé par M. Ducret, a rendu un dernier hommage à son Président en jouant :

1^o La marche funèbre de la 3^o Symphonie de Beethoven (orchestre) ;

2^o Solo de violoncelle, de Gabriel Marie (M. Conte) ;

3^o *Qui Tollis* de la Messe Pontificale d'Eugène Delavault ;

4^o Solo de basse, chanté par M. Charrier ;

5^o Introduction de l'*Agnus Dei* d'Eugène Delavault ;

6^o Solo de violon, par M. D. Rittberger ;

7^o Andante de la Symphonie de Mendelssohn (orchestre).

L'émotion était profonde.

M. l'Archiprêtre a donné l'absoute et a conduit le corps jusqu'au cimetière. Le corbillard disparaissait sous les fleurs et les couronnes, entre autres, celles de la Société de Secours Mutuels, de la Société Philharmonique, de la *Revue de l'Ouest* et celle de ses ouvriers. Un très beau discours fut prononcé sur la tombe par M. E. Noirot, reproduit in-extenso dans le journal la *Revue de l'Ouest* du 27 septembre 1892.

*
**

L'œuvre musicale d'Eugène Delavault doit se diviser en trois genres bien distincts : musique religieuse, musique théâtrale et musique de genre avec chant et accompagnement ou musique seule.

En voici le catalogue détaillé, dressé à l'aide des manuscrits en notre possession, que nous croyons complet. On pourra juger de la valeur de l'artiste par l'exécution de ses compositions.

Eugène Delavault n'aborda la scène de la capitale qu'avec *l'Oncle Traub*, opéra comique en un acte, représenté au Théâtre Lyrique, à Paris, le 11 avril 1862. Les acteurs furent : Gabriel, Verdelet, M^{me} Faure et Zevaco.

CATALOGUE DES MANUSCRITS

1^o *Musique sacrée*

Messe solennelle ;

Autre messe solennelle ;

Messe Pontificale. Soli, chœurs et orchestre complet, et orgue, dédiée à Pie IX.

NOTA. — Ces trois messes ont été exécutées à Niort, à différentes époques, par la Société Philharmonique.

Omnes gentes, orchestre et chœurs ;

Motet, chœur à 4 voix. Sop., ten., alto et basse ;

3^e Messe à 3 voix : sop., ten., basse. Soli et chœurs ;

O Salutaris, chœur et orgue ;

Regina Cœli, chœur à 4 voix.

Rédemption, paroles de Lemonnier. Mezzo sop. et baryton (1867) ;

Les Captifs d'Israël, Oratorio ;

Tobie ou les Captifs d'Israël.

2^o *Musique de Théâtre*

Le Chevalier noir, opéra en 3 actes ;

Dans les Nuages, opéra en 1 acte ;

La Ville aux Diamants, opéra comique en 2 actes ;

1856. *Nathaniel*, opéra comique en 1 acte, paroles de Brunswick ;

1862. *L'oncle Traub ou le Mariage improvisé*, opéra comique en 1 acte, paroles de Zaccane et Valois ;

Cantate de Sapho (rien de commun avec celle de Beaulieu) ;

1864. *Frantz Keller*, opéra comique en 1 acte, joué à Niort en 1864.

3^e Musique de genre

- Le Masque noir*, duo pour sop. et basse ;
1840. *Prends pitié du Marinier*, scène lyrique au bord de la mer ;
1840. *Les Pêcheurs de l'Adriatique*, scène lyrique ;
1841. *Addio Teresa*, paroles d'A. Dumas, romance ;
1841. *Laisse-moi t'aimer*, mélodie d'Herminie Delavault ;
1842. *Tes yeux*, romance ;
1842. *J'irais vers vous*, mélodie ;
1842. *Moi..., je ne peux que vous aimer*, romance ;
1843. *A Toi !* mélodie, paroles de Victor Hugo ;
1844. *L'Ange de la Vendée*, mélodie ;
1844. *Le Magicien*, chansonnette ;
1845. *Sapho*, pièce lyrique, paroles d'Altenheim ;
Les Djuns. Orientales de Victor Hugo.
1858. *A Toi..., Moi !...*
1856. *Rappelle-toi*, paroles d'Alf. de Musset, romance ;
Dona Piquille, cantatille espagnole ;
Calypso abandonnée, scène lyrique ;
Rêve d'amour, mélodie ;
Amertume, paroles de Lemonnier, mélodie ;
Villanelle à 2 voix, sopr. et ténor ;
Sa Voix, mélodie pour ténor ou sopr. avec accompagnement obligé de hautbois et basson ;
Le Goëland, romance, paroles de Herm. Delavault ;
Qui donc est le Seigneur, extrait des *Stances*

de Lamartine, pièce lyrique pour chœurs et orchestre ;

Sœur Cécile, chansonnette ;

Les Etoiles, rêverie.

4° *Musique instrumentale seule*

Quintette, pour 2 violons, 1 alto et 2 violoncelles ;

2 morceaux pour violon, dédiés à « mon ami Allard » ;

Ouverture de concert pour la Société Philharmonique ;

1863. *Tarentelle*, souvenir de Naples (avril 1863) ;
Ballet du Chevalier noir.

*
**

NOTES

Eugène Delavault jouait de l'alto.

Son frère, Louis, fut mis à la retraite avant l'âge.

Le portrait d'Eugène Delavault, qui est au Musée, a été peint par son neveu à la mode de Bretagne, M. Louis-Maurice Pierrey, élève de l'Ecole des Beaux-Arts, membre de la Société des Artistes français, qui a laissé bon nombre de paysages des environs de Niort et le portrait de Louis XVIII.

Voir le tome VI des *Mémoires* de la Société de Statistique, p. 103, par Léo Desavire, pour renseignements complémentaires.

Louis Delavault, frère d'Eugène, président du Conseil de préfecture, a eu à souffrir des effets de la politique.

La maison paternelle (Ecole de dessin) était garnie du haut en bas des peintures et dessins de Benjamin

Delavault, père. Ces tableaux ont été vendus, donnés ou dispersés un peu partout. Nous possédons de Benjamin Delavault une vue du Fort-Foucault gravée en 1830 ou 1840.

Tels sont les documents, notes et souvenirs, fournis à l'auteur par ceux qui ont connu Eugène Delavault dont la sépulture familiale est dans le plus ancien des cimetières actuels de Niort.

M. Pierrey a bien voulu mettre à notre disposition une photographie d'Eugène Delavault, faite par Bourgoin, photographe, place du Temple, à Niort.

Paul GALTEAUX.

Le Monument du voyageur René Caillié à Boké

(1866)

Le monument élevé à la mémoire de René Caillié, au lieu qui fut le point de départ de son voyage à Tombouctou, pour rappeler sa courageuse entreprise, fut érigé en 1866 dans la cour du poste, à Boké, d'après les ordres de M. le marquis de Chasseloup-Laubat, ministre de la marine et des colonies, sur la proposition du général Faidherbe, gouverneur du Sénégal ; la Colonie y contribua par ses souscriptions.

Dans un article consacré à René Caillié nous avons donné l'inscription de ce monument d'après la *Revue Maritime et Coloniale* (1) ; nous faisons alors remarquer que cette inscription devait être erronée car elle ne concordait pas, comme date, avec l'*Itinéraire de Caillié, de Kakondy à Tanger par Tombouctou* (2). En effet, suivant la *Revue Maritime et Coloniale*, René Caillié partit de Boké le 29 avril 1827 tandis que l'*Itinéraire* dit qu'il partit de Kakondy, à peu de distance de Boké, le 19 avril.

Afin d'éclaircir cette question de date et d'avoir désormais le texte exact de l'inscription qui figure sur le monument élevé à la mémoire de notre illustre compatriote, nous nous sommes adressé à M. l'Administra-

(1) Alphonse Farault, *L'Explorateur René Caillié (1799-1938)* ; bio-bibliographie, apud *Revue Poitevine et Saumuroise*, 1901, p. 226.

(2) René Caillié, *Journal d'un voyage à Tombouctou et à Jenné, dans l'Afrique centrale*. Paris, Imprimerie royale, 1830, in-8°, tome III, p. 317.

teur du Cercle du Rio-Nunez, à Boké, qui a bien voulu nous fournir les renseignements suivants (1) :

« Le monument de René Caillé (2) est élevé au centre de la cour du poste de Boké.

« C'est une pyramide quadrangulaire de 2 m. 50 de hauteur, en pierre, fixée sur un socle qui atteint lui-même 1 m. 75 de hauteur sur 1 mètre de largeur.

« Sur la face Est :

PARTI DE CE LIEU LE 19 AVRIL 1827

RENÉ CAILLÉ

ARRIVA LE 7 SEPTEMBRE 1828

A

TANGER

APRÈS AVOIR PASSÉ

PAR

TOMBOUCTOU

« Sur la face Ouest :

SOUS LE RÈGNE DE SA MAJESTÉ

NAPOLÉON III

MONSIEUR LE MARQUIS DE CHASSELOUP-LAUBAT

ÉTANT MINISTRE DE LA MARINE ET DES COLONIES

ET LE GÉNÉRAL FAIDHERBE ÉTANT GOUVERNEUR

DU SÉNÉGAL ET DÉPENDANCES

CE MONUMENT A ÉTÉ ÉLEVÉ

A LA MÉMOIRE

DE L'ILLUSTRE VOYAGEUR

RENÉ CAILLÉ

« Ces inscriptions sont incrustées dans du bronze.
« Les lettres sont de grandeur moyenne. Quelques-unes
« ne sont que majuscules, les autres en écriture
« anglaise ». Alphonse FARULT.

(1) Lettre de M. Henri Valein du 10 octobre 1901.

(2) On sait que le voyageur orthographiait ainsi son nom de famille dans ses dernières années ; son acte de naissance porte *Caillié*.

DOCUMENTS POITEVINS

Démolition de la dernière travée romane de l'Eglise de Saint-Maxire

(Assemblée paroissiale du 11 juillet 1717)

La brochure qui a pour titre : « *Saint-Maxire. Recherches sur une commune rurale* », a paru en 1894 ; vingt ans après, les minutes des notaires de cette seigneurie, jusque là introuvables, émergeaient, mêlées à des paperasses sans valeur, d'un grenier de la rue Yver — où elles avaient été transportées on ne sait quand, ni comment — pour passer aux mains d'un revendeur qui les céda enfin à la *Société historique et scientifique*.

Longtemps en rapport d'affaires avec l'étude Pougnet, très lié en outre avec le premier clerc, feu Gustave Poinot, mon ancien condisciple, j'avais trouvé chez lui et chez son patron le plus grand empressement à donner toutes les indications utiles à mes recherches, sans que les minutes de Saint-Maxire m'eussent jamais été signalées. J'y vois la preuve certaine que leur présence dans l'étude niortaise restait depuis longtemps ignorée.

Moins âgé, j'aurais sans doute pensé, grâce à ce précieux apport, à remanier les notes déjà publiées, contentons nous aujourd'hui d'y signaler la série à peu près complète des *Assemblées de paroisse* depuis 1691,

pour n'en plus retenir que ce qui a trait à la pauvre église complètement démolie en 1899 (1). Quelques détails rétrospectifs paraissent indispensables avant d'en venir à l'intéressante *assemblée* du 11 juillet 1717, objet principal de cette étude.

Jusqu'au *XII^e siècle*, il n'y eut guère dans les campagnes que des chapelles *en bois*. On trouve cependant encore ça et là quelques moëllons à feuilles de fougère ayant appartenu à des édifices fort *anciens* qui furent des églises. Nous conservons des spécimens de ces pierres du *petit appareil* recueillis au nord de l'église de Saint-Maxire, dans le vieux cimetière qui s'étendait jusqu'au four banal du prieuré, à l'entrée du village du Bas-Baigné (2), et sans doute la reconstruction de l'église en eût-elle exhumé un grand nombre si les pierres des fondations avaient été extraites.

Hâtons-nous de dire cependant que dans l'église démolie il ne subsistait rien d'antérieur au *XII^e siècle* pendant lequel s'élevèrent, comme on le sait, presque toutes nos églises rurales, mais à cette époque remontait incontestablement, du côté du nord, une portion de *mur roman* située entre le transept et le pied de la croix (3). On voyait en dedans de cette vieille muraille

(1) La nouvelle église a été inaugurée en 1901.

(2) Un fragment de croix monolithe montrant un bras de crucifix, prouve que ce vaste champ de repos ne fut pas abandonné avant la fin du *XV^e siècle*. On y avait ouvert, à une époque indéterminée, de nombreuses galeries de carrières. L'emplacement de ce cimetière est occupé par la petite place de la Douve, les bâtiments de la Seigneurie, du Colombier et de la Bobinière, il se prolongeait même à l'Ouest. On y trouva des fragments de tuiles à rebords et un vase entier décoré de fleurs radices, du type dit de la *citerne de Saint-Savin*. L'époque Carlovingienne était représentée par un fragment d'inscription.

(3) Une petite porte, percée à travers ce mur dans l'axe du chemin du Bas-Baigné, a été reportée plus à l'Est lors de la reconstruction. Elle s'ouvre sur un placiste créé sur une partie de l'ancien cimetière, appelée la Douve, on ne sait trop pourquoi.

Cet espace est limité au sud par l'église, au nord par la Seigneurie

des piliers engagés et les arrachements des voûtes (1). Les fondations du transept à *la suite* surgirent au moment de la démolition.

Quelques années avant 1870, le sol avait été abaissé derrière le chevet actuel pour faciliter l'accès des bâtiments du prieuré qui reçurent, pendant quelques années, le fermier du Port Laydet, alors transformé en maison de maître. Cette fouille inespérée eut pour résultat de dégager la base demi circulaire de *l'unique* abside encore entourée à l'extérieur de cercueils monolithes.

Ainsi, depuis une cinquantaine d'années on a pu reconnaître toute la partie nord de l'église romane avec son transept et même son abside terminale. Ces découvertes successives permettent de reconstituer par la pensée le côté symétrique au sud, *depuis longtemps disparu*, et de rétablir le plan d'ensemble. En somme, il y eut à Saint-Maxire une petite église romane à nef *unique*, avec transepts et abside, ainsi que dans les autres paroisses de la région, et le clocher devait, comme toujours, s'élever à la rencontre de la nef et des transepts.

Un massif *plein* au sud, assez inexplicable, même après la démolition, a pu s'être substitué à la vis qui desservait ce clocher. Peut-être faut-il voir en ce massif un reste de travaux de défense ? La ruine si absolue de la pauvre église n'est-elle pas là pour nous prouver qu'elle reçut de rudes assauts en temps de guerre ?

Bien moins de renseignements encore nous parviennent sur la disposition de l'église avant les travaux

(où habite le meunier), à l'ouest par la cure et au levant par le Port Laydet.

La foire du 3 novembre se tint sur la Douve jusque vers 1832.

(1) L'assemblée paroissiale du 11 juillet 1717 nous montrera bientôt que toute une *travée romane*, adossée à ce mur et isolée des trois autres côtés, *existait encore à cette époque*.

exécutés à la fin du ^{xvii}^e siècle. On put voir cependant jusqu'au temps de la reconstruction finale, en dedans du mur méridional, les arrachements d'arcatures flamboyantes. Il est à croire qu'elles s'élevaient au-dessus d'un caveau funèbre desservi au couchant par une porte placée à droite de l'entrée actuelle de l'église, mais dont le seuil se trouvait beaucoup plus bas. Comme on en pouvait juger par le seul jambage encore apparent dans le mur de façade refait au ^{xvii}^e siècle.

L'édicule gothique offrait sans doute à l'extérieur des pignons à rampants ornés de feuilles de chou. L'un des crochets que nous avons conservé, en tout semblable à ceux que l'on voit encore à la grande porte de Notre-Dame de Niort, fut du moins trouvé près de l'ancien logis du Colombier (1). Enfin le déblaiement du bief inférieur du moulin nous donna deux têtes en pierre de statuettes de Saintes, du ^{xv}^e siècle.

A ces minces détails se borne tout ce que l'on peut savoir ou présumer des modifications apportées au plan de l'église romane jusqu'au règne de Louis XIV. Il est facile de juger qu'en comprenant *alors* dans son périmètre l'édicule gothique élevé au sud de la nef romane, on doubla la largeur de l'église qui prit l'aspect d'un bâtiment carré sans autre voûte que celle de la travée romane démolie vers 1717.

De la sacristie nous ne dirons rien, c'était une annexe sans style, en ressaut au sud à côté du massif *plein*. Un plancher formait un étage ouvert sur l'église. Transportée au nord lors de la reconstruction, elle y occupe l'emplacement de l'ancien *parquet* de la Châtel-lenie, sans communication avec l'église quoique la présence d'un simple placard ait un instant fait croire à l'existence d'une ouverture sur la nef.

Quelques marches conduisaient à la porte du pré-

(1) On y recueillit encore un fragment de cloche pesant plusieurs kilogrammes, provenant du bord inférieur.

toire surmontée des armes du marquis Armand-Gabriel de Crux et de Marie-Eléonore Damaris Turpin de Crissé, son épouse, qui lui avait apporté en dot la terre de Saint-Maxire en 1709. Ce blason, très fruste, figure encore sur la sacristie nouvelle.

La prison avait sa porte au levant, de mêmes dimensions que le prétoire, elle n'en était séparée que par un plancher.

A la fin du XVII^e siècle, les gros décimateurs de la paroisse furent appelés à contribuer aux frais de restauration les plus indispensables pour rendre au culte l'église que les guerres civiles et autres, peut-être, laissaient fort mal en point. On peut même donner une date précise. La démolition d'un petit hangar, jadis situé en avant de l'entrée de l'église à l'ouest, amena la découverte d'un cartouche à la date de 1687 (1) et au-dessous, le fronton de la grande porte montrait entre ses *triglyphes* les lettres L. et R. en grand caractère, rappelant encore le règne de Louis XIV.

Le petit hangar s'adossait au mur de façade dont

(1) François Laurens était décédé en 1678, veuf de Catherine Lévesque, morte l'année précédente.

Ils ne laissaient qu'une fille, Madeleine, enlevée par Henri-Charles Turpin de Crissé, comte de Vihiers, et finalement épousée par lui.

Les conditions déplorables dans lesquelles leur unique héritière s'était mariée, les avaient décidés à régler par des dispositions de dernières volontés le partage de leurs biens.

Le comte de Vihiers et sa femme seraient morts avant 1687 et il est difficile d'établir quel était à cette époque le seigneur de Saint-Maxire. Le testament de 1677 avait donné lieu à un procès entre les enfants de Madeleine Laurens et du comte de Vihiers, suivi d'un partage provisionnel, du 6 décembre 1691, aux termes duquel la terre de Saint-Maxire passait à titre de *préciput noble* aux filles de Philippe-Charles Turpin, comte de Crissé (issu du Comte de Vihiers) *alors décédé*, mais vivant au jour de la mort de François Laurens. Il faut peut-être en inférer que cette terre avait été déjà possédée, toujours à titre de droit d'aînesse, par Philippe-Charles Turpin, *comte de Crissé*, mais la date de son décès, antérieur à 1691, restant inconnue, ne nous permet pas de décider s'il était seigneur de Saint-Maxire en 1687. Toujours est-il que cette terre passa à la fille du comte de Crissé, qui devint marquise de Crux et mourut en 1739.

une lucarne ronde rompait la monotonie. Les comptes de la fabrique nous apprennent que cette lucarne datait de 1720.

Ce fut aussi à cette époque que la bretèche destinée à la cloche s'éleva au-dessus du pignon de l'entrée de l'église. Le procès-verbal de l'assemblée de 1717 qui suit nous apprendra qu'elle remplaça le clocher établi sur l'unique travée romane dont on décida alors la démolition, très vraisemblablement effectuée en 1720.

On ne saurait douter que le mur du chevet rectiligne comme celui de la façade et de même appareil n'ait été comme lui construit en 1687. Il a été déjà dit qu'il fut bâti au-dessus de l'abside romane. Au nord, dans le même temps sans doute, le mur roman se prolongeait en ligne droite à travers le transept dont il faisait disparaître le ressaut.

Alors, il ne subsista plus de la vieille église du ^{xiii}e siècle que la portion du mur septentrional autrefois compris entre la façade et le transept auquel s'adossait encore une seule travée romane voûtée démolie après 1717.

LÉO DESAIVRE.

Assemblée paroissiale du 11 juillet 1717, procès-verbal rédigé par Simon, notaire à Saint-Maxire, contrôlé. Signatures de Denizeau, curé, et autres.

Pierre Eculleux, fabriqueur, expose qu'à côté de l'église il y a deux chapelles du côté du soleil levant (1), proche le placiste où se tiennent les foires, en l'une desquelles chapelles il y a un autel ruiné et en l'autre

(1) Ce serait plutôt au nord.

sont les fonts baptismaux, contre lesquelles dites *deux* chapelles, il y a une petite porte par laquelle on entre du dit placiste dans l'église,

que sur la voûte qui est au-dessus de l'une des dites chapelles, est le *clocher*,

que toutes les murailles des dites chapelles, la dite voûte, la charpente qui est au-dessus l'autre des dites chapelles et le clocher, menacent ruine entièrement, de sorte qu'il n'y a pas de seureté de passer et se tenir en les dites chapelles contigues à la dite église dans laquelle on peut facilement entrer par des ouvertures qui (se) sont faites en les murailles des dites chapelles, pour y voler les vases sacrés et autres ornements, que d'ailleurs l'hiver, les paroissiens ressentent en la dite église un grand froid causé par le vent et la pluie qui passent par les dites charpentes et voûtes,

qu'il en coûterait des sommes considérables si le clocher et la cloche venaient à tomber, il prie les habitants de déclarer s'ils jugent à propos de faire rétablir les dites deux chapelles et le clocher.

que les dites chapelles ne sont pas fondées et faisaient partie selon toute apparence d'une *vieille église* que l'on dit avoir été détruite au temps des guerres civiles,

Qu'elles sont devenues entièrement inutiles, l'église étant trop grande pour contenir tous les habitants dont quelques uns affectent quelquefois de se placer dans les lieux les plus reculés des deux chapelles pour n'être pas vus par les prêtres qui sont à l'autel,

S'ils jugeraient plus à propos de faire démolir lesdites deux chapelles et le clocher qui serait mieux placé dans le haut de la muraille en laquelle est la principale porte de l'église (1) et afin qu'on ne puisse entrer

(1) Ce qui fut fait, ce troisième clocher ne disparut que lors de la reconstruction finale ; c'était une brechesche qui semblerait en avoir remplacé une semblable placée sur la voûte démolie.

(dans l'église) boucher de maçonnerie les deux grandes arcades qui donnent communication des dites chapelles en l'église.

Sur quoi les habitants délibèrent qu'on ne saurait trop tôt démolir les chapelles, descendre la charpente, ôter le clocher qu'il convient de placer sur la muraille qui est au-devant de l'église, à cet effet y bâtir un clocher *de la même forme* que celui qui est présentement sur la voûte de l'une des chapelles et boucher les deux arcades en l'une desquelles ils jugent à propos de faire une *petite porte* pour entrer dans l'église pour la commodité du curé et des habitants,

Et comme cette paroisse est extrêmement pauvre, ils prient messieurs Deniseau, curé ; Vasanfort, vicaire ; Thibault de Boutteville, sénéchal, et Simon de La Tillière, greffier de ce lieu, de supplier Monseigneur le marquis de Crux (1), seigneur de cette paroisse et patron de l'église, autres personnes de qualité et autres qui possèdent des biens fonds en cette paroisse, de contribuer à la dépense pour la démolition et le rétablissement du clocher, de faire une quête chez les habitants et attendu qu'il convient de faire quelques charrois et employer quelques journées de journaliers pour remuer et transporter les matériaux, qu'ils s'obligent chacun en leur particulier des journées et des charrois.

Pouvoir est donné au fabriqueur d'obtenir la permission de l'évêque de La Rochelle et de Monseigneur de la Tour, Intendant de l'oitou.

(1) Le Marquis de Crux devint seigneur de Saint-Maxire par son mariage, en juillet 1709, avec Damaris Turpin de Crissé, morte le 25 février 1739, laissant une fille unique qui s'unit à Jean-Victor de Rochechouart Mortemart, et décéda le 3 octobre 1742 et lui donna un fils unique, mort célibataire en 1755.

Document inédit sur l'abbaye de Saint-Liguairé

Cette pièce complète la série de documents inédits sur l'abbaye de Saint-Liguairé publiée dans notre *Bulletin*, année 1913, p. 191. Elle fait partie des Archives départementales des Deux-Sèvres (minutes notariales Grugnet) et a été communiquée à la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres par M. Alphonse Farault.

Niort, 3 août 1728.

Marché passé par Anne Daymard, sous-prieur, mandataire de François Lopis de la Farre, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Liguairé, avec André Aimé et Philippe Couffeau, maçons, et Antoine Meresle, charpentier, pour diverses réparations à exécuter dans l'abbaye.

Pardeuant les no^{res} royaux à Niort soussignez furent presans M^{re} Anne Daymard, souprieur de l'abbaye de Saint Liguairé y demeurant, au nom et comme fondé de procuration de M^{re} Louis-François de Lopis de la Farre, abbé commandataire de l'abbaye Royale dud. Saint Liguairé, passée sous le scel du Chatelet de Paris, Receue par Verain et son confrere le vingt trois juillet dernier, laquelle il a represantée et ensuite retirée pour luy servir en dautres affaires d'une part. Et André Aymé et Phillippes Couffeau, masson, et Anthoine Meresle, cherpantier, demeurant en cette ville de Niort,

dautre part. Entre lesquelles partyes a esté fait le marché quy suit : sçauoir que lesd. Aymé, Couffeau et Meresle ont promis et seront tenus comme ils sy obligent de refaire a neuf d'un bout à l'autre la cherpante et la couerture d'une chambre appelée Le Chauffouer de lad. Abbaye de Saint Liguairé, attenante au souprieuré dycelle ; plus de refaire aussy a neuf la cherpante et couerture tout au tour des quatre aisles du cloistre de lad. abbaye ; plus de refaire aussy la cherpante et couerture de deux chambres appelées la Préuosté ; plus de refaire la cherpante et couerture d'un lieu appelé Le Couroir de la Chantrie et des chambres attenantes consistant pour le tout dans led. couroir ; Une grande chambre antichambre et petite chambre joignant à la Vieille Eglise, comme aussy mettre en lad. grand chambre une serue avec ses assamblages ; plus de refaire deux murs scituez dans le mesme lieu pour soutenir lesd. cherpantes ; plus dabattre la partye du mur quy donne sur la maison du prieuré et le démolir jusqu'à la partye quy ne menace point ruyne, depuis le commencement jusqu'à l'autrebout et y mettre par dessus les thuilles quy conuiendront pour le couvrir, afin que par les pluyes il ne puisse estre endommagé. Et comme il pourroit arriver que par la destruction dud. mur ont laissat eschapper quelques pierres sur les couvertures de l'escurie et autres lieux du prieuré, s'obligent lesd. entrepreneurs pour preuenir ce dhommage de decourir dvn bout à l'autre lesd. lieux et les remettre en estat ; plus recepper neuf pilliers des cloistres de lad. abbaye par le bas seulement et refaire les contre murs d'entre deux pour qu'ils puissent sans crainte surporter les voustes et de la manière que tout estez ceux quy parroissent cy deuant auoir esté racommodez ; plus refaire dvn bout à l'autre la marzelle du puy quy est au milieu des cloistres et icelluy dit puy nettoyer ; plus s'obligent aussy lesd. entrepreneurs dabattre les bois quy seront pour cet effet marqués dans

le parcq et de façonner et mettre en œuvres lesd. bois jusqua la concurance de quatre mil piédz de cheurons ; plus dix sept pieces ou poultries portantes scauoir : deux de vingt deux piedz, une de vingt six et les autres de seize à dix huit ; plus trante huit soll (iv) eaux de douze piedz chacun de longueur pour estre employez aux réparations cy dessus. Et au cas que la quantité des matériaux de bois cy dessus ne soit pas suffisante pour faire lesd. réparations, led. sieur Daymard aud. nom s'oblige de fournir auxd. entrepreneurs le surplus des bois q' sen deffandra, prest a mettre en œuvres a proportion du deuis fait entr'eux, et sy il arriuoit qu'il ne fust pas necessaire demployer la quantité des bois que lesd. entrepreneurs sont obligez dabatre, tirer et mettre en œuvres, en ce cas lesd. entrepreneurs ferons raison aud. sieur Daymard aud. nom de ce qu'il sen deffandra a proportion dud. deuis et sur rabais qu'y en a estez fait ; plus s'obligent lesd. entrepreneurs de racommoder les deux cours dvn bout a l'autre dans le dedans du Moullin de la Roussille depand^t de lad. abbaye de Saint Liguair, de refaire par le dehors dud. Moullin une toise de longueur des contre murs et de racommoder vn des contre murs de la peschoire de vingt cinq a trante piedz de longueur ; s'oblige le dit sieur Daymard aud. nom de fournir auxd. entrepreneurs des matériaux nécessaires randus sur les lieux exceptez les pierres nécessaires pour le recepage desd. pilliers qu'ils promettent choisir et prandre dans la Vieille Eglise dud. Saint Liguair ainsy que celles qui seront nécessaires pour la refection des deux murs cy dessus denommez dans la chambre de la Chantrie, s'obligeant cependant lesd. entrepreneurs de faire seruir les vieux matériaux tant en lattes, thuilles, cheurons fillières qu'autres cherpantes qui pourront seruir. Touttes lesquelles reparations lesd. entrepreneurs promettent de randre faites et parfaittes dans le seize de nouembre prochain, a peine de tous despands d'hom-

mages et interests. Le presant marché fait moyennant la somme de cinq cens quatre vingt dix liures de laquelle somme ledit sieur Daymard a promis et se dit obligé d'en bailler et payer ausd. entrepreneurs le tier au commencement desd. réparations ; vn autre tier a moityé dud. ouurage et l'autre tier a la fin desd. reparations icelles prealablement visittées et acceptées par led. sieur Daymard ou experts communs entre les partyes. Tout ce que dessus icelles dites partyes ont stipullez et acceptez et a l'entretient et accomplissement oblige et hypotecques sçauoir led. sieur Daymard les biens dud. seigneur abbé de la Farre en vertu de lad. procuration et lesd. entrepreneurs tous leurs biens presans et aduenir tous jugez et fait et passé aud. Niort, etude dud. no^{re}, le troisesme jour daoust mil sept cens vingt huit après midy. Leu et oui les partyes signez.

AYMÉ J., Ph. COUFFAU, Antoine MERESLES,
DAYMARD, sousp^r, GRUGNET, no^{re} royal.



BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES DEUX-SÈVRES

TROISIÈME ET QUATRIÈME ANNÉES

3^e ET 4^e TRIMESTRES DE 1914
1^{er}, 2^e, 3^e ET 4^e TRIMESTRES DE 1915

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 juin 1914

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Étaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Aimé Breuillac, Galteaux, Girard, Lacroix, abbé Longer.

Absents excusés : MM. Cayer fils, Chcbrou, du Château, Farault, Guillemet, Leroux, Marmuse, Marot.

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

Au sujet de la demande d'échange faite par la *Revue du Bas-Poitou*, M. Lacroix fait observer qu'elle figure déjà parmi nos sociétés correspondantes.

M. Galteaux trouve que certaines études ou communications sont analysées trop succinctement dans les pro-

cès-verbaux ; sous bénéfice de ces observations, le procès-verbal est adopté.

M. le Président signale les publications reçues dans le courant du mois de mai. Le *Bulletin et Mémoire de la Société d'Anthropologie de Paris* (fascicule 6, année 1913), contient une étude du docteur Marcel Baudouin, intitulée *La Pierre à l'Etoile du Temple du Soleil des Vaux, à Saint-Aubin-de-Baubigné (D.-S.)*.

M. le Président fait connaître les démarches qu'il vient de faire auprès de M. le Maire de Saivre et de M. le Préfet des Deux-Sèvres, pour transporter dans l'église le gisant qui vient d'être découvert dans le cimetière de Saivre.

La fin du concours de monographies pour l'année courante est fixée au 30 juin.

M. Girard dépose sur le bureau le travail de notre collègue, M. l'abbé Demellier : *L'organisation féodale dans le canton de Beauvoir-sur-Niort* :

- 1° *Droits seigneuriaux*;
- 2° *Les seigneurs de Belleville*;
- 3° *Les seigneurs de Saint-Etienne* ;
- 4° *Les seigneurs de la Cigogne*.

Il fait également le dépôt du *Catalogue des médailles et jetons conservés au Musée de Niort*, dont il est l'auteur. Ce travail est préfacé par M. Emile Breuillac.

M. le Président donne lecture de quelques renseignements complémentaires, personnels et intéressés, que M. Leroux a extrait de ses documents particuliers, ajoutant pour ainsi dire un intérêt de plus à la communication déjà si intéressante faite par notre collègue, M. Girard, sur l'inventaire d'une sucrerie dans les Antilles, 24 mars 1755 (séance de mai). Le directeur de cette sucrerie, M. Leroux-Prinssay, écrivait à son frère, à Paris, en date du 17 juin 1792, le priant de lui faire les envois suivants: « 1 chaîne dans le goût du jour, mais petite et légère; des boucles en acier... Tu me feras faire par le tailleur, à 9 livres de façon, 8 culottes de casimir dans le goût du jour, une jaune queue de serin,

une vert pomme, une grize, une noire, une rouge, le reste à ton goût. Tu m'achèteras une douzaine de jolis gilets à la mode que tu feras faire sur mesure en observant que ceux que j'ai emportés sont trop larges et trop longs; tu achèteras 4 à 5 gilets d'une brodure (*sic*) légère; tu me feras faire 4 habits, un de silerie gris, collet bleu, les poches dans la couture, un autre de silerie, encore deux autres à ton goût et deux douzaines de jolies cravattes avec six paires de gants de soie de couleur; tu me feras faire pareillement quelques gilets de basain mousseline avec des manches, pour porter sans habit. Si tu trouves un joli cabriolet anglais, tu y feras mettre mon chiffre et tu me l'enverras avec un harnais.

« Ci-joint un bon de six mille francs que M^e Arnauld te paiera... J'oubliais trois chapeaux noirs et trois gris. De plus deux montres d'argent à secondes et à quatrième sous verre, ainsi que 12 paires de souliers et 2 paires de bottes... »

M. Girard communique, au nom de M. Farault, trois contrats extraits, les deux premiers, des minutes notariales de M^e Baudin et le troisième de celles de M^e Grugnet (Arch. Deux-Sèvres):

1^o Un bail à ferme, du 3 mars 1731, consenti par Joseph Berthelin de Montbrun, seigneur d'Aiffres, Coulon et autres lieux, à Pierre Aubry, Jacques Aimon, Etienne Rivet et Pierre Paris, « pescheurs », demeurant à Magné, pour cinq années consécutives, à partir du 1^{er} février 1731, des « eaux et pescheryes de Coulon despannant de la seigneurie quy commencent à chasteau de Buzin et finissent auprès de l'escluze de la Sottrye », moyennant un prix annuel de cent vingt livres. Les preneurs devaient fournir le poisson nécessaire à la maison de M. de Montbrun, au prix de trois sols la livre de gros poissons et un sol et six deniers la livre de petits.

2^o Une convention passée le 7 juin 1728, entre Michel Aubry, marchand, demeurant à Magné, et Michel Poisson, marchand, demeurant à Saint-Maixent. Aubry, qui

était « tenu de rendre à l'abbaye royale de Saint-Maixent du poison (*sic*) dau douse pour l'usage de ladite abbaye, tous les samedy et dimanche de chasque semaine jusqu'à la feste de Toussaint », traite avec Poisson pour le transport hebdomadaire de 40 livres de poissons, à prendre à Magné, au domicile d'Aubry, pour les conduire à l'abbaye de Saint-Maixent. Le prix du charroi était fixé à dix-huit deniers par livre, soit trois livres pour chaque voyage.

3° Le 3 août 1728, François de Lopis de la Farre, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Liguair, autorise Anne Daymard, sous-prieur, à passer un marché avec André Aimé et Philippe Couffeau, maçons, et Antoine Meresle, charpentier, pour diverses réparations à exécuter dans l'abbaye. Il s'agissait: 1° de refaire à neuf, d'un bout à l'autre, la charpente et la couverture d'une chambre appelée « le chauffouer »; 2° refaire à neuf la charpente et la couverture tout autour de quatre ailes du cloître; 3° refaire la charpente et la couverture de deux chambres appelées « La Prévôté »; 4° refaire la charpente et la couverture du « Couvoir de la Chantrie » et des chambres attenantes; 5° refaire deux murs situés dans le même lieu pour soutenir les charpentes; abattre la partie du mur qui donne sur la maison du prieuré et démolir ce qui menace ruine; 6° recevoir neuf piliers des cloîtres, par le bas seulement et refaire les contre-murs d'entre-deux; 7° refaire d'un bout à l'autre la « marzelle » du puits qui est au milieu des cloîtres; réparer les deux cours d'un bout à l'autre, dans le dedans du moulin de la Roussille; refaire par le dehors du moulin une toise de longueur des contre-murs et réparer un des contre-murs de la « peschoire », sur une longueur de vingt-cinq à trente pieds.

Le prieur fournira les matériaux nécessaires, exceptées les pierres qui seront prises dans la vieille église. Les charpentiers devront abattre les arbres désignés dans le parc, les façonner, les mettre en œuvre jusqu'à concur-

rence de 4.000 pieds de chevrons, plus 17 pièces ou poutres portant: 2 de 20 pieds, une de 26, et les autres de 16 à 68, plus 38 soliveaux de 12 pieds chacun de long.

Ces travaux devaient être achevés le 16 novembre suivant. Le marché était conclu pour la somme de 590 livres, payables un tiers au commencement des réparations, un autre tiers à moitié du travail, et le reste à la fin des réparations.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Abbé S. LONGER.

Séance du 1^{er} juillet 1914

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : MM. Aimé, Emile Breuillac, Galteaux, Girard, Lacroix, abbé Longer.

Absents excusés: M^{me} Van der Cruyssen, MM. Canal, du Château, Farault, Guillemet, Marmuse.

Lecture est donnée du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président procède au dépouillement des publications diverses reçues dans le courant de juin et dépose sur le bureau une vue (carte postale) reproduisant le vieux portail (XI^e siècle) de l'Eglise de Secondigny (Deux-Sèvres), offerte par M. Cordier, pharmacien à Parthenay.

Plusieurs monographies ont été envoyées pour prendre part au concours de l'année courante. Ce sont celle d'*Augé*, par M. Redien; celle de *Loubillé*, par M. Gillard et celle de *Saint-Jouin-de-Marnes*, par M. le chanoine Lerosey. Ces travaux seront examinés par le Comité de lecture, qui devra déposer son rapport à l'une des prochaines séances.

M. Galteaux donne quelques mots d'explication sur la visite qu'il vient de faire au tombeau en pierre, ré-

cemment découvert à Breloux, près la Crèche. Ce cercueil, grossièrement taillé au pic, sans couvercle, a été trouvé le 20 juin 1914, en labourant un champ, au lieu dit « A Barillault ». Cette propriété appartenant actuellement à M. Bouret, receveur principal des Contributions indirectes, à La Roche-sur-Yon (Vendée), dépendait autrefois d'une ancienne seigneurie dénommée « Barillault de la Crèche ».

Les gens du pays disent que le champ sus-dit contient encore d'autres sépultures en pierre que la charrue découvre lors des labours et qui proviendraient, au dire de la tradition, d'un vieux cimetière attenant à l'ancien prieuré situé à cet endroit. Il y a dix ans, on trouva au même lieu une pièce d'argent (diamètre des pièces de 0 fr. 50 d'aujourd'hui).

La tombe en question était garnie de terre et contenait un squelette dont les ossements désarticulés sont ceux d'un adulte et paraissent remonter à 300 ou 400 ans.

Aucune inscription ni caractères spéciaux ne permettent de déterminer ce cercueil. Seule, la forme arrondie du côté de la tête était une indication; comme orientation, les pieds étaient du côté du levant.

Les dimensions intérieures sont: longueur 1 m. 70, largeur à la tête 0 m. 48 et 0 m. 30 aux pieds.

M. Galteaux, qui passa plusieurs mois à relever les faits et gestes du Conseil municipal de Niort (période révolutionnaire), nous donne copie de la délibération du 12 mars 1791, signalée dans le *Bulletin* de la Société (1^{er} trimestre de cette année, p. 24). « Le Conseil général de la commune sur l'exposé qui lui a été fait par » un membre du Conseil municipal, relativement à la » démolition d'une partie de la poissonnerie de mer, et » de celle de la chapelle attenante à l'Eglise des Cordeliers et au reculement du mur de clôture... » Le devis estimatif pour la démolition de la chapelle Saint-Joseph s'élevait à la somme de 113 livres.

M. Girard, au nom de M. Farault, donne lecture d'un

bail passé à Niort, en l'étude de maître Baudin, le 7 janvier 1734 (Archives départementales des Deux-Sèvres):

René Galland, marchand poelier, demeurant à Niort, afferme de Pierre Méric, sieur de Fraissinet, demeurant à Niort, et la marquise de Maulévrier, associés dans les domaines du Roi, et Joseph Léger, sieur des Bernetières, demeurant à Poitiers, « les halles de Niort et les droits » qui se lèvent en ycelle les jours de foires et marchés » et autres jours de l'année. »

Parmi ces droits étaient compris: « le droit qui se prend sur les chanvres le jour de la foire à Saint-Liguairre; les eaux et pescheryes de la Chaboissière depuis les moulins de Bessacq jusqu'au moulin de Grange; les droits de péages des portes de la ville de Niort; le prez Leroy; la rente de 200 livres dhues par l'hôpital sur le moulin du Roi; la rente de 5 livres due par le corps de garde de la porte Saint-Gellais ; les droits de péage de la porte de La Roussille sur les batteau qui naviguent sur la rivière de Niort à Marans et de Marans à Niort... » Ce bail est fait pour sept années, moyennant un prix annuel de 4.300 livres, payables par quartier.

M. Girard dépose, au nom de M. Guillemet, de Fenioux, deux laissez-passer: l'un du 11 avril et l'autre du 14 juillet 1793. Ce dernier, vu son originalité, mérite d'être mentionné.

« La nation et la loi. — Liberté et galité. Département des Deux-Saivre. District de Parthenay. Municipalité de Fenioux.

» Letsé passé la citoyainne Marie Gailare, veuve du citoyen Jean Dutaud, domicilier dans cette commune, âgée de quarante ans, taille de 5 pied, cheveux et sourcils noirs, les yeux roux, visage brain, la bouche médiocre, laquelle nous a déclaré vouloir aller au foire et marché de la République — pour quois nous prions tous ceux qui sont apprier de lui donner tous ede et secours en quas de bezoin comme nous leur ferions en paraille circonstance... »

MM. Lacroix et l'abbé Longer présentent la candidature d'un membre nouveau sur l'admission duquel il sera, conformément au règlement, statué au cours de la prochaine séance.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Abbé S. LONGER.

Séance du 5 novembre 1914

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Aimé, Breuillac, Canal, Cayer père, Cayer fils, Clouzot, Dupouy-Lauga, Galteaux, Gondinet, Guyet, Lacroix.

Absents excusés : MM. Chebrou, Farault, abbé Longer, Marmuse.

En ouvrant la séance, M. Breuillac, président, a prononcé les paroles suivantes :

« Messieurs,

» Avant de commencer nos travaux, je vous dois une explication pour ne pas vous avoir réuni au mois d'octobre, comme nos usages le voulaient. Le mois dernier, en France, tous subissaient les lourdes préoccupations de l'invasion allemande dans plusieurs départements. La guerre devenait la lutte de la civilisation contre la barbarie.

» L'anxiété était à tous les foyers. Aujourd'hui, la France s'est reprise. La Marne a vu fuir l'envahisseur. L'horizon s'éclaircit aux victoires de demain.

» Il est donc permis à nos sociétés de reprendre leur labeur. Mais, avant tout, nous avons à protester, comme les grandes Académies l'ont déjà fait, contre les actes de vandalisme qui se sont efforcés de ruiner les chefs-d'œuvre de notre génie national. Et, si quelque notoriété pouvait en rester à nos ennemis destructeurs, elle serait pareille à celle d'Erostrate incendiant le temple de Delphes.

» Messieurs, je veux aussi envoyer notre salut d'admi-

ration à nos vaillants défenseurs qui, chaque jour, accomplissent des actes héroïques en défendant la France. A eux nous devons confiance, car ils sont l'incarnation des qualités de notre race. Oui, c'est le soldat de 1914, comme le disait si éloquemment René Doumic, qui a su réunir en lui tout ce qu'il y a en nous de bravoure, de beau, de grand ; c'est ce soldat qui, né au-dessus de nos divisions, de nos querelles, n'a qu'une volonté, qu'un idéal : vaincre pour la France éternelle. Salut à lui ! »

M. G. Clouzot, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance, en l'absence du titulaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté.

M. le Président passe en revue les publications reçues depuis la dernière séance, et fait part du don par leurs auteurs, MM. Léo Desavre et docteur Prouhet, de tirages à part de publications de la Société.

Il est ensuite procédé, conformément aux statuts, au vote sur l'admission de M. le chanoine Lerosey, curé de Saint-Hilaire, à Loudun, présenté à la dernière séance ; il est admis à l'unanimité.

Sur la demande de M. le Président, M. René Guyet, trésorier, expose la situation financière de la Société :

« En ce qui concerne l'exercice en cours, la situation actuelle accuse un avoir numéraire en caisse de 1.075 fr. 47, toutes les cotisations de 1914 ayant été recouvrées ; mais il est impossible, malgré qu'on approche de la fin de l'année, de prévoir, autrement que très approximativement, comment se solderont les comptes définitifs, attendu que la plus grande partie des travaux d'impression, étant en cours d'exécution, n'a pas encore été payée.

« Quant à l'exercice 1913, clos depuis plusieurs mois, voici ses caractéristiques. Les travaux d'impression, prévus pour 1.200 francs, comme précédemment, ont atteint le chiffre de 1.533 fr. 40. Le dépassement de

333 fr. 40 a été partiellement compensé par quelques plus-values sur les prévisions de recettes, notamment en ce qui concerne les cotisations (60 fr.), des ventes de volumes de mémoires (15 fr.), et les intérêts de dépôt à la Caisse d'épargne (44 fr. 85). Tout compte fait, après la balance des dépenses et des recettes, l'exercice 1913 s'est soldé par un excédent d'avoir au 31 décembre de 204 fr. 80 moindre que celui au 31 décembre précédent. C'est la publication du *Bulletin* trimestriel, comme en 1912, qui est la cause de ce déficit auquel il serait facile de parer en opérant quelques économies sur l'impression des *Mémoires*. »

Les comptes du trésorier sont approuvés et des remerciements lui sont votés à l'unanimité, pour sa bonne gestion des finances de la Société.

En 1914, le trésorier a acheté 20 francs de rente, pour ne pas laisser inoccupés les capitaux restant en caisse. Le solde étant suffisant pour parer à un léger déficit budgétaire toujours possible, sur le chapitre des impressions.

A ce sujet, M. Canal fait remarquer que les circonstances ont empêché de publier plus de deux fascicules du *Bulletin* trimestriel, que par suite, bien que la guerre puisse être considérée comme une excuse, la Société se doit à elle-même de compenser ces livraisons non parues par une augmentation du volume des *Mémoires*.

Or, le volume des *Mémoires* de 1914 devait comprendre le travail de M. Gelin, primitivement établi à 130 pages, mais qui en fera 150, l'étude sur l'*Aumônerie de Saint-Léonard de Brioux*, de M. l'abbé Longer, enfin la *Monographie de Séligné*, de M. Archain ; ce dernier est décédé, et, d'accord avec son héritier, M. Canal s'était chargé de réviser et corriger les épreuves de ce travail. Les circonstances actuelles lui interdisent d'entreprendre ce travail, aussi propose-t-il de le renvoyer à 1915 et de lui substituer un travail de M. A. Farault, secrétaire de la Société, qu'il dépose sur le bureau.

Ce travail est le catalogue complet des dessins de M. Arthur Bouneault, légués à la Bibliothèque de Niort. C'est une œuvre considérable, qui rendra possible la consultation de 2.600 dessins exécutés par notre regretté collègue. M. Farault ne s'est pas contenté, en effet, d'une liste de ces croquis au catalogue principal, classé par noms de lieux, il a joint une table onomastique et un classement par objets; de plus, le numéro du catalogue du Musée est joint à la description des dessins relatifs aux tombes, caissons, statues, etc., qui font aujourd'hui partie de notre Musée départemental.

C'est un travail très important que celui auquel s'est attaché M. Alphonse Farault; il est éminemment utile. M. Canal propose donc de le publier en 1914 au lieu de la *Monographie de Séligné* de M. Archain. Les souscripteurs auront ainsi un volume de *Mémoires* de 400 pages environ, en sus des deux fascicules parus du *Bulletin*.

La proposition de M. Canal est adoptée.

M. le Président présente, au nom de MM. Bouneault et Benoist, la photographie du monument de de Liniers, à Cadix; la Société vote des remerciements aux donateurs.

M. le vicomte de Lisle du Drenem, qui avait demandé communication de documents relatifs à une épée en fer d'un seul morceau, de date indéterminée, que possède le Musée de Niort, envoie à M. le Président, qui en fait hommage à la Société, une brochure sur une lance gauloise et une épée du même style que la nôtre, trouvées au Pont-de-l'Ouen (Loire-Inférieure). Il y a joint, pour le Musée, un moulage en plâtre de la lance gauloise.

Selon M. de Lisle, l'épée remonterait au ^{vi}^e siècle avant J.-C.; la lance appartient au type de la Tène II.

M. le Président annonce un nouveau don à la ville de Niort, par M^{me} Piet-Lataudrie. L'extrait de son testament est ainsi conçu:

« Je lègue au Musée de Niort, au nom de mon mari et suivant son désir, le reste de sa collection, après le

prélèvement des autres musées désignés ci-après : émaux, ivoires, orfèvrerie religieuse, étains, bronzes, cuirs, bois sculptés, etc., ainsi que les vitrines contenant ces objets, plus une somme de cinq mille francs destinée à leur installation dans le dit Musée [de Niort].

« La collection de mon mari se compose uniquement des objets qui garnissent la salle à manger, l'antichambre et les deux pièces à la suite du grand salon, excepté la petite vitrine renfermant montres, châtelaines, bagues, etc., dans le salon arabe, et toutes les étoffes et dentelles renfermées dans les tiroirs du bas des deux vitrines en hauteur dans cette même pièce.

« Toujours suivant le désir de mon mari... tous les frais et droits occasionnés par les legs particuliers ci-dessus seront supportés par ma succession, à l'exception toutefois de ceux concernant les Musées de Cluny, de Sèvres, des Arts décoratifs, Carnavalet et Petit-Palais, lesquels frais resteront à la charge de ces Musées. »

La Société vote des remerciements aux généreux donateurs, et charge son Président de faire les démarches nécessaires pour entrer le plus tôt possible en possession de ces objets, des vitrines, et de la somme affectée à leur installation.

Un membre désigné spécialement, M. Breuillac de préférence, se rendra à Paris le jour où le partage s'effectuera.

M. le Président a pris connaissance des travaux de MM. Prouhet et Redien, signalés au dernier procès-verbal. Ce dernier est trop fantaisiste, il manque de documentation; il sera remis à son auteur.

Le premier, relatif aux *Assemblées générales d'un certain nombre de paroisses des environs de La Mothe-Saint-Héraye*, sera conservé pour être publié ultérieurement.

M. Lacroix est chargé de lire le travail de M. Gillard sur la commune de Loubillé.

M. Galteaux demande si la Société ne croit pas conve-

nable de consacrer un article à l'ancienne chaire de l'église Notre-Dame de Niort, la seule mention à ce jour ayant été publiée dans la *Revue poitevine et saintongeaise*. La Société décide de ne pas réimprimer pour le moment ce travail.

M. Guillemet, de Fenioux, communique à la Société une taxation faite par Etienne Jeannot, sieur de Bertillot, et relative au lieu de La Ruillière, paroisse de Fenioux, document sur parchemin, du 21 novembre 1673. A ce document en est joint un autre dont M. Guillemet serait heureux d'avoir la transcription si quelque membre de la Société voulait bien lui rendre ce service.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures et demie.

Le Secrétaire par intérim,
G. CLOUZOT.

Séance du 2 décembre 1914

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents: M^{me} Van der Cruyssen, MM. Breuillac, Cayer fils, Galteaux.

Absents excusés : MM. Chebrou, Dupouy-Lauga, Farault.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu par M. Cayer fils, faisant fonctions de secrétaire. Aucune observation n'y est faite, et le procès-verbal est adopté.

Parmi les publications reçues depuis la dernière séance, se trouve un fascicule de l'*Académie des sciences naturelles de Philadelphie*, ainsi qu'un *Rapport du Muséum national des Etats-Unis*.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Guillemet, de Fenioux, qui envoie un exemplaire des « Lettres patentes du Roy », concernant la perception de la Dîme des Curés en Poitou, données à Versailles le 26 mai 1770 (documents fort intéressants).

M. Farault transmet, de la part de M. Léo Desavire,

un document concernant la ville de Niort et deux notes qui prendront place dans les publications de la Société:

1° *Un rapport des moyens de défense immédiats et externes de la ville de Niort, que la commission chargée de faire à cet effet une tournée et visite aux environs de cette place, a jugés suffisants, proportionnés au temps et aux circonstances, et aux dispositions naturelles du terrain (18 mai 1793);*

2° *Note relative à la démolition des vieilles halles de Niort (11 juillet 1793);*

3° *Note sur l'initiale du général Bonaparte apposée sur la monnaie du Caire pendant l'expédition d'Egypte.*

M^{me} Van der Cruyssen offre une affiche contenant un appel aux Femmes de France pour concourir à la libération des départements occupés et provenant de la guerre de 1870.

M. Galteaux communique un brevet de « compagnon du devoir » des menuisiers de Nîmes, décerné à Noël Léonard, dit le Poitevin, né à Niort.

M. Breuillac montre trois billets de monnaie divisionnaire de 2 fr., 1 fr., 0 fr. 50, émis par la Chambre de commerce de Bordeaux. M. Cayer fils montre, de son côté, un billet de 0 fr. 50 émis par la Chambre de commerce de Rouen. Ces papiers-monnaie sont destinés aux collections du Musée.

M. Cayer montre également un certain nombre de vues de monuments ou de villes ruinés par l'invasion allemande, et il fait don au Musée de deux fléchettes en acier utilisées par les aviateurs, et d'une médaille commémorative de l'échec des Allemands devant Liège en 1914.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,

A. CAYER fils.

Séance du 6 janvier 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents: M^{me} Van der Cruyssen, MM. Aimé, Bizard, Breuillac, Canal, abbé Longer.

Absents excusés: MM. Cayer fils, Farault.

Le procès-verbal de la séance de décembre est lu et adopté.

M. le Président annonce aux membres présents la mort d'un de leurs plus éminents collègues et, se faisant l'interprète des regrets de la Société, rend un ultime hommage à M. A. Richard, archiviste honoraire du département de la Vienne.

« M. Richard, dit-il, était originaire de St-Maixent; après de brillantes études, il fut nommé archiviste à Guéret; puis, il vint à Poitiers. Ses travaux sont considérables. Entre tous, il faut citer l'*Histoire des comtes de Poitou*, qui lui valut la décoration de la Légion d'honneur. Il avait été membre de la Société de statistique des Deux-Sèvres. Dans les publications de celles-ci, on avait eu la bonne fortune d'insérer plusieurs de ses communications fort intéressantes. Lorsque naquit la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, il voulut bien s'inscrire parmi nous et c'était un honneur pour notre compagnie. Nous perdons un collègue de grande science et de parfaite courtoisie. »

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, rapportant l'arrêté du 27 juillet dernier, relatif au 53^e Congrès des délégués des Sociétés savantes de Paris et des départements, qui devait s'ouvrir à Marseille le 6 avril 1915.

M. René Vallette offre à la Société sa brochure sur le baron de Mesnard et ses collections.

M. le Président présente les revues reçues depuis la dernière réunion et signale, dans le *Bulletin archéologi-*

que du Comité des travaux historiques et scientifiques (1^{re} livraison de 1914), une étude des plus intéressantes sur les fouilles de Bavay, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Avesnes.

M. E. Breuillac fait la communication suivante:

« En recherchant dernièrement dans le *Manuel d'archéologie préhistorique*, œuvre du savant Déchelette, qui vient d'être tué à l'ennemi en défendant la France et la civilisation, j'ai rencontré l'explication du ploiement des épées, découvertes, en 1904, au pied des Mottes de Germond.

« La vallée de l'Egrée est l'un des plus jolis sites de notre département. Très mince en son lit de pierres dures, la petite rivière court sous des peupliers; elle descend de ces magnifiques rochers de la Chaize qu'aux jours de convulsions terrestres un déchirement sépara pour lui donner passage; puis, elle vient baigner le pied des Mottes de Germond.

« Il n'est peut-être pas dans nos campagnes un coin de terre où l'homme ait laissé une continuité plus suivie de son établissement. Mon éminent collègue, M. Léo Desaivre, dans son *Histoire de Champdeniers*, montre qu'à Germond la pierre éclatée et la pierre polie ont laissé de nombreux spécimens de haches. L'âge de bronze, ensuite, y a marqué son passage par des haches à ailettes et voici que la période du fer s'y est révélée, en 1904, par des épées, des lances et des anneaux.

« Cette période, d'après Déchelette, comprendrait les dix siècles qui ont précédé notre ère et se diviserait en deux âges du fer; le premier, dit de Hallstatt, le second de la Tène; dénominations venant de découvertes importantes.

« Le plateau des Mottes offre tous les caractères d'un oppidum gaulois transformé plus tard en Motte féodale.

« L'enfouissement des armes découvertes, il y a un peu plus de dix ans, serait contemporain de la période gauloise. Nos aïeux étaient réputés dans l'art de forger

le fer, au point que les Romains voulurent apprendre d'eux la manière de le travailler. Des ouvriers gaulois furent appelés à Rome.

« Forgées d'une seule pièce, poignée et lame, les épées de la vallée de l'Egrée prouvent une véritable habileté de la part du forgeron. Ce qui m'intriguait surtout c'est qu'elles avaient été ployées complètement pour les rendre inserviables. Tout d'abord on pouvait croire qu'à la suite d'un combat, les vaincus avaient caché leurs armes après les avoir détériorées pour que les vainqueurs ne puissent les utiliser. Erreur ! Déchelette dit que l'usage de ployer les épées était un rite funéraire.

« Il est à noter qu'avec la première épée de fer apparaît parfois le rite funéraire qui consistait à ployer les armes déposées dans les tombes. (Tome II, Premier âge du fer, page 730.)

« L'usage rituel de ployer les épées de fer avant de les déposer dans les tombeaux apparaît à l'époque de Hallstatt. Il se généralise au second âge du fer et particulièrement aux deux dernières phases de la Tène. (Tome II, Second âge du fer, page 1131.)

« Contemporaines de l'oppidum gaulois, ces armes aujourd'hui déposées au Musée archéologique de Niort, auraient donc été enterrées près du guerrier qui les avait portées.

« Les siècles ont passé nombreux. Du chef gaulois qui, peut-être, eut son heure de célébrité, plus de traces. La rouille ronge les dernières molécules de ses épées jadis redoutables. Et l'Egrée coule toujours, chantant sur les galets érodés pendant qu'au premier buisson l'alouette vient se poser. »

M. Aimé demande à M. Breuillac, si, en sa qualité de conservateur des Musées, il ne pourrait pas obtenir de l'autorité municipale que les Musées soient ouverts certains jours, pour permettre aux soldats convalescents d'admirer nos riches et intéressantes collections.

M. le Président montre un billet de 1 franc, émis par

la Chambre de commerce de Lyon. Il espère pouvoir se procurer des spécimens de diverses émissions faites jusqu'ici pour les offrir à la Société.

M. Victor Bizard appelle l'attention de la Société sur l'urgence qu'il y aurait à classer, parmi les monuments historiques, la plupart des vieilles églises romanes du Bas-Poitou, qui est certainement une des régions les plus riches en petits monuments de ce genre.

M. Canal répond qu'une série de propositions dans ce sens ont été faites à la Commission, il y a plusieurs mois. Les difficultés actuelles ont fait remettre à plus tard l'étude de cette question qui sera certainement reprise.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Abbé S. LONGER.

Séance du 3 février 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Aimé, Breuillac, Canal, Cayer père, Dupouy-Lauga, Galteaux, abbé Longer.

Absents excusés : MM. Farault, Marot.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

M. Galteaux, revenant, à l'occasion du procès-verbal, sur les épées ployées, trouvées dans la vallée de l'Egrée, demande quelle en était la signification. M. Emile Breuillac, après avoir donné l'opinion de Déchelette, expose ses idées personnelles.

M. le Président procède au dépouillement des publications reçues dans le courant du mois. Il signale notamment les quatrième, cinquième et sixième livraisons de

la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, donnant le compte rendu du Congrès des Sociétés savantes, tenu à Caen, le 18 avril 1911.

M. Canal a remarqué, dans un ouvrage norvégien : *Fornvannen meddelanden fran K. Vitterhets historie och antikvitets Akademien*, Stockholm, 1913, des gravures représentant des chapiteaux, des portails, des arcs polylobés, des bandes lombardes vraiment curieuses.

M. Galteaux donne lecture du procès-verbal du Conseil municipal de Niort (5 septembre 1790), relatant les phases de l'émeute populaire des habitants, voulant contraindre la municipalité à taxer le boisseau de blé à *quatre livres* et le boisseau de baillarge à *quarante sols*. Jusqu'à ce jour, les historiens n'avaient fait que constater l'événement sans donner les détails que comporte un procès-verbal. C'est donc le contenu in-extenso d'une pièce historique dont il nous a été donné connaissance. Cette lecture nous fixe divers points de topographie locale intéressants ; elle précise le lieu de la scène où se passa l'émeute (l'hôtel de ville du Pilon et les Halles où était le corps de garde), l'emplacement de l'auberge des « Trois Pigeons », dont la façade, sur la rue des Halles, était à l'entrée du passage du Commerce et la sortie par un corridor donnant sur la place du Département, aujourd'hui la place du Temple. Le Directoire du Département siégeait aux Clottres des Cordeliers.

On y retrouve aussi certains noms, entre autres ceux de M. d'Adhémar, commandant, et de M. de Rouault, colonel du régiment Royal-Lorraine, qui furent réquisitionnés pour prêter main-forte à la municipalité.

Ce procès-verbal est signé : Daniel (maire), Juin de Clouzy, Savignac, Bernard-Chambinière, Racapé, J. Main, Moriceau, Parenteau, Laidin, Morand, D. M. M., Arnouldet, Sanson, Ancelin, Bridier (curé de Saint-André), Mullot, J. Garnier, La Touaille de la Rabie, Charrier, Jaquin, Couquaux l'aîné, Bodin et Bernier. Plus

sieurs conseillers municipaux donnèrent leur démission à la suite de cette émeute sanglante.

M. le Président dépose sur le bureau de la Société le travail de M. le chanoine Lerosey, sur l'*Abbaye de Saint-Jouin-de-Marnes*. Ce travail est soumis à la Commission des publications.

M. le Président fait part des démarches actives qui se font actuellement à Paris pour la délivrance du legs important fait par M^{me} Piet-Lataudrie, au Musée de Niort. Renseignement pris, ce legs représente une très grosse valeur et comprend environ 500 pièces: ivoires, étains, émaux, bronzes, etc. On peut espérer que d'ici environ un mois, ce legs pourra être transporté à Niort, où il sera l'un des plus beaux ornements de nos musées. Tous ces objets seront classés avec soin dans une salle spécialement aménagée qui portera le nom de *Salle Piet-Lataudrie*.

M^{me} Van der Cruyssen demande si quelqu'un pourrait lui donner des détails sur la vie de Berton de Chambelle, dont elle trouva la signature au bas d'un logogriphe de 1781.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Abbé S. LONGER.

Séance du 3 mars 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents: M^{me} Van der Cruyssen; MM. Bizard, Breuillac, Canal, Cayer, Clouzot, Dupouy-Lauga, Galteaux, abbé Longer.

Absents excusés: MM. Farault, abbé Lerosey.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la dernière réunion, M. le Président fait le dépouillement des publications reçues en février, et signale particulièrement à l'attention de ses collègues les deux articles du *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest* : « Le

poète Villon en Poitou », par M. J. Flattard, et celui du regretté M. A. Richard, « François Villon à Saint-Maixent ». Dans ce dernier article est rapportée la farce de Villon au frère Tappecoue, sacristain du couvent des Cordeliers de Niort. Le poète, voulant donner une représentation, avait demandé au frère Tappecoue une chape et une étole que celui-ci refusa. Un jour que le frère était venu quêter à Saint-Liguaire, Villon et ses acteurs se déguisèrent en diables et firent tant de bruit au passage du pauvre moine, que ce dernier, lâchant bride, tomba le pied pris dans l'étrier de sa monture et fut traîné jusqu'au couvent, où l'on ne ramassa qu'un cadavre.

M. Léo Desairve offre à la Société sa nouvelle publication: *La chute du clocher de Luçon antérieur à la pyramide* (3 février 1665).

M. Clouzot présente, de la part de M. Perrin, une partie des papiers provenant de la succession de M. Ad. Caillé, chef de division au ministère de la guerre, ancien membre de la Société de statistique. Cette collection contient :

1° Des articles de revues, des découpures de journaux relatives à Niort et aux environs ;

2° Les lettres et les articles adressés à M. Ad. Caillé au sujet de ses publications, controverses de tous genres ;

3° Une liasse sur Jean, duc de Berry, comte du Poitou ;

4° Une liasse sur Exoudun et les Lusignan, comtes d'Eu ;

5° Des notes sur la ville de Niort et spécialement sur le château ;

6° Un volumineux dossier sur les femmes poitevines : Mmes de Maintenon, Aliénor d'Aquitaine, Eléonore d'Orbreuse...

M. Clouzot fait ressortir l'importance de ces documents et surtout de ceux qui ont rapport aux femmes poitevines. Certains membres de la Société, pour qui cette question présente un intérêt particulier, manifestent l'intention de dépouiller les vieux papiers, fruit de tant

d'heures de travail, ayant certainement procuré quelques-unes de ces jouissances *sui generis* spéciales aux érudits et suffisamment imprégnées du passé pour en donner encore.

M. Clouzot ajoute qu'il ne dépose qu'une partie des papiers de M. Ad. Caillé ; tout ce qui est de nature à intéresser la Société lui reviendra.

La Société vote des remerciements à M. Perrin.

M. Clouzot montre un album photographique des principaux objets trouvés dans la grotte de Loubeau, près de Melle. Cet album, dont il n'a été tiré qu'un très petit nombre d'exemplaires, est, par suite, d'une grande rareté. M. le Président en a fait l'acquisition au nom de la Commission des musées.

M. le Président rend compte des démarches faites pour le legs Piet-Lataudrie ; le catalogue se poursuit. La municipalité elle-même s'y intéresse et plusieurs projets d'aménagement pour recevoir ce legs sont à l'étude.

M. Galteaux donne lecture de l'acte de vente des terres et seigneuries composant le duché de la Meilleraye en Poitou, ayant pour chef-lieu la baronnie de Parthenay (1776-1778). L'intérêt de cet acte consiste dans la description du château et ses dépendances.

M. l'abbé Longer lit une *Monographie concernant les Cordeliers de Niort*.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Abbé S. LONGER.

Séance du 7 avril 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Breuillac, Galteaux, Lacroix.

Absent excusé : M. Farault.

En l'absence du titulaire excusé, l'assemblée désigne M. Galteaux pour remplir les fonctions de secrétaire.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance est adopté sans observation.

M. le Président fait le dépouillement des publications reçues depuis le mois de mars dernier, et signale plus particulièrement, dans le nombre, le *Bulletin des antiquaires de l'Ouest*, la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, le *Compte-rendu des Sociétés savantes*, le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques*, le *Bulletin de la Société de géologie des Etats-Unis* et deux fascicules de la *Société de numismatique*.

M. Canal, membre du Comité des impressions, envoie le résumé de ses observations sur l'important travail de notre collègue, M. l'abbé Lerosey, sur Saint-Jouin-de-Marnes. Après lecture des conclusions du rapport de M. Canal, et en vue des publications des *Mémoires*, M. le Président émet l'avis que l'assemblée décide que le manuscrit de M. l'abbé Lerosey sera retourné à son auteur, pour être revu et condensé, afin de ne retenir que les documents inédits sur l'*Ensisie* du iv^e siècle. (Adopté à l'unanimité.)

M. Galteaux communique un volumineux dossier concernant le régiment « Royal-Niort » (infanterie et cavalerie), créé par ordonnance de Louis XIII en 1621. Les pièces manuscrites composant ce dossier comprennent les contrôles des officiers, sous-officiers, grenadiers et cavaliers dudit régiment, avec indication du domicile de chacun d'eux et de sa profession, de sa taille, des services militaires antérieurs à son incorporation au « Royal-Niort ». Les noms des anciennes rues de Niort se retrouvent dans ces dossiers dont l'un sans doute destiné à faire l'historique du régiment, comprend une collection de pièces intéressantes réunies par Désiré Martin-Beaulieu qui fut, sous le premier Empire, sous-lieutenant de la milice de Niort. Un règlement disciplinaire pour « Royal-Niort » est joint au dossier dans lequel on remarque un imprimé portant comme en-tête les armes de Niort telles que nous les voyons représentées sur une

plaque exposée au Musée départemental de l'ancien Hôtel de Ville.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
Paul GALTEAUX.

Séance du 5 mai 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Breuillac, Cayer fils, Lacroix.

Absent excusé : M. Farault.

En l'absence du titulaire excusé, l'assemblée désigne M. Lacroix pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance d'avril est lu et adopté sans observation.

M. le Président annonce que M. le chanoine Lerosey s'est montré heureux des observations très courtoises provoquées par son travail sur Saint-Jouin-de-Marnes, qu'il s'apprête à condenser davantage pour qu'il prenne place dans nos publications de 1915

M. le Président signale les publications reçues depuis la dernière réunion : c'est d'abord une série de tirages à part, sur les Névroptères, offerts par M. J. Lacroix (*Chrysopides nouveaux; Notes névroptéorologiques, 1^{re} série; Contribution à l'étude des névroptères de France, 4^e liste; Etudes entomologiques ; sur Panorpa communis, Linnée, variété aperta, Lacroix et sur une nouvelle variété de cette espèce; Faune des trichoptères de France, 1^{re} série*). C'est ensuite le *Bulletin de la Société archéologique de la Touraine*, dans lequel se trouve un travail de M. Louis de Grandmaison, intitulé : *Le retable de Notre-Dame de Fontenay-le-Comte*. Enfin, toute une collection de brochures, publiées par la *Société géologique des Etats-Unis*, avec un fort volume contenant de belles planches sur les mollusques fossiles.

M. A. Cayer dépose, au nom de M. Schauffler, directeur de l'Usine à gaz et de la Station électrique de Niort, quelques documents que ce dernier offre généreusement à la Société. Parmi eux se trouve une invitation à assister aux convoi, service et enterrement du lieutenant-général *Louis-Jean-François, baron Chabot*, décédé à Sانسais le 11 mars 1837, à l'âge de 79 ans. Cette pièce nous apprend que la cérémonie funèbre a eu lieu le 13 mars 1837, en l'église Saint-André de Niort, que le corps a été reçu à la barrière de l'avenue de La Rochelle et que le deuil était réuni chez le sieur Carré, « Aux Trois-Pigeons », près ladite barrière.

M. le Président indique à ses collègues que Louis-Jean-François Chabot était grand-officier de la Légion d'honneur et officier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis. Né à Niort le 26 avril 1757, il fut chargé, alors qu'il était sous-lieutenant aux grenadiers, par le général Latour-du-Pin, de commander les troupes employées au dessèchement des marais de Rochefort ; nommé capitaine en 1791 à l'armée du Nord, il prit part à la défense de Lille ; général de brigade le 30 juillet 1793 et général de division le 29 avril 1794, il remplaça le général Gentili aux îles Ionniennes où il se montra habile gouverneur et chef éminent. Il organisa des fêtes pour amuser les troupes et les habitants, accomplissant ainsi, suivant l'expression de notre collègue, M^{me} Van der Cruysen, une œuvre d'une réelle moralité.

De ces documents, offerts par M. Schauffler, se dégagent encore un numéro du *Journal des Deux-Sèvres* et un *Mémoire de proposition pour obtenir la pension à Saint-Maixent*, en faveur du citoyen Charles Fauché, né le 16 mars 1775, à la Billaudière, fusilier à la première compagnie du deuxième bataillon.

Dans ce même lot se trouve enfin une autre pièce indiquant ce que fût la pension du dit Charles Fauché. Elle émane du département de la guerre, 6^e division, bureau des pensions, n^o 166. Elle dit en substance : « Le

Ministre me charge de vous annoncer, citoyen, que par arrêté des Consuls du 8 vendémiaire courant (an XI), votre solde de retraite est fixée à deux cent quatre-vingt-quatorze francs 37 centimes. »

Des remerciements unanimes sont adressés à M. Schauffler.

M. A. Cayer montre aux membres présents deux pièces d'argent de Henri II et Henri IV.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Gondinet, ancien inspecteur de l'Enregistrement à Niort, nommé directeur en Corse. Se faisant l'interprète de la Société, M. Breuillac adresse au collègue démissionnaire des félicitations pour ce bel avancement que ses hautes qualités administratives faisaient prévoir.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,

J. LACROIX.

Séance du 2 juin 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Breuillac, Cayer père, Galteaux, Lacroix.

Absent excusé : M. Farault.

M. Galteaux, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, en remplacement du titulaire excusé, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le Président, en termes émus, adresse à la famille Mercier un hommage au souvenir de notre jeune collègue, M. Jacques Mercier, sous-lieutenant d'infanterie, tombé glorieusement à la prise d'une tranchée allemande et porté disparu. Il rappelle brièvement la carrière de Jacques Mercier, élève à l'Ecole des chartes, où ses connaissances et ses goûts d'archéologue et d'historien lui promettaient un brillant avenir. Au début de la guerre,

il partit, plein de ce jeune enthousiasme qui fait les héros, et conquît, après avoir été blessé, l'épaulette d'officier.

Cette courte biographie faite avec l'émotion d'un père ayant subi la même épreuve sur le sol africain, cause une impression profonde dans l'assemblée qui s'associe tout entière aux paroles de son Président, pour exprimer le vœu, qui est dans tous les cœurs, de voir se réaliser l'espoir du retour prochain du jeune collègue, Jacques Mercier.

Inscription est ensuite faite au procès-verbal des publications reçues depuis la dernière séance : les *Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris*; les *Annales de Bretagne* ; une *Etude sur le poète chroniqueur Jean Loret*, offerte par M. le chanoine Lerosey, et une plaque de M. Léo Desaivre, intitulée : *Relation inédite du siège de Fontenay-le-Comte, par le duc de Montpensier, en 1754*, que notre collègue offre à la Société.

M. Cayer père fait présent à la Société historique, pour nos musées, d'une balance dite d'orfèvre, et d'une série de poids coniques en cuivre, entrant les uns dans les autres, dont on se servait encore au commencement du xix^e siècle. Il offre également à la Société : 1^o un anneau en usage en Poitou par les fileuses au rouet pour donner à leur fuseau la pesanteur nécessaire à la tension du fil. Cet anneau, en calcaire brut, est grossièrement perforé ; 2^o un médaillon, peinture-miniature, représentant un cœur enflammé : cet objet paraît remonter au xviii^e siècle, ainsi qu'un porte-monnaie en cuir, dont la face antérieure est ornée d'un médaillon, sous verre, représentant un bouquet de fleurs. Des remerciements sont votés au donateur.

M. le Président fait passer sous les yeux de l'assemblée une série de billets émis par la ville d'Angoulême. Ces billets de 2 francs, 1 franc et 50 centimes sont destinés à la collection des monnaies fiduciaires de notre musée de l'ancien Hôtel de Ville.

M. Galteaux, en son nom personnel, reprend l'idée, souvent émise, de voir transférer au Donjon nos belles collections lapidaires qui se trouvent disséminées, faute de place, un peu partout, dans des conditions défavorables, surtout dans la salle du musée de l'ancien Hôtel de Ville, qui manque de lumière et d'espace.

La Société émet le vœu, sur la demande de son Président, que le dégagement projeté du Donjon permette à la municipalité de mettre à la disposition de la Société historique le terre-plein entourant l'édifice, afin d'y installer, en les réunissant sur cet emplacement, les véritables richesses lapidaires qui sont éparses dans les différents locaux de la ville. Un extrait de cette résolution sera adressé à la municipalité.

Au sujet de l'impression du volume de nos *Mémoires* — volume de 1915 — il est décidé, après délibération, que le traité d'impression de nos publications, qui expirait le 31 décembre 1914, n'ayant pas été dénoncé par les parties contractantes, continuera ses effets par tacite reconduction, conformément à l'art. 9 du dit traité ; d'autre part, pour satisfaire aux désirs exprimés par plusieurs membres de voir l'Imprimerie Niortaise participer aux travaux d'impression, la Société charge son Président de demander aux imprimeurs habituels s'ils consentent à accepter l'adjonction de la dite Imprimerie Niortaise dans l'exécution du traité sans y apporter aucune modification. En cas de refus, le traité resterait applicable avec toute la vigueur que lui donne la tacite reconduction.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
Paul GALTEAUX.

Séance du 7 juillet 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Breuillac, Galteaux, Guyet, Lacroix.

Absent excusé : M. Farault.

En l'absence du secrétaire empêché, l'assemblée désigne M. Lacroix pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le procès-verbal de la séance de juin est lu et adopté sans observation.

M. le Président rappelle que MM. H. Gelin et Daniel Lucas viennent d'obtenir, pour leurs catalogues des lépidoptères de la région de l'Ouest, le prix Constant, décerné annuellement par la Société entomologique de France. Il est heureux de présenter aux deux lauréats les félicitations les plus sincères de tous leurs collègues. Si c'est pour MM. Henri Gelin et Daniel Lucas un grand honneur d'avoir obtenu cette récompense, réservée à des chercheurs opiniâtres pour des travaux vraiment sérieux, il n'en est pas moins vrai que la Société historique et scientifique qui a fait la publication en reçoit également une part et peut s'en montrer fière.

M. le Président donne aussi quelques renseignements sur le legs Piet-Lataudrie. Cette collection, définitivement entrée au musée depuis quelques jours, est composée de 564 pièces et constitue une importante série. Son installation a été aménagée dans la salle des sculptures. Celles-ci seront placées dans le logement du concierge, qui sera transféré dans l'ancienne salle du Conseil de Prud'hommes. La municipalité est venue, le 7 juillet, examiner la nouvelle collection, dont toutes les pièces sont enfermées dans des vitrines. M. le Maire et les personnes qui l'accompagnaient se sont montrés très satisfaits.

M. le Président annonce également que les musées, qui avaient été fermés depuis le commencement des hostilités, vont ouvrir de nouveau leurs portes à partir de dimanche 11 juillet.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance, des brochures et ouvrages reçus depuis la dernière séance. Il signale :

1° De M. Alphonse Farault: *Répertoire des dessins archéologiques légués par M. A. Bouneault à la Bibliothèque municipale de Niort*. In-8°, xi-253 p., avec une planche hors texte. [Extrait du volume des *Mémoires de la Société*, année 1914.] Offert par l'auteur;

2° Une circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, relative à la conservation de la tradition orale pendant la présente guerre, qui invite les membres des diverses sociétés à consigner ce qui s'est passé au moment de la mobilisation ;

3° Une lettre de M. Cordier, pharmacien à Parthenay, informant M. le Président que les propriétaires des sarcophages du iv^e siècle, découverts à Louin en mars 1898, ont l'intention de s'en défaire, soit comme pièces de musée, soit comme matériaux de construction ; l'un des sarcophages est en pierre, l'autre en marbre. M. le Président s'est occupé de l'achat de ces pièces et a demandé, au sujet de leur transport possible, quelques renseignements à M. le comte de Talhouët-Roy. Celui-ci a très aimablement répondu qu'il se rendrait sur les lieux pour se renseigner à ce point de vue ;

4° Une lettre de M. Guillemet, qui demande quelques renseignements sur la date exacte de la destruction de la chapelle de Fenieux, construite au xvr^e siècle. M. Farault, secrétaire, répondra ultérieurement ,

5° Une lettre de M. Farault, qui demande à faire entrer dans le prochain volume des *Mémoires* le travail, revu par l'auteur, de M. le chanoine Lercsey ; ce manuscrit, à lui seul, tiendrait 450 pages. Quelques observations sont faites à ce sujet. M. le Président fait remarquer

que, vu les circonstances actuelles, très difficiles, il ne sera peut-être pas possible de donner au volume l'importance qu'on désirerait. Il fait remarquer également que, pour cette année, il faudra introduire dans ce volume des *Mémoires* des procès-verbaux qui, d'habitude, sont publiés dans le *Bulletin* (celui-ci est supprimé jusqu'à nouvel ordre). Après avoir entendu M. Guyet, trésorier, on décide que le prochain volume des *Mémoires* comprendra 300 pages au maximum avec les procès-verbaux et qu'une partie seulement de l'étude de M. Lerosey y figurera pour cette année.

M. le Président dépose sur le bureau une communication de M. Léo Desavire relative à *La veuve du maréchal de la Meilleraye*.

M. le Président remet ensuite à l'ordre du jour la question des imprimeurs dont il avait déjà été parlé à la séance de juin. L'assemblée, à cette séance, avait décidé ce qui suit : « Le traité pour l'impression des publications, qui expirait le 31 décembre 1914, n'ayant pas été dénoncé par les parties contractantes, continue ses effets par tacite reconduction, conformément à l'article 9 du dit traité ; d'autre part, pour satisfaire aux désirs exprimés par plusieurs membres de voir l'Imprimerie Niortaise participer aux travaux d'impression, la Société charge son Président de demander aux imprimeurs habituels s'ils consentent à accepter l'adjonction de la dite Imprimerie Niortaise dans l'exécution du traité sans y apporter aucune modification. En cas de refus, le traité restait applicable avec toute la rigueur que lui donne la tacite reconduction. » Les imprimeurs habituels ayant écrit à M. le Président la lettre qui suit, celui-ci demande à l'assemblée de revenir sur la question :

« Les imprimeurs soussignés (MM. Chebrou, Clouzot et Mercier), signataires du traité avec la Société historique, qui a pris fin le 31 décembre 1914.... ont l'honneur de présenter les observations suivantes :

« 1.° L'état de guerre a jeté une telle perturbation dans

les affaires, que nul n'a songé à la réfection du traité en question ;

« 2° L'imprimerie Chebrou seule, dont c'était le tour d'exécuter les impressions en 1915, aurait eu un intérêt immédiat à se préoccuper du traité. Elle ne l'a pas fait, son directeur ayant été mobilisé ;

« 3° L'admission présente de l'Imprimerie Niortaise dans la liste des imprimeurs de la Société, d'accord d'ailleurs avec les confrères de celle-ci, permet de considérer qu'il n'était pas dans l'esprit de personne que le traité fût renouvelé sans modification.

« Dans ces conditions, les soussignés prient la Société historique de vouloir bien examiner à nouveau cette grave question et d'engager avec les imprimeurs des pourparlers qui ne manqueront pas d'aboutir promptement à une solution équitable. »

Après une assez longue discussion et un échange de vues entre les membres présents et M. Guyet, représentant l'imprimerie Mercier, il a été décidé que le bureau s'entendra avec les quatre imprimeurs pour établir un prix nouveau qui servira de base aux impressions de l'année 1915 seulement, sans rien changer au roulement.

Avant de lever la séance, M. le Président annonce que la prochaine réunion se tiendra le premier mercredi d'octobre 1915.

Le Secrétaire par intérim,
J. LACROIX.

Séance du 6 octobre 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Bizard, Breuillac, Canal, Dupouy-Lauga, abbé Longer.

Absent excusé : MM. Farault, Redien.

M. le Président rappelle la mort de deux membres de la Société, MM. Aimé et Prouhet.

M. Aimé était un des membres les plus assidus aux séances. Lorsqu'il revenait de ses courses à travers les campagnes, il s'empressait d'apporter les renseignements qu'il avait trouvés sur les périodes préhistoriques, dans la connaissance desquelles il avait acquis une réelle compétence. Très consciencieux, très instruit dans les choses de la terre qu'il étudiait jusque dans ses tréfonds, il avait su y trouver une collection de haches fort intéressantes. C'était aussi un collègue très courtois, jouissant de la sympathie de tous ceux qui l'approchaient.

Le docteur Prouhet, de La Mothe-Saint-Héray, connu non seulement de sa nombreuse clientèle, mais de tous ceux qui travaillaient, était l'auteur de nombreux travaux sur l'histoire de cette localité ; les uns ont paru dans les publications de la Société, les autres, manuscrits, attendent leur tour d'impression. Le docteur Prouhet s'imposait par sa science historique dans le canton de La Mothe. C'était un collègue érudit qui tenait une grande place dans la Société.

Au nom de tous, M. le Président adresse ses sincères condoléances aux familles des deux disparus.

Après lecture et adoption du procès-verbal de la précédente séance, M. le Président procède au dépouillement des publications reçues depuis le mois de juillet.

Il signale notamment les *Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest*, années 1913 et 1914 réunies, contenant le travail de M. Rambaud sur *l'Assistance publique à Poitiers jusqu'à l'an V*, travail mentionné au concours des antiquités nationales en 1915 ; la *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. XXV, 3^e et 4^e livraisons ; 81 volumes des *Mémoires de la Société géologique des Etats-Unis* ; les *Annales de la Société botanique du Missouri* ; le *Bulletin de la Société des sciences naturelles de Philadelphie*, années 1914-1915 ; les *Bulletins de la Société archéologique de Sens*, t. XXVII ; le *Bulletin philologique et historique*, année 1914 ; les *Mémoires de la Société*

d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XXVII, année 1914; le *Bulletin de la Société des antiquaires de France*, 1914; *Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse*, t. XVIII, année 1913; deux tirages à part des publications de la Société archéologique de Sens : *Le Soleil maîtrisant ses chevaux* (mosaïque découverte à Sens), par Héron de Villefosse, et *Les Tapisseries de Saint-Mammès de Langres*, par Maurice Roy; *La Science française* (deux volumes adressés par le Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts); une brochure intitulée: *Alternatives des générations chez les algues*, par M. Charles Janet (hommage de l'auteur).

M. le Président rend compte des négociations engagées avec les imprimeurs au sujet de l'exécution des impressions pour la Société en 1915. Les imprimeurs demandent, en raison des circonstances exceptionnelles, une augmentation de 10 % sur le tarif établi en 1905, au moment de la passation du premier marché.

La Société, après une courte discussion, consent à cette majoration, mais pour l'année 1915 seulement. Il demeure bien entendu que le traité passé en 1905, prolongé par tacite reconduction pour une nouvelle période de neuf années, conserve toute sa validité, et qu'à l'avenir les impressions seront exécutées conformément au tarif jusqu'ici en vigueur.

M. E. Breuillac présente quatre pièces de monnaie pour les collections du musée:

1° Un Aureus de Vespasien, 69, IMP CAESAR VESPASIANUS AUG, tête de l'Empereur laurée à droite; au revers: R. FORTUNA AUGUSTI (la fortune debout, tenant d'une main la victoire, de l'autre un gouvernail);

2° Un écu d'or de Guillaume V de Bavière, comte de Hollande, 1351;

3° Un écu d'argent de Philippe II d'Espagne, 1557;

4° Un écu d'argent de Charles IV d'Espagne, surfrappé pour le Brésil par le Portugal, 1798.

M. Breuillac présente également plusieurs types de bons de Chambres de Commerce émis récemment.

M. Farault fait déposer sur le bureau deux pièces de monnaie aux millésimes de 1733 et 1794, trouvées en creusant des tranchées en Argonne. Ces pièces ont été remises par M. Henri Fillaudeau, relieur à Niort, actuellement adjudant au 9^e régiment territorial d'infanterie, qui en fait don à la Société.

M. Farault dépose également sur le bureau une communication : *Bibliographie des travaux de M. Alfred Richard, archiviste honoraire de la Vienne (1839-1914)*.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Abbé S. LONGER.

Séance du 3 novembre 1915

Présidence de M. E. BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Breuillac, Canal, Dupouy-Lauga, Galteaux, Guyet, Lacroix, abbé Longer.

Absent excusé : M. Farault.

Le procès-verbal de la séance du mois d'octobre est lu et adopté.

M. le Président procède au dépouillement ordinaire des publications reçues dans le courant du mois : *Bulletin des sciences historiques et naturelles de l'Yonne* (1^{re} et 2^e parties) ; *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes*, tome VI (1^{re} et 2^e livraisons).

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Farault, secrétaire, dont la teneur suit :

« Monsieur le Président,

« Les procès-verbaux des séances de la Société n'ont pas été imprimés depuis le mois de mai 1914.

« Au lieu de les insérer dans le volume des *Mémoires*,

année 1915, ne serait-il pas préférable de les publier dans le *Bulletin* où il n'y aurait que des procès-verbaux? Le *Bulletin* pourrait même être réduit à deux fascicules semestriels jusqu'à ce que notre budget nous permette d'y ajouter les communications et qu'il redevienne trimestriel.

« En agissant ainsi, nos frais d'impression ne seront pas plus élevés ; que les procès-verbaux soient imprimés dans le volume des *Mémoires* ou le *Bulletin*, la dépense sera la même. Si nous les insérons dans le *Bulletin*, nous maintiendrons cette publication et nos collègues ne seront pas un an sans prendre connaissance des travaux de la Société. »

Après un échange de vues relatives à cette proposition, entre MM. Guyet, Canal et Lacroix, il a été décidé qu'un premier fascicule du *Bulletin*, contenant les procès-verbaux de juin 1914 à décembre 1915, paraîtrait dans le courant de janvier 1916. Les frais d'impression seront inscrits au budget de l'année 1915.

M. Galteaux donne lecture d'une excursion qu'il a faite à Louin (Deux-Sèvres), le 5 août 1915, dans le but d'étudier l'hypogée gallo-romaine découverte au lieu dit « Le Champ des chênes », à seize mètres de l'axe de la route de Saint-Loup à Louin. Le R. P. de la Croix ayant visité ces fouilles aussitôt après leur découverte, en avait fait une étude très succincte, sorte d'appel adressé aux archéologues et aux savants de la région, dans le but de ramasser la somme nécessaire pour mettre à l'abri des intempéries cette nouvelle découverte.

Afin que la Société pût avoir une idée exacte de ce monument archéologique, M. Galteaux, en cicerone consciencieux, fait suivre ses explications sur les plans et les dessins qu'il avait pris sur place.

Ces dessins représentent (fig. 1) la façade extérieure du monument ; avec le n° 2, nous pénétrons à l'intérieur du caveau funéraire, où sont placés deux cercueils dont l'un, en marbre blanc, avec couvercle prismatique ané-

pigraphe — c'est le plus intéressant — contenant une seconde enveloppe en plomb, dans laquelle on a trouvé des ossements d'un adulte de grande taille, et une amphore de verre (blanc laiteux), dont la photographie est jointe au dossier. Cette amphore, d'une très grande rareté, a été acquise au mois de mai dernier, pour une somme de 500 francs, par une dame archéologue de Paris.

Le dessin n° 3 représente un cercueil de marbre avec cotes ; nous remarquons la longueur peu ordinaire de ce cercueil, qui mesure 2 m. 50.

La figure 4 est le plan par terre de l'hypogée.

La planche 5 est la représentation d'un dessin du R. P. de la Croix donnant un aperçu de l'abri qu'il avait conçu pour préserver de la dégradation les dites substructions, qui aujourd'hui sont recouvertes de terre. M. Galteaux s'étend sur le caractère fort curieux de ces substructions que les savants pourront désormais étudier à leur aise, le département des Deux-Sèvres ayant fait tout récemment l'acquisition du terrain en question.

M. Galteaux donne à la Société une reproduction photographique de l'amphore trouvée dans le cercueil, ses dessins et plans avec les notes explicatives.

M. le Président le remercie au nom de la Société.

M^{me} Van der Cruyssen offre un double tournoi trouvé dans son jardin, dépendance de l'ancien cimetière de la paroisse Notre-Dame ; d'un côté ce double tournoi porte l'effigie de Louis XIII R. FR. et NAV. et au revers les armes du roi de France, 3 fleurs de lys posées 2 et 1 ; autour DOVBLE TOURNOIS, 1642.

M. l'abbé Longer donne lecture d'une *Notice biographique sur les Ursulines de Niort*.

M. Canal soumet à l'approbation de la Société la déclaration suivante qui, outre sa signature, porte celles de MM. Galteaux, Lacroix, abbé Longer :

« La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, après avoir pris connaissance du texte du testament par

lequel M^{me} Piet-Lataudrie a légué au Musée de Niort, une notable partie des collections provenant de son défunt époux, M. Piet-Lataudrie, considérait que le legs a été fait au *Musée de Niort* sans autre précision ; considérant que ce qu'on appelle communément le *Musée de Niort* est propriété de trois collectivités : le département des Deux-Sèvres, la ville de Niort et la Société de statistique des Deux-Sèvres, dissoute en 1891, mais dont les collections et les droits ont été régulièrement transmis par les ayant-cause à la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres ;

« Considérant enfin qu'en l'absence d'un texte précis, rien n'autorise à penser que la testatrice ait eu dessein de favoriser l'une des collectivités propriétaire du Musée au détriment des deux autres ;

« Déclare qu'elle se considère comme co-légataire de la dite collection Piet-Lataudrie au même titre que le département des Deux-Sèvres et que la ville de Niort ; et pour ce motif déclare réserver tous ses droits sur la dite collection pour les faire valoir en cas de besoin. »

Après échange d'explications entre divers membres, cette déclaration est adoptée.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Abbé S. LONGER.

INVENTAIRE

DES

Objets légués par M. et M^{me} PIET-LATAUDRIE

Le 21 août 1909, un Niortais, M. Pascal-Marie Piet-Lataudrie, mourait à Paris. Il descendait d'une ancienne famille dont on trouve des représentants au ^{xvii}^e siècle, dans l'échevinage et la juridiction consulaire de notre ville. Au siècle suivant, des membres de cette famille nombreuse cherchèrent dans une adjonction au nom patronymique le moyen de se distinguer et la famille des Piet se divisa en autant de branches séparées. La dénomination de Piet-Lataudrie date de cette époque.

Le père de Pascal-Marie était avocat. De ses deux frères, l'un magistrat mourut, à Niort, en 1888; l'autre officier, était mort, à Paris, en 1870. Dans les visites qu'il fit aux principaux musées de l'Europe, M. Piet-Lataudrie prit le goût de collectionner pour lui-même. Ses recherches, son assiduité aux ventes des collections connues lui créèrent à Paris des relations qui favorisèrent ses acquisitions. Fréquentant un autre collectionneur parisien, M. Goy, avec lequel il s'entretenait de ses trouvailles, de ses achats, il épousa la fille de son ami qui, elle-même, partageait les goûts de son père. Et c'est ainsi que se formèrent les belles collections installées au numéro 14 de l'avenue de Messine.

En 1909, M. Piet-Lataudrie légua à sa femme la plus grande partie des objets réunis avec un sens artistique

remarquable et un souci très réel de l'authenticité incontestable. Quelques dons particuliers cependant étaient faits à des musées de Paris et à celui de Niort, sa ville natale, que le collectionneur tenait à ne pas oublier. Ses dernières volontés verbales indiquèrent aussi — a-t-on rapporté — son désir que, plus tard, notre musée reçut une plus large part de libéralités. Le testament de 1909 attribuait à Niort vingt-quatre pièces de fer ciselé.

Cinq années après, en juillet 1914, Mme Piet-Lataudrie, suivant les intentions dont elle conservait fidèlement le souvenir, légua en mourant au musée de Niort le reste des collections de son mari, après le prélèvement de quelques pièces attribuées à des musées de Paris dans le but de compléter des séries. Ses collections particulières allaient à des héritiers désignés. Voulant aussi que les objets destinés à Niort fussent convenablement aménagés, elle donnait en même temps les vitrines qui les contenaient et de plus une somme de cinq mille francs pour payer les frais de transport et d'installation.

Afin de bien mettre en relief l'importance des legs, une salle spéciale leur a été réservée. Les vitrines ont reçu les six cent cinq objets formant la totalité des deux libéralités. Au-dessus de la porte d'entrée une inscription en rappellera la provenance.

Nous aurions voulu offrir au public un catalogue détaillé, portant des renseignements précis sur les origines et les époques des objets exposés. Pour cela il nous eut fallu, durant la vie de M. et Mme Piet-Lataudrie, avoir appris d'eux des indications qui sont presque des confidences, avoir enfin vécu dans leur intimité. Nous n'avons pas eu cette bonne fortune.

Malgré ces lacunes regrettables, un simple inventaire permettra aux visiteurs d'apprécier l'usage, la valeur de chaque pièce. Le numéro de cette pièce et celui de la vitrine faciliteront la recherche à l'inventaire. De cette façon, la curiosité mise en éveil par la grande variété

des objets groupés en séries, pourra se satisfaire en partie. Les numéros 27 à 49 formaient le premier legs fait en 1909. La description en avait été faite par un artiste en orfèvrerie, M. Marmuse, dont la compétence très avisée permit de publier leur inventaire détaillé dans nos publications (1).

Nous nous rendons compte de l'insuffisance de notre travail sommaire. Peut-être un jour pourrions-nous le compléter par des renseignements qui nous manquent aujourd'hui. Ce serait certainement prouver toute la reconnaissance due aux généreux donateurs que de faire pénétrer le public dans leurs douces satisfactions chaque fois qu'un objet nouveau, longuement convoité, venait prendre place dans leur musée particulier. En attendant, les Niortais, en présence d'un aussi considérable legs, constateront une fois de plus que le souvenir de la ville natale reste toujours au cœur de l'absent, puisque c'est à elle qu'il confie le soin de conserver ses meilleures impressions.

Emile BREUILLAC.

(1) *Catalogue descriptif des objets en fer légués au Musée de Niort par M. Piet-Lataudrie* (Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. VII [1911], p. 363-366).

SALLE PIET-LATAUDRIE

Les chiffres qui se trouvent à la suite de chaque article correspondent au numéro qui figure sur l'objet.

VITRINE N° 1

OBJETS EN FER CISELÉ

- | | |
|--|------|
| 1. — CLEF GOTHIQUE, anneau aplati. | [188 |
| 2. — CLEF ouvrant en ciseaux. | [189 |
| 3. — CLEF, anneau forme bague. | [190 |
| 4. — CLEF, anneau sur motif découpé. | [191 |
| 5. — CLEF à tige torcinée. | [192 |
| 6. — CLEF à secret, anneaux mobiles. | [193 |
| 7. — CLEF, anneaux découpés en ogive. | [194 |
| 8. — CLEF, anneaux découpés en ogive, plus
petite. | [195 |
| 9. — CLEF décorée de rinceaux dans l'anneau. | [196 |
| 10. — CLEF d'instrument de musique. | [197 |
| 11. — CLEF, anneau en tore de laurier. | [198 |
| 12. — CLEF, anneau contenant une médaille | [199 |
| 13. — PLAQUE, fer repoussé, satyre cornu. | [201 |
| 14. — APPLIQUE de couteau, buste de femme. | [202 |
| 15. — PETITE POIRE à poudre incrustée d'argent. | [203 |
| 16. — TIRE-BOUCHONS, fer incrusté d'or. | [204 |
| 17. — ETUI à cire, fer incrusté d'argent, enfant. | [205 |
| 18. — ETUI à cire, fer incrusté d'argent, person-
nage. | [206 |
| 19. — ETUI à poinçon, argent. | [208 |
| 20. — ETUI à aiguilles, à pans, rehaussé cuivre. | [209 |

- | | |
|---|------|
| 21. — POMME DE CANNE gravée. | [211 |
| 22. — BONBONNIÈRE rectangulaire. | [212 |
| 23. — AGRAFE de nécessaire. | [214 |
| 24. — BRIQUET, trousse en fer. | [215 |
| 25. — DÉ en fer gravé. | [217 |
| 26. — PAIRE DE GRANDS CISEAUX, fer gravé. | [218 |

VITRINE N° 2

OBJETS EN FER CISELÉ (*suite et fin*)

27. — PETITE FORCE en acier, avec étui ajouré: la force seule du xviii^e siècle; l'étui, qui n'appartient pas à l'objet, est du xviii^e siècle (1). [1299

28. — PINCE DE FUMEUR, en acier ciselé, travail espagnol (III^e période du xviii^e siècle). [1296

La lame du canif servait à diviser l'amadou en petites bandes et la pince à ressort qui l'accompagne maintenait la bande que le briquet allumait.

29. — RAPE A TABAC, fond doré, couvercle orné de rinceaux et entrelacs damasquinés d'or et d'argent (fin du xvii^e siècle). [1300

30. — CACHET à trois faces mobiles, gravées de chiffres et d'armoiries. La poignée cloutée d'argent et ajourée (I^{re} période du xviii^e siècle). [1308

31. — TIRE-BOUCHONS à étui, formant cachet, l'anneau finement ciselé et damasquiné d'or, le corps de l'étui est gravé et également damasquiné; le patin porte un chiffre enlacé surmonté d'un soleil et de palmes (fin du xvii^e siècle). [1307

32. — PAIRE DE MOUCHETTES à roulettes, ciselées et damasquinées d'or (II^e période du xviii^e siècle). [1306

Les roulettes servaient à faciliter la circulation de l'objet tout en l'isolant de la table, et permettant d'introduire les doigts sans toucher au reste de l'instrument.

(1) Les numéros 27 à 49 ont été décrits par M. G. Marmuse (*Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. VII [1911], p. 363-366).

33. — **BAIONNETTE** terminée par une douille. La lame est gravée de sujets de chasse. La douille est richement damasquinée d'or et d'argent. Pièce des plus rares, l'une des premières exécutées avec douille (commencement du XVIII^e siècle). [1303]

Les premières baïonnettes ont été employées à Bayonne, en 1523, où l'on créa, dit-on, des ateliers de fabrication au Petit Bayonne, dit Bayonnette. A cette époque, elles entraient dans le canon du fusil. Les inconvénients du mode de fixation, après des améliorations successives, amenèrent, en 1701, l'invention de la douille à lame extérieure.

34. — **GARDE D'ÉPÉE.** Motifs d'enfants dans des rinceaux ciselés et damasquinés d'or (II^e période du XVIII^e siècle). [1309]

35. — **GARDE D'ÉPÉE.** Motifs de cavaliers dans des rinceaux d'ornements ciselés et damasquinés d'or (II^e période du XVIII^e siècle). [1313]

Les enfants et les cavaliers, comme travail, laissent à désirer.

36. — **CLEF** passe-partout; sur l'anneau plein et mobile, gravure à l'acide Muralt-Zurich-1537. [1301]

La gravure est médiocre et la date est douteuse.

37. — **PETITE CLEF** à anneau finement ciselé et ajouré; au centre *Phénix* et rinceaux, corps et panneton gravés (III^e période du XVII^e siècle). [1297]

38. — **CLEF** à anneau finement ciselé et ajouré. Sujet de chasse, corps à balustre ciselé et gravé, le panneton gravé (II^e période du XVII^e siècle). [1298]

39. — **GRANDE CLEF** à anneau plein, chiffre enlacé, armoiries et ornements, la tige à balustre du même travail, le panneton gravé (I^{re} période du XVIII^e siècle). [1302]

40. — **LION** en fer ciselé, couché sur une douille. Époque non déterminée. [1295]

41. — **APPLIQUE** genre armure, bon travail au repoussé, chimère et rinceaux (I^{re} période du XVII^e siècle). [1310]

42. — **APPLIQUE**; au centre buste d'*Empereur Romain* au repoussé, rinceaux et ornements damasquinés d'or (I^{re} période du XVII^e siècle.) [1311]

43. — APPLIQUE rectangulaire. Hercule ou Atlas portant le globe terrestre, travail au repoussé, le fond arbres et monuments gravés, le tout damasquiné d'or (fin du xv^e ou commencement du xvi^e siècle). [1315]

44. — DESSUS de couvercle d'une BONBONNIÈRE, repoussé ciselé et damasquiné d'or (II^e période du xviii^e siècle). [1314]

45. — DESSUS de couvercle d'une BOITE ovale. L'amour fouetté, haut relief en ciselure (I^{re} période du xviii^e siècle). [1312]

46. — DRAGEOIR octogone: sur le couvercle entrelacs, oiseaux et fleur de lys finement ciselés et ajourés; autour du corps de la boîte, bandeau d'ornements au repoussé (II^e période du xviii^e siècle). [1293]

La plaque du couvercle supportant celle ajourée a été remplacée.

47. — DRAGEOIR octogone au repoussé, rinceaux ciselés, haut relief (I^{re} période du xvii^e siècle). [1294]

48. — BOITE ovale, couvercle au repoussé et ciselé; jolie composition d'après *Bérain*. [1292]

49. — GRANDES CARIATIDES, ciselées et moulurées, haut relief, fonds et ornements damasquinés d'or (I^{re} période du xviii^e siècle). [1304-1305]

Ces appliques doivent provenir d'un petit cabinet ou d'un coffre en fer damasquiné.

50. — ENTRÉE DE SERRURE ajourée de motif chimères. [200]

51. — ETUI à cire, fer rehaussé de cuivre. [207]

52. — GARDE D'ÉPÉE, bronze. [213]

53. — BRANCHE DE CACHET en fer gravé de rinceaux. [210]

54. — PAIRE DE MOUCHETTES à bougie, branches dauphins. [567]

55. — CHIEN DE PISTOLET. [216]

56. — CANON DE FUSIL avec trophée, incrusté d'or. [216 bis]

57. — FRAGMENT DE SERRURE. [566]

VITRINE N° 3 (*Haut*)

BRONZES ORIENTAUX

58. — BASSIN.	[6
59. — BASSIN.	[7
60. — COUPE circulaire avec renflement.	[13
61. — COUPE tronconique.	[14
62. — COUPE avec inscriptions.	[16
63. — COUPE à renflement, col évasé.	[17
64. — PETITE COUELLE.	[50
65. — BOUTEILLE ovoïde, col à renflement.	[55
66. — PLAT en fer incrusté, fleurettes argent.	[60
67. — PLAT en fer incrusté, fleurettes argent.	[61
68. — PETIT PLAT.	[69
69. — GRANDE AIGUIÈRE, corps sphérique.	[84
70. — ASPERVOIR en dôme, à pans coupés.	[90
71. — ASPERVOIR, corps sphérique, déversoir à pans coupés.	[91
72. — ASPERVOIR, corps sphérique, décors torcinés.	[92
73. — BRULE-PARFUMS, récipient porcelaine Chine.	[93
74. — ASPERVOIR en argent ciselé, décors en godrons.	[97
75. — BRASERO chauffe-mains.	[99
76. — MOULIN A CAFÉ à pans en cuivre.	[100
77. — COFFRET rectangulaire en fer.	[102
78. — PETIT COFFRET octogonal, couvercle en dôme.	[103
79. — PETIT COFFRET rectangulaire à quatre pieds.	[104
80. — PETIT COFFRET en cuivre, hexagonal.	[105
81. — PLAQUE DE CEINTURON rectangulaire.	[107
82. — COULANT DE CEINTURON en fer.	[108
83. — PARTIE DE HARNACHEMENT en cuivre, incrusté d'argent.	[109
84. — ENCRIER portatif en cuivre, incrusté d'argent.	[110

85. — ENCRIER en cuivre, rehaussé d'émaux polychromes. [111]
86. — PERROQUET, cuivre. [112]
87. — RÉCIPIENT sphérique à grands godrons, couvercle en dôme (dessus de la vitrine n° 3). [86]

VITRINE N° 3 (*Bas*)

ART CHINOIS

88. — MIROIR en bronze et argent [167]
89. — PETIT FER DE LANCE. [168]
90. — ETUI, bronze doré. [169]
91. — PETITE BOUTEILLE ovoïde bronze, anse déversoir. [170]
92. — BOULE CHAUFFANTE métal, ajourée. [171]
93. — BOULE CHAUFFANTE métal, ajourée, oiseaux. [172]
94. — RÉCIPIENT, forme de cygne. [173]
95. — TORTUE, bronze incrusté argent. [174]
96. — CLEF chinoise. [562]

BOIS

97. — COFFRET, ornements géométriques. [481]
98. — PETIT COFFRET, ornements gothiques. [482]
99. — MOULE A PATE gravé. [483]
100. — ECCE HOMO polychromé. [484]
101. — DAMNÉ polychromé. [485]
102. — SAINT ANTOINE. [486]
103. — SAINTE VIERGE. [487]
104. — ABBÉ ET EVÊQUE. [488]
105. — SAINTE VIERGE polychromée. [489]
106. — CACHET, SAINT GÉROME. [490]
107. — PETITE BOITE rouge et or. [491]
108. — PELLE ornée de pierres de couleurs. [492]
109. — PETIT RELIQUAIRE rocaille. [493]
110. — BUSC DE CORSET. [494]

111. — APPEAU, manche ajouré. [495]
112. — PETIT ÉTUI. [496]
113. — CHRIST à la colonne (dessus de la vitrine
n° 8). [478]
114. — SAINT portant un écusson (dessus de la vi-
trine n° 6). [479]
115. — FRAGMENT DE COFFRE (au-dessus de la porte
d'entrée). [480]

VITRINE N° 4 (*Haut*)

BRONZES ORIENTAUX (*suite*)

116. — GRAND FLAMBEAU en deux parties: inscriptions,
Egypte; armoiries. [1]
117. — FLAMBEAU plus petit. [2]
118. — FLAMBEAU plus petit. [3]
Ces trois flambeaux ornent le dessus de la vitrine n° 4.
119. — FLAMBEAU forme cloche. [4]
120. — PETITE COUPE, frise à rinceaux. [18]
121. — PETITE COUPE incrustée. [20 bis]
122. — BOITE godronnée. [43]
123. — BOITE avec couvercle en dôme. [44]
124. — PETITE GOURDE avec déversoir. [52]
125. — POIDS D'HORLOGE. [53]
126. — BOUTEILLE sphérique, fer. [54]
127. — PIED DE CHANDELIER, fer. [56]
128. — PETIT ENCRIER, fer mouluré. [57]
129. — PETITE BOUTEILLE en fer sphérique. [58]
130. — PETIT VASE ovoïde, cuivre incrusté argent. [59]
131. — AIGUIÈRE décorée d'arillets. [70]
132. — GRANDE AIGUIÈRE, déversoir cylindrique. [71]
133. — AIGUIÈRE, déversoir recourbé. [72]
134. — AIGUIÈRE sphérique, panse godronnée. [73]
135. — AIGUIÈRE, forme ovoïde. [74]
136. — AIGUIÈRE, forme ovoïde, à pans. [75]
137. — AIGUIÈRE, panse sphérique. [76]

138. — AIGUIÈRE, panse aplatie. [77
 139. — PETITE AIGUIÈRE, corps cylindrique. [78
 140. — AIGUIÈRE sphérique, déversoir à tubulure. [79
 141. — PETITE AIGUIÈRE, traces de dorures. [80
 142. — THÉIÈRE cylindrique. [81
 143. — AIGUIÈRE ovoïde, à godrons perpendicu-
 laires. [82
 144. — AIGUIÈRE, corps sphérique. [83
 145. — PETITE AIGUIÈRE décorée de fenêtres imbri-
 quées. [83 bis
 146. — PAIRE DE COMPOTIERS à couvercle en dôme. [87
 147. — COUPE basse, motifs saillants. [88
 148. — COUPE basse, motifs alternés de quadrillages
 et bossages. [89
 149. — MONTURE DE TASSE A CAFÉ, ajourée. [94
 150. — MONTURE DE TASSE A CAFÉ, incrustée de mé-
 daillons en or. [95
 151. — MONTURE DE TASSE A CAFÉ, en bronze doré,
 décors rocaïlle. [96
 152. — DEUX MONTURES DE TASSES A CAFÉ, en argent
 ajouré. [98
 153. — ENCRIER en fer, bords évasés. [101
 154. — PETITE BOÎTE sphérique, incrustée d'ar-
 gent. [106

VITRINE N° 4 (*Bas*)

BRONZES ORIENTAUX (*suite*)

155. — RÉCIPIENT cylindrique sur trois pieds. [4 bis
 156. — MORTIER. [5
 157. — RÉCIPIENT cylindrique. [8
 158. — COUPE circulaire. [9
 159. — COUPE circulaire. [9 bis
 160. — PETITE COUPE. [10
 161. — COUPE arrondie, entrelacs. [11
 162. — COUPE, médaillons alternés. [12
 163. — COUPE arrondie. [15

BRONZES DIVERS

164. —	SEAU en bronze, gravé de rinceaux.	[244
165. —	AIGUIÈRE, bronze.	[245
166. —	PAIRE DE FLAMBEAUX sur piédouche.	[246
167. —	PETIT SEAU ovoïde sur piédouche.	[247
168. —	MORTIER, bronze fleurdelisé.	[248
169. —	GRAND MORTIER décoré de bandes.	[249
170. —	MORTIER décoré d'ogives.	[250
171. —	MORTIER, frise de combattants.	[251
172. —	SONNETTE, avec guirlandes.	[252
173. —	SONNETTE, figure Orphée.	[253
174. —	SONNETTE, partie ajourée.	[254
175. —	SONNETTE décorée d'entrelacs réguliers.	[255
176. —	BOITE, récipient couvercle.	[256
177. —	SEAU à anse, décoré en saillie de guir- landes.	[257
178. —	HEURTOIR, forme Sirène.	[258
179. —	HEURTOIR, forme Dauphin.	[259
180. —	CLOU DE REVÊTEMENT, chiffre enlacé.	[260
181. —	FIGURE, une Fortune.	261

VITRINE N° 5 (*Haut*)

BRONZES ORIENTAUX (*suite*)

182. —	GRAND RÉCIPIENT BASSIN.	[19
183. —	COUPE ovoïde sur pied.	[20
184. —	PETIT VASE sur pied.	[21
185. —	PETIT SEAU à anse.	[22
186. —	PETIT SEAU, anneau gravé.	[23
187. —	SEAU, frise de personnages.	[24
188. —	PETIT VASE incrusté d'or.	[25
189. —	PETIT VASE ovoïde.	[26
190. —	GRAND BASSIN métal argenté (sur le dessus de la vitrine).	[27
191. —	COUPE à limonade avec déversoir.	[28

192. — COUPE semblable, plus petite.	[29
193. — BRULE-PARFUMS sphérique.	[30
194. — BRULE-PARFUMS sphérique, avec person- nages.	[31
195. — BRULE-PARFUMS sphérique, avec inscrip- tions.	[32
196. — BRULE-PARFUMS sphérique, plus petit, à char- nières et crochets.	[33
197. — BRULE-PARFUMS sphérique, médaillons ani- maux.	[34
198. — BRULE-PARFUMS sphérique, à godrons.	[35
199. — GRAND RÉCIPIENT à couvercle en dôme.	[36
200. — BOITE circulaire.	[37
201. — BOITE, forme arrondie.	[38
202. — MIROIR lenticulaire.	[39
203. — BOITE en trois parties.	[40
204. — PETIT VASE à col étranglé.	[41
205. — MIROIR lenticulaire.	[42
206. — BRULE-PARFUMS, bronze ajouré.	[45
207. — COUPE en forme de nacelle.	[46
208. — COUPE en forme de nacelle, plus petite.	[47
209. — BOITE à épices, à godrons.	[48
210. — BOITE à épices, avec palmettes.	[49
211. — GOURDE en métal.	[51

VITRINE N° 5 (*Bas*)

OBJETS EN CUIVRE

212. — BOITE cylindrique pour mèches.	[229
213. — BOITE, forme écusson.	[230
214. — BOITE circulaire gravée, lion.	[230 bis
215. — COFFRET rectangulaire gravé.	[231
216. — INSTRUMENT ASTRONOMIQUE octogonal.	[232
217. — MÉDAILLON, figures <i>Adam</i> et <i>Eve</i> .	[232 bis
218. — BOITE à sceau avec armoiries.	[233
219. — PETITE BOITE ovale.	[234

220. — PETIT MÉDAILLON gravé.	[234 bis
221. — ROULETTE à pâte.	[235
222. — PEIGNE.	[236
223. — PAIRE DE MOUCHETTES, manche balustre.	[237
224. — PAIRE DE MOUCHETTES, branche torcinée.	[238
225. — PAIRE DE MOUCHETTES, branche dauphin.	[239
226. — BOITE à éponge sphérique.	[240
227. — FONTAINE, cou à pans.	[241
228. — RÉCIPIENT, figures d'apôtres.	[242
229. — GOURDE décorée.	[243

VITRINE N° 6 (*Haut*)

ÉTAIN

230. — CHOPE à médaillons.	[263
231. — ASSIETTE décorée au centre d'entrelacs.	[264
232. — ASSIETTE plus petite, décorée sur marli.	[265
233. — PLAT creux, godron au centre, scène.	[266
234. — PETITE ASSIETTE, figure équestre.	[267
235. — PETITE AIGUIÈRE sur piédouche, anse en sirène.	[268
236. — PETIT VASE couvert ovoïde, piédouche.	[269
237. — BOITE à saintes huiles.	[270
238. — PETITE LAMPE, forme antique.	[271
239. — FLACON de chasse quadrangulaire.	[272
240. — AIGUIÈRE, forme casque.	[273
241. — PLAQUETTE, figures Vierge et enfant.	[274
242. — POT à lait.	[275

ARMES ET ACCESSOIRES

243. — POIRE à poudre, cuivre.	[113
244. — POIRE à poudre, forme d'oiseau.	[114
245. — POIRE à poudre, forme de poisson.	[115
246. — POIRE à poudre en cuivre, gravée, médaillons et poissons.	[116

247. — POIRE à poudre en cuivre, motifs d'entrelacs. [117]
248. — POIRE à poudre acier, bordure ajourée. [118]
249. — POIRE à poudre, acier ciselé. [119]
250. — POIRE à poudre incrustée d'or. [120]
251. — POIRE à poudre, fer, niellée d'argent. [121]
252. — POIRE à poudre, corne taillée, forme d'oiseau. [122]
253. — POIRE à poudre, bois, incrustée d'ivoire. [123]
254. — POIRE à poudre cylindrique, bronze. [124]
255. — POIRE à poudre cylindrique, acier gravé. [125]
256. — POIRE à poudre, forme de poire, palmes d'argent. [126]
257. — CUIRASSE d'enfant, acier, incrustée d'or. [127]
258. — CASQUE en fer, incrusté d'argent. [127 bis]
259. — CARTOUCHE argent avec motif filigrane. [128]
260. — PETITE CARTOUCHE rectangulaire, acier, incrustée d'or. [129]
261. — CANON DE FUSIL, avec trophée, incrusté d'or. [130]
262. — FER DE HACHETTE. [131]
263. — FER DE HACHETTE incrustée d'argent. [132]
264. — BRIQUET en fer gravé de feuillages. [133]
265. — BRIQUET en fer guilloché sur une face. [134]
266. — BRIQUET en fer figurant un paon stylisé. [135]
267. — BRIQUET en fer, plus petit, oiseau stylisé. [136]
268. — BRIQUET en fer, animal fantastique. [137]

VITRINE N° 6 (*Bas*)

CÉRAMIQUE

269. — VASE en grès ovoïde, chêne en relief. [464]
270. — GOURDE émail gris. [465]
271. — PLAT creux décoré, fleurs vertes. [466]
272. — PETIT VASE ovoïde, fleurs dans médaillon. [467]

273. — PETIT VASE surbaissé, guirlandes polychromes. [468]
274. — SALIÈRE portée par trois chiens. [469]
275. — DEUX BRIQUES polychromes, dessins géométriques. [470]
276. — DEUX BRIQUES polychromes, décors variés. [471]
277. — PLAT, décors fleurs, style chinois. [472]
278. — PLAT creux marron, tige fleurie. [473]
279. — RÉCIPIENT, terre noire, doliforme. [475]
280. — VASE forme turbinée, terre rouge. [476]
281. — VASE ovoïde. [477]

VITRINE N° 7

ÉMAUX PEINTS

282. — EMAIL circulaire, *saint Jean mi-corps*. [378]
283. — PAIX, émail, *Christ en Croix*. [379]
284. — PAIX, *Christ* mi-corps, manteau violet. [380]
285. — PLAQUE circulaire, *sainte Radegonde*. [381]
286. — MARTYR DE SAINT ETIENNE. [382]
287. — Email rectangulaire, *Cène*. [383]
288. — EMAIL rectangulaire, *Résurrection du Christ*. [384]
289. — EMAIL rectangulaire, combat de personnages. [385]
290. — DEUX PARTIES D'UN POLYPTYQUE, *Versets du Pater*, rectangulaire. [386]
291. — EMAIL rectangulaire, *Christ devant Caïphe*. [387]
292. — EMAIL rectangulaire, *Vénus et Amour*. [388]
293. — Email rectangulaire, *Tournoi d'enfants sur chèvres*. [389]
294. — MÉDAILLON circulaire, *Amour sur hippocampe*. [390]
295. — MÉDAILLON circulaire, *Pâris et Hélène*. [391]

296. — MÉDAILLON circulaire, homme à pied et drapeau. [392]
 297. — MÉDAILLON ovale, buste de profil. [393]
 298. — PETIT MIROIR ovale, *Hercule et Omphale*. [394]
 299. — EMAIL rectangulaire, *Sibila-Delphica*. [395]
 300. — EMAIL polychrome, *Triomphe de la sainte Vierge*. [396]
 301. — EMAIL rectangulaire, *Vierge debout*, entourage ovale. [397]
 302. — EMAIL circulaire polychrome, *Christ aux outrages*. [398]
 303. — EMAIL ovale polychrome, *saint François*. [399]
 304. — EMAIL, pans coupés, *Déposition de la Croix*. [400]
 305. — EMAIL, *Christ aux outrages et sainte Vierge*. [401]
 306. — EMAIL, *sainte Barbe*. [402]
 307. — EMAIL rectangulaire, *Christ en Croix*. [403]
 308. — EMAIL rectangulaire, *Vierge, translation de Lorette*. [403 bis]

VITRINE N° 8 (*Haut*)

DINANDERIES

309. — AIGUIÈRE moulurée, bec animal. [221]
 310. — PETITE AIGUIÈRE sur piédouche, cinq feuilles. [222]
 311. — ENCRIER, lion accroupi. [223]
 312. — CHEVAL fantastique bâti. [224]
 313. — PETIT LION. [225]
 314. — FIGURE DE SAINT NICOLAS. [226]
 315. — FIGURE DE SAINT ÉTIENNE. [227]
 316. — DESSUS D'ENCENSOIR. [228]

COFFRETS

ET AUTRES OBJETS EN FER

317. — PETIT COFFRET rectangulaire, fer, décoré ogives ajourées. [276]

318. — COFFRET rectangulaire, fer, couvercle bombé. [277]
319. — PETIT COFFRET rectangulaire, couvercle bombé, ajouré. [279]
320. — PETIT COFFRET rectangulaire, incrusté d'or et d'argent. [280]
321. — ENCRIER double, fer, incrusté d'or. [281]
322. — PETITE BOITE rectangulaire, acier. [282]
323. — FER A REPASSER, cuivre ajouré. [283]
324. — FER A REPASSER, fer gravé. [284]

IVOIRES (*Orient*)

325. — FOND DE MIROIR circulaire. [404]
326. — POIRE à poudre. [405]
327. — COUTEAU, lame incrustée or. [406]
328. — COUTEAU, manche ivoire, lame demi-circulaire. [407]
329. — COUTEAU, manche ivoire, anneau ajouré. [408]
330. — ARCHEVÊQUE, tête à droite. [563]

ANTIQUES

331. — MIROIR, bronze. [175]
332. — PETITE COUPE à poignée, tête hippocampe. [176]
333. — PETITE COUPE à poignée, masque tragique. [177]
334. — PETITE COUPE à poignée, forme de tête. [178]
335. — AGRAFE, tête de femme. [179]
336. — AGRAFE, masque de femme. [180]
337. — APPLIQUE, tête de femme. [181]
338. — FIBULE circulaire avec émaux. [182]
339. — PETITE AGRAFE, forme tigre. [183]
340. — FER DE HACHETTE, bronze. [184]
341. — MONNAIE GRECQUE, bronze. [185]
342. — CLEF antique, manche formé de quatre tiges. [186]
343. — CLEF antique, manche plat ajouré. [187]
344. — PETITE LAMPE genre antique, terre cuite. [568]

VITRINE N° 8 (*Bas*)

CÉRAMIQUE (*suite*)

345. — VASE, forme tête de femme. [440]
346. — PETIT VASE surbaissé, terre noire. [441]
347. — BOUTEILLE brune, forme balustre. [442]
348. — BOUTEILLE bleue, forme balustre. [443]
349. — BOUTEILLE à goulot renflé, céladon gris. [444]
350. — PETIT PLAT décoré de fleurs polychromées. [444 bis]
351. — VASE forme balustre, décoré bleu. [445]
352. — VASE chibouk, décoré bleu. [446]
353. — PETIT CHIBOUK sphérique renflé à l'épaule-ment. [447]
354. — VASE sphérique, décors bleus. [448]
355. — PLAT creux, décors bleus. [449]
356. — DEUX BRIQUES octogonales, décorées de tiges fleuries. [450]
357. — DEUX BRIQUES décorées, bleues à reflets métalliques. [451]
358. — DEUX TASSES bleues à reflets métalliques. [452]
359. — DEUX TASSES bleues à reflets métalliques. [453]
360. — PETITE TASSE, faïence verte. [454]
361. — TASSE persane. [564]
362. — PETITE CRUCHE, ornements trilobés. [455]
363. — PETIT PLAT, rinceaux bleus. [456]
364. — DEUX BRIQUES de bordure, entrelacs. [461]
365. — BRIQUE bleue turquoise, rinceaux noirs. [462]
366. — FRAGMENT DE BORDURE, deux fleurs. [463]

VITRINE N° 9

IVOIRES (*Europe*)

367. — PETIT COFFRET, garniture cuivre, quatre pieds. [409]

368. — MANCHE DE POIGNARD, rinceaux accolés. [410
 369. — DEUX FIGURES : 1° *Christ* ; 2° *Saintes Fem-*
mes. [411
 370. — CHRIST sur son trône. [412
 371. — PROPHÈTE sous arcade ajourée. [413
 372. — POIRE à poudre décorée, rinceaux. [414
 373. — DIPTYQUE, *Mort de la sainte Vierge, couron-*
nement. [415
 374. — PETIT VOLET DE DIPTYQUE, deux parties: *An-*
nonciation et Ange. [416
 375. — CHRIST EN CROIX, VIERGE ET SAINT JEAN. [417
 376. — FRAGMENT DE DIPTYQUE : *Christ et Vierge,*
Mages. [418
 377. — PETIT VOLET DE DIPTYQUE: *Annonciation.* [419
 378. — PETIT VOLET DE DIPTYQUE: *Scène de roman,*
homme et femme. [420
 379. — CHEVALIER DORMANT, *chien à côté.* [421
 380. — PERSONNAGE assis tenant un glaive. [422
 381. — PERSONNAGE agenouillé. [423
 382. — HOMME ET FEMME sous arcature. [424
 383. — FIGURE DE DIEU LE PÈRE sur tige fleurie. [425
 384. — TÊTE DE MOINE. [426
 385. — FRAGMENT DE COFFRET, *Enfant jouant.* [427
 386. — FRAGMENT DE DIPTYQUE: *Vierges et saintes.* [428
 387. — PERSONNAGE BUVANT. [429
 388. — MIROIR avec figure antique. [430
 389. — PAIX, *Christ en croix.* [431
 390. — PAIX, *Saint Jean.* [432
 391. — PETITE CRUCIFIXION. [433
 392. — GRAIN DE CHAPELET: *Deux têtes accolées.* [434
 393. — FRAGMENT: *Sainte agenouillée.* [435
 394. — PETITE STATUETTE: *Saint Jean debout.* [436
 395. — STATUETTE: *Sainte Thérèse.* [437
 396. — POIRE à poudre. [438
 397. — MANCHE DE COUTEAU. [439
 398. — SAINT GÉROME TENANT LE CHRIST. [439 bis

VITRINE N° 10

ÉMAUX CHAMPLEVÉS

399. — NAVETTE à encens. [313]
400. — PYXIDE cylindrique, couvercle conique. [314]
401. — PYXIDE cylindrique, couvercle conique, ar-
moiries I H S. [315]
402. — FRAGMENT rectangulaire, losanges. [316]
403. — FRAGMENT rectangulaire, écailles. [317]
404. — APPLIQUE circulaire. [318]
405. — DEUX FRAGMENTS rectangulaires, rosaces. [319]
406. — APPLIQUE rectangulaire, *Bœuf de saint*
Luc. [320]
407. — DEUX MOTIFS ovales, *Figures d'anges.* [321]
408. — DEUX MOTIFS quadrilobés. *Apôtres.* [322]
409. — PLAQUE rectangulaire, *Buste d'évêque.* [323]
410. — PLAQUE rectangulaire, *Tête de Christ.* [324]
411. — ORNEMENT triangulaire, *Buste d'ange.* [325]
412. — APPLIQUE triangulaire, ornements en rin-
ceaux. [326]
413. — QUATRE ORNEMENTS quadrilobés, *Evangé-*
listes. [327]
414. — APPLIQUE forme de penture. [328]
415. — PLAQUE circulaire, feuille à cinq lobes. [329]
416. — PLAQUE circulaire, *Figure équestre.* [330]
417. — PLAQUE circulaire, *Figure de Christ.* [331]
418. — PLAQUE circulaire festonnée, *Armoiries.* [332]
419. — PLAQUE circulaire quadrilobée, *Tête de*
bœuf. [333]
420. — PETIT COTÉ DE CHASSE, *Saint debout.* [334]
421. — PETIT COTÉ DE CHASSE, *Saint Pierre debout.* [335]
422. — PETIT COTÉ DE CHASSE rectangulaire, *Trois figu-*
res d'anges. [336]
423. — ORNEMENT circulaire, bordure découpée, *Ani-*
maux et Christ. [337]
424. — PLAQUE quadrilobée, *Christ assis et bénis-*
sant. [338]

425. — PLAQUE quadrilobée, *Lion, Saint Marc.* [339
426. — PLAQUE rectangulaire, *Adoration des ma-*
ges. [340
427. — CHRIST EN CROIX. [341
428. — APPLIQUE trilobée, *Corps d'ange avec tête*
d'aigle. [342
429. — GROUPE D'ÉVÊQUES. [343
430. — APPLIQUE en forme d'aigle. [344
431. — APPLIQUE en forme de bœuf. [345
432. — FIGURE DE SAINT JEAN, mi-corps. [346
433. — FIGURE DE SAINTE FEMME DRAPÉE. [347
434. — PETITE APPLIQUE, *Figure d'ange.* [348
435. — APPLIQUE argent, *Figure d'ermite.* [349
436. — APPLIQUE argent, *Saint Michel.* [350
437. — PETIT ORNEMENT quadrilobé, *Lion dressé.* [351
438. — PETITE PLAQUE circulaire argent, *Naissance du*
Christ. [352
439. — PETITE PLAQUE circulaire, niellée, *Sainte*
femme. [353
440. — FIGURE DE SAINTE FEMME, métal repoussé, mi-
corps. [354
441. — FIGURE DE SAINT MATHIEU, mi-corps. [355
442. — SAINTE FEMME DEBOUT. [356
443. — FIGURE D'APPLIQUE, *Evêque agenouillé.* [357
444. — FIGURE DE SAINT ALEXANDRE, PAPE. [358
445. — PETIT ORNEMENT en forme d'écusson. [359
446. — DEUX PETITS PENDENTIFS, bords ajourés. [360
447. — COFFRET cuivre, émaillé bleu. [361
448. — PETIT MÉDAILLON, deux faces. [362
449. — QUATRE MÉDAILLONS relief, *Quatre évangé-*
listes. [363
450. — PETIT RELIQUAIRE circulaire, double face. [364
451. — PETIT RELIQUAIRE, cuivre, médaillon ovale,
double face. [365
452. — PETIT RELIQUAIRE, cuivre, médaillon
ovale. [366
453. — FIGURE en buste, *Vierge sept douleurs.* [367

454. — VIERGE DEBOUT, sous arcature ajourée. [368
455. — APPLIQUE cuivre figurant une croix pat-
tée. [369
456. — PETIT MÉDAILLON, argent, *Vierge, agneau*. [370
457. — PETIT MÉDAILLON circulaire, *Figure de*
femme. [371
458. — PETIT MÉDAILLON losange, *Figure de saint*
martyr. [372
459. — PETIT MÉDAILLON, cristal de roche, *Crucifixion*
du Christ au jardin. [373
460. — TROIS MÉDAILLONS, cristal de roche, *Saints*
personnages. [374
461. — RELIQUAIRE filigrane d'argent, bord tor-
sade. [375
462. — DEUX GRANDES AGRAFES circulaires. [376
463. — GARDE D'ÉPÉE, bronze doré. [377

VITRINE N° II

INSTRUMENTS DOMESTIQUES

464. — PAIRE DE GRANDS CISEAUX acier, incrustés de cui-
vre. [138
465. — PAIRE DE CISEAUX allongés, niellés d'or. [139
466. — PAIRE DE CISEAUX acier, niellés d'or à la par-
tie supérieure. [140
467. — PAIRE DE CISEAUX acier, niellés, médaillons
ovales. [141
468. — PAIRE DE CISEAUX acier, niellés d'or, anneau
extensible. [142
469. — PAIRE DE PETITS CISEAUX, branches en con-
sole. [143
470. — PAIRE DE PETITS CISEAUX, métal ajouré, perles
de corail. [144
471. — PAIRE DE PETITS CISEAUX, acier ajouré, anneaux
superposés. [145
472. — PAIRE DE PETITS CISEAUX acier, gravés d'ins-
criptions, anneaux superposés. [146

473. — GRAND COUTEAU, manche et lame acier.	[147]
474. — COUTEAU, petite lame, manche allongé.	[148]
475. — COUTEAU, lame et manche acier.	[149]
476. — COUTEAU, petite lame niellée d'or.	[150]
477. — SCIE à main, lame niellée d'or.	[151]
478. — PELLE à brasero, en fer.	[152]
479. — PINCE à brasero, en cuivre.	[153]
480. — PETITE PINCE à charbon, en cuivre.	[154]
481. — COMPAS acier, niellé d'argent.	[155]
482. — PETITE NAVETTE, fer, quadrangulaire.	[156]
483. — ANIMAL en cuivre (tigre).	[157]
484. — PETITE BOITE à épices, cuivre, couvercle rotatif.	[158]
485. — PETIT ASTROLABE, caractères arabes.	[158 bis]
486. — BOIS GRAVÉ pour impression de livres.	[159]
487. — PETIT RÉCIPIENT rectangulaire en fer, incrusté d'or.	[160]
488. — BOITE circulaire, médaillon fleuri.	[160 bis]
489. — BOITE à pans coupés, médaillon ajouré, Orient.	[160 ter]
490. — MIROIR en fer, ornements géométriques.	[161]
491. — MIROIR en fer, décors chinois.	[162]
492. — MÉDAILLON en fer, incrusté d'or.	[163]
493. — PETIT MIROIR en bronze.	[164]
494. — MIROIR circulaire, bronze.	[164 bis]
495. — PETITE COUPE à rinceaux, bronze.	[165]
496. — BRACELET avec plaque de Jade.	[166]

VITRINE N° 12

ORFÈVRERIE RELIGIEUSE

497. — ENCENSOIR ajouré de rinceaux.	[285]
498. — ENCENSOIR décoré de rinceaux.	[286]
499. — NAVETTE à encens, pied hexagonal.	[287]
500. — PETITE CHASSE rectangulaire, fûtage.	[288]
501. — RELIQUAIRE, forme église, sur pied.	[289]

502. — CIBOIRE, bronze doré, rehaussé de cabochons. [290]
503. — CALICE à pied lobé. [291]
504. — PETITE PYXIDE sur piédouche. [292]
505. — NAVETTE à encens, bords lobés. [293]
506. — APPLIQUE ajourée, *Saint Georges*. [294]
507. — APPLIQUE plus grande, ajourée, *Christ*. [295]
508. — CROIX avec ornements saillants. [296]
509. — CRUCIFIX, *Corps du Christ couronné*. [297]
510. — RELIQUAIRE, forme lanterne, Crucifix. [298]
511. — PETIT Gobelet couvert, argent doré. [299]
512. — PAIX en bronze doré, *Adoration des Mages*. [300]
513. — PAIX en bronze doré, *Déposition de la Croix*. [301]
514. — PAIX contenant un émail, *Vierge et enfant*. [302]
515. — PAIX, argent doré, niellé d'argent. [303]
516. — PAIX, encadrement à balustre, *Christ ressuscité*. [304]
517. — PETITE PAIX, *Vierge et enfant adorés*. [305]
518. — PAIX, *Vierge debout*. [306]
519. — RELIQUAIRE rectangulaire, couvercle mobile. [307]
520. — BOITE bronze doré découpé, forme écusson. [308]
521. — PAIX bronze doré, *Déposition de la Croix*. [309]
522. — PETIT RELIQUAIRE, forme ostensor. [310]
523. — PETITE COUPE gravée, caractères hébraïques. [311]
524. — PETIT PLATEAU, scènes orientales. [312]

VITRINE N° 13

PLAQUETTES

525. — COURONNEMENT DE SAINTE THÉRÈSE. [498]
526. — VIERGE ASSISE AVEC SAINT JEAN-BAPTISTE ET ENFANT JÉSUS. [499]

527. — COURONNEMENT DE LA VIERGE.	[500]
528. — SAINT ANTOINE.	[501]
529. — SAINT BERNARD, évêque.	[502]
530. — SAINT JEAN-BAPTISTE.	[503]
531. — SAINTS MARTYRS.	[504]
532. — VÉNUS ET L'AMOUR.	[505]
533. — ASSOMPTION DE LA VIERGE.	[506]
534. — SAINTE FAISANT L'AUMONE.	[507]
535. — SAINT ANDRÉ.	[508]
536. — UN SAINT PAPE.	[509]
537. — SAINT JEAN-BAPTISTE.	[510]

MÉDAILLES

538. — ECCLÉSIASTIQUE, profil à droite.	[511]
539. — PERSONNAGE, tête droite, 1592.	[512]
540. — DEUX MÉDAILLES DE PAUL II.	[513]
541. — PAUL II, tête à droite, ovale.	[513 bis.
542. — ODOARD FARNÈSE, tête à droite.	[514]
543. — MARINUS GRIMANUS, DOGE.	[515]
544. — FERDINAND, dux Etruriæ.	[516]
545. — VIRGINUS ET CESARINUS, <i>Pic de la Mirandole.</i>	[517]
546. — PERSONNAGE RELIGIEUX, tête à gauche.	[518]
547. — PAPE à cheval.	[519]
548. — MÉDAILLON DU CHRIST, tête à gauche.	[520]
549. — GRÉGOIRE XIII, tête à gauche.	[521]
550. — PERSONNAGES, <i>Appolo et Mars.</i>	[522]
551. — PERSONNAGE CASQUÉ, tête à gauche.	[523]
552. — PAUL II, tête à droite.	[524]
553. — INNOCENT X, tête à droite.	[525]
554. — OCTAVIUS UGOLINUS, tête à droite.	[526]
555. — ECCLÉSIASTIQUE, tête à droite.	[527]
556. — SAINT IGNACE DE LOYOLA, tête à droite.	[528]
557. — LADISLAS A CHEVAL, tête à droite.	[529]
558. — URBAIN VIII, tête à droite.	[530]
559. — INNOCENT XIII, tête à droite.	[531]

560. — ECCLÉSIASTIQUE, tête à droite.	[532]
561. — PERSONNAGE, tête à droite.	[533]
562. — CARDINAL URSINO, tête à droite.	[534]
563. — FRANCISCUS REDI, tête à droite.	[535]
564. — ALEXANDRE VIII, tête à gauche.	[536]
565. — PERSONNAGE, tête à gauche.	[537]
566. — FRÉDÉRIC II LE GRAND, tête à droite.	[538]
567. — FRÉDÉRIC II LE GRAND, tête à gauche.	[539]
568. — GUILLAUME D'ORANGE, tête à gauche.	[540]
569. — CLÉMENT XV, tête à droite.	[541]
570. — LOUIS XVI, tête à droite.	[542]
571. — LOUIS XV, tête à droite.	[543]
572. — LOUIS XVI A MARIE-ANTOINETTE.	[544]
573. — FRANCISCUS DONATUS.	[545]
574. — PERSONNAGE, cheveux frisés, tête à droite.	[546]
575. — PRISE DU PALAIS DE BROLELTO.	[547]
576. — ALEXANDRE VII, tête à gauche.	[548]
577. — PIE VII.	[549]
578. — GRÉGOIRE XVI, tête à droite.	[550]
579. — MÉDAILLE DE MARIAGE, <i>par Petit.</i>	[551]
580. — MÉDAILLE DE MARIAGE, <i>par Montagny.</i>	[552]
581. — MÉDAILLE DE MARIAGE, <i>par Andrieu.</i>	[553]
582. — MÉDAILLE DE MARIAGE, <i>par Guérard.</i>	[554]
583. — MÉDAILLE en plomb, sur pivot.	[555]

MÉDAILLES ET PLAQUETTES PAR ROTY

584. — CHEVREUIL.	[556]
585. — CHARLES PIET-LATAUDRIE.	[1316]
586. — MARIE-AUGUSTINE.	[557]
587. — FUNÉRAILLES DE CARNOT.	[558]
588. — MÉDAILLE DE MARIAGE.	[559]
589. — CONCOURS D'EXERCICES MILITAIRES.	[560]
590. — EUDUXE MARSILE.	[561]

SUR LES MURS

BRONZES ORIENTAUX (*suite et fin*)

591. — GRAND PLAT avec inscriptions.	[62]
592. — GRAND PLAT avec médaillons.	[63]
593. — GRAND PLAT avec décors d'entrelacs.	[64]
594. — GRAND PLAT avec ombilic.	[65]
595. — PLAT, décors feuillages.	[66]
596. — PLAT avec combat d'animaux.	[67]
597. — GRAND PLAT avec ombilic.	[68]
598. — PLATEAU en bronze doré.	[85]

CÉRAMIQUE (*suite et fin*)

599. — BRIQUE, décors, fond bleu.	[457]
600. — BRIQUE octogonale, rinceaux bleus.	[458]
601. — FRAGMENT DE BORDURE.	[459]
602. — BRIQUE décorée de motifs en étoile.	[460]

DINANDERIES (*suite et fin*)

603. — BASSIN avec godrons repoussés en hélice.	[219]
604. — BASSIN avec motifs repoussés.	[220]

ÉTAIN (*suite et fin*)

605. — GRAND PLAT, <i>Figures d'Adam et d'Eve.</i>	[262]
--	-------

TABLE

	Numéros
VITRINE N° 1. — Objets en fer ciselé	1-26
VITRINE N° 2. — Objets en fer ciselé (<i>suite et fin</i>)	27-57
VITRINE N° 3 (<i>haut</i>). — Bronzes orientaux	58-87
VITRINE N° 3 (<i>bas</i>). — Art chinois	88-96
— — — Bois	97-115
VITRINE N° 4 (<i>haut</i>). — Bronzes orientaux (<i>suite</i>)	116-154
VITRINE N° 4 (<i>bas</i>). — Bronzes orientaux (<i>suite</i>)	155-163
— — — Bronzes divers	164-181
VITRINE N° 5 (<i>haut</i>). — Bronzes orientaux (<i>suite</i>)	182-211
VITRINE N° 5 (<i>bas</i>). — Objets en cuivre	212-229
VITRINE N° 6 (<i>haut</i>). — Etain	230-242
— — — Armes et accessoires	243-268
VITRINE N° 6 (<i>bas</i>). — Céramique	269-281
VITRINE N° 7. — Emaux peints	282-308
VITRINE N° 8 (<i>haut</i>). — Dinanderies	309-316
— — — Coffrets et autres objets en fer	317-324
— — — Ivoires (Orient)	325-330
— — — Antiques	331-344
VITRINE N° 8 (<i>bas</i>). — Céramique (<i>suite</i>)	345-366
VITRINE N° 9. — Ivoires (Europe)	367-398
VITRINE N° 10. — Emaux champlevés	399-463
VITRINE N° 11. — Instruments domestiques	464-496
VITRINE N° 12. — Orfèvrerie religieuse	497-524
VITRINE N° 13. — Plaquettes	525-537
— — — Médailles	538-583
— — — Médailles et plaquettes par Roty	584-590
SUR LES MURS. — Bronzes orientaux (<i>suite et fin</i>)	591-598
— — — Céramique (<i>suite et fin</i>)	599-602
— — — Dinanderies (<i>suite et fin</i>)	603-604
— — — Etain (<i>suite et fin</i>)	605

La Veuve du Maréchal de la Meilleraie et Saint-Ruth son dernier époux

Charles de la Porte, duc de la Meilleraie, pair, maréchal et grand maître de l'artillerie de France, mourut à Paris, à l'Arsenal, le 8 février 1664, âgé de 62 ans, sans enfants de sa seconde femme (1), Marie de Cossé-Brissac, qui lui survécut et se remaria avec un ancien page du défunt, « gentilhomme pauvre, grand, bien fait, mais fort laid ». C'était d'ailleurs, nous dit encore le duc de Saint-Simon dans ses *Mémoires*, « un fort brave homme, mais *fort brutal*, ayant de la capacité militaire » ; promu même au grade de lieutenant-général lorsqu'il fut tué, en 1691, en Irlande, au passage de la Boyne.

On ne saurait dire où Saint-Simon a pris le nom de *Saint-Ruth*, sous lequel il désigne constamment ce mari farouche. Boislisle, dans sa réédition des célèbres *Mémoires* (2), nous renseigne enfin sur le vocable patronymique du prétendu *Saint-Ruth* : c'est Charles Chalmot, qui signait *Sainte-Ruhe*, grâce à la possession d'un médiocre domaine sis au sud de Celles-sur-Belle.

Samuel Lévesque, dans son *Etat de l'Election de Saint-Maixent en 1698* (3), mentionne, dans la paroisse de Saint-Médard, deux petits fiefs de *Saint-Rue* et nous apprend que le plus mince, d'un revenu de 200 livres (4),

(1) Armand-Charles de la Porte, duc de Mazarin, était né de son premier mariage avec Marie Ruzé d'Effiat, morte elle-même à l'Arsenal, le 22 avril 1633.

(2) T. XIX, p. 136, note 1.

(3) Publié par Alfred Richard (*Mémoires de la Soc. de Stat. des Deux-Sèvres*, 2^e s^{ie}, t. III, p. 95).

(4) Ce renseignement est en rapport avec la situation précaire que Saint-Simon attribue au second mari de la maréchale.

fut transmis par le lieutenant-général à ses héritiers, les Chalmot de *Sainte-Rhue*, représentés à Niort jusqu'à la fin du xviii^e siècle (1) et qui figurent comme Sgrs ou Srs de *Saint-Rue* dans les maintenues de noblesse de Quentin de Richebourg (1715-18) (2).

Toutes ces variations onomastiques sont anciennes. On trouve pour *Saint-Rue*, village et logis, paroisse de Saint-Médard, *Sainte-Ruhe* en 1397, et *Saint-Rue* en 1415 (3). Il est non moins difficile aujourd'hui de savoir s'il s'agit d'un saint ou d'une bienheureuse. Le *Dictionnaire géographique* du préfet Dupin (1803), dit *Saint-Rue*, la carte de Cassini et le *Dictionnaire des postes*, *Sainte-Rue*, etc. Ce n'est plus, en somme, qu'un écart de Saint-Médard.

Boislisle (4) dit *Saint-Ruth* (5) issu d'une famille noble de réformés. Lièvre, de son côté, mentionne plusieurs Chalmot ministres et compte, après 1685, au nombre des réfugiés, d'autres représentants de cette maison (6).

Enfin, toujours d'après Boislisle, *Saint-Ruth* serait d'origine rochelaise, alors que Lièvre et la deuxième édition du *Dictionnaire généalogique* de Beauchet-Filleau donnent Niort comme patrie aux Chalmot ; il ne faut pas oublier aussi que l'auteur de l'*Election de Niort en 1744* fait figurer parmi ses héros le lieutenant-général *Saint-Rhue* (7).

(1) Notes Gustave Laurence (Bibliothèque municipale de Niort). On trouve dans la seconde édition du *Dictionnaire* de Beauchet-Filleau une généalogie des Chalmot de *Sainte-Rhue* où ne figure pas le lieutenant-général. L'époque et le lieu de sa naissance, ses auteurs même restent inconnus, ainsi que l'année de son mariage.

(2) *Archives historiques du Poitou*, t. XXII, p. 119-120.

(3) B. Ledain, *Dict. topogr. des Deux-Sèvres*.

(4) Boislisle, loc. cit.

(5) Nous conservons, pour éviter toute confusion, le nom attribué par Saint-Simon au lieutenant-général.

(6) *Histoire des protestants du Poitou*, t. III.

(7) *Election de Niort au xviii^e siècle* (*Mém. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres*, 3^e s^{ie}, t. III, p. 261).

Marie de Cossé-Brissac mourut à Paris le 14 mai 1710, ce qui fait remonter sa naissance à 1621 et lui donne 43 ans à la mort du maréchal, survenue le 8 février 1664. L'époque de son second mariage est restée inconnue, parce qu'elle se garda bien de le déclarer pour ne pas perdre son tabouret à la cour. Toutefois, en tenant compte du délai légal, on voit qu'il ne peut être antérieur à la fin de 1664, tout amourachée qu'elle ait été de l'ancien page « *devant ou après* » (*sic*) le décès de La Meilleraie (1).

La Fare la traite de « *vieille folle* », mais sa beauté n'est pas contestée ; on sait encore qu'elle n'en était pas à sa première aventure.

Sa dernière union fut telle qu'elle devait être après de telles prémices. Saint-Ruth la rouait de coups, au point qu'elle se résigna à se plaindre au roi, Louis XV, après beaucoup d'admonestations sans effet, dut se résigner à tenir le jeune époux éloigné du domicile conjugal en le chargeant sans cesse de nouvelles missions ; ainsi s'explique sa présence à la désastreuse bataille de la Boyne, où il périt.

Malgré le silence des généalogistes, qu'explique amplement le défaut de déclaration de l'épouse, il serait difficile de révoquer en doute le dernier mariage de la veuve du maréchal, mentionné avec tant de détail par Dangeau et La Fare (2).

LÉO DESAUVRE.

(1) Saint-Simon, loc. cit.

(2) Personne que je sache n'en ayant parlé en Poitou, cette note ne saurait être inutile.

DOCUMENTS POITEVINS

Cette pièce a été signalée par M. Séverin Canal, archiviste départemental, et communiquée à la Société historique et scientifique. Elle fait partie des Archives départementales des Deux-Sèvres, série L, n° 132.

Niort, 18 mai 1793, an II de la République Française.

Rapport sur les moyens de défense immédiate ou externe de la ville de Niort que la Commission chargée de faire à cet effet une tournée et visite aux environs de cette place a jugé convenables, suffisans, proportionnés au tems et aux circonstances, et adaptés aux dispositions naturelles du terrain.

A. — PROJET POUR FAIRE DE NIORT UNE VILLE DE GUERRE DE MOYENNE FORCE.

Nous n'avons pas cru devoir regarder Niort comme devant être attaqué par des puissances étrangères et aguerries: cette supposition nous eut forcés:

1° A élever partout les murs de son enceinte à 20 pieds de haut au moins pour les mettre à l'abri de l'escalade;

2° A bien réparer tous les murs, à former place nette sur leur couronnement ; à disposer ce couronnement en forme de terrasse et à le border d'un parapet ou garde-

corps en maçonnerie pour couvrir les hommes destinés à sa défense;

3° A couvrir toutes les portes par une demi-lune à flancs, avec un bon fossé revêtu en maçonnerie et deux ponts-levis, l'un sur le fossé de l'une de ses faces, l'autre sur celui de sa gorge;

4° A couvrir toute l'enceinte appuyée de part et d'autre à la rivière, par des demi-lunes aussi à flancs, toujours détachées du corps de la place, ayant caponnières et porternes pour communiquer avec l'intérieur de la ville. Les dites demi-lunes disposées de manière à se défendre mutuellement et à flanquer toute la partie d'enceinte qui leur servirait de courtine;

5° A former autour de cette enceinte et des demi-lunes détachées un bon chemin couvert continu avec places d'armes saillantes et rentrantes à toutes les demi-lunes et d'autres grandes places d'armes sur le milieu de toutes les courtines;

6° A faire des corps de casernes pour l'infanterie et la cavalerie, à élever des magasins à poudre, construire des corps de garde, enfin former tous les établissements nécessaires à la défense de la place;

7° A raser toutes les maisons à 30 ou 40 toises au moins des chemins couverts et à y former ainsi une esplanade suffisante pour éclairer la marche de l'ennemi dans ses approches.

Telle devrait être la place de Niort pour former un poste militaire de moyenne force susceptible de résistance et ne pouvant être pris sans en former le siège⁹; mais, comme nous l'avons déjà dit, cette ville ne nous a point paru devoir être considérée sous ce rapport.

B. — MOYENS DE DÉFENSE IMMÉDIATE

Nous avons cru qu'il suffisoit de mettre Niort à l'abri d'une simple escalade tentée par des troupes peu aguerries et ayant peu de moyens. C'est ce qui a fait que nous ne

poursuivons pas comme une mesure absolument nécessaire de faire à l'enceinte de Niort les réparations indiquées par les deux premiers articles du précédent projet parce que, quoique nous en connoissions toute l'utilité, le tems nécessaire pour faire de telles réparations, la dépense à laquelle elles s'élèveroient, le tort immense que cela causeroit à un grand nombre de particuliers dont les maisons, cabinets et terrasses d'agrément seroient totalement dégradés ou détruits, ne nous ont pas paru devoir entrer en comparaison avec les moyens de défense que ces dispositions ajouteroient à ceux qu'elle a maintenant.

En faisant le tour de l'enceinte de la ville, nous avons reconnu qu'elle étoit presque partout à l'abri de l'escalade ou attaque de vive force, par ce que ses murs, dans les parties les plus basses, ont au moins 15 à 18 pieds d'élévation, qu'ils sont dans plusieurs endroits bordés par un fossé qui en rend l'approche difficile ou incommode et qu'enfin on n'y trouve point de porte de particulier qui communique à l'intérieur.

Un point de cette enceinte nous a paru foible, c'est la partie qui règne à droite et surtout à gauche de la *porte Saint-Jean* : en effet, les murs y sont si bas et généralement en si mauvais état que la largeur de la rue entre l'enceinte et le fauxbourg, surtout la place d'armes en avant de la porte, permettraient à l'ennemi d'y rassembler d'assez grandes forces. Il auroit été à désirer qu'on eut couvert cette porte par une demi-lune à flancs, comme il est dit dans l'article 3 de notre premier projet, mais cela eut forcé de détruire plusieurs maisons et exigé beaucoup de dépense.

Nous avons donc pensé qu'il valoit mieux, eu égard aux circonstances, se contenter d'une lunette formant flanc-bas adossée à l'enceinte à droite de la porte, disposée de manière que ses faces latérales flanquent l'enceinte de droite et de gauche et que sa face antérieure enfle le grand chemin de Saint-Jean.

Cette lunette, malheureusement trop petite par le rétrécissement du local et dont le fossé antérieur n'est pas parfaitement défendu, remplit cependant assez bien son objet : elle est percée de trois embrasures et en la fraisant et y mettant 120 hommes pour la défendre, elle sera à l'abri de toute attaque de vive force, d'autant mieux que des fusiliers placés sur l'enceinte de la ville en défendraient efficacement les approches.

Nous proposons comme mesure secondaire de faire un fossé de six pieds de large à son fond, de 12 pieds de gueule et de 6 pieds de profondeur tout le long de cette partie de l'enceinte, depuis la *porte Saint-Jean* jusqu'à la *porte de la Brèche*, et si on l'exécute, la ville sera certainement hors d'insulte sur tout ce développement. Les terres qui sortiront de ce fossé seront étendues entre son bord et le *chemin*, de manière à n'y point laisser d'élévation, et dans les endroits où on s'abaisseroit au-dessous des fondations de l'enceinte, il faudra laisser une berne de 2, 3 pieds ou davantage sur laquelle on jettera des terres en talus pour qu'on ne puisse y tenir sur ses pieds.

L'enceinte, depuis la *porte de la Brèche* jusqu'à celle de *Saint-Gelais* nous a paru assez bonne et assez élevée pour n'avoir besoin d'y ajouter aucune défense ; il sera cependant à propos d'y ajouter des parties de fossé dans les endroits où l'enceinte pourroit n'avoir pas toute la hauteur désirable. Nous croyons qu'on peut se dispenser de couvrir la *porte de la Brèche* par une demi-lune à flanc, parce que cette demi-lune, quoique utile, entraîneroit trop de tems et de dépense et défigureroit la superbe promenade sur laquelle elle seroit située. Si les ennemis paroissent menacer Niort, nous proposerions comme moyen plus simple, d'ouvrir devant cette porte un fossé de dix à douze toises de long et de douze pieds de large sur huit à neuf de profondeur et pratiqué au pied même du mur, de fermer ensuite la porte et de la masquer par un bon mur de six pieds d'épaisseur. Par

ces dispositions on se trouveroit privé de cette porte, mais ce ne seroit que momentanément et on la réouvriroit aussitôt le péril passé, ce qui seroit infiniment préférable à un ouvrage dispendieux qui dépareroit toute la promenade (1).

L'enceinte de la ville depuis la *porte Saint-Gelais* jusqu'à la rivière, nous a paru fort foible et nous croirions qu'il seroit fort à propos d'y pratiquer un fossé comme celui que nous avons dit devoir être fait depuis la *porte Saint-Jean* jusqu'à la *porte de la Brèche*. Quant à la *porte même de Saint-Gelais*, l'ouverture nous en paraissant nécessaire et n'osant pas y proposer de demi-lune, notre avis seroit d'y faire dès maintenant le fossé que nous avons proposé pour la *porte de la Brèche* et de faire sur ce fossé, non un pont-levis qui seroit encore trop dispendieux, mais un pont-volant en charpente qui put au besoin être rompu dans une demi-heure.

Tels sont les ouvrages que nous avons cru nécessaires de faire à l'enceinte même de la ville de Niort pour en tirer avec peu de dépense et de tems toutes les ressources dont elle est susceptible, proportionnées aux moyens d'attaque de l'espèce d'ennemi dont elle pourroit avoir à craindre quelque chose.

(a) *Défense externe*

Après nous être occupés de la défense immédiate de la ville, nous avons cherché les moyens d'en défendre les approches toujours en suivant le même système d'économie de fonds et de tems, et en nous proportionnant aux moyens d'attaque de l'ennemi.

(1) Le général Macors n'en fera pas moins abattre les arbres de la place de la Brèche en juillet 1793, après la bataille de Châtillon. (Délibération des Corps constitués du 11 juillet 1793. -- J. Richard, *Histoire de l'administration supérieure du département des Deux-Sèvres*, t. I, p. 239.)

Nous allons donner succinctement et militairement les résultats de nos observations sans entrer dans les motifs qui ont fixé notre jugement, crainte de devenir ennuyeux par des détails topographiques parfaitement connus des habitants de cette ville qui, en se portant sur les lieux, reconnaîtront aisément l'efficacité et la suffisance des moyens indiqués.

Nous pensons qu'il faut :

Premièrement : Placer une pièce de canon pour défendre : 1° le chemin d'Hante ; 2° la partie basse du Vivier entre la rivière et la batterie ; 3° la partie droite autant qu'elle pourra s'étendre.

Il faudra une colonne d'infanterie pour soutenir cette batterie et en défendre les approches.

Deuxièmement : Placer une pièce de canon près la maison du citoyen Chauvegrin (*sic*) pour battre le chemin qui y aboutit et poster de l'infanterie pour défendre les approches de cette pièce.

Ces deux postes se prêteront mutuellement protection et se réuniront si les circonstances l'exigent.

Troisièmement : Placer dans le champ de la citoyenne Allain une batterie à barbette de trois pièces de canon pour défendre l'arrivée du grand chemin de Champdeniers, lequel a été coupé par un mur crénelé et dont le passage sera définitivement clos par un abatis.

Il sera nécessaire d'avoir un détachement de 400 hommes d'infanterie pour défendre cette position et en défendre les approches jusqu'à une maison à droite sur la route de communication.

Quatrièmement : Placer sur la redoute, à cinq embrasures à gauche du grand chemin de Paris, trois pièces de canon, transportables au besoin de l'une à l'autre des dites embrasures, et destinées à défendre cette grande route qu'il faudra aussi intercepter par un abatis.

Ce n'est pas trop d'un poste de 500 hommes d'infanterie pour défendre cette position depuis la maison men-

tionnée à l'article précédent jusqu'à 200 pas dans les vignes à droite de la batterie.

Cinquièmement: Porter une pièce de canon pour battre le chemin de Souché et éviter que la redoute ne soit tournée par la droite.

Il faudra 200 hommes d'infanterie pour défendre les approches de ce chemin.

Sixièmement : Placer deux pièces de canon en sortant du chemin de Beau-Soleil, dans la vigne du citoyen Chrétien, pour balayer le vallon et le revers de l'éminence qui lui est opposée.

Il faudra porter un détachement de 200 hommes d'infanterie pour le même objet.

Septièmement: Faire un petit redan à simple parapet, sans banquette et ouvert par la gorge, sur le bord d'un chemin en tirant sur le fauxbourg qui conduit à Romagné, et y mettre une pièce de canon au moins pour défendre les approches de la plaine vers la gauche de Saint-Florent.

On établira un poste de 250 hommes pour flanquer les faces de ce redan.

Huitièmement : Faire un semblable redan au sortir du chemin du fauxbourg qui conduit à Romagné et y mettre au moins une pièce de canon pour défendre les approches de la plaine jusqu'à Saint-Florent.

On portera un détachement de 250 hommes pour flanquer les côtés de ce redan.

Ce poste et le précédent se porteront mutuellement secours s'il est nécessaire.

Neuvièmement : Etablir un poste de 500 hommes avec une pièce de campagne, s'il est possible, pour défendre les approches de Saint-Florent, tant sur la droite que sur la gauche.

Dixièmement: Porter un détachement de 300 hommes pour défendre le fauxbourg de Ribrais. Ce poste et le précédent se porteront une protection mutuelle.

(b) *Défense interne*

Onzièmement : Placer une pièce de canon sur la terrasse du citoyen Goizet pour augmenter sur le chemin de Saintes le feu de la lunette que l'on construit à la porte Saint-Jean et distribuer quatre-vingt-huit hommes sur le rempart pour protéger cette lunette.

Douzièmement : Monter trois pièces de canon dans le jardin du département (1) pour défendre aux approches de la ville la percée du chemin de Paris, et placer un poste de 300 hommes pour défendre la place de la Brèche.

Treizièmement : Monter une pièce de canon dans le jardin du Temple (2) pour flanquer le grand chemin de Paris.

Quatorzièmement : Mettre deux pièces de canon sur la place Saint-Gelais pour défendre les approches du faux bourg à droite de la rivière.

Il ne faudra pas songer, à cause de la grande dépense dans laquelle cela entraînerait, à faire des retranchements sur la hauteur du chemin de Fontenay, en avant du faux-bourg, de sorte qu'on devra se contenter d'y jeter 300 hommes pour la défense pied à pied et de mettre une mèche à la travée en bois du milieu du pont pour faire sauter ce pont aussitôt que ce poste aura été forcé de se replier en ville.

Arrêté au Comité militaire de la ville de Niort, le 18 mai 1793, l'an 2^e de la République Française.

MACORS, commandant de l'artillerie.

BOUTTRON, capitaine du génie.

PIET-BERTON (3).

CORDOUE.

Pour copie conforme :

MORAND, secrétaire général.

(1) Ancien couvent des Cordeliers.

(2) Aujourd'hui rue des Douves.

(3) Commandant de place.

Le Conseil du département des Deux-Sèvres, réuni en permanence aux autorités constituées de Niort, auquel étaient aussi réunis les commissaires des différentes autorités constituées et les officiers municipaux des communes des départements qui ont envoyé des secours dans ce département et celui de la Vendée, a adopté, après mûre délibération et une longue discussion sur ce, le procureur général syndic, les procureurs syndics et les procureurs des communes entendus, le présent plan de défense de cette ville, présenté par le Comité militaire, et arrêté qu'il sera envoyé au Ministère de la guerre pour avoir l'autorisation du Conseil exécutif provisoire aussitôt que l'ingénieur en chef chargé de donner les plans et devis des ouvrages proposés les aura fournis.

Arrêté en outre que, vu l'urgence, le dit ingénieur en chef est autorisé à faire travailler de suite à l'exécution du présent plan dont expédition lui sera à cet effet remise dans ce jour.

A Niort, le 19 mai 1793, l'an 2^e de la République Française.

VIOLLET.

MORAND, secrétaire général.

NOTE

La marche de l'armée vendéenne sur Niort entraînait si bien dans les prévisions, que malgré l'insuccès de sa première tentative sur Fontenay, le 16 mai 1793, le chef-lieu des Deux-Sèvres se crut menacé par un très prochain retour offensif. Ainsi s'explique ce projet de mise en état de défense présenté *deux jours après* par le Comité militaire aux corps constitués réunis en grande hâte dans notre ville.

La prise de Fontenay, le 25 mai, justifia ces appréhensions, mais les chefs royalistes abandonnèrent bientôt,

assez intempestivement, la cité conquise pour se porter plus au Nord, et il est à se demander ce qu'il advint chez nous des projets du 18 mai, jusqu'au jour où la défaite de Westerman à Châtillon, le 5 juillet, obligea à prendre des mesures définitives.

Dès le 16 juillet, tous les corps constitués sont réunis de nouveau au chef-lieu, et l'assemblée se déclare en permanence, sur la demande des représentants détachés à l'armée de La Rochelle.

Le lendemain, la démolition des halles est ordonnée, sur la demande de Macors, pour faciliter les évolutions militaires, et le commandant en chef de l'artillerie est autorisé à faire abattre les arbres gênant la défense, tant sur les places de la Brèche et Saint-Gelais qu'aux environs de la ville. Torreau, capitaine d'artillerie, est chargé de l'approvisionnement des redoutes. On fera venir des boulets de la fonderie de Ruel (1).

Mais nous ne saurions entrer dans tous ces détails, n'ayant d'autre but aujourd'hui que de livrer au public un document inédit.

En somme, il est resté peu de souvenirs des travaux de défense exécutés en juillet et août 1793.

On paraît avoir songé surtout aux portes Saint-Gelais et Saint-Jean. Une batterie avait été placée à l'ouest de la place Saint-Gelais. Les madriers sur lesquels avaient reposé les pièces ne furent pas déplacés lors de la vente nationale du terrain le 16 prairial, an IV (2).

L. D.

(1) Ces boulets se trouvèrent mal calibrés. Ce sont eux, sans doute, que Murisson découvrit plus tard, enfouis dans le sol de la grande salle basse du Donjon, lors de ses fouilles inexplicables (vers 1854).

(2) Cf. Léo Desaiivre, *Quelques notes sur les principaux changements apportés à la topographie de la ville de Niort*, p. 37-38.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES DEUX-SÈVRES

CINQUIÈME ANNÉE

1^{er} ET 2^e TRIMESTRES DE 1916

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 5 janvier 1916

Présidence de M. Émile BREUILLAC, président

Étaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. l'abbé Bourdeau, Émile Breuillac, Dupouy-Lauga.

Absents excusés : MM. Canal, Farault, abbé Longer.

M. Dupouy-Lauga, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire en l'absence du titulaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président adresse un hommage ému à la mémoire de deux membres de la Société décédés récemment :

M. Souché, membre de la Commission des Musées et président de la Société botanique des Deux-Sèvres, faisait partie de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres depuis sa fondation ;

M. Gustave Marmuse fut pendant quelques années vice-président de la Société. Sa parfaite connaissance des styles dans l'art de l'orfèvrerie et son sens artistique très développé lui avaient donné une compétence indiscutable qui lui avait fait confier la présidence d'un jury à l'exposition universelle de Paris de 1900, à la suite de laquelle il avait été nommé chevalier de la Légion d'honneur. Retiré à Niort, depuis plusieurs années, il y avait apporté une superbe collection d'orfèvrerie de table constituée pendant sa longue carrière artistique. Sa courtoisie aimait à la montrer à ceux qui venaient pour la visiter (1).

M. Emile Breuillac annonce la démission de M. Barbier de Montault et de M. Buzy, architecte, et présente avec M. Farault, un membre nouveau : M. le docteur Corneille, de la Mothe-Saint-Héray.

MM. Canal et Farault présentent M. Guillet, directeur de l'enregistrement et des domaines du département des Deux-Sèvres.

A la prochaine séance, il sera procédé à l'admission des deux personnes présentées.

M. le Président procède au dépouillement des publications reçues dans le courant du mois et signale, dans le *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest, une notice bio-bibliographique sur M. Alfred Richard, le regretté archiviste honoraire du département de la Vienne, par M. Émile Ginot.

Lecture est donnée d'une lettre circulaire du Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts montrant tout l'intérêt qu'il y aurait de procéder à la rédaction d'études locales ou provinciales relatives aux biens dits communaux. Cette circulaire contient un plan d'après lequel les recherches devraient être faites.

Autres publications reçues :

Annales de Bretagne ; Revue de Saintonge et d'Aunis ; Bulle-

(1) Cf. *Un Musée rétrospectif à Niort* (Mémorial des Deux-Sèvres, n° du 28 octobre 1902).

tin et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris ; Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de France ; Vingt-quatre volumes de la *Société géologique des Etats-Unis ; Mémoires et Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest ;* Un volume des *Sciences naturelles de l'Académie des sciences de Philadelphie ; Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques.*

M. Farault communique un travail de M. Petit-Clair, intitulé : *Essai de la faune du Callovien du département des Deux-Sèvres et plus spécialement de celle des environs de Niort.* Ce travail a été offert par l'auteur à la Bibliothèque de Niort.

M. Emile Breuillac dépose l'*Inventaire des objets formant le legs de M. et M^{me} Piet-Lataudrie au Musée de Niort*, dont il est l'auteur. Ce travail prendra place dans notre *Bulletin*.

M. le Président lit une lettre de M. Farault relative aux élections des membres du bureau. L'assemblée décide de mettre à l'ordre du jour de la séance du mois de février la décision à prendre au sujet de ces élections.

M. le Président donne connaissance d'une *Biographie de M. le docteur Prouhet* par M. le docteur Corneille, son gendre. Cet intéressant travail sera inséré dans les publications de la Société.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
DUPOUY-LAUGA.

Séance du 3 février 1916

Présidence de M. Émile BREUILLAC, président

Étaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Bizard, Émile Breuillac, Galteaux, Lacroix, abbé Longer.

Absents excusés : MM. Canal, Farault.

Après lecture du procès-verbal de la séance de jan-

vier, qui est adopté sans observation, M. le Président donne connaissance des publications reçues depuis la dernière réunion :

Revue de Saintonge et d'Aunis ; les *Annales de Bretagne* ; 2 fascicules du *Bulletin trimestriel de la Société archéologique de Touraine* ; un volume de la *Bibliographie annuelle des travaux historiques et archéologiques* ; une *Étude sur les poissons*, par MM. Léon Vaillant et Bocourt, publiée dans : « Mission scientifique au Mexique et dans l'Amérique centrale ».

Il est ensuite procédé au vote sur l'admission de M. le docteur Corneille, de la Mothe-Saint-Héray et de M. Guillet, directeur de l'enregistrement et des domaines du département des Deux-Sèvres, présentés l'un et l'autre à la dernière séance. Cette admission est votée pour tous les deux à l'unanimité des membres présents.

D'après le règlement de la Société, au début de l'année courante, il devrait être procédé au renouvellement du Conseil d'administration ; à ce sujet, M. Farault avait fait déposer sur le bureau une motion, demandant qu'à l'instar de toutes les sociétés, le bureau actuel conservât ses prérogatives jusqu'à la fin des hostilités. Cette motion est adoptée.

M. Longer donne lecture d'une intéressante *Étude biographique sur M^{mes} des Roches et Marguerite d'Écosse*.

Cette notice extraite des notes de M. Ad. Caillé, récemment luguées à la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, laisse entrevoir ce qu'était la société poitevine au XVI^e siècle, au moment des grands jours de Poitiers alors que les commissaires du Parlement de Paris réunis dans cette ville, occupaient leurs loisirs à chanter la puce qu'ils avaient aperçue sur la gorge de M^{lle} des Roches.

Léon Fergère a consacré à M^{mes} des Roches, dans un livre intitulé : *Les femmes poètes au XVI^e siècle*, une appréciation consciencieuse : « Ces deux femmes, dit-il, furent des modèles d'élégance, d'esprit et de sain-savoir...

On s'étonne qu'on n'ait pas dans leur pays même fait plus d'honneur à leur mémoire... »

Catherine des Roches est l'auteur du fameux sonnet de la quenouille :

Quenouille, mon souci, je vous promets et jure
De vous aimer toujours et jamais ne changer
Votre honneur domestique pour un bien étranger
Qui erre constamment et fort peu de temps dure.

Vous ayant au côté je suis beaucoup plus sûre
Que si encre et papier se venait airanger
Tout à l'entour de moi ; car pour me revenger
Vous pouvez bien plutôt repousser une injure.

Mais Quenouille, ma mie, il ne faut pas pourtant
Que pour vous estimer et pour vous aimer tant
Je délaisse du tout cette honnête coutume

D'crire quelquefois ; en écrivant ainsi
J'écris de vos valeurs, quenouille mon souci,
Ayant dedans la main le fuseau et la plume.

Ah ! s'il nous était donné de vivre bientôt les beaux jours d'antan, comme nos travailleurs puiseraient dans ces notes, fruits de toute une vie de travail, des aperçus absolument nouveaux sur ce Poitou que M. Ad. Caillé aimait tant !

M. le Président présente l'étude de notre collègue, M. Léo Desaivre : *Note sur le bureau intermédiaire de l'élection de Niort, de 1787 à 1790*. Ce travail paraîtra dans les publications de la Société.

M. le Président montre ensuite deux bons, l'un de 5 francs, l'autre de 20 francs, des Forges et aciéries de la marine d'Homécourt et fait circuler plusieurs échantillons de monnaies fiduciaires émis par les Chambres de commerce de Rochefort-sur-Mer, la Rochelle, Annecy.

M. Lacroix offre un billet de Châteauroux. Ces divers billets sont destinés à compléter la collection du Musée.

MM. Émile Breuillac et Canal présentent M. Émilien Traver, avoué à Melle.

MM. Cayer père et Galteaux présentent M. Riffaud fils, de Niort.

Il sera procédé au scrutin à la prochaine séance.

M. Galteaux termine la séance par la lecture de sa nouvelle poésie : *Pour nos chers soldats !* qui eut tout récemment un succès si justement mérité.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire-adjoint,
Abbé S. LONGER.

Séance du 1^{er} mars 1916

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Étaient présents : MM. Emile Breuillac, Canal, Cayer père, Dupouy-Lauga.

Absents excusés : M^{me} Van der Cruyssen, M. Farault.

En l'absence du secrétaire et du secrétaire-adjoint empêchés, l'assemblée charge M. Canal de remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, puis adopté sans observation.

Le scrutin est ensuite ouvert sur l'admission de M. Traver, avoué à Melle, présenté par MM. Émile Breuillac et Canal et de M. Riffaud, fils, présenté par MM. Cayer père et Galteaux. MM. Traver et Riffaud sont admis à l'unanimité en qualité de membres de la Société.

M. le Président procède au dépouillement des publications reçues dans le courant du mois de février et qui sont :

Le *Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques du Ministère de l'Instruction publique*, 2 fascicules : le *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques*, année 1914 ; le *Bulletin de la Société archéologique du Limousin*, t. LXIV ; le *Bulletin de la Société des beaux-arts de Caen*, année 1915 : diverses publications américaines.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Chebrou, imprimeur, concernant l'exécution des impressions de la So-

ciété pour l'année 1916 ; puis, l'assemblée décide de charger l'imprimerie Chebrou des impressions de l'année courante aux conditions qui avaient été consenties l'an dernier, à titre exceptionnel, à l'Imprimerie niortaise, sous cette réserve que le traité de 1905, prolongé par tacite reconduction pour une période de 9 années, conserve toute sa validité.

Dépôt est fait d'une note de M. Léo Desaiivre, intitulée : *La dîme royale de Vauban et la subvention territoriale de Caen* (1787). Il est décidé que ce travail paraîtra dans un prochain *Bulletin* de la Société.

M. le Président donne connaissance d'une lettre que lui a adressée M. René Vallette, directeur de la *Revue du Bas-Poitou* et qui contient la copie d'une autre lettre de feu Benjamin Fillon, concernant la famille Villiers. Cette famille, originaire de Villiers-en-Plaine, près Niort, se divisa assez tôt en plusieurs branches. Etienne de Villiers, qui fut maire de Niort, en 1500, 1501, 1511, 1526, semble bien en être le plus ancien représentant connu ; ce fut lui qui acheta les fiefs de Lesson et de Prinçay. Plusieurs Villiers figurent sur la liste des échevins de Niort jusqu'en 1630.

Les divers membres de la famille mentionnés sur la *Liste des nobles du Poitou* se rattachaient à une branche aujourd'hui éteinte. Enfin, il faut encore signaler comme issue de la même souche, les Villiers qu'on trouve fixés à Saint-Maixent dès avant le XVIII^e siècle.

M. Cayer rappelle à ce propos l'entrée au Musée, grâce aux efforts de notre collègue, M. Galteaux, du bel écusson aux armes des seigneurs de Villiers qui se trouvait naguère dans une maison, aujourd'hui démolie, de la rue Victor-Hugo (1).

L'assemblée prie M. le Président de bien vouloir transmettre ses remerciements à M. René Vallette pour son intéressante communication.

(1) Cf. Paul GALTEAUX, *Les vieilles maisons de Niort* (Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, 1912-1913, t. I^{er}, p. 76-78).

M. Breuillac présente un cachet en cuivre du Conseil de fabrique de Notre-Dame de Niort, qu'il a récemment acquis à la Rochelle, pour le Musée.

A la suite d'une communication de M. Canal sur le déclassement du château de Cherveux, l'assemblée, à l'unanimité, adopte le vœu suivant :

« La Société historique et scientifique des Deux-Sèvres,

« Considérant que le décret en date du 31 mars 1915, qui, par application de la loi du 31 décembre 1913, a placé le château de Cherveux au nombre des monuments historiques classés, a répondu pleinement aux désirs unanimement exprimés et aux vœux fréquemment répétés des artistes, des historiens, des archéologues soucieux de voir mettre définitivement à l'abri de tous les risques de dégradation et même de subversion totale, un monument qui, de l'avis général, est le spécimen le plus intéressant de l'architecture militaire à la fin du moyen âge que possède le département des Deux-Sèvres ;

« Considérant que, par contre, le décret du 14 février dernier qui a rapporté celui du 31 mars 1915, a réveillé des appréhensions qui ne sont que trop justifiées par les graves atteintes apportées, il y a quelques années, à l'intégrité du château, et que tous les dangers qu'avait fait disparaître le décret de classement ont ainsi reparu ;

« Considérant enfin que les armes que le législateur a entendu donner aux pouvoirs publics par la loi du 31 décembre 1913 pour assurer sans délai et avec le minimum de formalités la conservation de tous les monuments et objets qui constituent le patrimoine historique et artistique national, risquent de s'émousser sans retour, si, dès la première mise en application de la loi, des prétentions à des indemnités manifestement exagérées réussissent à la mettre en échec ;

« Émet le vœu que soit rapporté le décret du 14 février 1916, et que le château de Cherveux soit replacé au nombre des monuments historiques classés ».

L'assemblée décide ensuite que la présente délibéra-

tion sera transmise par les soins du bureau de la Société à M. le Ministre de l'Instruction publique et des beaux-arts.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
Séverin CANAL.

Séance du 5 avril 1916

Présidence de M. Émile BREUILLAC, président

Etaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Émile Breuillac, Cayer père, Lacroix.

Absents excusés : MM. Baugier, docteur Corneille, Faurault, Traver.

En l'absence du secrétaire et du secrétaire-adjoint empêchés, M. Lacroix est désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

M. le Président, qui a assisté aux obsèques du regretté M. de Saint-Marc, salue la mémoire de l'homme qui fût un de nos plus dévoués collègues :

« La semaine dernière, dit-il, nous avons conduit au cimetière, à Frontenay-Rohan-Rohan, notre collègue de Saint-Marc. Ce matin là était ensoleillé avec du vent frais et le cortège s'avancait lentement dans cette impression de printemps. M. de Saint-Marc que nous accompagnions ainsi pour la dernière fois était une intelligence laborieuse et cultivée. Suivant l'exemple de nombreux magistrats d'antan, il consacrait à des travaux d'esprit les heures de loisir que lui laissait la justice à rendre. Les recherches généalogiques l'occupèrent d'abord pendant son long séjour à la justice de paix de Frontenay-Rohan-Rohan. Lorsqu'il vint à Niort, tenir le siège du 1^{er} canton, notre collègue, ayant plus de loisirs à sa disposition,

s'appliqua à l'étude de l'histoire et de l'archéologie. Membre de l'ancienne Société de statistique des Deux-Sèvres, il en fut secrétaire durant plusieurs années. Lorsque je pris l'initiative de fonder notre Société historique, sa collaboration m'aida beaucoup à réaliser le projet. De nombreuses communications montrent tout son attachement à la prospérité de la nouvelle création. Nommé vice-président, il en devint plus tard président lorsque j'eus terminé la période fixée par nos statuts.

« On aimait à s'entretenir avec lui, car il y avait dans sa fréquentation de la sympathie et de l'aménité. Malheureusement la maladie arriva, diminuant ses forces. La mort de M^{me} de Saint-Marc le brisa. Et toutes ces pensées nous tenaient pendant que nous arrivions au cimetière.

« Après les dernières prières, les intimes jetèrent un peu de terre sur le cercueil. A ce moment le vent printanier détachant quelques fleurs aux arbres fruitiers du voisinage les fit tomber dans la fosse. Elles rappelaient que les esprits délicats finissent ainsi dans la terre ; mais qu'en même temps quelque chose de nouveau naissait pour notre ancien collègue. »

M. Traver envoie, par l'intermédiaire de M. Farault, secrétaire, 4 numéros du journal *le Mellois*, dans lequel il a publié sous le titre : *Notes d'histoire locale*, divers articles :

1^o *Un inventaire au château de Chaillé en 1763* (6 février 1916) ;

2^o *Les hôtels de Brioux-sur-Boutonne* (20 février) ;

3^o *Le louage des domestiques au XVIII^e siècle* (5 mars) ;

4^o *Les lieux-dits du cadastre* (26 mars).

MM. Breuillac et Cayer père présentent un nouveau membre : M. Schaufler, directeur de l'usine à gaz et de la station électrique, à Niort. Il sera statué sur son admission à la prochaine séance.

M. le Président lit ensuite une lettre émanant du Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, qui

dit en substance : « M. le Ministre de la guerre me signale, en mettant en lumière les dangers qu'elle peut présenter, la publication dans les bulletins d'un certain nombre de sociétés savantes, dont les périodiques ne sont pas régulièrement soumis au bureau de la presse, de comptes rendus ou de mémoires scientifiques spéciaux où se trouvent traités des sujets intéressant la défense nationale et en particulier celui des gazs asphyxiants et qui sont de la nature des questions sur lesquelles les services du contrôle de la presse ont mission d'établir une surveillance particulière. »

En conséquence, M. le Ministre de l'Instruction publique invite les Présidents des sociétés savantes à apporter une certaine prudence dans le choix des articles insérés.

M. le Président lit encore une lettre imprimée de la Société préhistorique de France, laquelle a pour but de faire connaître à toutes les sociétés savantes et scientifiques le vœu suivant adopté par la dite Société et ainsi que par la Société d'anthropologie de Paris : « La Société préhistorique française, approuvant entièrement les conclusions de la communication de M. le docteur Guelliot, est résolue à maintenir le nom de *Marnien*, pour désigner la première partie du II^e âge du fer, réservant le mot de *la Tène*, exclusivement pour la deuxième partie de cette période. »

M. le Président présente ensuite les ouvrages reçus depuis la dernière séance. Ce sont :

Revue de Saintonge et d'Aunis, 2^e livr. de 1916 ; *Bulletin de la Société archéologique de Béziers*, 3^e série, t. X (1914-15) ; *Mémoires de la Société archéologique de Montpellier*, 2^e série, t. V (1914) ; *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, 1^{re} livr. de 1915 ; *Bulletin de la Société Neuschâteloise de géographie*, t. XXIII et XXIV (1915).

Lecture est donnée d'une note de M. Léo Desavire sur *l'écroulement de la voûte du chœur et du sanctuaire de l'église de Souché, en 1788*.

Le rétablissement de l'église fit surgir des difficultés assez importantes entre les gros décimateurs auxquels incombait l'entretien du chœur et les habitants, d'une part, et l'entrepreneur Fillon, d'autre part. Fillon avait été adjudicataire, dès 1785, d'importants travaux à faire à l'édifice paroissial et c'est au cours de leur exécution qu'était survenu le désastre causé par sa seule négligence, au dire de la partie adverse.

M. Léo Desavire donne, dans cette note, la copie du *Rapport particulier de l'objet de la contestation entre la paroisse et des décimateurs de Souché contre le nommé Fillon, adjudicataire, que l'on accuse d'avoir occasionné l'écroulement de la voûte du cœur (sic) et du sanctuaire.* (Bibliothèque municipale de Niort. *Bureau intermédiaire de l'élection de Niort.* — Fonds de la Roulière.)

On apprend également, par la communication de notre collègue, que M. des Prades offrit, pour la célébration du culte, une des salles de son château de la Moujaterie ; que cette offre fut d'abord formellement repoussée par les vicaires généraux de Poitiers qui ne cédèrent enfin que sur de pressantes interventions.

M. Breuillac a acheté pour le Musée un billet de cinq francs de la Banque nationale de Belgique. Il a également échangé à M. Roy, numismate à la Rochelle, deux pièces d'or très bien conservées : une de *Constantin-le-Grand* et une autre bysantine de *Léon-le-Grand*. Elles feront aussi partie de la collection du Musée de l'ancien hôtel de ville.

M^{me} Van der Cruyssen offre, pour le Musée, au nom de M^{me} Sicard, une paire de mouchettes (1830 à 1840). Des remerciements sont votés à M^{me} Sicard qui a déjà donné à nos collections régionales une pièce unique : le coin monétaire de Melle (1).

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
J. LACROIX.

(1) Cf. Émile BREUILLAC (Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, 1909, t. V, p. 359-361, avec une fig.).

Séance du 3 mai 1916

Présidence de M. Émile BREUILLAC, président

Étaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Victor Bizard, Émile Breuillac, Cayer père, Clouzot, docteur Corneille, Dupouy-Lauga, Galteaux, Guyet.

Absents excusés : MM. Canal, Chebrou, Farault et Rif-faud.

M. Galteaux désigné comme secrétaire de la séance, en remplacement du titulaire empêché, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est accepté sans observation.

M. le Président souhaite la bienvenue à M. le docteur Corneille, dernièrement élu, et profite de la circonstance pour rappeler les travaux de son beau-père, M. le docteur Prouhet, notre collègue, décédé récemment.

Il est procédé, ensuite, à l'élection pour l'admission de M. Schaufler, directeur de l'usine à gaz et de la station électrique de Niort, présenté par MM. Breuillac et Cayer père. M. Schaufler est admis, à l'unanimité, en qualité de membre résident.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Canal, notre collègue, relative au déclassement du château de Cherveux et à l'intervention, avec des observations du Touring-Club de France, déplorant ce déclassement et se chargeant de transmettre à la Commission des beaux-arts, à Paris, le vœu de tous les savants pour obtenir le classement nouveau de ce monument bien conservé.

Parmi les nombreux documents reçus par la Société depuis la séance d'avril, on remarque : 43 volumes de la *Société de géologie des États-Unis* ; Les *Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie*, T. V. (1914) ; *Recueil de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. XIV ; *Revue de Saintonge et d'Aunis*, 2^e livraison de 1916 ; *Catalogue des arbres et plantes indigènes du jardin botanique de Buénos-Ayres* ; *Mémoires de la Société*

des antiquaires de France, t. IV, 1914 ; et un *Questionnaire* émanant du Ministère de l'Instruction publique et des beaux-arts, relatif au prix des denrées alimentaires et du bois à brûler, du charbon de terre, etc... pour la période de 1914-1915, avec les prix de détail et de gros résultant d'adjudications ou contrats ; on pourra les comparer aux années 1850-1873 et 1896, en remontant même à 1800. Ce questionnaire, distribué aux membres présents, s'applique aussi aux communes urbaines et rurales. Les réponses doivent parvenir au ministère avant le 30 Juin 1917.

M. le Président signale, sous la signature de M. Salomon Reinach, dans la *Revue archéologique*, n° de janvier-février 1916, et sous celle de M. Chr. Pfister, dans la *Revue historique*, n° de mars-avril, deux comptes rendus élogieux du remarquable et précieux *Répertoire des dessins archéologiques légués par Arthur Bouneault à la bibliothèque municipale de Niort*, dressé « avec soin et méthode » par M. Alphonse Farault, secrétaire de la Société, publié dans notre volume de *Mémoires* de l'année 1914 et tiré à part. M. Salomon Reinach dit que « le dessin du portail nord de l'Eglise Notre-Dame de Niort (détail de la balustrade) reproduit en tête de l'ouvrage, donne une idée avantageuse de la manière de l'auteur, dessinateur habile, ferme et sobre ». Il espère qu'il sera toujours facile aux archéologues d'obtenir des photographies des originaux.

M. Cayer père fait don à la Société d'une image, imprimée par la maison Pellerin, d'Épinal, en 1833, et représentant Napoléon I^{er} sur la colonne avec des stances imprimées à gauche et à droite du sujet.

M^{me} Van der Cruyssen fait également don à la Société, pour le Musée de numismatique, d'un bon de un franc émis par la Chambre de commerce de Nancy (septembre 1915).

M^{me} Sicard offre également à la Société, pour ses collections d'ethnographie, une très belle selle américaine et ses accessoires en très bon état, provenant du docteur

Henri Sicard, lorsqu'il habitait Lakeland (Nouvelle-Orléans-Louisiane), en 1882, et une collection variée de pipes européennes et exotiques.

M. G. Clouzot offre aussi à la Société un jeton Louis XIV avec la devise : DECUS ADJICIT HOSPES.

Des remerciements unanimes sont votés aux généreux donateurs.

M. le docteur Cornille signale la présence, dans l'église de Sainte-Soline (Deux-Sèvres), d'un tabernacle en bois sculpté, bien conservé, du XVII^e siècle, et informe la Société, que dans les papiers laissés par M. le docteur Prouhet, il se trouve des documents remontant au XV^e siècle, concernant les familles de la Mothe-Saint-Héray et Lezay.

M. Galteaux communique deux lithographies des portraits des S^{rs} Cochon, seigneur du Puy et de Cochon-Duvivier, dessinées par Garnier, professeur de dessin à Rochefort-sur-Mer, en 1845.

M. Clouzot propose de céder à la Société un certain nombre de volumes de Henri Proust, *Recettes et dépenses de l'hôtel de ville de Niort*, édités en dehors de la Société. Celle-ci avisera sur l'opportunité de l'achat proposé.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
Paul GALTEAUX.

Séance du 14 Juin 1916

Présidence de M. Émile BREUILLAC, président

Étaient présents : M^{me} Van der Cruyssen, MM. Émile Breuillac, Galteaux, Lacroix.

Absent excusé : M. Farault.

En l'absence du secrétaire et du secrétaire-adjoint empêchés, l'assemblée charge M. Galteaux de remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, puis adopté sans observation.

M. le Président rappelle en termes émus la très grande perte que fait la Société en la personne de l'un des anciens présidents de la Société de statistique des Deux-Sèvres, M. le docteur Léo Desaivre, le doyen de notre Société actuelle, décédé à Niort à la suite d'une cruelle maladie. La disparition de notre érudit collègue nous prive des communications habituelles et des savants travaux que la Société avait l'habitude de publier dans ses *Mémoires* et *Bulletin*. La nomenclature détaillée des travaux du docteur Léo Desaivre sera publiée prochainement dans nos *Mémoires*.

M. Farault fait remettre une lettre de notre collègue, M. André Baugier, actuellement mobilisé au front ; il est le petit-fils du spirituel dessinateur qui illustra l'*Histoire des monuments des Deux-Sèvres*, de Charles Arnould. Cette lettre, écrite des tranchées, nous présente un tableau sincère de la vie des braves poilus et nous peint les horreurs de la guerre avec une émotion d'où la bonne humeur n'est point exclue.

M. Farault signale, dans le *Larousse mensuel illustré* (mai 1916), le *pont romain de Taison*, commune de Saint-Martin-de-Sanzay (Deux-Sèvres), reproduction du tableau peint en 1909 par P.-E. Damoy, paysagiste, décédé à Paris le 22 janvier 1916. Ce pont de Taison est mentionné dans le *Cartulaire de Saint-Michel de Thouars*, en 1222.

Il signale également :

1° Dans la revue *la Nature* (3 juin 1916), un article de M. Henry Sagnier, *le beurre et les graisses alimentaires*, avec gravures représentant l'intérieur de la laiterie de la Crèche et une vue d'ensemble de la laiterie d'Échiré ;

2° Dans la même revue (10 juin), un article de M. E.-A. Martel, *les papiers-monnaie de la guerre*, avec une planche de spécimens parmi lesquels figurent les billets émis par les Chambres de commerce de la Vendée et de la Vienne.

M. Farault envoie encore un article dont il est l'auteur : *Bio-bibliographie. Camille de Saint-Marc (1843-1916)*. Ce travail sera reproduit dans notre prochain *Bulletin*.

Des remerciements sont votés à M. Farault pour ses intéressantes communications.

M. le Président passe en revue les ouvrages reçus depuis le mois de mai dernier. Ce sont :

Les *Annales de Bretagne* ; le *Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*, 4^e trim. de 1915 ; les *Bulletins de la Société Ramond* (de Bagnères-de-Bigorre), 3^e série, t. VIII, n^{os} 1, 2, 3 et 4 de 1913 ; *Société archéologique de la Charente*, t. IV (1913) ; *Bulletin de la Société des sciences* (Auxerre), 1915 ; *Revue Suédoise*, un vol. ; enfin trois publications offertes par M. Chauvet, ancien président de la Société archéologique de la Charente : 1^o *L'Étang de Nesmy (Vendée)* ; 2^o *Sol et Luna (notes d'iconographie religieuse)* ; 3^o *Petites notes d'archéologie charentaise*.

M. le Président présente un jeton en argent de la Chambre de commerce de la Rochelle, à l'effigie de Louis-Philippe et, au revers, la vue intérieure du port de la Rochelle. M. le Président présente également deux objets de valeur légués par M. Marmuse, notre ancien vice-président, récemment décédé. Ce sont : 1^o un magnifique couteau à papier en ivoire sculpté et ajouré ; 2^o une châteline en acier ciselé, avec sa montre. Ces deux objets sont destinés à nos Musées.

M. le Président a acquis pour le Musée, à la vente de M. Marmuse, un tableau-programme imprimé sur soie blanche par Morisset, à Niort, annonçant une représentation donnée par les élèves de l'ancien collège de Niort, en 1750.

M. Galteaux fait part du décès à Paris, le 9 juin 1916, de M^{lle} Rosélia Rousseil, née à Niort, le 4 juillet 1840, rue de Pelet, qui, en son temps, eut son heure de célébrité comme tragédienne (1^{er} prix de tragédie), engagée à l'Odéon, puis au Théâtre Français. Elle a été incinérée au cimetière du Père-Lachaise.

Il relate certains faits biographiques intéressants et inédits, très en dehors du roman qu'a publié M^{lle} Rousseil, intitulé : *la Fille d'un proscrit*, autobiographie d'une imagination violente et purement romanesque, dans la seconde partie, tout au moins, où le talent descriptif de notre compatriote révèle le tempérament fougueux et souvent poétique de l'artiste. La vision du désert, les tombeaux des kalifes, sont vraiment des pages littéraires démontrant que le culte du beau fut la passion dominante de M^{lle} Rousseil. Son extrême sensibilité perce à chaque ligne de l'ouvrage où l'on trouve en frontispice une très belle eau-forte d'Henri Lefort, *la petite marchande d'oranges*, représentant Rosélia Rousseil, jeune fille, vendant des oranges au coin du passage du commerce, à Niort.

En fin de séance, MM. Farault et Émile Breuillac présentent comme membre non résidant, M. Louis Chebrou de la Roulière, propriétaire, au château des Loges, par Saint-Christophe-sur-Roc. Il sera statué sur son admission à la prochaine séance.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
Paul GALTEAUX.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LE DOCTEUR PROUHET

J'aurais souhaité qu'une plume plus autorisée que la mienne vint rendre ici au docteur Alfred Prouhet l'hommage dû à sa vie laborieuse.

Les circonstances actuelles me contraignant à me faire moi-même l'historien de cette existence exemplaire, je tiens du moins à remercier la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres de vouloir bien accueillir un travail forcément inhabile et incomplet.

Je m'efforcerai d'oublier les liens d'affection qui m'attachaient au défunt. D'autres, plus tard, étudiant les archives de notre Poitou, diront quel fut le mérite de cet historien consciencieux et érudit de notre petite patrie ; quant à moi, médecin, j'en parlerai surtout en médecin, car, même à ce seul point de vue professionnel, la vie du docteur Prouhet peut être présentée comme un modèle et renferme des enseignements profitables.

La génération actuelle ne connaît guère Balzac ; nos jeunes gens lisaient peu et s'il leur arrivait parfois d'ouvrir un livre, leur choix se portait sur les écrivains contemporains dont le nombre et la fécondité suffisaient grandement à satisfaire une curiosité hâtive.

Mais les hommes de mon temps, ceux qui touchent aujourd'hui à la vieillesse, ont aimé passionnément le peintre prestigieux de la *Comédie humaine* et son œuvre immense ne fut pas sans influence sur leur formation intellectuelle.

Parmi ses ouvrages, il en est un qui, plus que tous les autres, a exercé sur ma jeunesse une sorte de fascination : c'est le *Médecin de campagne*.

Au moment de retracer la vie si modeste mais si féconde de M. Prouhet, j'évoque malgré moi la figure inoubliable du docteur Benassis et un parallèle s'impose à mon esprit entre le personnage jadis créé par le génie du romancier et celui qui fait l'objet de ce travail. Je me persuade que le docteur Prouhet, lui aussi grand lecteur et grand admirateur de Balzac, prit pour modèle à son entrée dans la carrière cet idéal confrère que le prodigieux conteur nous montre passant sa vie à faire le bien dans le cadre étroit d'un humble village.

Tout n'est pas imaginaire dans le *Médecin de campagne*. On disait alors volontiers : « La médecine est un sacerdoce. » A cette époque, notre profession n'offrait pas les avantages matériels qui exercèrent depuis sur la jeunesse des écoles cette attirance, origine de l'encombrement, dont, au cours de ces dernières années, on a pu déplorer les funestes résultats. En échange d'un labeur écrasant, d'un sacrifice total de sa personne, le praticien obtenait tout juste de quoi vivre simplement. A la vérité, il en est encore souvent ainsi de nos jours ; mais le succès de quelques-uns, édifiant de rapides fortunes, répandit dans la classe moyenne de fâcheuses illusions et poussa beaucoup de jeunes gens vers la profession médicale pour les profits faciles qu'ils en attendaient, sans être vraiment attirés vers elle par cette vocation irrésistible qui, si elle est indispensable chez le prêtre, est presque aussi nécessaire chez le médecin.

Chez celui-ci elle est faite d'un appétit de dévouement, d'un besoin inné d'aller vers la souffrance pour lutter avec elle et pour la vaincre. En dehors de cette vocation, l'exercice de la médecine ne saurait être qu'une duperie et ne peut amener que de cruelles déceptions.

Ces déceptions, le docteur Prouhet ne les connut pas. Pendant cinquante années, il appartint tout entier à ses

malades, ne s'accordant jamais la moindre trêve, ignorant les vacances et les déplacements, prêt à répondre la nuit comme le jour, hiver comme été, par tous les chemins et par tous les temps, à l'appel du malade qui sollicitait son secours.

L'appât du gain n'était pour rien dans cet empressement ; les pauvres de la région Mothaise en savent quelque chose. A cette époque l'Assistance médicale gratuite n'existait pour ainsi dire pas. Les soins des indigents étaient confiés, moyennant un salaire fixe, à un seul praticien désigné pour chaque canton ; les pauvres gens habitant au loin devaient s'en remettre au bon vouloir de confrères plus voisins. La maison du docteur Prouhet leur devint promptement familière, car ils surent bientôt qu'ils n'y seraient pas rebutés. Ils y trouvaient cet accueil cordial et empressé qui ne s'est jamais démenti.

On ne se rend peut-être pas assez compte dans le public de ce qu'une pareille tâche exige d'abnégation. Pour s'en faire une idée exacte, il faut songer à ce qu'étaient alors les chemins de notre pays. Nos jeunes confrères eux-mêmes qui, dans de confortables automobiles, roulent sur des routes presque partout excellentes, se représentent difficilement ce que fut le labeur de leurs devanciers. J'ai personnellement connu, à la Mothe, une vénérable demoiselle qui fut la première à y posséder une voiture ; et encore ce véhicule alors exceptionnel, ne pouvait, tant s'en faut, assurer tous les déplacements. Le cheval demeurait donc le seul moyen de transport capable de mener aux villages perdus, aux fermes isolées, le médecin impatientement attendu. Même lorsque, enfin, l'ouverture de quelques routes permit l'usage du cabriolet, le progrès fut très relatif et la fatigue ne fut guère moindre.

Qu'on se représente ce que pouvaient être alors les journées d'hiver du médecin de campagne, secoué de longues heures, par le vent et par la pluie, aux cahots des

fondrières ; et c'était souvent après des journées comme celles-là, qu'il fallait répondre à la prière d'un pauvre diable et repartir, dans la nuit, pour quelque chaumière lointaine.

Pour le client fortuné, on aurait peut-être remis au lendemain la visite, car celui-là avait le choix et le praticien recru de fatigue pouvait, si le cas était urgent, l'adresser à quelque confrère. Mais comment refuser au malheureux qui n'a recours qu'en vous et qui, humblement, fait appel à votre dévouement ?

Celui du docteur Prouhet ne se trouvait jamais en défaut, on le savait, on en usait et on en abusait quelquefois.

A dire vrai, si pour cette mission charitable, il avait eu besoin d'un exemple, il l'aurait trouvé dans la personne de son confrère, le docteur Sauzé.

Cet excellent homme avait déjà atteint l'âge mûr lors que M. Prouhet s'installa à la Mothe ; l'ancien apprécia vite à sa valeur son jeune collègue et mit à son service une expérience déjà longue de la vie et des hommes. Ces relations confraternelles, bientôt amicales, ne cessèrent qu'à la mort du doyen : le nouveau venu y puisa le goût du travail et particulièrement celui des sciences naturelles, de la botanique, de la géologie, où le défunt avait excellé et où il avait trouvé l'inspiration d'un livre, qui immortalisera son nom chez les botanistes de l'Ouest.

Le jeune docteur avait également assisté en témoin émerveillé à la découverte des sépultures préhistoriques de Bougon, découverte à laquelle son vénérable confrère avait eu une si grande part, et peut-être cet événement lui donna-t-il le goût des recherches archéologiques, l'amour de cette histoire locale qui devait lui inspirer ses meilleurs travaux.

Cependant, le germe ainsi déposé dans son esprit ne se développa qu'assez tardivement. A peine arrivé à la Mothe, M. Prouhet avait épousé M^{lle} Coralie Chocard, petite-fille du conventionnel Dubreuil-Chambardel ;

union admirablement assortie qui semblait devoir assurer le bonheur de son foyer. La mort, qui enleva prématurément l'épouse, laissa l'époux désespéré avec la lourde charge d'une enfant en bas âge. Cette douleur, ces soins, le légitime souci d'une situation à créer absorbèrent les premières années. Peu à peu la clientèle se forma et s'étendit.

Cette vie monotone du médecin de campagne n'est pas sans danger pour l'esprit ; on risque de s'y laisser accabler par un travail tout matériel où l'intelligence ne trouve pas à s'employer assez activement. Malheur à celui qui s'y enlise ! Sa mémoire se rouille, ses facultés s'atrophient faute d'exercice et peu à peu les connaissances jadis si péniblement acquises finissent par se réduire à bien peu de choses, si un travail journalier ne les renouvelle pas. Ce danger n'exista jamais pour le docteur Prouhet ; même aux heures les plus occupées, il sut en réserver quelques-unes pour la lecture ; tant qu'il vécut, il mit une sorte de coquetterie à suivre pas à pas les incessants progrès de la science médicale et jusqu'à la fin il étonna souvent ses jeunes confrères par les notions nettes et précises qu'il possédait sur nos plus récentes découvertes.

Mais, ces lectures d'ordre professionnel ne lui suffisaient pas ; peu à peu et sans doute, je le répète, sous l'influence bienfaisante de son vieil ami, il avait pris goût à l'étude du passé, il s'était passionné pour l'histoire qui, bientôt, dans son ensemble, n'eut pas de secret pour lui. Il connaissait à fond nos annales nationales et il aurait pu faire un cours en Sorbonne, sans préparation, sur n'importe quelle partie de ce vaste sujet.

Cependant, comme tous ceux qui approfondissent une étude, il éprouva bientôt le besoin de se spécialiser. La recherche de ses origines familiales fut la pente naturelle par où il arriva insensiblement à se passionner pour l'histoire de sa petite patrie. Dès lors, chaque jour il consacra ses heures trop rares de loisir à dépouiller

les chartes que les municipalités, les paroisses, les études de notaires permettaient à sa sagacité de découvrir. Pendant vingt ans, il accumula ainsi d'innombrables matériaux, sans autre but que de satisfaire sa propre curiosité. Ces matériaux, une occasion s'offrit à lui d'en utiliser une partie.

Notre compatriote Robuchon commençait alors cette œuvre magnifique qui s'appelle : « Paysages et monuments du Poitou. » Parcourant notre pays pour y recueillir çà et là les incomparables dessins et les photographies qui illustrent cet ouvrage, il cherchait en même temps des collaborateurs pour les commenter. C'est ainsi que le docteur Prouhet accepta d'écrire le texte relatif aux cantons de Lezay et de la Mothe-Saint-Héray.

Une esquisse historique aussi forcément restreinte fut loin d'épuiser la masse énorme des notes et des documents qu'il avait déjà recueillis. Il comprit que tant de travail ne devait pas être perdu.

C'était l'époque où l'histoire générale se renouvelait. Sous la toute-puissante influence de Taine et de son école, le roman historique à la façon de Thiers, de Michelet et d'Henri Martin faisait place à une nouvelle méthode basée sur la recherche minutieuse de faits quelquefois insignifiants en apparence, mais dont le nombre et le groupement raisonné permettent seuls d'arriver à la certitude. Pour la recherche et le groupement de ces faits, les sociétés historiques nouvellement constituées faisaient appel aux travailleurs obscurs qui, dans le calme de la province, avaient su dépouiller les archives locales. Cet appel, le docteur Prouhet l'avait entendu et c'est pour y répondre qu'il publia successivement :

En 1903, « Contribution à l'étude des Assemblées générales des communautés d'habitants ».

En 1906, « Les seigneurs, le château, la terre de la Mothe-Saint-Héray ».

En 1909, ses « Notes et documents pour servir à l'histoire de la Révolution dans le canton de la Mothe-Saint-Héray ».

En 1912, ses « Notes sur l'agriculture, le commerce et l'industrie à la Mothe-Saint-Héray sous l'ancien régime. »

Enfin en 1914, il donnait cette « Monographie de la Mothe-Saint-Héray » qui peut être considérée comme le modèle achevé de ces utiles travaux.

La mort l'a interrompu alors qu'il préparait une histoire de sa petite ville pendant la guerre actuelle. Il voulait perpétuer le souvenir de ces heures tragiques en notant pour l'avenir le nom des hommes de chez nous qui ont été blessés ou qui sont morts au service de la patrie. De ces glorieuses victimes il recherchait les humbles mais parfois si magnifiques lettres écrites du champ de bataille ou de la tranchée à la veille ou au lendemain de l'assaut, souvent sur le lit d'un hôpital lointain.

Enfin, depuis quelques années, il collaborait assidûment à la rédaction de notre *Bulletin paroissial*, où il publiait chaque mois de courts mais très intéressants articles sur l'histoire de notre région.

C'étaient des titres plus que suffisants dont beaucoup se seraient prévalus pour se créer, dans leur modeste sphère, une notoriété légitime. Certains l'ont atteinte avec un bagage infiniment moins considérable. Mais, celui-là était un modeste. Les louanges du public le laissèrent toujours indifférent : peut-être poussa-t-il ce sentiment un peu trop loin !

C'est ainsi qu'à une certaine époque, pressenti par quelques amis qui désiraient lui faire attribuer une distinction académique, il déclina l'offre catégoriquement et repoussa un insigne qu'il eût certes honoré en le portant. De même, après avoir assez longtemps siégé à l'Assemblée municipale de sa petite ville, il s'en retira, autant par goût de la solitude que par suite d'un mépris, hélas trop justifié, pour une politique stérile.

Cependant, jusqu'au fond de sa retraite, il en reçut un jour les sordides éclaboussures. Ce fut du côté où il devait s'y attendre le moins.

Lorsque peu de temps après sa propre installation à la Mothe, la petite ville avait été dotée d'un hospice par la générosité d'une de nos parentes, il en fut nommé médecin conformément à la volonté expresse de la fondatrice. Il exerça ces fonctions pendant de longues années à titre absolument gratuit jusqu'à l'époque récente où l'organisation de l'Assistance lui fit attribuer un infime traitement.

Deux ans avant sa mort, momentanément terrassé par le mal, il dut interrompre son service, après l'avoir assuré par les soins d'un remplaçant.

Une administration impatiente de libérer une place qu'elle réservait à ses amis, enjoignit à ce mourant de reprendre ses fonctions ou de donner sa démission. Il la donna, mais ressentit cruellement la blessure, car nul plus que lui ne pouvait être sensible à un procédé qui l'atteignait dans sa dignité comme dans ses plus chères affections. Ses amis et ses malades, qui avaient tout fait pour arrêter ce geste irréparable, le regrettèrent doublement lorsqu'ils purent constater que ses forces, bien que si gravement atteintes, lui étaient revenues et lui eussent permis de se prodiguer encore aux pauvres gens dont l'abandon lui avait été si douloureux.

Mais ce n'était pas un combatif. Toute lutte et surtout celles de la politique lui faisaient horreur ; il n'était pas fait pour elles.

Toute sa vie, mais surtout à partir de l'âge mûr, il se complut dans le silence et dans l'isolement. Ce goût fut par lui porté si loin que, pendant ses vingt dernières années, il ne quitta pas l'ombre de son clocher. On parvient difficilement à comprendre comment, dans une solitude aussi profonde, sans le secours des riches bibliothèques et des archives que les villes auraient pu mettre à sa disposition, il parvint à l'achèvement d'une tâche aussi parfaite que la sienne.

Quelqu'un qui pourtant le connaissait bien, pénétrant après sa mort, dans la modeste pièce où s'écoulèrent ses

heures laborieuses, examinant l'humble bibliothèque et les quelques dossiers constitués par sa patiente érudition, me disait : « Comment, avec de si faibles moyens, a-t-il pu faire tant de choses ? Quel contraste, entre la simplicité des outils et la perfection de l'œuvre réalisée ! »

Moi-même, qui fus le témoin journalier de ses travaux, j'ai peine à comprendre comment il put les mener à bien.

Son secret était celui de tous les grands travailleurs et sa devise aurait pu être : « A chaque jour suffit sa tâche. » Seule, en effet, la continuité de l'effort permet d'expliquer le résultat obtenu.

Méthodique jusqu'à la minutie, il savait ne rien perdre de ses lectures, notant au passage le fait intéressant, la date précise, le menu détail qui, mis à leur place plus tard, viendraient compléter un ensemble harmonieux.

Que d'heures il a passées, la loupe à la main, déchiffrant des feuillets à peine lisibles, rongés par le temps, ternis par la poussière des siècles et où il espérait trouver la filiation d'une famille, la trace d'une mutation, le prix de vente de tel champ ou de telle maison ! C'est grâce à cet effort jamais interrompu, à ce labeur quitté chaque soir pour être repris le lendemain, qu'il est parvenu à ressusciter un passé qui, sans lui, serait pour toujours aboli.

Comme le chercheur d'or voit, à la longue, après des jours et des jours de recherches inutiles, sa patience enfin récompensée par la découverte de la merveilleuse pépite, de même, lui aussi, il connut la joie de rencontrer parfois entre tant et tant de pages frustes inutilement déchiffrées, la pièce rare et précieuse qui récompensait sa persévérance.

Mais qu'on ne croie point que cette vie cénobitique ait été sans goût et sans joie. Si, le plus souvent, il se suffisait à lui-même et s'il dût au travail ses meilleurs moments, il fut tout le contraire d'un hypocondriaque et

la maladie elle-même. avec son cortège de souffrances, ne parvint jamais à troubler son inaltérable sérénité.

S'il fuyait ce qu'on appelle le monde, parcequ'il en méprisait la banalité, il était loin d'être insensible à l'amitié et nul plus que lui n'apprécia le commerce fécond avec quelques esprits d'élite comme le sien. Toutefois, au cours même des rares visites que lui rendaient quelques amis fidèles et sûrs, il écoutait plus qu'il ne parlait, recueillant alors avec une sorte d'avidité les échos lointains de ce monde d'où il s'était volontairement retiré et si, parfois, quelque importun venait troubler sa solitude, sa courtoisie parfaite le faisait indulgent pour le visiteur futile et s'il regrettait à part lui le temps perdu, sa douce philosophie n'en laissait rien voir.

Depuis plusieurs années, terrassé par un mal inexorable, dont il suivait lui-même la marche fatale mieux qu'en stoïque, en chrétien, il avait dû renoncer à la médecine. Mais la maladie elle-même devait être impuissante à lui imposer une oisiveté dont il avait horreur. La lecture et ses travaux de recherches historiques occupaient une grande part de son temps : pour employer le reste, il avait ranimé le goût de ses premières années pour les arts du dessin et de la plastique. De ses doigts déjà affaiblis sont sortis des modelages, des planches pyrogravées, des travaux d'étain, de cuivre, de cuir repoussés, qui sont beaucoup plus d'un artiste que d'un amateur et la mort l'a trouvé, calme, serein, résigné, achevant de tracer dans la cire une image qui, à l'insu de ce modeste, était celle même de toute sa vie : la légende du bon Samaritain.

Né à Niort le 6 mai 1843, le docteur Pronhet est mort à la Mothe le 22 septembre 1915, en homme de bien, comme il avait vécu.

Docteur P. CORNEILLE.

L'initiale du général Bonaparte (B arabe) sur la monnaie du Caire pendant l'expédition d'Égypte

On trouve au tome VII du *Bull. de la Soc. de stat. des Deux-Sèvres* (1) une *Notice sur Denis-Samuel Bernard, chimiste niortais (1773-1853), membre de la Commission d'Égypte*.

Samuel Bernard, chargé de l'administration de la *Monnaie du Caire* — le titre officiel était *inspecteur* — lors de l'entrée des Français dans cette ville, par une commission provisoire composée de Monge et de Berthollet (25 juillet 1798) (2), prit possession de l'atelier le lendemain et conserva ces fonctions jusqu'au 7 juillet 1800, à part une interruption du 19 février 1800 au 13 mai de la même année.

Cette monnaie du Caire, au nom du *sultan Sélim*, donne l'année de l'hégire et conserve les légendes arabes antérieures qu'il était de bonne politique de ne pas changer.

Michel Hennin, dans son *Histoire numismatique de la Révolution française*, 1826 (3), a décrit et figuré un *demi-sequin*, sorti de l'atelier du Caire au temps de l'administration de Bernard, présentant une variante fort remarquable.

(1) N^{os} 10-12 oct.-dec. 1889, p. 413-419.

(2) *Journal officiel des Deux-Sèvres*, du 5 nivôse an IX, et *Mémoire sur les monnaies d'Égypte* (de S. Bernard), in *Description de l'Égypte*, 1821, p. 431.

(3) P. 630, pl. 91, n^o 390.

Les légendes de l'avvers et du revers sont disposées en 4 lignes, en voici la traduction :

Droit.) *Selim Khan, toujours victorieux. Que ses victoires soient illustres. Frappé au Caire, l'an 1203 (1).*

Revers.) *Sultan des deux terres et roi des deux mers, le sultan FILS du sultan.*

« Sous le mot *ibn* (fils) apparaît une lettre arabe, en forme de barque ou de gondole, à la place du chiffre qui indique la date réelle de l'émission. »

C'est, nous dit Samuel Bernard, la lettre *B initiale du nom de Bonaparte*, mais malheureusement l'inspecteur de la monnaie du Caire, tout en mentionnant ce fait, ne crut pas devoir reproduire ce curieux *demi-sequin* que l'on croyait uniquement représenté à l'heure actuelle par la planche de Michel Hennin (2) et tombé dans un si complet oubli que les auteurs des derniers manuels de numismatique l'ont complètement passé sous silence.

Malgré cet ensemble de conditions défavorables, M. Adrien Blanchet n'hésita pas à tenter de nouvelles recherches, suivies d'une communication à la *Société française de numismatique*, en 1908.

Un extrait des procès-verbaux de cette savante compagnie parut la même année chez Rollin et Feuardent, sous ce titre : *La monnaie du Caire pendant l'occupation française* et l'auteur daigna m'en adresser un exemplaire, en retour de quelques renseignements par lui demandés sur l'inspecteur de la monnaie.

C'est une brochure de 13 p. in-8°, avec la figure du *demi-sequin*, à laquelle sont joints des détails utiles pour l'interprétation de légende du revers et la reproduction de l'initiale du nom de Bonaparte — un B en caractère turc.

M. Adrien Blanchet, après de vaines recherches, tant au Caire qu'à Paris, avait eu finalement l'heureuse chance de retrouver dans les cartons du *British Museum* — à

(1) De l'hégire.

(2) Voy. ci-dessus.

titre de spécimen unique ou tout au moins rarissime, — le *demi-sequin* que l'on croyait depuis si longtemps disparu.

La pièce, dit-il, est du plus haut intérêt pour la numismatique française et l'on devrait considérer comme les *premières monnaies de Bonaparte*, celles qui sont sorties de l'atelier du Caire en 1798 et 1799.

La conclusion fait le plus grand honneur à la modestie de l'inventeur. Si le sujet de cette communication n'est pas complètement inédit, dit-il, il méritait tout au moins d'être rappelé, le souvenir du précieux *demi-sequin* s'étant absolument perdu depuis Michel Hennin (1826).

Peu numismate et nullement arabisant, j'ai trop longtemps tardé à produire ces faits devant les compatriotes de Samuel Bernard ; parvenu à la fin de ma carrière, je n'hésite plus aujourd'hui à me montrer digne de la bienveillance de M. Adrien Blanchet, en les vulgarisant.

LÉO DESAIVRE.

Note sur le bureau intermédiaire de l'élection de Niort (1787-1790)

L'assemblée des notables créa, en 1787, les assemblées *provinciales* dans les villes où résidait l'Intendant, considérées comme *capitales* de provinces, les assemblées d'élection, au siège des élections, et enfin les assemblées de paroisses.

Les assemblées de *paroisses* relevaient de l'assemblée de leur élection et les assemblées d'*élection* de l'assemblée provinciale.

Les assemblées *provinciales* et les assemblées d'*élection*

étaient représentées, dans l'intervalle de leurs sessions, par des commissions appelées *bureaux intermédiaires* (1).

Il semblera sans doute assez anormal qu'un même citoyen put être à la fois *président* de l'assemblée d'une élection et de son bureau intermédiaire comme il en était à Niort pour Dourousseau, marquis de Fayolle, quoiqu'il eut son domicile au château de Comporté, près Chaunay, résidence assez éloignée du siège de l'élection de Niort.

On a cru ces renseignements nécessaires avant de parler avec un peu plus de détails du bureau intermédiaire de Niort qui commença à siéger à la fin de 1787 et ne disparut qu'en 1790 (comme les autres commissions intermédiaires), lors de la division du royaume en *départements* et *districts*.

En somme, le rôle de la commission départementale à l'égard des Conseils généraux, rappelle aujourd'hui celui des bureaux intermédiaires près des assemblées provinciales et d'élection.

Bureau intermédiaire de Niort.

Dourousseau, marquis de Fayolle, président ;
Goizet, archiprêtre, curé de Notre-Dame de Niort ;
Marsault de Parsay ;
Rouget de Gourcez, lieutenant-général de la ville de Niort ;
Chauvin, avocat du roi au siège de Niort ;

Procureurs-syndics :

Chebrou de Lespinatz (Antoine-Jean-Victor-Laurent-Marie), ancien officier de dragons ;
Barré-Chabans ;
Gibouin, secrétaire-greffier.

L'assemblée de l'élection de Niort se tenait aux Cordeliers. Son bureau intermédiaire se fixa tout d'abord près

(1) *L'Almanach provincial du Poitou* donne la liste des membres de l'assemblée provinciale, des assemblées d'élection et celle de leurs bureaux intermédiaires.

d'elle dans le couvent où il payait aux moines 120 livres de location. Voulant s'éviter cette dépense, on le voit accepter l'hospitalité purement gratuite du maire qui le reçoit dans l'une des salles de l'Hôtel de ville où il commença à siéger le lundi de chaque semaine, au commencement de 1788.

Le 8 janvier 1788, il décide qu'une armoire sera achetée pour ses archives : le 28 février, il vote l'acquisition de *sept* registres dont l'un pour les procès-verbaux des séances, un autre pour la copie de sa correspondance, un troisième pour le détail de ses dépenses : enfin, les quatre arrondissements de l'élection auront chacun le leur où l'on inscrira les délibérations qui concernent chacune de leurs paroisses.

Barré-Chabans, très goutteux, était presque toujours malade, tout le travail incombait à l'autre syndic Chebrou de Lespinatz, ce qui explique comment beaucoup de papiers des archives du bureau intermédiaire se trouvèrent entre ses mains lors de la suppression de cette commission, passèrent ensuite à ses héritiers et finalement à M. Louis Chebrou de la Roulière, son arrière petit-fils, qui a bien voulu nous les communiquer (1).

On sait que le préfet Dupin avait imprudemment accumulé toutes les archives qu'il avait pu recueillir dans les greniers du vieil hôpital de la Charité (2), à proximité de l'imprimerie départementale dont le poêle resté allumé pour faire sécher des épreuves, causa l'épouvantable incendie de la nuit du 19 au 20 décembre 1805 qui détruisit presque entièrement le dépôt.

Des documents fournis par le *bureau intermédiaire*, ceux de 1789 et 1790, dernières années de ses séances, échappèrent aux flammes (3).

(1) Ces papiers ont été donnés depuis à la Bibliothèque municipale de Niort. (*Note du Secrétaire.*)

(2) Pour les avoir, dit-on, sous la main en vue de la rédaction de sa célèbre *Statistique des Deux-Sèvres*.

(3) *Inventaire-sommaire des Archives des Deux-Sèvres*, série C, p. 13, n° 60 : Bureau intermédiaire, registre de 1789-1790 ; on y voit qu'en 1789

Des années 1787-1788, il ne resta rien, pas même le registre des procès-verbaux des séances (1).

Cette regrettable lacune donne une grande importance au dossier Chebrou de la Roulière qui seul peut nous renseigner aujourd'hui sur les délibérations du bureau intermédiaire prises en 1787 et 1788 (2).

De sorte que si la réunion si désirable de toutes ces épaves était obtenue, il serait encore possible de porter un jugement motivé sur l'ensemble de la gestion du bureau intermédiaire de Niort qui devait remplacer en 1790 les directoires des districts englobant l'ancienne élection de cette ville.

Chebrou de Lespinatz a laissé pour 1789 des documents assez nombreux relatifs aux cahiers de doléances et à la convocation des États généraux. La plupart sont mentionnés par Alfred Richard dans ses *Notes pour servir à la bibliographie des États généraux de 1789 en Poitou* (3).

Nous avons retrouvé dans le dossier Chebrou de la Roulière :

1^o Deux extraits du cahier des trois ordres de la sénéchaussée de Niort relatifs, l'un à la *culture et à l'amélioration des bois*, l'autre à une *nouvelle Réunion des bénéfices*, révoquant leur destination primitive. Inédits, ni datés, ni signés.

2^o 5 janvier 1789. Rapport sur les demandes, pouvoirs et instructions à donner par le département (4) à ses députés aux États généraux. 48 p. in-f^o, inédit, non signé.

Le marquis du Breuillac, Chebrou de Lespinatz et Marsault de Parsay furent les trois gentilshommes de l'élection de Niort désignés le 21 mars 1789, par le suffrage de leurs

Piet-Berton donna 800 livres pour acheter des blés, que M. de Lespinatz livra ses grains gratuitement et que le marquis de Crussol prêta 10.000 livres sans intérêts ; et M. de Brach 900 livres.

(1) *Inventaire-sommaire des Archives des Deux-Sèvres*, série L, introduction : Note relative au bureau intermédiaire.

(2) Il est assez difficile d'expliquer pourquoi on ne trouve presque rien, dans le fonds Chebrou de la Roulière, pour 1789 et 1790.

(3) *Revue poitevine et saintongeaise*, t. V (1888-89), p. 257-282.

(4) C'est-à-dire par l'élection de Niort.

collègues, pour la rédaction du cahier des doléances de la noblesse du Poitou.

Le document suivant se rapporte à cette mission :

3^e Projet de cahier, abrégé en conséquence du plan que *Lespinauz* a eu l'honneur de présenter au Comité (de la noblesse). On lit à la suite : « Il sera exposé à mi-marge en forme de capitulation militaire (sic) afin d'y placer *l'acceptation ou le refus, les changements et modifications* que MM. du Comité jugeront à propos d'y introduire. »

Tout cela a été fait, ce qui donne au projet une authenticité certaine. Mais aucune partie du texte primitif *n'a été modifié*, de sorte que nous ne saurions voir dans ce document la reproduction exacte du cahier de doléances définitif de la noblesse poitevine. 68 p. in-f^o, inédit.

4^e Lettre aux membres de la Commission provinciale sur la répartition des 124 paroisses et communautés de l'élection de Niort entre le département de Niort ou des *Deux-Sèvres*, suivant le nouveau style, celui de Fontenay, dit aujourd'hui de la *Vendée*, celui de Xaintonge et Aunis, dit de la *Charente-Inférieure*, qui enlève 21 communautés à l'élection de Niort et celui d'Angoulême ou de la *Haute-Charente* qui lui en prend deux.

C'est surtout une protestation contre le département de la Vendée qui enlève à celui des Deux-Sèvres les paroisses ou communautés de Bouillé, de Sainte-Christine, de Benet et de Lesson très voisines de Niort, dépassant ainsi sans raison le pont d'Oulmes où passe l'Autize qui servait autrefois de frontière entre le Haut et le Bas-Poitou, pour faire arbitrairement de la Vendée, de beaucoup le plus étendu des trois départements tracés dans le territoire de l'ancienne province du Poitou.

LÉO DESAUVRE.

BIO-BIBLIOGRAPHIE

CAMILLE DE SAINT-MARC

(1843-1916)

SAINT-MARC (Pierre-Maximilien-Sébastien-Camille de ⁽¹⁾), né à Prahecq (Deux-Sèvres), le 11 août 1843. — fils de Pierre-Philippe de Saint-Marc, notaire, et de Marie-Madeleine-Zélia Micheau, marié à Marie-Elmire-Julie-Octavie de Bragelongne, — est décédé à Frontenay-Rohan-Rohan le 26 mars 1916.

Licencié en droit (1872), il fut successivement juge de paix à Frontenay-Rohan-Rohan (1873), à Mauzé-sur-le-Mignon (1877); il revint à Frontenay-Rohan-Rohan (1878) et fut appelé à Niort, 1^{er} canton (1886), poste qu'il a occupé jusqu'à son décès.

Camille de Saint-Marc fit partie de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (1881): il fut membre fondateur de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres (1905).

Il était membre non résidant du Comité des sociétés des beaux-arts des départements (1892); membre du Comité d'inspection et d'achats de livres de la Bibliothèque municipale de Niort (arrêté ministériel du 2 avril 1901) et conservateur du musée de peinture de la ville de Niort (1907).

Camille de Saint-Marc consacra les loisirs que lui laissaient ses fonctions de magistrat aux recherches histo-

(1) Autorisé à rétablir la particule à son nom par jugement rectificatif d'état civil du tribunal civil de 1^{re} instance de Melle, en date du 2 février 1895.

riques et particulièrement sur le Poitou ; il s'est aussi livré à des travaux généalogiques et héraldiques. Outre les ouvrages qu'il a composés et dont nous donnons plus loin la liste, il a publié un certain nombre d'articles dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, de 1900 à 1912, tantôt en collaboration avec P. Van der Cruyssen, tantôt seul : ces articles sont signés : *P. V. et de Saint-Marc, C. de Saint-Marc, Cam., C. de S^t-M., Saint-Marc, C. de S.*

Il était officier de l'Instruction publique (arrêté du 23 janvier 1907).

1. Faculté de droit de Poitiers. Thèse pour la licence soutenue le... 18 janvier 1872... par Camille Saint-Marc,... — *Poitiers, impr. de H. Oudin, 1872. In-8°, 52 p.*

(Le titre porte par erreur la date de 1822.)

2. Lettres d'office de notaire pour le sieur Garcin, par Théophile Prévost, seigneur de Prabecq (1627).

Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. iv (1879-81), p. 591-592.

3. Traditions populaires. Le petit bonhomme Trinquet. Conte poitevin. — *Melle, impr. de E. Lacuve, 1882. In-8°, 7 p.*

(Anonyme. — La couverture imprimée sert de titre.)

- 3^{bis}. La chasse au vol avec les petites espèces. Notions pratiques de fauconnerie dédiées aux débutants. (Juin 1885.) — *Niort, impr. de L. Favre, 1885. In-8°, 16 p.*

(Anonyme. — Reproduit dans la réimpression de la *Vénérerie royale* de Robert de Salnove (Niort, impr. de L. Favre, 1888, p. ix-xxiv). — C'est à tort que M. Jos. Berthélé attribue cette publication à L. Favre, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, t. viii (1891), p. 122.)

4. Les chirurgiens-barbiers au xvii^e siècle. Un brevet de chirurgien-barbier délivré à Civray en 1641.

- Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, t. vi (1885-87), p. 8-12.
5. La plate-tombe du Vanneau (Deux-Sèvres).
Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vi (1885-87), p. 256-258, avec une pl. — Tiré à part.
6. Traditions populaires. La bûche et le charbon de Noël : la légende des bœufs parlants : la part au bon Dieu.
Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vi (1885-87), p. 367-372.
7. Monstre et revue passées à Fontenay-le-Comte le 6 mars 1594.
Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vi (1885-87), p. 495-500. — Tiré à part.
8. Note relative à Dubreuil-Chambardel et à Mauduyt de la Grève.
Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vi (1885-87), p. 559-561.
9. Précis de fauconnerie contenant les indications nécessaires pour affaïter et gouverner les principaux oiseaux de vol, suivi de l'éducation du cormoran, par MM. G. Sourbets et C. de Saint-Marc. — Niort, L. Clouzot, 1887. In-8°. 124 p., pl.
(Cet ouvrage a été traduit en italien.)
10. [Éloge de M. Émile Breuillac, son prédécesseur au secrétariat de la Société.]
Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 4-7.
11. Inscription de Chatreuil [commune de Niort].
Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 17-21, avec une pl. dessinée par Arthur Bouneault. — Tiré à part.
12. La mise à l'école et le prix de pension des enfants de Chasteauneuf (26 février 1571).

Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 113-116.

13. Notes et documents historiques sur le domaine et marquisat de la Mothe-Saint-Héray, xvii^e, xviii^e et xix^e siècles.

Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 368-384.

14. La Mothe-Saint-Héray, composition du bourg.

Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 423-424. (Cf. la note rectificative de M. Charles Sauzé, *loc. cit.*, p. 578-585.)

15. Notes extraites des registres de l'état civil des communes de Frontenay, Épannes, Sansais, Vallans, etc.

Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 589-603. — [Liste des curés et vicaires de Frontenay-Rohan-Rohan (1610-1793); -- Liste des curés de Vallans (1615-1793), etc.] — Tiré à part.

16. Traditions, proverbes et dictons poitevins. (Signé : Saint-Marc.) — *Saint-Maixent, impr. de C. Reversé*, 1891. In-8°, 23 p.

(Extrait du *Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, t. vii (1888-90), p. 636-656.)

17. Dénombrement de la seigneurie de Mons-en-Prahecq, du 14 février 1620.

Mém. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, 3^e série, t. vi (1889), p. 315-469, avec une planche dessinée par Arthur Bouneault.

18. Les faïences d'Oiron en terre de Saint-Porchaire. (Signé : C. Saint-Marc.) — *Saint-Maixent, impr. de C. Reversé*, 1889. In-8°, 11 p.

(Extrait du Rapport au Conseil général inséré au *Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres*, t. vii (1888-90), p. 338-345.

19. [Discours prononcé sur la tombe de Attila-Benjamin Faure, ancien juge de paix (1808-1889).]

Mémorial des Deux-Sèvres, n° du 31 décembre 1889.

- 19^{bis}. Les premiers ingénieurs ou directeurs et surveillants des travaux du Havre (1516-1516), par C. de Saint-Marc, ... — *Le Harre*, impr. de H. Micaut, 1890. In-8°, 15 p.

(Extrait du *Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses*, 1890, p. 94-107. — Cf. *Les origines du Havre. Observations sur l'étude de M. de Saint-Marc*, par Alphonse Martin, *loc. cit.*, p. 109-118.) — Voir n° 19^{ter}.

- 19^{ter}. Réponse aux observations de M. Alph. Martin.

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses, 1890, p. 119-121. — Voir n° 19^{bis}.

20. Note sur Melle.

Monde illustré, n° du 1^{er} nov. 1902. — Cf. le compte rendu par Van der Cruyssen, dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, n° du 11 nov. 1902.

21. Etat des personnes qui ont fait modifier leurs noms patronymiques par additions, substitutions ou autrement (décrets de 1871 à 1900), par C. de Saint-Marc, ... — *Niort, L. Clouzot*, 1904-1907. In-8°, 507 p.

22. C. de Saint-Marc, ... La noblesse maternelle et coutumière, son application et ses abus dans le passé et à notre époque. — *Niort, L. Clouzot*, 1905. In-8°, 36 p.

(Extrait non spécifié de l'*État des personnes qui ont fait modifier leurs noms patronymiques* (cf. n° 21), p. 157-192.)

23. [Communication sur la collection de carreaux émaillés (du xiii^e siècle) provenant de l'abbaye des Châtelliers et acquis pour le musée de Niort.]

Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. I (1905), p. 16-17. — Cf. n° 24.

24. Armoiries des ducs d'Aquitaine et des comtes de Poitou (1190-1453). Blason des rois d'Angleterre : étude historique de sigillographie héraldique à propos de

carreaux de faïence vernissée du xiii^e siècle, provenant de l'abbaye des Châtelliers.

Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. 1^{er} (1905), p. 37-45. — Cf. n^o 23.

25. L'émigration et les listes d'émigrés. [Liste des émigrés du Poitou et des anciens gouvernements d'Angoumois, Aunis et Saintonge.]

Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. 1^{er} (1905), p. 165-375.

26. Appel d'un ban de 400 gentilshommes du Haut et Bas-Poitou pour la défense des côtes du Poitou, Xaintonge, pays d'Aunis et îles adjacentes (15 janvier 1703).

Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. III (1907), p. 3-20.

27. Les mythes, les cultes payens, les légendes de sainte Macrine en Bas-Poitou.

Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. IV (1908), 2^e partie, p. 1-39, avec une planche d'après le tableau de sainte Macrine, par Bernard d'Agescy, et 2 fig. dans le texte.

28. Un député des nobles de la baronnie de Frontenay-Rohan-Rohan en 1635.

Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. IV (1908), 2^e partie, p. 150-154.

29. Notes pour servir à l'histoire du canton de Frontenay-Rohan-Rohan : Bessines, Sansais, Amuré et Frontenay.

Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. V (1909), p. 329-358.

30. Origine scytho-taïfale et transformations de la légende de Mélusine (du iv^e au xiv^e siècle). — *Niort, impr. de Th. Mercier*, 1910. In-8^o, 52 p., avec une fig.

(La couverture imprimée porte en plus : *C. de Saint-Marc*,... — Extrait des *Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. VI (1910), p. 101-200.)

31. Un gentilhomme à bec de corbin du xvi^e siècle.
Sculpture au musée de l'ancien hôtel de ville de Niort.
Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. vi (1910), p. 317-320, fig.
32. M. Arthur Bouneault et ses travaux d'archéologie lapidaire [1839-1910].
Mémorial des Deux-Sèvres, n° du 17 mars 1910.
33. [Éloge de M. Émile Breuillac, son prédécesseur à la présidence de la Société.]
Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. vii (1911), p. xxi-xxii.
34. Documents concernant les principaux établissements de charité des Deux-Sèvres, extraits des Archives nationales, avec des notes de M. l'abbé Longer,... précédés d'une préface de M. de Saint-Marc.
Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. vii (1911), p. 217-351.
35. Le Musée des beaux-arts de Niort en 1911 ; son aménagement, accroissement de ses collections.
Mém. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. vii (1911), p. 355-361.
36. Les reliques de sainte Macrine de Bas-Poitou, de sainte Macrine d'Orient et de sainte Colombe.
Bull. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, t. 1^{er} (1912-1913), 2^e partie, p. 62-75.
- BIOGRAPHIES : I. Camille de Saint-Marc, par I. N. Henri Gelin] (*Mémorial des Deux-Sèvres*, n° du 30 mars 1916) ; — II. Nécrologie [Camille de Saint-Marc], par A. G. (*Le Mellois*, n° du 2 avril 1916) ; — III. [De Saint-Marc], par Émile Breuillac (*Bull. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1916, p. 177-178).

Nous tenons ici à remercier M. Alph. Vaugeois, ancien notaire, des renseignements qu'il a bien voulu nous communiquer.

Alphonse FARAUT.

LE DOCTEUR LÉO DESAIVRE

(1837-1916)

MESSIEURS,

Tous vous savez le triste événement que j'ai mission d'annoncer à cette séance. Le plus laborieux, j'ajoute le plus érudit et celui qui produisait le plus parmi nous est mort. Les obsèques de M. Léo Desaivre ont eu lieu le mercredi 31 mai.

Aussi modeste que réellement savant, notre collègue désira de la simplicité jusqu'à la fin. Il demanda qu'aucun discours ne fut prononcé sur sa tombe. Je l'ai regretté comme président de notre Société. En qualité d'ami, j'éprouvai une privation. Tant de choses étaient à dire pour rappeler à nous tous qui le fréquentions et qui souvent puisions à son érudition, aussi pour apprendre aux autres que l'histoire poitevine perdait un travailleur fervent et consciencieux.

Est-il besoin, après les articles de la presse régionale, de redire que le docteur Desaivre appartenait à une vieille famille du Poitou ? Son grand-père avait été avocat au Parlement. Son père, notaire à Champdeniers, y exerçait cette honorable profession avec le tact et la dignité qui lui créèrent une notoriété respectée dans le canton tout entier. Conseiller d'arrondissement, il était l'ami et le confident de ses électeurs.

Lorsque Léo Desaivre eut terminé ses études dans cet ancien collège de Niort, que plusieurs d'entre nous entrevoient dans leurs souvenirs d'enfance, avec ses vieux bâtiments à l'aspect tassé par les années, sa cour d'entrée

toujours quelque peu herbeuse où résonnait la vieille cloche au son fatigué d'avoir tant sonné pour les jeunes générations : Léo Desaivre, dis-je, se rendit faire ses études de médecine à Paris. C'est à cette époque que visitant son compatriote Tribert il eut l'occasion de connaître Daniel Stern (la comtesse d'Agoult).

Installé docteur-médecin à Champdeniers, il s'y fit promptement une clientèle qu'entretenaient sa science et de nombreuses sympathies. Un brave cœur généreux, toujours porté vers des services à rendre.

Durant la guerre de 1870-71, notre collègue accomplit son devoir de bon français comme capitaine de mobilisés. Au retour, les habitants de Champdeniers lui confièrent la mairie. Quelques années plus tard, il vint siéger au Conseil d'arrondissement, puis au Conseil général où il resta représentant de son canton jusqu'en 1895.

Mais depuis assez longtemps déjà, après son mariage avec M^{lle} Savin-Larclause, issue elle aussi d'une ancienne famille qui avait, à Fontenay-le-Comte, trouvé dans le notariat une réputation exemplaire, Léo Desaivre était venu habiter Niort et Saint-Maxire. Une surdité précoce l'avait contraint d'abandonner l'exercice de la médecine. Les recherches historiques, les études des traditions devinrent désormais la principale occupation de sa vie. Toujours en quête des faits et gestes du passé il publia beaucoup.

Sa parenté avec Alfred Richard, l'ancien savant archiviste de la Vienne, et son amitié avec Abel Bardounet lui aidèrent à connaître les archives publiques ou particulières, ainsi qu'à s'initier rapidement à l'archéologie.

À la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, dont Léo Desaivre fut successivement secrétaire, vice-président et président : à la Société des antiquaires de l'Ouest, à notre Société historique et scientifique on recherchait ses travaux avec empressement tant on les savait marqués au bon coin d'une solide érudition. Certes, je ne veux pas ici vous en faire une nomenclature.

Ce soin reviendra à l'un de nos collègues qui a acquis dans ce genre une compétence très appréciée. Permettez-moi, cependant, de vous rappeler l'*histoire de Saint-Maxire*, ce joli petit village qu'arrose la Sèvre. Notre ami venait s'y reposer durant les mois d'été. La rivière bordait sa propriété, tout contre un moulin qui chantait sous l'impulsion d'une eau claire, fraîche aussi sous de hauts peupliers. — L'*histoire de Champdeniers*, avec sa vieille église romane dont les illustrations dues au crayon de Sadoux ajoutaient encore à l'intérêt historique du volume. — Enfin l'*histoire de Mélusine* que mit en vers, au temps jadis, le poète Couldrette. Sous sa plume toute imprégnée des traditions poitevines, Léo Desavire a fait revivre cette femme merveilleuse, un peu incompréhensible, en raison de son origine féérique, mais célèbre par les grandes actions de la famille de Lusignan dont elle est l'illustration.

Et les travaux se succédèrent sur des sujets toujours attrayants. Jusqu'à ces derniers jours, je vous apportais à nos séances ceux que son grand âge ne permettait plus de communiquer lui-même. Nos publications les donneront prochainement.

Notre collègue est mort. Messieurs, je ne le contredis pas, sous les atteintes d'une maladie occasionnée par la vieillesse. Laissez-moi ajouter — j'en eu à plusieurs reprises la confiance, — qu'il souffrait beaucoup des terribles événements que notre douce France doit surmonter. « Combien est-ce lourd, me disait-il un jour, de voir tant de familles frappées cruellement. A mon âge, que d'émotions qui usent ! » C'est que le docteur Desavire était profondément bon. Toutes ses belles qualités qu'il avait prodiguées aux autres, durant sa longue existence, se réunissaient en un patriotique amour de son pays, dont il avait si bien étudié l'histoire.

Émile BUEILLAC.

Les archives du bureau intermédiaire de l'élection de Niort (1787-1790)

M. Louis Chebrou de la Roulière (1), demeurant au château des Loges (Deux-Sèvres), vient de faire don à la Bibliothèque municipale de la ville de Niort d'un intéressant dossier de pièces manuscrites qu'il avait communiqué à notre regretté collègue, M. le docteur Léo Desaiivre. La plupart de ces pièces sont les minutes des délibérations et de la correspondance du bureau intermédiaire de l'élection de Niort (1787-1789) [2]. Ce don est des plus précieux car il complète la collection des Archives départementales des Deux-Sèvres (Série C, n° 60) qui ne comprend que les années 1789-1790 : les registres des années 1787-1788 furent détruits lors de l'incendie de l'hôpital de la Charité, le 20 décembre 1805 (3).

Ce dossier se compose de :

1° Délibérations (minutes) du bureau intermédiaire de l'élection de Niort (nov. 1787-5 janv. 1789). — 58 pièces :

2° Correspondance (minutes) du bureau intermédiaire de l'élection de Niort (1788, 21 janv.-29 juillet). — 97 pièces ;

(1) Son aïeul, Jean-Victor-Madeleine Chebrou de la Roulière (1768-1845), chevalier de la Légion d'honneur, député du département des Deux-Sèvres et président du Conseil général, fut maire de Niort de 1815 à 1818 et de 1826 à 1830. (Cf. *Journal des Deux-Sèvres*, n° du 29 juillet 1826.)

(2) Antoine-Jean-Victor-Laurent-Marie Chebrou de Lespinatz (1726-1804), ancien officier de dragons, bisaïeul de M. L. Chebrou de la Roulière, était syndic du bureau intermédiaire, ce qui explique l'existence de ces papiers entre les mains de ce dernier. Une *Nécrologie* a été consacrée à Chebrou de Lespinatz dans le *Journal du département des Deux-Sèvres*, n° du 20 vendémiaire, an XIII.

(3) Cf. Léo DESAIVRE, *Note sur le bureau intermédiaire de l'élection de Niort, 1787-1790* (Bulletin de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres, 1^{er} et 2^e trim. 1916, p. 199-203).

3° Projet de requête pour les marais mouillés, depuis Niort jusqu'à l'achenal de Luçon ;

4° Mémoire pour les propriétaires des marais mouillés du Bas-Poitou ;

5° Compte que rend Jean-Baptiste Barré, greffier de la subdélégation de la Commission de Saumur, établie à Niort, y demeurant, tuteur honoraire des enfants mineurs de feu M^{re} Pierre-Louis-Marianne Chebrou, chevalier, seigneur du Petit-Château, ancien capitaine au régiment de la vieille marine infanterie, chevalier de l'ordre royal et militaire de S^t-Louis, et de dame Marguerite-Henriette de la Laurencie, leur père et mère.

Alphonse FARAUT.

DOCUMENTS POITEVINS

Les deux pièces qui suivent ont été signalées à la Société historique et scientifique par M. Léo Desavire. Elles font partie du dossier de pièces manuscrites récemment offert à la Bibliothèque municipale de Niort par M. Louis Chebrou de la Roulière, propriétaire, au château des Loges, par Saint-Christophe-sur-Roc (Deux-Sèvres), qui les avait obligeamment communiquées à notre érudit collègue.

I

Niort, 7 janvier 1788.

Rapport à faire par MM. les syndics, au bureau de l'assemblée intermédiaire (1) indiquée pour le 7 janvier.
[*Extrait*] (2).

Par la première lettre reçue de MM. les syndics de l'assemblée provinciale du 25 d^{bre} 87, n° 1^{er}, dont nous vous prions de mandater lecture.

(1) Bureau intermédiaire de l'élection de Niort.

(2) Cet *extrait* concerne la dîme royale de l'auban et la subvention territoriale de Calonne.

Ces MM. vous demandent des renseignements sur l'établissement d'une dixme royale, proposée par M. le M^l de Vauban (1). pour tenir lieu de toute imposition. C'est le même projet, ou à peu près, que M. de Calonne a voulu établir nouvellement sous le nom de *subvention territoriale*, dont la bonté paternelle du roy a bien voulu dispenser ses sujets, en retirant son édit.

Effectivement, il se fit un essai du système de M. de Vauban sur l'élection de Niort par un arrêt du roy, en 1718 (2), à la sollicitation d'un M. de la Porterie [sic] (3), alors maire et receveur des tailles de cette ville. La cour envoya deux l^l-généraux des armées navales, MM. de Château-Renau (4) et de Maisontiers (5) pour présider cette opération qui n'eut cependant aucune réussite. Ce système écroula de lui même. Le 1^{er} général de cette nouvelle imposition, ne pouvant prélever par ses mains, étant payée en production de toute espèce, il fut contraint de la subdiviser en autant de sous-fermes, pour ainsi dire, qu'il se trouvait de paroisses dans l'élection (6). Le montant du total se trouva d'ailleur insuffisant pour remplir l'impôt qu'il devoit représenter.

Il se rencontra mil difficultés dans la perception, qui occasionnèrent autant de discussions, dont la connoissance fut attribuée à un seul commissaire nommé par le roy... (7). On le supposa plus favorable aux fermiers qu'aux contribuables ; il s'éleva de toutes parts des plaintes : fondées ou non, elles produisirent une réclamation

(1) M^l de Vauban, *Projet d'une dixme royale*, 1707, in-12, 268 p.

(2) Arrêt du 31 janvier 1718.

(3) En réalité, François Després de la Potterie ne fut maire de Niort que le 30 avril 1718.

(4) C'est-à-dire Bernard Renau d'Elicagaray, l'inventeur des gallotes à bombes, mort le 30 septembre 1719 au cours de la mission dont il était l'âme.

(5) C'est-à-dire Louis Foudras, comte de Châteautier, lieutenant-général du Dijonnais.

(6) Dans le fait, chaque collecte eut son fermier et il n'y eut pas de fermier général.

(7) Il y en avait trois, le chevalier Renau, Châteautier et Abraham Vauguion, lieutenant-général civil et criminel au bailliage de Niort et maire de cette ville, après de la Potterie, le 20 juillet 1719.

générale. MM. de Château-Renau, de Maisontiers et de la Portrie (sic), etc. (1), accusèrent trois magistrats de cette sénéchaussée de s'être opposés au succès de leur projet. Le président (2), le l' de police (3) et l'avocat du roy (4) furent en conséquence mandés à la suite de la cour... M. le prince de Conti, gouverneur de cette province, dédommagea les exilés du mauvais accueil des ministres. Mais ceux-ci, interrogés par le prince, lui démontrèrent que l'insuffisance de cette dixme, les difficultés de la perception, les vexations qui en avaient été la suite, dérivait moins de leur prétendue opposition que de la nature même de l'impôt, que la preuve en résultoit des faits. On renvoya les magistrats, et le système de M. le M^l de Vauban n'exista plus que dans ses ouvrages.

On a cherché inutilement les renseignements que l'on désirait dans le greffe de l'élection. La seule chose qui puisse l'indiquer, c'est une lacune d'impositions pendant les années 1719-20 et 21, mais à cela près il ne se trouve aucun détail. Nous tenons celui-ci des défendants de ces magistrats, qui tiennent cette tradition de leur bouche même. C'est de mes pères, de mes oncles que j'ai l'honneur de vous parler.

Si vous pouviez croire, messieurs, que ce récit put devenir utile à ceux qui nous succéderont, il seroit à propos de l'inscrire sur le procès-verbal de votre assemblée ou d'en tenir note de quelle manière il vous plaira.

(1) L'irrégularité de ces noms prouve bien que les syndics ne virent aucun document original et qu'ils s'en tinrent purement et simplement aux souvenirs de famille.

(2) Jean-Charles-Denis-Auguste-Généreux Gerbier, trésorier des finances au bureau de la Rochelle, président au siège royal de Niort depuis 1711.

(3) Jean-Madeleine Chebrou, lieutenant de police depuis le 7 janvier 1712.

(4) Laurent Chebrou, subdélégué, avocat du roy (1700-1716).

NOTE

Cf. sur ce curieux avatar de l'impôt dans l'élection de Niort :

II.-A. BRIQUET, *Histoire de la ville de Niort*, t. 1, p. 415, note 2. et 416, ainsi que dans sa *Biographie des Deux-Sèvres*, celle d'Abraham-François de Vauguion, lieutenant-général civil et criminel et maire de Niort, p. 232-233.

LÉO DESAIVRE, *La dime royale à Niort et à la Rochelle en 1718* (Mémoires de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, 2^e série, t. xvii (1879), p. 1-158).

Apollin BRIQUET, *Jugement sur la dime royale à Niort et à la Rochelle en 1718* (Bulletin de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vi (1885-87), p. 25-32).

Un cahier d'adjudications de la dime royale, provenant d'Apollin Briquet, a été acquis par la Société de statistique des Deux-Sèvres après son décès.

Nous avons donné nous-même à cette société, après notre publication, divers documents éclairant d'un nouveau jour l'insuccès de la tentative de 1718, triste postiche du projet du maréchal qui rejetait tout privilège.

En somme, les recherches des syndics, en 1787, ne s'étendirent pas à la Rochelle et furent peu actives à Niort. Ce que nous avons donné provient de Bouchet de la Gétière (1). On sait qu'il comptait parmi ses ancêtres plusieurs receveurs des tailles de l'élection. C'est évidemment dans les archives des familles des agents du fisc de la région qu'il eût fallu chercher les documents absents du greffe et qui peut-être n'y figurèrent jamais.

Niort, 18 janvier 1916.

LÉO DESAIVRE.

(1) François-Antoine Bouchet de la Gétière, mousquetaire du roi, époux de Marie-Victoire-Antoinette Joannin, à Niort, paroisse Saint-André, en 1784, fils de Moïse-Jean-Baptiste Bouchet, inspecteur des haras, encore receveur alternatif en 1729.

II

Niort, 31 mai 1788.

**Rapport particulier de l'objet de la contestation de la p^{sse}
et des décimateurs de Souché, contre le nommé Fillon,
adjudicataire, que l'on accuse d'avoir occasionné l'é-
croulement de la voûte du cœur (sic) et du sanctuaire.**

MESSIEURS,

En conséquence de la Commission du bureau (1), nous nous sommes transportés à l'église de Souché le 31 may, pour découvrir, s'il était possible, la cause de l'écrroulement subit de la voûte du cœur et du sanctuaire, arrivée la nuit du 23 au 24 may (2) der^{er}, ce qui forme aujourd'huy, la vive et intéressante contestation des habitans et des décimateurs, contre l'entrepreneur chargé, par adjudication, des réparations et agrandissement de la nef de cette église, auxquelles il travaillait alors.

Les habitans et les décimateurs se sont assemblés, le 18 de ce mois, pour délibérer sur la cause de cet événement. M. Desprades (3), s^{sr}, propriétaire, et l'un des principaux décimateurs, quoique donnant dans le procès-verbal un dire particulier, ne se réunit pas moins à celui de la paroisse, qui accuse le dit adjudicataire, nommé Fillon, d'avoir été le seul auteur de l'écrroulement de cette voûte.

Ils prétendent que le dit Fillon, au lieu de dessendre les tuilles et matériaux qui se sont trouvés sur la nef, en auroit surchargé la dite voûte, en les y entassant pour s'éviter la peine et les frais de les dessendre et de les remonter.

On l'accuse encore d'avoir ébranlé, par des arrachements de pierre, le pillier qui soutenoit un arsaut qui butoit contre celui de la voûte.

(1) Bureau intermédiaire de l'élection de Niort.

(2) Pour avril car il est dit ailleurs que le désastre eut lieu *dans la nuit du dimanche* au lundi de Pâques, et l'on sait encore qu'il est antérieur au 28 avril.

(3) Grellet-Desprades.

Le dit Fillon instruit de ces inculpations, vous a présenté, Messieurs, une requête, le 19 may, par laquelle il expose qu'il n'a rien fait de luy même, et sans être autorisé par les clôses de son bail, dont le devis avoit été fait par ordre de l'Intendance du 14 j^e 1785 (sic) et rédigé par les s^{rs} du Ménil et Pinoteau, architectes et experts délégués à cet effet : qu'au surplus, il s'en rapportoit à la visite qu'avoit demandé M. Texier, curé de la dite passe, pourvu que l'on appelât, à cette visite, les dits s^{rs} du Ménil et Pinoteau, qui, ayant dressé le devis des travaux dont il étoit chargé, auraient plus de connoissance que personne de l'état ancien des choses, qui, seul pourrait instruire la vraie cause de l'événement fâcheux qu'on luy attribue.

Pour mieux remplir l'objet de notre mission, nous [nous] étions fait accompagner du dit s^r du Ménil, l'un des dits experts, nous avons aussi envoyé chercher M. le syndic et les autres membres de la municipalité qui se sont trouvés absents : mais nous étant fait représenter les plans et devis des réparations nous sommes entrés dans la dite église.

En considérant les choses en général, nous avons remarqué qu'il seroit à propos d'entrer en quelques détails sur la position et sur l'état actuel et ancien de cette église et aussi sur les motifs que l'on a eu de la réparer et de l'agrandir, ce qui pourrait servir à l'intelligence de ce que nous allons dire.

Il nous a paru que ce qui forme la nef, le cœur et le sanctuaire de cette église n'est que le tiers de l'ancienne, c'est-à-dire l'une de ses parties collatérales, que le reste étoit confondu dans le jardin de la cure. On n'en peut douter, puisque l'on a trouvé, en fouillant les terres pour élargir l'église, une porte d'architecture ancienne, qui devoit former la principale entrée, étant placée dans le milieu et vis-à-vis de l'endroit où devoit être placé l'hôtel (sic) principal, ce qui est indiqué par la découverte d'un rang de pilliers, étant parallèles à ceux de la collatérale du nord, ils devoient former celle du midi.

Nous avons appris, ensuite, par M. le curé que nous sommes allés voir, qu'il avoit des titres qui prouvaient ce que l'on ne peut se dispenser de concevoir dès le premier coup d'œil; que cette église, anciennement belle et régulière, avait été détruite dans les temps malheureux des guerres de la religion ; il nous a ajouté, que ce n'est qu'après une suite de 80 années, que l'on avoit rendu un culte et un pasteur à un très petit nombre de catholiques qui étoient restés sur cette paroisse. On crut, sans doute, qu'il suffisait de luy former une église dans la partie du Nord qui étoit la moins endommagée, ainsi on répara cette collatérale où l'on trouva des restes de voûtes pour le sanctuaire, le cœur et une petite partie de la nef.

Ce que nous venons de dire sert à prouver combien cette portion de l'église devait être caduque après avoir éprouvé si longtemps toutes les intempéries de l'air. Etant devenue, ensuite, trop petite pour le nombre de catholiques qui a successivement augmenté en proportion de la diminution du nombre de protestans qui se trouve réduit, aujourd'hui, par la vigilance des pasteurs, à une seule et unique famille, la paroisse devoit désirer l'agrandissement de cette église, elle crut devoir profiter d'un moment favorable, celui où la dégradation des murs du midi poussés par dix pieds de terre, exigeoit une réparation entière, mais pour parvenir à cet élargissement, il falloit enlever les terres qui fatiguaient les murs et rendaient l'église humide : pour éviter cet inconvénient, on délibéra qu'il seroit pratiqué un fossé pour l'écoulement des eaux ; c'est dans cette opération que l'on a découvert les pilliers de la collatérale et la porte dont nous avons eu l'honneur de vous parler. Nous reviendrons par la suite à cette porte qui forme un nouvel objet de discussion.

Jusqu'à présent tout paraît sagement combiné pour la construction et pour la conservation des murs dont l'entrepreneur devait être chargé. Mais on aurait dû prévoir

tous les risques que l'on courait parce que les vieux murs n'était qu'un remplissage entre les pilliers qu'il fallait détruire ainsi que les arcades qui se butoient les unes et les autres depuis le gros mur du bout de l'église qu'il fallait refaire, jusqu'au pillier qui soutenait la voûte du cœur dont les terres et un mur de clôture faisaient le principal point d'appuy.

Tout parut mauvais aux dits architectes experts mais la p^{se} ne voulant pas entrer dans une dépense trop étendue, ils se bornèrent à faire abattre seulement, mais avec précaution, la partie de voûte de la nef qui étoit attenante à celle du cœur, d'enlever les terres et le mur qui les soutenait, dans le bout, du côté d'une petite cour de la cure, ce qui fut estimé par le devis, du consentement de la paroisse. Ainsi, Messieurs, si l'adjudicataire s'en est tenu à l'exécution de ce devis, il ne peut répondre à la paroisse des suites d'événement dont elle veut le charger.

Tout ce qui concerne les réparations du cœur étant étranger à cette paroisse, il est singulier qu'elle se réunisse contre son adjudicataire en faveur des décimateurs (1). Mais ne craindrait-elle pas que le dit adjudicataire l'appelât à sa garantie pour les faits portés au devis, s'ils sont devenus nuisibles à la solidité des voûtes du cœur ; mais celui-ci ne doit répondre envers elle, que de ce qui est compris dans son devis, qu'il a dû exécuter fidèlement et il n'est tenu qu'à en faire la preuve. Il est vrai que nous ne pensons pas qu'il puisse la faire complètement.

Il est chargé par l'art. 2 du devis d'établir des ceintres en bois pour soutenir l'arsaut attendant à la voûte de la nef qu'il devait démolir et à celle du cœur qu'il devait conserver : il n'a pas fait ce ceintre, ce n'était pas à lui à juger de son effet, mais il nous a paru que si cette précaution n'était pas entièrement inutile, que du moins

(1) Les réparations du cœur incombaient exclusivement aux gros décimateurs.

elle était insuffisante parce qu'elle laissait toujours sans appui la partie du midi d'où l'on avait enlevé les principaux, qui étaient les terres et le mur car il est de la nature des voûtes ogives d'être soutenues par les quatre côtés.

D'ailleurs quelques forces que puisse avoir ce ceintre en bois, il ne pouvait produire que l'effet d'un étay perpendiculaire et il n'aurait jamais remplacé la force butante des arsauts qui ont été détruits depuis le mur d'entrée jusqu'à celui que l'on a laissé subsister, qui joint immédiatement l'arsaut qui bute sur la dite voûte.

MM. les experts avaient cru devoir conserver le dernier pillier et l'arsaut pour assurer celui qui supporte la dite voûte du cœur mais ils auraient dû prévoir que ces arsauts ne se prêtaient que de forces mutuelles, et qui cessaient dès qu'il y avait interruption avec le principal point d'appui, qui était le gros mur de l'entrée de l'église.

Il en était de ces arcades comme des arches d'un pont, c'est la force de la culée des deux bouts qui, quoique éloignée, soutient le pont entier.

Ainsi, ni le ceintre en bois, ni la conservation de l'arcade et du pillier, sur le couchant, ne pouvoient prévenir ni rassurer sur un événement qui était inévitable, par toutes les causes que nous venons de déduire.

Quoi qu'il en soit, ce n'est pas le poids seul des tuilles qui soit la cause de l'écroulement de ces voûtes, cependant dans l'état et de la nature dont elles étaient, elles auraient pu l'accélérer et non l'occasionner ; il est visible que l'entrepreneur a posé toutes ces tuilles sur les dites voûtes et sur les murailles du cœur car elles doivent se trouver là où partout ailleurs, mais n'en ayant point trouvé en aucun autre lieu, il s'ensuit qu'elles étaient toutes posées sur ces voûtes ou sur les murailles. Nous n'en avons aperçu que 7 à 8 cent qui avaient été retirées du dessus des décombres.

On prétend aussi que l'entrepreneur avait commencé

à démolir le pillier que les experts avaient cru devoir conserver pour la solidité de la voûte du cœur ; il est vrai que M. le curé désirant la beauté de son église, avait consulté les dits experts pour sçavoir si l'enlèvement de ce pillier et de l'arsaut butant ne tirerait pas à conséquence, malgré l'affirmative, se fiant trop à l'adjudicataire Fillon, ils conviennent d'un marché par écrit pour l'enlèvement du dit pillier, mais ils affirment que l'on en avait pas encore tenté l'exécution, d'autres, dit-on, affirment le contraire.

Quant à nous, Messieurs, nous n'avons pu bien juger de ce qu'il en pouvait être. Nous avons trouvé le pied du pillier dégradé, on a tâché de nous persuader que c'était une suite de l'éroulement et de l'enlèvement d'un dose-ret que l'entrepreneur était tenu de démolir. Quoi qu'il en fut, aucun de ces mathériaux ne se sont trouvés sur les lieux. On nous a dit que M. le curé et le dit Fillon les avaient enlevés pour la continuation des ouvrages commancés ; mais il eut été plus prudent de laisser le tout dans l'état où il se trouvait au moment de l'éroulement, jusqu'à ce que visite en eut été faite. Il est vrai, Messieurs, et permettez-nous d'avoir l'honneur de vous le dire, que vu le cas pressant, vous auriez pu l'ordonner dès le moment que vous avez reçu la requête de M. le curé, car il en coûte à un adjudicataire de suspendre des travaux très avancés et de renvoyer ses ouvriers.

Il nous aurait été plus facile de juger alors de l'état des choses que dans ce moment où le deffaut de cette formalité rend tout obscur et les jugements fort incertains.

Ainsi, Messieurs, sur tout ceci il vous sera presque impossible, ainsi qu'à nous, de fixer une opinion raisonnable... Il y a des soupçons, des faits contre l'entrepreneur, mais il y en a encore plus à sa décharge, dès le principe, tout a été mal vu, même par les architectes-experts... s'il en résulte que l'adjudicataire est absous n'ayant été que simple exécuteur des volontés de la pa-

roisse, il semble que tout le fardeau doit retomber sur elle, c'est peut-être ce qui l'a portée à se mettre en avant contre son adjudicataire, mais eu égard à l'incertitude des faits de part et d'autre, on penserait, peut-être, qu'on pourrait les rendre solidaires envers les décimateurs : mais les principaux décimateurs qui sont M. le curé et M. des Prades, réunissant, en eux, à la qualité de décimateurs celle de propriétaires, et, par là, se trouvant faire corps avec la paroisse, ayant loué et approuvé avec elle les devis et adjudications, ou étant sensé l'avoir fait, ils ne peuvent prétendre de garantie contre eux-mêmes, surtout M. le curé plus impliqué que personne par un marché exécuté ou non, quoique pour un but très louable, il l'est encore pour avoir reconstruit en entier son presbytère à ses frais.

Sur tout ceci, nous ne voyons donc, Messieurs, que la conciliation qui puisse mettre fin à une question aussi compliquée. C'est à vous, Messieurs, à indiquer les moyens d'y parvenir et de prévoir la portion, dans laquelle chacun devrait contribuer, et de juger de ceux que vous y croirez obligés.

Nous revenons maintenant à ce qui concerne l'ancienne porte de cette église que l'on a découverte dans les terres, dont M. de Lavaut prétend faire une porte seigneuriale assurant que c'était son ancienne institution (1).

Cette porte est d'une forme antique, mais assez grande et assez ornée pour devoir être considérée comme ayant été l'ancienne et principale entrée de l'église, ce qui le prouve sans réplique c'est qu'elle était placée dans le milieu de l'église, qui est aujourd'hui indiqué positivement par le rang parallèle des pillicrs nouvellement découverts.

Cependant M. de Lavaut, s^{sr} de cette église, a prétendu et prétend encore que cette porte était particulièrement destinée pour l'entrée des seigneurs quoiqu'il y eut entre lui et le mur de l'église un terrain appartenant à la

(1) Pour dé-tination.

cure, que M. le curé a nouvellement cédé à la paroisse pour sa commodité et aussi pour faciliter l'écoulement des eaux du fossé que l'on a creusé pour garantir les murs et l'église de l'humidité. Ce terrain a été déblayé aux frais de l'adjudicataire.

Mais M. de Lavaut ayant obtenu que cette porte seroit refaite, ce qui a été exécuté, non dans la même forme d'architecture, ni dans l'endroit où elle était mais dans le coin de l'église où elle est fort inutile pour luy et pour tout autre, mais pour y parvenir de chez luy, à l'exclusion de toute la paroisse, il s'est emparé du terrain que M. le curé avait généreusement abandonné à ses paroissiens ; il l'a clos d'un mur qui gênera l'adjudicataire pour le transport des matériaux et privera la paroisse du bienfait de M. le curé.

Comme tout ceci pouvait occasionner des difficultés, nous avons cru, Messieurs, devoir en rendre compte d'avance, et dans un moment où il est plus facile que jamais de juger de la vérité des faits que le temps ne manque jamais d'obscurcir.

Depuis que nous avons écrit l'article cy-dessus, M. de Lavaut s'est présenté et nous a dit qu'il demandait à être maintenu dans la jouissance du terrain qu'il avait clos de murs nouvellement faits ; que ce terrain luy appartenait et non à M. le curé, qui ne doit rien prétendre au-delà de son ancien mur de clôture ; qu'au surplus, il le ferait détruire si l'administration le jugeait nécessaire pour le bien de la p^{se}.

Nous ne pouvons nous immiscer dans cette affaire qu'autant que nous serons requis par la paroisse, qui ne nous en a encore porté aucune plainte, mais dans le cas où cela pourrait arriver, nous devons avoir l'honneur de vous observer :

1^o Qu'il faut vérifier si c'est M. de Lavaut ou le sieur Fillon qui a déblayé le terrain en question ;

2^o De s'informer si le terrain était, cy-devant, joint par un mur aux propriétés de la cure.

Mais quoi qu'il en soit, il nous a paru qu'il ne pouvait appartenir à M. de Lavaut, attendu qu'il est en dehors de ses murs de clôture et attenant à ceux de l'ancienne et de la nouvelle église et que dans le cas où il ne pourrait avoir appartenu à M. le curé, il ne peut appartenir qu'à sa paroisse, c'est-à-dire à la fabrique.

NOTE

On lit dans le *Rapport* du bureau intermédiaire de l'élection de Niort, du 28 avril 1788, que le chœur et le sanctuaire de l'église de Souché viennent de s'écrouler et qu'en conséquence, il est urgent de transférer ailleurs le service religieux de la paroisse. La dite commission estime qu'il y a lieu d'accepter l'offre par M. des Prades de l'une des salles de son château de la Moujaterie pour la célébration du culte, dans la pensée que Messieurs les vicaires généraux de Poitiers s'empresseront de donner l'autorisation nécessaire pour la bénédiction de ce nouveau local. En attendant, les fidèles durent se rendre à Niort. On ne sait trop pourquoi les vicaires généraux opposèrent un refus formel à la demande de la paroisse et ne cédèrent que sur de pressantes interventions, grâce auxquelles le culte trouva enfin asile à la Moujaterie, vers la fin de septembre.

Le rétablissement de l'église faisait surgir des difficultés de toute autre importance entre les gros décimateurs (1) et les habitants (2) d'une part, et l'entrepreneur Fillon, de l'autre. Fillon avait été adjudicataire, dès 1785, d'importants travaux à faire à l'édifice paroissial et c'est au cours de leur exécution qu'était survenu le désastre causé par sa seule négligence au dire de la partie adverse.

(1) A qui incombait l'entretien du chœur.

(2) Ayant la charge des autres parties de l'église.

C'est à l'occasion des responsabilités à établir qu'eut lieu la visite du 31 mai 1788, que nous reproduisons ci-dessus, laquelle est empruntée au fonds important, relatif au bureau intermédiaire, que M. Louis de la Roulière a bien voulu nous communiquer (1).

La visite n'eut point de résultat pratique, le bureau voulant en finir, chargea Cauvin, sous-ingénieur des ponts et chaussées, de rédiger un nouveau rapport qu'il *n'eut point à produire*, car cet ingénieur, qui paraît avoir été aussi conciliant qu'éclairé, put amener les parties en causes, à signer, avant le 5 octobre 1788, une transaction qui mit fin à cette lamentable contestation.

La visite du 31 mai est donc la seule description qui nous reste de l'état des lieux, bien qu'il ne s'agisse que de la copie d'un document non signé, il est fortement à croire que son authenticité ne saurait être niée, aussi n'avons nous point hésité à produire une pièce aussi importante pour l'histoire de l'église de Souché.

LÉO DESAIVRE.

(1) Chebrou de Lespinatz, bisaïeul de M. L. Chebrou de la Roulière fut l'un des deux syndics du bureau intermédiaire. [Ces papiers ont été donnés depuis à la Bibliothèque municipale de Niort. (Note du secrétaire)].

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES DEUX-SÈVRES

CINQUIÈME ANNÉE

3^e ET 4^e TRIMESTRES DE 1916

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 octobre 1916

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : Mme Van der Cruyssen, MM. Emile Breuillac, Dupouy-Lauga, Galteaux.

Absents excusés : MM. Canal, Chebrou de la Roulière, Farault.

M. Galteaux, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire en l'absence du titulaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président dépouille un volumineux courrier contenant le catalogue des objets provenant de la collection de notre collègue décédé, M. Gustave Marmuse, ainsi qu'une série de publications :

Bulletin des sciences naturelles de Philadelphie, 1916.

Annales du Jardin botanique de Missouri, 1915.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes, tomes LV et LVI (1913 et 1914).

Bulletin de la Société des antiquaires de France, 1915.

Travaux de l'Académie de Reims (annexe des années 1914-1915 et 1915-1916).

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1 fasc. de 1916.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 3^e et 4^e livr. de 1916.

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XVIII (1915).

Société géologique des Etats-Unis, 38 vol.

Lecture est ensuite donnée d'une lettre de M. Farault, secrétaire, qui signale dans la *Gazette des Beaux-Arts*, n^o d'août 1914 (paru en juillet 1916), sous la signature de M. Charles-Marcel Reymond, capitaine au 49^e régiment d'artillerie, *Le Baptistère Saint-Jean de Poitiers*, avec 14 gravures dans le texte et un plan d'après le R. P. de la Croix. La bibliographie de cet intéressant monument est déjà longue.

M. Breuillac dépose sur le bureau, au nom de M. Alphonse Farault, la *Bibliographie des travaux du docteur Léo Desaiere (1837-1916)* et donne lecture de la biographie. Cet important travail, fait avec soin, prendra place dans notre volume de *Mémoires* de l'année courante.

Au sujet de la *Bio-bibliographie, Camille de Saint-Marc (1843-1916)*, publiée dans le dernier *Bulletin* de la Société, un des membres présents fait remarquer qu'il a été attribué, à tort, à C. de Saint-Marc la paternité de l'opuscule anonyme intitulé : *Traditions populaires. Le petit bonhomme Trinquet, conte poitevin*, alors que le véritable auteur est M. P. Van der Cruyssen, décédé, l'un de nos plus féconds producteurs de nouvelles et légendes du Poitou. Acte est donné de cette rectification.

Il est procédé ensuite à des votes successifs sur les candidatures de MM. l'abbé Brossard, Chebrou de la

Roulière et Roger Lévesque, qui sont admis à l'unanimité comme membres non résidants.

Diverses communications sont faites par quelques membres, relativement aux tableaux et objets d'art exposés dans la section départementale du Salon des Humoristes de Paris transporté en province et dont la ville de Niort a eu la primeur. Les conséquences pouvant intéresser notre Société sont examinées au point de vue de l'histoire du Poitou et plus spécialement pour ce qui concerne notre département.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,
Paul GALTEAUX.

Séance du 8 novembre 1916

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : Mme Van der Cruyssen, MM. V. Bizard, Breuillac, G. Clouzot, Dupouy-Lauga, Galteaux.

Absent excusé : M. Farault.

En l'absence du secrétaire et du secrétaire-adjoint empêchés, l'assemblée charge M. Galteaux de remplir les fonctions de secrétaire de la séance.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu, puis adopté sans observation.

M. le Président dépouille la correspondance et signale à l'attention de l'assemblée, parmi les ouvrages reçus depuis la dernière séance, dans le *Recueil de la Commission des arts de Saintes*, un travail de M. Ch. Roy relatif à la numismatique (jetons et médailles de la Rochelle).

La Société a reçu dans le courant du mois, les publications suivantes :

Revue de Saintonge et d'Aunis, une livr.

Annales de Bretagne, 1 fasc.

Bulletin historique et philologique, une livr.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, 1 fasc.

Bulletin de la Société historique et archéologique de la Charente, 1 vol.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, 2 fasc. de 1915.

Yess Book of the Carnegie endowment for international Peace 1916, 1 vol.

M. Breuillac fait passer sous les yeux de ses collègues deux empreintes du seau de Jacques-Elie Manceau, seigneur de Pamplie et de Boissoudan (Deux-Sèvres), et une série de cachets sur cire concernant différentes villes de l'arrondissement de Parthenay.

MM. Fallourd et G. Clouzot offrent à la Société des pièces de dix centimes en aluminium, émises par les Chambres de commerce de Marseille et d'Alger. Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. G. Clouzot montre une médaille gravée dans les Deux-Sèvres, pour le centenaire de la Révocation de l'Edit de Nantes. Au droit, une enclume accostée de deux marteaux brisés avec, en exergue, cette légende : *Plus à me frapper on s'amuse, tant plus de marteaux on use*.

M. G. Clouzot signale l'existence d'un moule à fabriquer des méreaux, de Lezay, dont il montre l'empreinte et présente à la Société un cachet de la municipalité de Saint-Maixent (époque de la Révolution), ainsi qu'une série de médailles populaires concernant des fêtes en Poitou.

Des remerciements sont votés à M. G. Clouzot pour ses intéressantes communications.

M. Traver, membre non résidant, adresse la communication suivante :

« Les bons émis par la Chambre de commerce des Deux-Sèvres, pendant la guerre, rappellent les bons de confiance émis par les Caisses patriotiques, sous la Révolution, en 1791 et 1792. L'étude de ces bons émis dans notre département pourrait faire l'objet d'un travail intéressant.

« Les renseignements donnés par Lecointre-Dupont, dans une notice parue en 1849 (*Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest*), ont été complétés par un article de M. Véry, dans la *Revue poitevine et saintongeaise*, 15 février et 15 mars 1895. Un article de M. Rondier, paru le 5 février 1865 dans le journal *Le Mellois*, complète ce document. Le musée de la Société historique possède plusieurs types de ces billets ».

M. Galteaux signale à ce sujet une délibération du Conseil municipal de Niort, en date du 4 février 1792, qui parle d'un coin destiné à frapper une monnaie fiduciaire. Ce coin en acier, qu'il a trouvé à la mairie de Niort, a été déposé, sur la demande de M. Breuillac, notre président, dans les vitrines de notre musée de numismatique, à l'ancien Hôtel de ville.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,

Paul GALTEAUX.

LE CHATEAU

de la Grenoblerie à Villeneuve-la-Comtesse

et ses seigneurs

La châtellenie de Villeneuve-la-Comtesse, dont la juridiction s'étendait aux communes de Villeneuve-la-Comtesse, la Croix-Comtesse, Villenouvelle, Dœuil et Belleville, était située au château actuel de Villeneuve (1).

Ce château était, et est encore situé dans une plaine fort étendue, à dix-sept kilomètres de Saint-Jean-d'Angély. La tradition populaire en fait remonter la construction à Charlemagne, mais il n'existe plus en France de forteresse de cette époque. Ce château fut souvent pris et repris pendant les longues guerres féodales et anglaises (2) ; il succomba en 1430 sous les assauts du connétable d'Albret (3) qui le démolit presque entièrement, à l'exception d'une grande tour. Les matériaux servirent, quelques années après, à rebâtir un modeste castel qui dura jusqu'en 1566. A cette époque, le seigneur de Villeneuve, François de la Laurencie, voulant rebâtir le château tel qu'il était autrefois, demanda au juge de Chizé de prendre dans la forêt le bois nécessaire à la construction d'un château. Cette autorisation dont nous donnons ci-dessous la copie, lui fut accordée le 12 juin 1566 :

« Entre François de la Laurencie, escuyer, seigneur de Villeneuve-la-Comtesse, demandeur et requérant déllivrance pour bastir un chastel dudit lieu ;

(1) *Election de Niort en 1555 et 1631*, apud *Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres*, 3^e série, t. III (1886), p. 55 et 58.

(2) D'Aussy, *Chroniques saintongeaises et aunisienne*s, p. 598.

(3) Saudau, *Histoire de Saint-Jean-d'Angély*, p. 124.

« Et le procureur de la court de céans, insistant au contraire. Veu par nous, l'adveu et dénombrement rendu par le dit escuyer et réception d'icelluy, estant au doz, avecques certaine sentence portant déllivrance de boys cy devant faict esdites sentences et tenues en la court de céans le vingt deuxième jour de septembre l'an mil quatre cens soixante et treize, avecques nostre appointement de sentence interlocutoyre, par laquelle les pièces dessus mantionnées, sont cottées dioc', et responce dudict procureur, avec la main levée dudict droit d'usage, donnée à Poitiers ce vingt sixièsmes jour d'apvril dernier, et tout ce qui a esté mis par devers nous, avons dict et disons que déllivrance de boys sera faicte au dict escuyer pour réparer et rédiffier un chastel, les réparations nécessaires préalablement veues par le clerc commis du verdier, en présence du procureur de la court de céans appelé avecques les deux mestres cherpantiers, pour sçavoyr et entendre le boys qui y sera requis et nécessaire, pour en fayre leur raport, pour iceluy veu le dict procureur, en estre faict playne déllivrance dudict boys et aultrement droict, comme il appartiendra par raison. Donné et faict par nous, Nycolles Gentilleau, gradué ès loix, juge de Chizé, access-eur ou commis du M^e particulier et verdier des domaines et forests de Chizé, le douzième jour de juin l'an mil cinq cens soixante et six.

« Signifié le présent appointement à M^{re} René Mestivier, procureur du Roy sur le fait des domaynes et forest parlant à luy audict Chizé les dits jour et an que dessus, par moy Loys Mestivier, greffier des dicts domaynes et forests, lequel procureur n'a dit aucune chose pour le dessus. — L. Mestivier » (1).

C'est une partie du château construit à cette époque, qui existe encore. Le château de Villeneuve subit bien des assauts de la part des protestants, de 1568 à 1621, et sa défense fut très remarquable, puisqu'elle motiva la

(1) Bibliothèque de la Roche'lle. Manuscrit, n° 678, folio 6.

lettre suivante de Henry III à Henry de la Laurencie, 2^e du nom : « J'ai su du seigneur de Malicorne, gouverneur de mon pays de Poitou, le bon devoir que vous faites, M. de Villeneuve, de conserver soigneusement votre château de Villeneuve, et d'empêcher que mes adversaires ne s'en emparent, au préjudice de mon service ; à quoi je vous prie de continuer, et comme à chose où il ne va pas moins de votre intérêt particulier que de mon dit service, vous assurant que je vous en saurai gré, et y entretiendrai l'année prochaine, un nombre d'hommes suffisants pour la garde d'ycelle, que je ferai prendre sur les garnisons du Poitou, afin de vous donner plus de moyen de me faire ce service, et à vous même le bien de profit que vous en devez attendre, priant Dieu, M. de Villeneuve, qu'il vous ait en sa garde. De Paris, le septième jour de novembre 1585. (Signé :) HENRY » (1).

Cette promesse du roi fut promptement réalisée, car Massiou (2) nous apprend que les régiments venus de Bretagne et d'Anjou, furent répartis dans les places fortes d'Ecoveux, Matha, Aulnay, Chizé, la Foye-Montjault, Dampierre et Villeneuve-la-Comtesse, qui furent amplement pourvues d'armes et de soldats. A partir de ce moment, les efforts des protestants pour s'emparer de ce château demeurèrent vains, ainsi que nous le fait connaître M. Briand dans la *Vie de Mlle Pauline de Saint-André de la Laurencie de Villeneuve*, dont la mère, née de la Laurencie, avait épousé Augier de Saint-André : « Au commencement du XVII^e siècle, en 1621, le seigneur de Villeneuve-la-Comtesse se montra encore digne de ses ancêtres ; attaqué par les protestants, il soutint plusieurs assauts. Fidèles à sa voix, les habitants de Villeneuve et Villenouvelle, qui formaient la garnison du château, jugèrent de se laisser ensevelir sous ses ruines, plutôt que de

(1) Guillonnet-Merville, *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angély*, p. 93.

(2) *Histoire politique et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, t. IV, p. 46.

se rendre. Cet intrépide dévouement à la cause du roi déconcerta l'ennemi, qui leva le siège. Louis XIII, après avoir soumis Saint-Jean-d'Angély, était venu coucher deux nuits au château de Villeneuve, et adressa aux habitants les plus flatteuses félicitations pour leur bravoure et leur fidélité » (1).

Nous trouvons dans la *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, 2^e partie, page 220, publiée en 1839, la description suivante de ce qui subsistait alors : « Une fort belle tour, qui dominait tout le pays, était flanquée de deux gros bastions ; de larges et profondes douves entouraient le château ; on y voyait encore des vestiges de rempart et de batteries, qui démontraient que le château de Villeneuve avait été une place très forte ».

Cette description, exacte à cette époque, ne l'est plus aujourd'hui. Mlle Sophie de Saint-André, dont la mère avait hérité du château de Villeneuve, a vendu en 1843 ce domaine à M. Lecuillier, qui a mis le donjon et le reste des fortifications au niveau de ses bâtiments d'habitation et de servitude. Il n'est presque plus traces de douves, et l'aspect de cette ancienne et redoutable forteresse, présente maintenant comme le dit d'Aussy (2), celui de la demeure la plus champêtre, où rien ne rappelle les seigneurs du Moyen âge, les créneaux, les engins de défense, les triples voûtes, la chambre des chartes, du trésor, la salle des gardes, la salle d'armes, les magasins de vivre et de fourrage, l'immense cuisine, et ce fastueux appareil de luxe grossier si loin de nos mœurs, de nos goûts et de nos usages, et que notre civilisation et nos lois ne peuvent plus tolérer.

Les premiers seigneurs de Villeneuve-la-Comtesse paraissent avoir été les Guillaume, ducs d'Aquitaine, comtes du Poitou, qui possédèrent Villeneuve pendant deux siècles. A cette époque, cette localité s'appelait « Ville-

(1) D'Aussy, *Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, p. 599 et 600.

(2) *Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, p. 601.

neuve-d'Argenson (1) ». Après la mort de la dernière héritière des Guillaume, Eléonore d'Aquitaine, comtesse du Poitou, Villeneuve prit le nom de Villeneuve-la-Comtesse (2), nom que cette bourgade porte encore de nos jours. Villeneuve passa ensuite aux descendants d'Eléonore d'Aquitaine, à savoir Henri II d'Angleterre, Richard Cœur de Lion et Jean sans Terre. Le mariage de la fille de ce dernier avec un fils du comte de la Marche et d'Angoulême, transmet à cette famille la propriété de la comtesse de Villeneuve. L'un d'eux, nommé Hugues de Taulnay, écrivit au château même de Villeneuve-la-Comtesse, la charte suivante :

« Hugues de Taulnay, à tous ceux qui verront la présente charte.

« Salut en Celui qui est le vrai salut, à perpétuité.

« Sachent tous, présents et à venir, que comme une contestation s'était élevée entre nous et Frère P. Bos, alors Commandeur de la Maison des Templiers des Epaux, qui avait procuration générale et mandat de Frère G. de Brees, alors grand prieur de la province d'Aquitaine, pour tout ce qui pourrait survenir dans la commanderie des Epaux, ainsi que cela apparaît des lettres-patentes du dit grand prieur, sur ce que nous disions que le dit Commandeur et les FF. nous avaient fait beaucoup de tort en recevant et hébergeant indifféremment les gens d'église et du clergé de notre terre, dans leur maison, parce que nous prétendions avoir des droits sur ces hommes ; et, au contraire, le dit Commandeur et les dits FF. nous reprochaient de leur avoir causé quelques préjudices. Et comme, d'autre part, il était intervenu une transaction, nous leur avons octroyé, sur l'avis d'hommes éclairés, une charte scellée, les autorisant à recevoir et héberger tous hommes indistinctement, excepté les nôtres et ceux de nos feudataires ; et par la

(1) Bibliothèque Nationale. Fonds Dupuy, t. DCCCV, p. 104.

(2) Brodud, *Histoire de Tonnay-Charente*, p. 94.

même charte, nous avons concédé aux dits Frères et à leurs cohabitants, pour le salut de notre âme et de celles de nos aïeux, tout droit et toute liberté de prendre et d'user de tous les animaux, tant dans les pacages que dans les bois, eaux, terres, plaines et autres communs, à perpétuité, et en toute paix et sécurité, sans qu'il leur fut jamais fait aucune injure ou difficulté. Je leur donnais, en outre, dix sols de cens perpétuel sur Didone, payables à eux ou leurs mandataires, à la Saint Michel, à Didone, chaque année, et s'ils ne les recevaient pas, le dit jour, on leur adjugerait cinq sols en surplus. Mais, un différend s'étant de rechef produit entre nous, sur le même sujet, le Commandeur et ses FF. condescendant à notre volonté et à l'avis de nos communs amis, se sont engagés à ne recevoir aucun homme de notre terre et seigneurie de Didone, sans notre autorisation ou celles des nôtres, mais ils conserveront sans être inquiétés ceux auxquels ils ont déjà donné l'hospitalité. Et pour que cette transaction soit plus ferme, j'ai confirmé la présente charte par l'apposition de notre scel.

« Donné à Villeneuve-la-Comtesse, la veille de N.-D. de septembre 1232 » (1).

On voit que messire Hugues de Taulnay n'était pas très exigeant. Il mourut en 1244, ne laissant que des filles. Par suite du mariage d'une de ses filles avec un descendant des comtes d'Eu, la châtellenie de Villeneuve appartint ensuite à cette famille, ainsi qu'il résulte du contrat suivant passé entre Jehanne De Mello et son fils Raoul, comte d'Eu et de Guines : « Nous, Jehanne De Mello, comtesse d'Eu, faisons savoir à tous, que comme par certain accord entre nous et nostre cher fils Raoul, comte d'Eu et de Guines, connétable de France, etc... nous a ballié par ses lettres le chastel et chastellenie de Villeneuve, la ville de Belleville, etc... Donné au château de Beauche le 8 janvier de l'an de grâce 1346 » (2).

(1) Brodud, *Histoire de Tonnay-Charente*, p. 94.

(2) *Archives historiques du Poitou*, t. XIII, p. 309.

Ce connétable ayant été décapité le 19 novembre 1350, ses biens furent confisqués au profit de la Couronne. Villeneuve, comme Belleville, fut alors attribué à Marguerite de Valois, fille de Charles VI, qui épousa en 1427 Harpedanne, 3^e du nom. Après la mort de leurs descendants, la châtellenie de Villeneuve revint à la Couronne. Ce fut d'ailleurs de courte durée. François I^{er} la donna en paiement au sieur Chrestien Chambray, capitaine des archers de la garde du corps, pour 3.000 royaux d'or, dont il lui était redevable (1). Quelques années plus tard, vers 1552, elle fut vendue à Jean de la Chambray (2), qui la céda à son tour, en 1560, à son gendre François de la Laurencie (3).

La châtellenie appartint alors à cette famille.

Les descendants, dont nous donnons ci-dessous la liste, furent seigneurs de Villeneuve jusqu'à la Révolution (4).

François de la Laurencie, 1560 à 1570.

Henry de la Laurencie, 1570 à 1594.

Gabriel de la Laurencie, 1594 à 1612.

François de la Laurencie, 1612 à 1663.

Henry de la Laurencie, 1663 à 1682.

Pierre de la Laurencie, 1682 à 1719.

Charles-Henry de la Laurencie (5), 1719 à 1772.

Charles de la Laurencie, 1772 à 1793.

La fille de ce dernier, décédée à la Rochelle, en 1860, âgée de 90 ans, avait épousé, vers 1792, Pierre Augier de Saint-André qui posséda le château, de 1793 à 1843.

(1) Dugast-Matifeux, *Etat du Poitou sous Louis XIV*; p. 163.

(2) Archives de la Vienne, C, 343.

(3) Bibliothèque de la Rochelle. Manuscrit n° 678, folio 6, pièce sur parchemin.

(4) Archives de la Vienne, C, 343, et H. 34. — Archives municipales de Villeneuve-la-Comtesse. *Etat civil*.

(5) Un de ses enfants, Charles-César, né à Villeneuve, le 30 octobre 1744, devint évêque de Nantes.

Cette propriété passa ensuite (1843) aux mains de MM. Lecuillier et ceux-ci la possèdent encore de nos jours.

Les armes des la Laurencie étaient : *d'azur à un aigle d'argent à deux têtes, le vol abaissé* (1).

Saint-Etienne-la-Cigogne, 1^{er} janvier 1917.

Henry DEMELLIER.

(1) Guillonnet-Merville, *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angély*, p. 93.

BIBLIOGRAPHIE POITEVINE

Paul Van der CRUYSSSEN

(1825-1906)

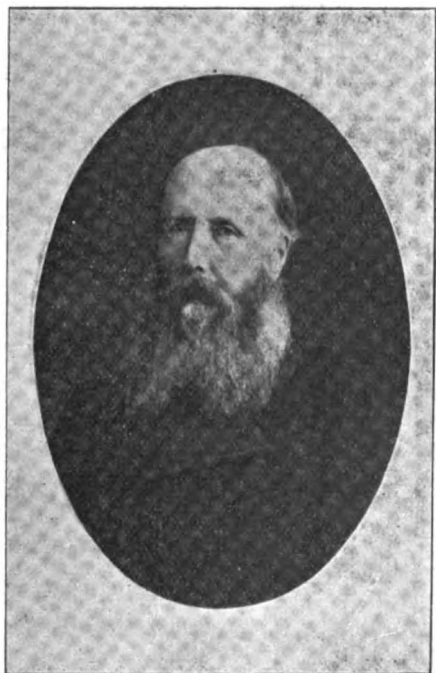
Van der CRUYSSSEN (Paul-Victor-Ernest), né à Besançon (Doubs), le 7 janvier 1825, — fils de Constantin-Liévin Van der Cruyssen, lieutenant de grenadiers au 4^e régiment de ligne (1) et de Geneviève-Céleste Jousseau, marié à Camille-Maria Grimault, — est décédé à Niort le 1^{er} juin 1906.

Nommé percepteur-surnuméraire des Contributions directes par arrêté ministériel du 9 octobre 1848, il fut successivement percepteur à Rom (1853), Fenioux (1854), Souvigné (1859), Frontenay-Rohan-Rohan (1862) et à Niort (1885).

Il fut président du Comité départemental de l'Association fraternelle de prévoyance des percepteurs et receveurs municipaux dans les Deux-Sèvres (1884) et conserva ces fonctions jusqu'à son décès ; directeur-adjoint de la Caisse d'épargne (1892) ; membre de la Commission des Musées (1892) et en devint trésorier, puis président (1906) ; membre du Comité d'inspection et d'achat de livres de la Bibliothèque municipale (arrêté ministériel du 27 mars 1894).

Il fit partie de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres (1886) :

(1) Il était capitaine et officier de la Légion d'honneur, lorsqu'il prit sa retraite et vint se fixer à Niort ; un article nécrologique lui fut consacré dans la *Revue de l'Ouest*, n^o du 6 mai 1856.



PAUL VAN DER CRUYSEN

de la Commission météorologique des Deux-Sèvres (1891) et remplit les fonctions de trésorier ; de la Société du Costume poitevin dont il fut président dès sa fondation (1894) ; de la Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution française (1904) ; du Comité des sites et monuments pittoresques (1905) ; il était membre fondateur de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres (1905).

Après avoir pris sa retraite de percepteur de première classe, Paul Van der Cruyssen se fixa à Niort et consacra ses loisirs aux études historiques et au folklore. Il a publié un certain nombre d'essais et d'opuscules dont nous donnons plus loin la liste. Quelques-uns de ces essais sont signés des pseudonymes Plock, Bénévent ou B. ; d'autres, publiés en collaboration avec M. Henri Clouzot, portent la signature *Plick et Plock*. Nous ne mentionnons pas, dans notre nomenclature, un certain nombre d'articles insérés dans l'*Intermédiaire des chercheurs et curieux*, de 1900 à 1905, dont quelques-uns en collaboration avec C. de Saint-Marc ; ces articles sont signés *P. V. et de St-Marc*, *P. V. et C. de St-Marc*, *P. V. et de St-M.*, *P. Van der Cruyssen*, *P. V.*

Il était officier de l'Instruction publique (arrêté du 29 mai 1903).

1. [Bibliographie.] *Dictionnaire héraldique*, de M. Charles Grandmaison.

Revue de l'Ouest, 8 avril 1852.

2. La messe nocturne, conte. (Signé : V. d. C. [Van der Cruyssen]). Le curé de Parthenay-le-Vieux. (Signé : Léo Desavre.) — *Saint-Maixent, impr. de Reversé*, (s. d.). In-8°, 3 p.

(Extrait du *Bull.* de la Société de statistique, sciences,

lettres et arts des Deux-Sèvres, t. iv (1879-81), p. 165-167.)

3. Traditions populaires. Le petit bonhomme Trinquet, conte poitevin. (Non signé.) — *Melle, impr. de E. Lacure, 1882. In-8°, 7 p.*

(La couverture imprimée sert de titre. — Reproduit dans la *Revue de l'Ouest*, 6 novembre 1883. — C'est à tort que nous avons attribué cet opuscule à C. de Saint-Marc, dans le *Bull. de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, 1^{er} et 2^e trim. de 1916, p. 205.)

4. [Lettre adressée à M. Jos. Berthelé, directeur de la *Revue poitevine et saintongeaise*, au sujet des deux dolmens d'Amuré.]

Revue poit. et saint., t. 1^{er} (1884-85), p. 124-125.

5. Comment le petit cochon de saint Antoine put entrer en paradis. (Signé : B.)

Mémorial des Deux-Sèvres, 1^{er} janv. 1885.

6. La pluie à Royan.

Mémorial des Deux-Sèvres, 15 août 1886.

7. Un lieu fortifié au bois de la Tranchée, près Niort.

Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 186-187.

8. Note sur un fragment de roche polie présenté par M. Lévrier, à la séance du 10 décembre 1888. (Non signé.)

Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 228-229.

9. Emplacement de la chapelle de Notre-Dame de Recouvrance.

Bull. de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres, t. vii (1888-90), p. 286-287.

10. Conte pour les grands enfants. (Signé : Plick et Plock.)
Le Niort artiste, 1889-90, p. 3.
11. Récit d'un bleu. (Signé : Plick et Plock.)
Le Niort artiste, 1889-90, p. 10-11, avec une grav.
12. Une page de la légende dorée. (Signé : Plock.)
Le Niort artiste, 1889-90, p. 18-20.
13. Une vision d'Ahasverus. (Signé : Plock.)
Le Niort artiste, 1889-90, p. 57-58, avec une grav.
14. Chronique du temps passé. Le siège de Niort en 1569.
(Signé : Plock.)
Le Niort artiste, 1889-90, p. 81-82, 104, 111-112, 127-128, 136 et 143-144.
15. Petite mouche des bois, ballade en prose. (Signé : Plock.)
Le Niort artiste, 1889-90, p. 108, avec une grav.
16. Pour les pauvres. (Signé : Plick et Plock.)
Le Niort artiste, 1889-90, p. 138-139.
17. Dans nos plaines. (Signé : Plock.)
Le Niort artiste, 1889-90, p. 175.
18. Niort à travers les rues, par Charles Bernard, avec texte, notes et commentaires historiques par P. Plock. — *Niort, impr. de Gravat-Echillet et Lemerrier*, 1890. In-fol., 35 p. et 10 pl. lithogr.
19. L'Ageasse. (Signé : P. Plock.)
L'Ageasse, revue littéraire, n° 2, 19 avril 1891, p. 13-15.
20. [Lettre relative à la séance de la Société de statistique du 4 novembre 1891. (Signé : X..., membre de la Société de statistique.)

Mémorial des Deux-Sèvres, 12 nov. 1891.

21. Rapport sur la végétation.

Bull. de la Commission météorologique des Deux-Sèvres,
1892-93, p. 56.

22. Tableaux donnant la date du ban des vendanges dans
le Vendômois, de 1677 à 1866.

Bull. de la Commission météorologique des Deux-Sèvres,
1892-93, p. 57-58.

23. Bibliographie. *Gaignières, ses correspondances et ses col-
lections de portraits*, par Charles de Grandmaison.

Mémorial des Deux-Sèvres, 18 février 1893.

24. Imprécation, rédemption.

Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n° 1,
23 déc. 1893.

25. Rapport sur la sécheresse de 1893.

Bull. de la Commission météorologique des Deux-Sèvres,
1893-94, p. 22-26.

26. Note sur la terrasse du quartier [de cavalerie à Niort].

Mémorial des Deux-Sèvres, 3 mars 1894.

27. [Un appel de la Société du Costume poitevin.]

Journal de Loudun, 1^{er} avril 1894.

28. Le Thermodon-Penthésilée.

Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n° 2,
25 déc. 1894.

29. Observations relatives à la végétation en 1894.

Bull. de la Commission météorologique des Deux-Sèvres,
1894-95, p. 18-19.

30. La place de la Brèche [à Niort] et la pyramide du
comte d'Artois, par M. Van der Cruyssen, avec des-

sins de M. Arthur Bouneault. — *Niort, L. Clouzot, 1895. In-8°, 38 p.*

(Le faux-titre porte : *Pyramide du comte d'Artois. — Compte rendu par I. N. [Henri GELIN], Mémorial des Deux-Sèvres, 6 août 1895.*)

31. Petits faits de l'histoire de Niort pendant les 30 premières années de ce siècle.

Mémorial des Deux-Sèvres, 19 et 21 mars 1895.

32. Un peu d'histoire naturelle. A propos des crocodiles de M. Pernelet.

Mémorial des Deux-Sèvres, 15 octobre 1895.

33. Bibliographie. *Histoire des institutions monarchiques dans le royaume latin de Jérusalem, 1099-1291*, par M. Gaston Dodu.

Mémorial des Deux-Sèvres, 28 et 30 novembre 1895.

34. Le lys d'Yvonne, légende bretonne.

Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n° 5, 31 déc. 1895.

35. Rapport sur la mortalité à Niort, pendant les mois de janvier et février 1895, par suite de l'influenza épidémique.

Bull. de la Commission météorologique des Deux-Sèvres, 1895-96, p. 55-58. — Reproduit sous ce titre : Les ravages de l'influenza à Niort en 1895, dans le Mémorial des Deux-Sèvres, 8 août 1896.

36. La sépulture gallo-romaine de Fomperron.

Mémorial des Deux-Sèvres, 20 février 1896.

37. Union des femmes de France. [Compte rendu de la conférence de M. Dodu sur *Jeanne d'Arc.*]

Mémorial des Deux-Sèvres, 9 mai 1896.

38. Union des femmes de France. *Les jeux olympiques*, conférence de M. le docteur Largeau.
Mémorial des Deux-Sèvres, 19 mai 1896.
39. La baie de Pontailac à Royan.
Mémorial des Deux-Sèvres, 21 juillet 1896.
40. Les Coqs.
Mémorial des Deux-Sèvres, 1^{er} août 1896.
41. Variations sur la chanson de saint Crépin.
Mémorial des Deux-Sèvres, 10 octobre 1896.
42. Les puits et les galeries de la côte de Royan.
Mémorial des Deux-Sèvres, 27, 29, 31 octobre et 3 nov. 1896.
43. Un mariage à Niort en 1380.
Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n° 8, 31 déc. 1896.
44. [Conférence sur] Niort ancien et moderne (fragment) ; la peste de 1603.
La Tradition en Poitou et Charentes. Paris, 1897, in-8°, p 441-443. — Compte rendu par D ..., *Mémorial des Deux-Sèvres*, 27 juin 1896.
45. Les rues de Niort.
Le Républicain de l'Ouest, 3 avril 1897.
46. Les hôtels de ville de Niort. [A propos de la pose de la première pierre du nouvel hôtel de ville, le 27 avril 1897, par M. Félix Faure, président de la République Française.]
Mémorial des Deux-Sèvres, 17 avril 1897.
47. Enquête sur le *cyspelus murarius* ou martinet des murailles. (Signé : Marphurius.)

Mémorial des Deux-Sèvres, 29 mai 1897.

48. Un écho des fêtes de Niort : La marche à l'Etoile ; le Sphinx.

Mémorial des Deux-Sèvres, 12 juin 1897.

49. Châtelailлон ; le passé, le présent, l'avenir.

Mémorial des Deux-Sèvres, 1^{er} et 6 juillet 1897.

50. Lettre de Royan (2 septembre 1897).

Mémorial des Deux-Sèvres, 4 septembre 1897.

51. Le tramway de la Grande-Côte.

Royan, 18 sept. 1897. — Reproduit quatre fois dans ce même journal, 8 sept. 1898, 26 juillet 1899, 9 et 18 août 1901.

52. Les funérailles d'un dompteur.

Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n° 9, 25 déc. 1897.

53. Note sur la végétation pendant l'année 1897.

Bull. de la Commission météorologique des Deux-Sèvres, 1897-98, p. 27-28.

54. Les archives municipales de Niort [A propos de l'*Inventaire* dressé par A. Briquet, qu'il est question de faire éditer].

Mémorial des Deux-Sèvres, 5 mars 1898.

55. Maison où est née M^{me} de Maintenon, rue Victor-Hugo, n° 19, à Niort.

Le Courrier mensuel, 2^e année, n° 6, mai 1898, p. 4-5, avec une grav. d'après le dessin de Arthur Bouneault.

56. Pendant qu'au loin passaient les tambours.

Echo-Revue, n° 4, 15 juillet 1898, p. 31-32.

57. La succession de Jean Thierry.

Mémorial des Deux-Sèvres, 19 et 21 juillet 1898.

58. Notes sur le château, le donjon et la topographie du vieux Niort.

Le Courrier mensuel, 2^e année, n° 8, juillet 1898, p. 5-7 ;
n° 9, août, p. 6-8 ; n° 10, sept., p. 6-8 et n° 11, oct.,
p. 5-8, avec une grav.

59. Autour de nos villas.

Royan, 3 sept. 1898. — Reproduit dans le même journal,
20 juillet 1899.

60. La consigne pendant les incendies [A propos de l'incendie de Saint-Florent]. (Signé : Un Niortais.)

Mémorial des Deux-Sèvres, 13 octobre 1898.

61. Inauguration du médaillon d'Emile Dutiers à Echiré. (Signé : Plock.)

L'Ouest artistique et littéraire, n° 103, 15 nov. 1898, p. 102-103.

62. Le château du Coudray-Salbart.

Le Courrier mensuel, 2^e année, n° 12, nov. 1898, p. 4-5,
avec une grav.

63. Bibliographie. *Légendes de sorcellerie*, par H. Gelin.

Mémorial des Deux-Sèvres, 13 décembre 1898.

64. Insomnie.

Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n° 10,
24 déc. 1898.

65. Un miracle à Eleusis, idylle antique.

Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n° 10,
24 déc. 1898.

66. Bibliographie. *Madagascar. Homère et la civilisation mycénienne*, par François Du Mesnil.

Mémorial des Deux-Sèvres, 9 mai 1899.

67. Bibliographie. *La chasse au vol et la loi du 3 mai 1844*, par M. Gaston de Saint-Marc.
Mémorial des Deux-Sèvres, 17 juin 1899.
68. Bibliographie. *Françoise d'Aubigné, étude critique*, par H. Gelin.
Mémorial des Deux-Sèvres, 16 juillet 1899.
69. Notes topographiques sur Royan et ses environs.
Royan, 29 août 1899.
70. Petits amateurs [de tableaux]. (Non signé.)
Royan, 1^{er} septembre 1899.
71. Les puits et galeries de Pontaillac, Nauzan et Saint-Serdolin.
Royan, 5 septembre 1899.
72. Notes d'un vieux baigneur. Soulac.
Royan, 11 septembre 1899.
73. Notes d'un vieux baigneur. Saint-Georges-de-Didonne.
Royan, 18 septembre 1899.
74. Notes d'un vieux baigneur. Pontaillac, Nauzan, la Grande-Côte.
Royan, 27 septembre 1899.
75. Notes d'un vieux baigneur. Royan.
Royan, 29 septembre 1899.
76. La Commission météorologique des Deux-Sèvres.
Mémorial des Deux-Sèvres, 7 novembre 1899.
77. Une maison hantée.
Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n° 11, 24 déc. 1899.
78. De l'importance des études météorologiques.

Bull. de la Commission météorologique des Deux-Sèvres,
1899-1900, p. 12-16.

79. Pèlerins et pèlerinages (Deux-Sèvres).

Revue des traditions populaires, t. xv (1900), p. 62.

80. Les cris et les bruits dans nos campagnes.

Mémorial des Deux-Sèvres, 3 février 1900.

81. Une stèle commémorative. [Au sujet d'un dessin de
Arthur Bouneault et de son projet de faire élever à
Chizé un monument commémoratif de la prise de
cette localité par Du Guesclin, le 24 avril 1370.]

Mémorial des Deux-Sèvres, 8 mars 1900.

82. P. Van der Cruyssen. Les miettes de l'histoire (12
mars 1900). — *Niort, impr. de Th. Mercier*, 1900.
In-8°, 20 p.

(Extrait non spécifié du *Mémorial des Deux-Sèvres*, 22,
24 et 27 mars 1900.)

83. Bibliographie. *Amable Ricard*. par M. Emile Breuillac.

Mémorial des Deux-Sèvres, 29 mars 1900.

84. Notes sur la construction de la caserne de cavalerie
de Niort au XVIII^e siècle.

Mémorial des Deux-Sèvres, 19 juin 1900.

85. Un fait-divers en 1855. [Un ours énorme, échappé
d'une ménagerie, parcourt les environs de Coulon-
ges-sur-l'Autize.]

Mémorial des Deux-Sèvres, 4 septembre 1900.

86. Les nuées à Royan.

Royan, 6 septembre 1900. — Reproduit dans le même
journal, 28 sept. 1901.

87. Fin de saison à Royan.

Mémorial des Deux-Sèvres, 22 septembre 1900.

88. Note de la Commission des musées de la ville de Niort. [Acquisition de plans détaillés de monuments projetés ou exécutés à Niort au commencement du XIX^e siècle.]

Mémorial des Deux-Sèvres, 23 octobre 1900

89. Un registre de cens et rentes inféodés, dus au roi de France au XVIII^e siècle, par plusieurs habitants de Niort [acquis pour la Bibliothèque municipale de Niort].

Mémorial des Deux-Sèvres, 22 novembre 1900.

90. Zdenko. Fragment des Mémoires d'un gentilhomme russe exilé en Sibérie.

Mémorial des Deux-Sèvres, supplément littéraire, n^o 12, 25 déc. 1900.

91. Le musée lapidaire de l'ancien hôtel de ville de Niort.

Mémorial des Deux-Sèvres, 7 mars 1901.

92. Fantaisie philosophique. Les vieux balais.

Mémorial des Deux-Sèvres, 9 juillet 1901.

93. Les chiens à Royan.

Royan, 27 août 1901.

94. Calme plat.

Royan, 2 septembre 1901.

95. Pontaillac.

Royan, 4 septembre 1901.

96. Journal du siège de Royan, d'après des lettres inédites.

Royan, 10, 17, 19 et 21 septembre 1901. — Reproduit dans le *Mémorial des Deux-Sèvres*, 12, 14, 16 et 19 novembre 1901.

97. [La chèvre, vieille chanson poitevine en patois de la Gâtine.]

Revue de Saintonge et d'Aunis, bulletin de la Société des Archives historiques, t. xxi (1901), p. 348-349.

98. L'Arcadie.

Mémorial des Deux-Sèvres, 3 et 5 juillet 1902.

99. Lanterne magique.

Royan, 22 et 23 septembre 1902.

100. Bibliographie. Article de M. C. de Saint-Marc sur Melle, dans le *Monde illustré*, n° du 1^{er} novembre 1902.

Mémorial des Deux-Sèvres, 11 novembre 1902.

101. Bibliographie. *La Rochelle pittoresque*, par Suzanne.

Mémorial des Deux-Sèvres, 29 novembre 1902.

102. Dans nos campagnes. Le pain ; les moulins à vent.

Mémorial des Deux-Sèvres, 3 janvier 1903.

103. Musée de l'ancien hôtel de ville [de Niort. Morceau de bois trouvé dans les fouilles faites en octobre 1902, sur la place de la République, à Paris.]

Mémorial des Deux-Sèvres, 31 octobre 1903.

104. Les ossements de la chapelle de l'Oratoire. [A propos des ossements trouvés en exécutant certains travaux à la Bibliothèque de Niort.]

Mémorial des Deux-Sèvres, 8 mars 1904.

105. Archéologie. [Armoiries des Suyrot de la Socquetière.]

Mémorial des Deux-Sèvres, 16 juin 1904.

106. Les oiseaux des champs.

Mémorial des Deux-Sèvres, 21 juillet 1904.

107. Un nouveau plan de la ville de Niort. [Plan histori-

que de Niort, XI^e-XVIII^e siècles, dessiné par Henri Clouzot ; juin 1904. (Bibliothèque municipale.)]

Mémorial des Deux-Sèvres, 9 août 1904.

108. Lettre de Royan (Les roches de Vallières).

Mémorial des Deux-Sèvres, 6 septembre 1904.

109. Bibliographie. Cens et rentes dus au Comte de Poitiers, à Niort, au XIII^e siècle et Etat de Niort au XIII^e siècle, par Henri Clouzot.

Mémorial des Deux-Sèvres, 22 novembre 1904.

110. Bibliographie. *Etat des personnes qui ont fait modifier leurs noms patronymiques, par addition, substitution ou autrement ; décrets de 1871 à 1900.* par M. C. de Saint-Marc.

Mémorial des Deux-Sèvres, 6 décembre 1904.

111. La plantation d'un arbre [d'un marronnier dans le jardin de la place de la Brèche] à Niort.

Mémorial des Deux-Sèvres, 28 février 1905.

112. Causerie pharmaceutique. L'acide formique.

Mémorial des Deux-Sèvres, 30 mai 1905.

113. Don au Musée de Niort. [Briques émaillées du château d'Oiron, sorties des ateliers de Nevers.]

Mémorial des Deux-Sèvres, 5 septembre 1905.

114. Bibliographie. *Un voyage à l'île de Cordouan au XVI^e siècle*, par Etienne Clouzot.

Mémorial des Deux-Sèvres, 30 novembre 1905.

BIOGRAPHIES : I. Nécrologie [Van der Cruyssen], par H. G. [Henri Gelin] (*Mémorial des Deux-Sèvres*, 7 juin 1906) ; — II. [Discours prononcé sur la tombe de Van der Cruyssen, par Moutte] ; — III. [Discours prononcé sur la tombe de Van der Cruyssen, par

C. de Saint-Marc] (*Mémorial des Deux-Sèvres*, 9 juin 1906) : — IV. [Eloge funèbre de Van der Cruyssen, par Emile Breuillac] (*Mémoires de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres*, t. II (1906), *procès-verbaux*, p. XXX).

En outre, Paul Van der Cruyssen a laissé, à l'état de manuscrits, de nombreux essais dont voici les principaux : Contes pour mes petits enfants : *Histoire du géant Korikolo et d'Achmet* ; *Cinquième voyage de Simbad le marin à la recherche du cheval ailé* (1^{er} juillet 1890) ; *Une page de la vie du petit Jésus, tirée des Evangiles de l'enfance* (vers 1894) ; *Autobiographie du pauvre petit Yéni* (1897) ; *Aventures du capitaine Magon le Sidonien* (1898) ; *Le chat botté à Royan* (9 oct. 1899) [Couronné par les *Annales politiques et littéraires* en 1902] ; *Histoire de Zanetto et de la belle Fiammetta* (29 mars 1901) ; *L'âne qui parlait* (28 juin 1901) ; *Le prince Trésor* (9 sept. 1901) ; *Histoire véridique de la petite Moucheronne et de la fée des Noisettes* (24 août 1902) ; *Histoire de Jean de Lanillis et de Mlle Hugnette* (27 juin 1904). — *Histoire véridique du bon saint Antoine, précédée d'un monologue en manière de préface*. — *Note sur la Sèvre Niortaise*. — *A propos des dialogues philosophiques d'Ernest Renan* — *Notes sur la géologie de la pointe de Fouras*. — *Comment se fit dans la commune d'Ardin, canton de Coulonges-sur-l'Autize, le vote du 2 décembre 1852. Récit d'un témoin oculaire*. — *Nécrologie de Patrice Prével, médecin au Busseau (1823-1880)*. — *L'hiver, monologue en mineur* (janvier 1887). — *Un ministre à Niort* (vers 1891). — *Les chrétiens dans le cirque* (vers 1892). — *Vie et aventures du docteur Nonet* (14 avril 1895). — *Une suite à la légende de Lohengrin* (vers 1895). — *La Source, idylle* (21 juillet 1895). — *L'homme au Renard [décédé à l'hôpital de Niort, le 18 déc 1895]* (20 déc. 1895). — *Naïa, légende bretonne* (1895). — *Saucrat et Sans-Trippes (Socrate et sa femme), en patois poitevin [En collaboration avec Alphonse Farault]* (1896). — *Notes sur la vicaria Basiasencis [Frontenay-Rohan-Rohan]* (1896). — *Conférence du 27 juin 1896 faite à l'Union des femmes de France. [Niort au XV^e siècle, Niort moderne]*. — *La Gâtine vue de la montagne du Beugnon-Saint-Paul* (vers 1896). — *Union des femmes de France. Conférence de M. Sieur, du 12*

mars 1897, sur Pasteur. Projections photographiques expliquées par P. Van der Cruyssen. — Sectaire et malotru [à propos de l'incendie du Bazar de la Charité] (1^{er} juin 1897). — Le plan [de Niort] de Pinoteau exécuté par les ordres de Rouget de Gourcez, maire de Niort, de 1770 à 1789 (vers 1898). — La musique (vers 1898). — Le cèdre (vers 1898). — Conférence sur Madagascar faite à l'Union des femmes de France (27 mars 1899). — Le Parlement des religions à l'exposition de Chicago (22 août 1899). — Le lutin du château de la Fresnaie (vers 1900). — Un toast au banquet de la Fraternelle (29 avril 1900). — Histoire du mariage de Salomon avec Belkis, reine de Saba (18 août 1900). — Une page d'Hérodote. Le mariage d'Hercule (10 sept. 1900). — Le rêve et la filiation des idées (29 sept. 1900). — Contribution à l'enquête sur la baguette des sourciers (23 oct. 1900). — Abrégé de l'histoire de la ville de Niort. Conférence (1^{er} nov. 1900). — Allocution prononcée au début de la conférence de M. Léopold Mabileau sur les Œuvres féminines d'intérêt social (28 novembre 1900). — Aventures de Jonas (30 mars 1901). — La Grande-Conche à Royan, marée basse (20 sept. 1901). — Bibliographie. Une dragonnade en Poitou en 1681, par Henri Clouzot (1903). — Réflexions philosophiques sur la vie (18 février 1903). — Allocution prononcée au déjeuner de la Fraternelle, à Arcachon, le 2 juin 1903. — Histoire véridique de Perdutus (saint Pardoux) qui fut un cœur simple (3 janvier 1904). — Inondation à Niort (17 février 1904). — Une séance du cinématographe de la place de la Brèche à Niort (4 mai 1904). — Une fête à Eleusis (31 juillet 1904). — L'ennui (Pièce présentée au concours des Annales politiques et littéraires pour 1905). — Epithalame à l'occasion du mariage de M. et Mme Marcourt, le 2 mars 1905. — Lettres sur les Kabires (31 mars 1905). — Le château de Telouse près Niort Lettre à la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres (31 mars 1905). — Les hirondelles, le martinet cypselus velox (9 août 1905). — Le péché originel (18 sept. 1905). — Allocution prononcée au déjeuner de la Fraternelle, le 29 avril 1906.

Niort, le 23 décembre 1916.

Alphonse FARAUT.

DŒUIL

son église et son prieuré

La paroisse de Dœuil située en Charente-Inférieure, sur la limite du département des Deux-Sèvres, fait partie du canton de Loulay et de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély.

Quel est l'apôtre, qui, le premier, a apporté à Dœuil la parole de Dieu : est-ce un disciple de saint Eutrope, le grand évêque de Saintes ? Est-ce un envoyé de saint Martial, quand ce dernier vint lui-même évangéliser la capitale des Santons ? N'est-ce pas plutôt saint Martin de Tours ? Les nombreuses églises des environs, placées sous son vocable, sembleraient l'indiquer. En l'absence de toute indication précise, nous nous trouvons dans l'impossibilité d'éclaircir ce point d'histoire religieuse et locale.

Mais ce que nous pouvons dire, c'est que, quelqu'en ait été l'artisan, la tâche de celui qui, le premier, prêcha l'évangile dans notre région, dut être bien pénible à remplir : la barbarie et le paganisme, si l'on en croit Saudau, y régnaient en maîtres ; et les nombreux dolmens, qui se trouvaient alors sur le territoire aujourd'hui occupé par la paroisse de Dœuil furent pendant longtemps arrosés du sang des victimes offertes en sacrifice aux idoles. Il fallut cinq cents ans, de l'an 400 à 900, pour que la semence, jetée par les bons ouvriers de la première heure, levât et s'épanouît magnifiquement. Ce n'est que vers 980 (1), en effet, que la vie reli-

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, apud *Archives historiques du Poitou*, t. III, p. 307.

gieuse commençat à se manifester par la fondation de la paroisse ; le pays faisait alors partie du domaine des ducs d'Aquitaine, comtes du Poitou, en résidence tantôt à Chizé, tantôt à Saint-Jean-d'Angély. Ces seigneurs, soucieux des intérêts spirituels de leurs populations, fondèrent dans nombre de localités de la région, des abbayes et des prieurés, dont les religieux furent chargés d'évangéliser les habitants et de cultiver les terres en friche. C'est ainsi qu'Achard (1), fils d'Ebbon, comte du Poitou, fonda en 990 à Dœuil un prieuré de bénédictins, qui fut placé sous la dépendance de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers, créée en 828 par Pépin. Ce prieuré qui ne posséda tout d'abord qu'une maison d'habitation, et quelques terres, devint par la suite propriétaire d'un moulin à eau, d'une grande étendue de terrain et de plusieurs forêts ; tous ces biens provenaient de dons faits par les comtes du Poitou (2).

Vers 995, Achard donna au même prieuré sa terre de Dœuil, avec l'église dédiée en l'honneur de la sainte Vierge, de saints Gervais, Cyprien et Protas, des maisons, moulins et serfs (3).

En 1003, Guillaume V, comte du Poitou, donna lui aussi au prieur de Dœuil, toute la forêt dépendant de la terre de Dœuil « franche de toute coutume et exactions », et concéda au prieuré une immunité appelée « *mala rapina* », en vertu de laquelle les moines pouvaient faire conduire chez eux le sel de leurs salins, sans payer de droits (4).

En 1073, son fils Guy-Geoffroi confia à la même congrégation l'église de Loulay qu'il venait de bâtir, et leur fit don de toute la terre, jusqu'au bois de Dœuil, à charge par eux d'établir auprès de ce bois une petite chapelle. Cet endroit, qui devint par la suite un gros village et le

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, p. 307.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Archives de la Vienne*, H, 34.

siège d'une seigneurie, fut appelé « la ville aux moines », du nom qu'il porte encore aujourd'hui. Cette agglomération compte de nos jours une centaine d'habitants au moins.

En 1080, Guillaume VIII affranchit la terre de Dœuil « des coutumes auxquelles elle était sujette, de même que la famille de la maison des moines, sauf le service militaire (1) ».

En 1125, Vido de Catena et son épouse Constance laissèrent aux moines de Dœuil toutes leurs terres et moulins (2).

Enfin, le 10 février 1336, Raoul, comte d'Eu et de Guine, connétable de France, seigneur de Villeneuve-la-Comtesse, concéda aux bénédictins de Dœuil, les droits de basse et moyenne justice, jusqu'à 60 sols et un denier sur les habitants de Dœuil, le mesurage du blé et du vin, le ban à vin ; il leur donna en outre un « bois appelé *bois de la Leigne*, contenant 41 arpents et 38 perches, avec la garenne, la chasse à lièvres et à conills, et à toutes bêtes à pied pelu » (3).

Le prieuré de Dœuil exerça sa bienfaisante influence sur toute la région. Animés d'un zèle apostolique admirable, les moines initièrent à la vie religieuse les habitants de la contrée, qui étaient venus se grouper autour d'eux, les instruisirent et leur apprirent à cultiver les terres ; ils contribuèrent en outre à la fondation d'un certain nombre de paroisses aux environs. C'est à eux que revint l'honneur d'avoir créé la paroisse de Saint-Etienne-la-Cigogne (4), et construit au XII^e siècle, la belle église romane, dont, à l'heure actuelle, il ne reste plus malheureusement que le chœur et une travée. En vertu d'un droit de patronage, qui lui a été conféré à cette épo-

(1) *Cartulaire de l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers*, p. 309.

(2) *Ibid.*

(3) Archives de la Vienne, H, 34.

(4) Archives de la Charente-Inférieure, C, 101. — Chollet, *Le diocèse de Saintes du XI^e au XVIII^e siècle*, 2^e partie, p. V.

que, par l'évêque de Saintes, le prieur de Dœuil, jusqu'au 16 août 1713 (1), nomma alternativement avec ce prélat, le religieux chargé du service paroissial de Saint-Etienne. Ce dernier recevait chaque année du prieuré de Dœuil la valeur de 200 francs en nature, c'est-à-dire 32 boisseaux de froment et 32 boisseaux de méture (2).

C'est aussi aux moines de Dœuil, qu'est due la construction de l'église de Belleville ; il en est ainsi de la plupart des églises des environs. On ne saurait donc trop honorer la mémoire de ces bons religieux, pour le grand bien spirituel et matériel fait par eux dans notre pays.

Le prieur de Dœuil était nommé par l'abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, et institué par l'évêque de Saintes (3). Dœuil fit partie de l'archiprêtré de Surgères jusqu'en 1713, puis de celui de Saint-Jean-d'Angély à nos jours.

L'église de Dœuil date du XII^e siècle ; elle fut construite par les moines du prieuré ; c'est, après l'église d'Aulnay, le plus beau monument d'art religieux de l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély (4). Il est regrettable qu'il ne soit pas classé parmi les monuments historiques.

Cette église mesure environ cent pieds de long ; l'abside présente cette particularité, que à l'extérieur, elle est pentagonale, et pourvue de douze colonnes, groupées deux par deux, sur chacun des angles, tandis qu'à l'intérieur, elle est semi circulaire. Le sanctuaire a une voûte en cul de four et trois fenêtres ; le doubleau en arc brisé, qui sépare le sanctuaire du chœur, repose sur des faisceaux de trois colonnes, dont les chapiteaux, comme ceux du dehors, n'ont qu'une simple moulure au-dessus du tailloir. Dans le chœur, belle coupole romane hémisphérique sur pendentifs, au-dessus de laquelle se dresse le clocher ; du côté nord, fenêtre plein cintre, dont l'ar-

(1) Archives de la Vienne, H, 34.

(2) Archives de la Charente-Inférieure, C, 101. — Chollet, *Le diocèse de Saintes du XI^e au XVIII^e siècle*, 2^e partie, p. V.

(3) Chollet, *Le diocèse de Saintes du XI^e au XVIII^e siècle*, p. 55.

(4) Gautier, *Statistique du département de la Charente-Inférieure*, p. 216.

chivolte confine à la base de la coupole, entre les deux triangles sphériques avec colonnes engagées et cordon extérieur mouluré à hauteur des impostes ; un peu au-dessous, on voit une sorte d'armoire ou de cachette murée ; du côté du midi, fenêtre identique : en dessous, porte de communication avec le dehors, dont la partie supérieure est composée du linteau sur deux petits encorbellements, formés par l'assise supérieure des pieds droits, ce que l'on appelle arc en forme d'épaule.

La nef comprend trois travées ; les deux plus voisines de la grande porte offrent le type aussi élégant que hardi des voûtes dominicales ou plantagenets à huit nervures, mais sans figurines ; les triples colonnes, extrêmement sveltes, ont été renforcées à l'extérieur au XV^e siècle, par d'énormes et lourds contreforts à glacis. Quant à la travée contigue au clocher, elle porte la voûte normale sur croisée d'ogives ; tout y annonce une reconstruction ; ajoutons que toutes les fenêtres de l'église sont en plein cintre, XII^e siècle. Il est regrettable que le sol de cette église ait été remblayé de plus d'un mètre, comme on l'a constaté par des sondages. Le gracieux élancement des voûtes semble, par là, avoir perdu de son cachet aérien. La façade n'a rien de remarquable, elle se termine en pignon ; les deux angles sont flanqués de lourds contreforts (XII^e siècle) ; dans le tympan se dessine cependant une jolie rosace. Quant au portail, il a été horriblement vandalisé ; dans l'arc en tiers point, dont on ne voit plus que le tracé, on a établi, en sous-œuvre et sur pieds droits, un arc tudor, dont un des claveaux porte la date de 1788. Le clocher est carré ; au premier étage, les faces sont ornées de trois grandes arcatures, aveugles en cintre brisé, très déformées, aux colonnettes engagées ; l'entre-deux de chaque arcature est occupé par une grande colonne, qui se termine à hauteur de sommet des arcatures, par une petite tablette taillée en glacis ; le deuxième étage est éclairé par deux fenêtres plein cintre, longues et étroites, une corniche

avec modillons unis, couronne le tout. La toiture quadrangulaire à un pignon surmonté d'un coq très archéologique, je veux dire rebombé, et qui mériterait d'être éventré, car il doit contenir, conformément à l'usage, des reliques et quelques titres de fondation. La sacristie n'est qu'une ancienne chapelle sépulcrale.

Au-dessus de la porte de l'ancien presbytère construit par les moines, et habité par la famille Fougnet, une pierre encastrée à l'intérieur présente une sorte de médaillon ovale ; en dessous du monogramme du Christ I H S, et des trois clous, on lit : 1645 et plus bas 1751 (1).

L'introduction en France de la religion prétendue réformée vint rompre la belle harmonie que les souverains du Moyen âge, aidés dans leur œuvre chrétienne et civilisatrice par les moines de tous ordres, avaient créé avec tant de peine. Pendant les guerres de religion, Dœuil ne fut pas épargné ; les religieux furent, selon toute probabilité, mis à mort, et leurs biens vendus à Niort sur l'ordre de Jeanne d'Albret, le 29 janvier 1569, en même temps que les autres biens ecclésiastiques de la contrée (2).

Lorsque la tourmente eut pris fin, il fallut relever les ruines qu'elle avait amoncelées. Le prieuré de Dœuil fut reconstitué, mais sous forme de prieuré simple, son domaine étant notablement diminué. Jusqu'en 1713, le prieur continua d'être nommé par l'abbé de Saint-Cyprien de Poitiers, mais il ne résida plus à Dœuil ; le service religieux fut assuré par un prêtre séculier, avec le titre de vicaire perpétuel (3).

Le 16 août 1713, le prieuré fut légué au collège des Jésuites de Saintes (4), avec les charges suivantes : « Quatre curés à payer, deux en nature et deux en nu-

(1) *Bulletin de la Commission des arts et monuments historiques de la Charente-Inférieure*, t. XI, p. 233.

(2) Favre, *Histoire de la ville de Niort*, p. 146.

(3) Chollet, *Le Diocèse de Saintes du XI^e au XVIII^e siècle*, p. 9. — Bonnerot, *Statistique du diocèse de Saintes en 1796*, p. 12.

(4) *Archives de Saintonge et d'Aunis*, t. XXIII, p. 439.

méraire, le tout s'élevant à 950 francs. Cent cinquante boisseaux de méturre, évalués 250 francs, à distribuer annuellement aux pauvres de Dœuil ; à l'abbaye de Saint-Cyprien de Poitiers le marc d'or ou 276 francs ; à l'Etat 536 francs pour les décimes ; au titulaire du bénéfice la somme de 800 francs ; à un frère avec domestique pour faire valoir le prieuré, la somme de 500 francs. » Les charges, bon an mal an, s'élevaient à 3.300 francs, alors que les recettes ne dépassaient pas 3.000 francs ; le prieuré proprement dit rapportant 2.000 francs, et la ferme de la Ville-aux-Moines, 1.000 francs (1). D'où il suit que le budget du prieuré était tous les ans en déficit de 300 fr. Ce que voyant, les R. P. Jésuites de Saintes firent, le 20 juillet 1724, l'acquisition définitive du prieuré de Dœuil pour la somme de 1.400 francs (2).

Se jugeant lésés, les Bénédictins en appelèrent au roi, qui saisit de l'affaire le Parlement de Bordeaux ; à la suite de l'arrêt rendu le 10 juin 1762 par cette juridiction, le Sénéchal de Saint-Jean-d'Angély, Jean de Bonnegens, fit mettre sous séquestre les titres, papiers, bénéfices, meubles, effets du prieuré, ainsi que ses dépendances. Il fallut 15 jours à l'huissier de Dœuil, M. Dumourgue, commis à cet effet, pour faire l'inventaire des terres, chambres, cuisines, granges, brûleries, chais... etc. du prieuré (3).

Quelque temps après, le 10 mars 1763, les Bénédictins, sur l'ordre du roi, reprirent possession de leur prieuré et de leur église, à charge par eux de prêcher tous les cinq ans une mission à Dœuil, et de distribuer chaque année 300 francs aux pauvres de cette paroisse (4).

Mais la Révolution vint interrompre pour eux la possession de ce bénéfice. Du 6 au 18 thermidor an II, le

(1) Archives de la Rochelle, C, 101-102 et Archives de la Vienne, II, 34.

(2) Archives de la Rochelle, II, 13.

(3) Archives de la Rochelle, D, 4, et H, 13.

(4) Archives de la Rochelle, D, 6. — *Revue de Saintonge et d'Aunis*, t. VI (1886), p. 133.

prieuré divisé en cinq lots par Debourdeau, notaire à Dœuil, fut vendu à divers acquéreurs pour la somme totale de 220.000 francs (1).

Le prieuré possédait le moulin situé au nord de l'église ; vingt-trois journaux de terre situés sur la route d'Usséau ; une autre pièce de terre nommée « La Grange » ; le pré du moulin de 12 journaux, le petit pré de 2 journaux, le pré de Nan ou Grand pré de 5 journaux, le pré Roland, le Grand jardin de trois journaux, le bois de la Leigne, le bois de Dœuil, la Chagnée, le Rompis, la Chagnée longue, la petite Chagnée des Roches, la Chagnée de Germond, la Coupe à Vinet, la Chagnée de la Cou-dre (2).

A la même date, la ferme de la Ville-aux-Moines, dépendance du prieuré, fut vendue à André Marchand, de Coivert, pour 14.500 francs. La cure avec ses 12 journaux de pré et ses 10 journaux de terre labourable fut acquise pour la somme totale de 4.500 francs, par les sieurs Pineau, de Dœuil, et Jousselin, de la Jarrie-Audouin (3).

Le prieuré proprement dit, divisé en trois lots, devint la propriété de plusieurs familles. Actuellement, il sert de maisons d'habitations aux familles Viaud Albert, Texier, Fougnet et Roy.

Saint-Etienne-la-Cigogne, le 1^{er} janvier 1917.

HENRY DEMELLIER.

(1) Archives de la Rochelle (Documents non inventoriés).

(2) Archives de la Rochelle, D, 4.

(3) Archives de la Rochelle (Documents non inventoriés).

DOCUMENTS POITEVINS

L'original du document qui suit appartient actuellement à la Bibliothèque du Grand Séminaire de Poitiers, où il semble bien être venu avec les collections manuscrites de feu l'abbé Alfred Largeault, ancien président de la Société de Statistique des Deux-Sèvres.

Il se présente sous l'aspect d'un cahier de 13 feuillets papier (28 centimètres de hauteur sur 21 centimètres de largeur) dont 11 sont consacrés aux « Cens et rentes dus à la Seigneurie de la Tiffardière » (1).

Le manuscrit primitif facilement reconnaissable à l'écriture particulièrement soignée, remonte aux environs de 1550 — probablement à 1553. Il comprend l'énumération en 71 articles des redevances qui formaient à cette époque les revenus féodaux (2) de la seigneurie de la Tiffardière. Ultérieurement, c'est-à-dire dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, ce fond, ce noyau originel a reçu des additions, qui, d'ailleurs, ne semblent pas toutes de la même époque ; c'est ce qui fait que le texte publié mentionne 85 articles.

De plus, toujours dans la deuxième moitié du XVI^e siècle, et vraisemblablement avant 1591, le manuscrit a fait l'objet d'interpolations assez nombreuses et de triple nature, puisqu'on y trouve : 1^o des précisions sur la situation topographique et les confrontations des terres énumérées, 2^o des indications concernant les changements de possesseurs, 3^o des mentions très brèves se référant à des paies de redevances, surtout pendant les années 1570 à 1574.

(1) C^o de Saint-Liguaire, près Niort. Cfr. Em. Breuillac-Laydet, *Saint-Liguaire. Notes du temps passé* (Niort, 1906, in-8°).

(2) Le rédacteur n'a pas distingué les cens des rentes.

A ce dernier point de vue, notre censier aurait donc servi en même temps de livre de recettes.

Ces diverses indications sont assez confuses, certaines sont presque effacées ; il ne paraît pas, d'ailleurs, qu'elles aient été portées sur le manuscrit d'une façon régulière et méthodique.

Le texte publié comprend donc, d'une part, le manuscrit primitif *in-extenso*, en second lieu les articles supplémentaires, et enfin les précisions topographiques, seules indications vraiment intéressantes dans les interpolations (1).

Abbé S. LONGER.

LES CENS ET RENTES DUS

à la Seigneurie de la Tiffardière

S'ensuyvent les cens et rentes dhus à noble homme Jehan Chevalcau, escuyer, seigneur de la Thyphordière (*sic*) à cause du dict lieu, et premièrement à chascune feste Saint Jehan-Baptiste, *commencé le premier payement l'an mil cinq cens cinquante-trois.*

1. Jehan Canyon sur la terre appelée le fief de Lesmeré.
Deux solz, six deniers.
2. Le dict Canyon sur deux pièces de terre assises aux

(1) On a employé l'italique pour signaler tout ce qui ne fait pas partie du texte primitif.

terres de céans, et d'aulture part, à la terre de l'abbaye de Saint Legayre ; d'aulture part, au long du chemyn des cencifves.

Dix denyers.

3. Pierre Thoylhon, sur son marois tenant à la conche Saint Maixent, et d'une part, et d'aulture au pré de Jehan Bernard et d'aulture part au maroys de Durant.

Six denyers.

4. Huguet Chaigneau que tient maistre Jehan Guillem, sur son marois, qui fut Micheau Mallebault.

Mailhe.

5. Jehan du Puys, sur sa maison du port de la Thyphordière.

Deux solz, ung denyer.

6. Loys Thoilhon, sur sa terre qui touche au chemyn de Saint Remy d'une part, et d'aulture, aux terres du seigneur de céans.

Un denyer.

7. Guillaume Doussou que tient Huguet Chaigneau, sur son marois de la Mouscherie tenant d'une part au marois des hoirs feu Phellippon Boys, et, d'aulture, aux héritiers de Sigoigneau.

Deux deniers.

8. Morice Pymor et Jehan Rousseau, sur leur marois de la Mouscherie tenant au marois du Roy Bernard.

Troys mailhes.

9. Jehan Rousseau, sur sa terre Perinet.

Troys mailles.

10. Les héritiers feu Guillaume Careil, sur leur hébergement tenant à la petite Geolle, d'aulture, à la Seyvre.

Six solz, ung denier.

11. Pierre Doussou, sur son maroys et vignes qui fut estourné et par ce,

Deux deniers et ob.

12. Jehan Mathé et Mathurin Nygot et leurs personniers, sur leur pré de la Batailhe, assis près le pont de Maigné, tenant d'une part et d'autre au pré de céans, et d'avant au pré de Maigné.

Deux denyers.

13. Les héritiers feu Mathurin Bonneau, sur sa terre du boys de Souyl, tenant d'une part à la terre de céans, et d'autre à la terre de Jehan de la Reille le jeune, et d'autre à la terre du prévost moyne de Saint Legayre.

Ung denyer.

14. Guillemete Doulxmouline, sur ung quartier de pré ou envyron, assis à la Grand Geolle, tenant d'une part à la Chayntre du seigneur de céans, et d'autre au chemyn par lequel l'on va de la Thyphordière à Maigné, et d'autre à la terre de la Doulxmouline.

Ung denyer.

15. La dicte Doulxmouline et ses parsonniers sur leurs prés de la dicte Geolle tenant d'une part au pré à Guyon de Rezay, seigneur de Saint Remy, d'autre part, et d'autres au pré de l'abbaye de Saint Legayre et d'autres au pré de Bironneau.

Deux denyers.

16. Guillaume Mathé, sur sa terre du fief de Sasseigne tenant d'une part aux terres de Jehan Charretier, et d'autre à sire Pierre de la Roche, et d'autre à la terre de Gorrin, et d'autre à la terre de feu Jehan Després et de feu Jehan Chardi.

Trois denyers.

17. Jehan Mathé et Remy Benoist Dernau sur sa terre, tenant d'une part à la terre du dict Mathé, conte-

nant trois journaux de terre ou envyrón, tenant d'une part à la terre de Gorrin.

V denyers.

- 18 Jehan de Ater, sur son vergier tenant d'une part à la petite Geolle et d'aulture [à] Careil, le chemyn entre deux.

Ung denyer.

19. Le maistre de Pueilbault sur le fief du dict lieu, *aultrement appelé le Fief-Pignon..... estant en vigne tenant au chemyn de Magné à Saint-Remy, d'aulture au fief du seigneur de céans.*

Deux solz, trois denyers.

20. *François Chabot sur son pré qui fut Jouslart apellé la Rye près les maroys de Saint Remy, et près le dict lieu du fief Pignon, ung chemyn entre deux, deux solz, ung denyer de cens, par ce*

II solz I denyer.

21. Jehan du Puys sur son herbegement de la Thyphordière à Jacques Doulx.

Six solz trois denyers.

22. Jehan de la Reille sur sa terre des Housches-Bordiers *tenant d'une part et d'aulture à la terre de Monseigneur, et d'ung bout à la terre de messire Guillaume Gytard (?)*.

Deux deniers et obolle.

23. Le dict Jehan sur sa terre du chemyn de Seraigne près du fief de Sainet Estienne, *tenant d'une part au dict chemyn de Sereigne qui touche le chemyn de la Tiffordière à Niort, et d'aulture, à la terre et fief de Saint-Estienne, et d'aulture à la terre des Mytards (?) de Saint-Leguerre.*

Trois mailles.

24. Benoiste, veufve de Jehan Guérin, sur son maroys, devant Sainet Denys, tenant d'une part au pré de Sainet Denys et d'aulture à Jehan Villain.

Deux denyers.

25. Tenet Jehan Roilhard de Chanteloup et Jehan Villain de Maigné.

Ung denyer.

26. Morice Arnouldet sur l'ousche devant le port de la Thyphordière, qui a Phellippon Bouneau, que tient Guillaume Bazin et Loys Perot Loygnas.

Sept solz.

27. Les hoirs feu Guillaume Tin (?) sur sa terre que tient Jehan Fléaud tenant à la terre du curé de Saint-Legaire, et de la terre de Guillaume de la Reille qui fut à Boutet.

Deux denyers.

28. Les hoirs de feu Jehan Naulin, sur leurs prés tenant, d'une part, aux prés de la dame de Maigné, et, d'autre, au pré de Benoiste veufve de feu Garin, et, d'autre, au pré du seigneur de la Thyphordière.

Six denyers.

29. La dame de Maigné sur ses préz du pont de Maigné, *tenant au chemyn de Maigné à Nyort, d'autre à la Sepvre, d'autre au pré du dict s^r de la Tiffordière.*

Dix denyers.

30. Messire Martin de Rezay sur son pré de la Grand Geölle, tenant au pré et terre du seigneur de la Thyphordière.

Ung denyer.

31. Les hoirs feu André Chauvereau, sur leur terre de Grand Champ.

Deux solz, deux denyers.

32. Phellippon sur sa terre des Housches Bridiers contenant en soy troys boicellées de terre, tenant, d'une part à la terre du seigneur de céans, et d'autre à la terre de Grillard, que tient à présent Jehan de la Règle.

Troys mailles.

33. Jehan Billard, de Saint Remy, sur son maroys assis près le pont de Maigné, contenant troys quartiers ou envyron, tenant d'une part au maroys des Bironneaux, et d'aulture, au maroys de la Chappelle de Saint-Remy, et d'ung bout aux héritaiges de Maigné et, par ce, vingt denyers à deux festes par moictié, qu'est à la feste de l'An neuf et de Saint Jehan Baptiste.

Vingt denyers.

34. Johanne Marquarde et Jehan Bironneau à cause de Jehanne Marquarde sa femme, pour raison d'un marois assis près de la Mouscherie, contenant cinquante pas de largeur, tenant, d'une part, au maroys de Jehan Beuf de Marsay (?) et d'aulture au marois de feu Jehan Atheffort, et d'ung bout au chemyn par lequel l'on va de la Mouscherie à Maigné, et deux journaux de terre ou envyron, tenant d'une part à la terre qui fut Jehan Bernard de Saint Remy, et, d'aulture, à la terre de Johanne Birarde, et d'ung bout à la terre des hoirs feu Jehan Chardon; lesqueulx marois et terre estoyent tenuz par hommaige; et maintenant le dict Bironneau tant pour lui que sa femme et Johanne, femme du dict Bironneau, ont mys chascun an et en chascune feste Saint Jehan Baptiste sur le dict marois et terre appourté à l'houstel de la Thyphordière.

Vingt denyers.

35. Petit Jehan Vigoreulx sur son marois de Saint Denys, tenant d'une part au pré du seigneur de Maigné, et d'aulture part à l'héritage de Yzabeau de Nyort et d'aulture devant la grand escluse de Saint Denys.

Deux solz, six denyers.

A NOËL

S'ensuyvent les aultres cens et rentes deuhes audit

Chevaleau, escuyer, seigneur dudict lieu de la Thyphordière à cause dudict lieu, le jour et feste de la Circoncision Noustre Seigneur.

Et premièrement

36. Les hoirs feu Micheau Fauzière sur leurs maison et vergier de la Roussilhe.

Trois sols, IIII denyers.

37. Les dicts hoirs sur leurs vergier et vigne de la dite Roussilhe.

Cinq solz et une geline (?).

38. Guillemette Brelaise, filhe de feu Jehan Brelay à cause d'elle, sur son hebergement, housche et vergier assis devant le carreffour de la Byonnière.

Cinq solz t.

39. Pierre Guilheminet sur sa terre de Grand Champ que souloyt tenir petit Jehan Marcard et ses parsonniers, *tenant d'une part aux terres de Charles Gentilleau, et d'autre, aux terres de la prévosté de Saint-Liguairé...*

Ung denier.

40. Morice Arnouldet sur son frontyz et vergier, qu'il a heu de Phellippon Boyceau à cause de Johanne Atheforde sa femme, *assis à la Tiffardière, tenant d'une part à l'ousche de Jehan Lagneau, et d'ung bout aux maisons, aux vergiers..... Jehan Millié et Catherine Millé.....*

VII sols, deux chappons.

41. Les héritiers feu Marc du Puys sur leur hebergement et housche qui fut à Jacques Doyn, tenant d'une part au chemyn par lequel l'on va du port de la Thyphordière au moulin dudict lieu et d'autre part au chemyn de la fontayne dudict lieu à la Thyphordière.

Six solz, deux chappons,

III denyers.

42. Les dicts héritiers de Marc du Puys sur leur vigne

de Poupelle *tenant d'une part au fief Rolland que tient l'abbé de Saint-Liguair, et d'ung bout au fief de l'abbaye et d'aulture part au fief de Monseigneur...*

Quattre deniers.

43. Les héritiers feu Guillaume Careil sur leur hebergement tenant à la petite Geolle, *tenant d'une part à la Sayvre et d'aulture au chemyn dudict lieu de la Tiffordière à Maigné et d'aulture au p^eé de la Petite Geolle...*

Six solz.

44. Meriot Guilheminet sur treze seilhons de terre assis sous les Hayres tenant d'une part à la terre feu Loys Arnouldet. et, d'aulture, à la terre de Phellippon Boyceau à cause de sa femme, demy ratz d'avoyne.

Demy ratz d'avoyne.

45. Phellippon Boiceaux à cause de sa terre des Housches Briediers que tient Guillaume Aulbin de Maigné. *tenant de toutes pars aux terres de Monseigneur.....*

Troys ob.

46. La veufve Jehan Milher sur son hebergement de la Thyphordière qui fut Clermont (*ric*), *tenant d'une part, au chemin... dudict lieu de la Tiffordière, et, d'aulture, à l'eau de la Sayvre.....*

Dix huyet deniers, ung chappon.

47. Jehan Cailler sur son boys assis aux portes de la Roucille, qui fut Claveau (*sic*), *tenant d'une part à la Veille Sepvre, et, d'aulture, aurdictes portes, et, d'aulture, au chemyn... de Saint-Leguere à la Rousseille.....*

Deux gellines.

48. Jehan Cailler de la Roucille, sur son hebergement et Cousthaud de la Roucille, *tenant d'une part à..... la Sepvre, et, d'aulture, au chemyn du dict lieu... de la Tiffordière et d'ung bout à la garène de Monseigneur.*

Deux chappons.

49. Ledict Cailler sur leurs héritaiges, qui furent à Marc du Puys et à Morillon.

Troys solz. IIII denyers, et deux chappons et I denyer.

50. Ledict Cailher sur son coustault de la Roussilhe qui fut à Marc du Puys tenant d'une part montant de Jehan Aymer et d'autre part audict Cailher.

Ung chappon et ung denier de cens.

51. Jehan de la Reilhe sur sa terre ou escoynssounée, tenant d'une part au pré de Mons^{sr} Martin de Razay, et d'autre part au chemyn par lequel l'on va de la Thyphordière à Benestz, *et d'autre au chemyn..... de Maigné à Saint-Remy.....*

Six denyers.

52. Jehan de la Reille et ses parsonniers sur leurs terres des Housches Bridiers, *tenant au chemyn..... dudict lieu de la Tiffordière à la Mouscherye.*

Deux denyers, une ob.

53. Item, ledict Jehan et ses parsonniers sur leur terre qui est en allant à Sérigné *tenant d'une part aux terres des Mytards, et, d'autre, aux terres des héritiers feu Filleau (?), tenant d'ung bout au chemyn..... dudict lieu de la Tiffordière à Maigné.*

Troys denyers ob.

54. Guillaume Jacquet et ses parsonniers sur leurs terres du boys de Souyl tenant d'ung cousté à l'escoynssounée de l'abbaye de Saint Legayre, et, d'autre part, au chemyn par lequel l'on va de la Thyphordière à Saint Remy.

Cinq denyers.

55. Les dicts parsonniers sur leur terre tenant, d'une part, au chemyn par lequel l'on va de la Mouscherye à Saint Remy, et, d'autre, à la terre de Messire Martin de Rezay.

Six deniers.

56. Jehan de la Reille sur sa terre dessoubz les Hayres tenant de Pierre Boutet et à la terre de Pierre Guilhemmet.

Sept denyers.

57. Ledit Jehan sur une pièce de terre assis soubz les dicts Hayres tenant à la terre qui fut de l'abbaye.

Six denyers.

58. Le dict Jehan sur sa terre du boys de Souyl tenant à Mathurin Bonneau et, d'autre, à la terre de céans.

Quattre denyers.

59. Phellippon Boyceau sur deux journaulx de terre assis soubz les Hayres, tenant d'ung cousté à la terre de l'abbaye et, d'autre, à la terre de Loys Toylhon.

Deux denyers.

60. Le curé de Saint-Legaire sur quinze seilhons de terre assis à Boyssé que souloit tenir Guillaume de la Reille tenant à la terre de l'abbaye, *et d'autre à la terre de l'Evesquau.....*

Ung denyer.

61. Messire Jehan Bardon de Nyort sur sa terre de Grand Champ, que souloit tenir Phellippon Boyceau, qui est au chief des terres du seigneur de céans.

Quattre deniers.

62. Bauldoyn Chauvereau sur sa terre de Grand Champ.

Vingt-deux denyers.

63. La veufve feu Jehan Milhier doibt à la Noustre-Dame de my aougst sur sa maison et vergier que souloit tenir Jehan Micheau, tenant d'une part à la Seyvre, et, d'autre, au chemyn par lequel l'on va du port de la Thyphordière à la Grande Geolle.

Dix huyet denyers.

64. Ladicte veufve doibt sur lesdictes chouses deux fourches de byain, chascun an, tous les jours, tant que le pré et foing de la Petite Geolle sera à fener

et aussi à sarrer ledict foing. Et semblablement le doibvent fayre ou pré du Vergné *alias* (?) de la Couharde.

65. *Jehan Bonneau de Saint Masyre sur une piessse de terre asyse hout fief de Sasigné (?) contenant quatre journos hou environ.....*

X deniers.

66. *Huguet Naudin de Magné sur ugne piece de marois et prez assis à la Moucheri; tenent au Louger (sic) de Saint-Denis, et d'autre, d'ung bout au marois feu Messire Louis Favereau et d'autre cousté au marois de André Foubert, ung foussé entre deux.*

XII deniers.

67. *Bauldoyn Chauvereau sur une pièce de terre sise ou fiefs Laiméré (?) contenant six journaulx ou envyron, tenant d'une part et d'un gbout aux terres de céans, d'aulture, aux terres de Levesquau, et d'autre bout au chemin..... de Benet à Niort, deux solz trois denyers, tenant à présent le sieur de Rimbauldière et d'Abillon.*

II s. III d.

S'ensuyvent les cens et rentes deuhes à Monseigneur de la Thyphordière, au lieu et ville de Nyort, à la feste de Noël.

Et premièrement

68. *Julien Pournau (sic) sur une pièce de vigne assize aux terres fors ou fief du Poyrier, tenant d'ung cousté à la vigne de feu Colas Sapin, et, d'aulture cousté, au champ qu'on laboure qui est à Vielle Seille, et, d'aulture cousté à ung des Guytards chaussetiers, et d'aulture au fronsstys dudict Sapin.*

Trois solz.

69. *Item le petit Bouschet sur une pièce de vigne assize au dict lieu.*

Seize deniers.

70. Pydon, laboureur, demeurant à Nyort sur ung vergier près des murs de la ville et près la porte Saint Gelay, et touchant ès murs de ladicte ville, d'autre cousté à l'arrivée du carrefour, et d'autre cousté à la mayson de Jehan Guytard lequel vergier ne tient à louhaige.

Cinq solz.

71. Jehan Guydu de Nyort sur une vigne assize en Goyze contenant ung quartier de vigne ou envyron, tenant d'une part au chemyn par lequel l'on va de la porte Melaise à Saint Florent, d'ung bout à la vigne de Guillaume Gentilleau et de Mon^{sr} de Princeps, d'autre part à la vigne de feu Micheau Poteau, d'autre à la vigne que tient à présent Dominique Robbert ; qui estoit autrefois tenue à complant, maintenant est arrentée à cinq solz deux chappons, par chascune feste de Noël.

Cinq solz, deux chappons.

Aujourduy, le treziesme jour de décembre mil cinq cens cinquante, est venu François de Lymoge et Maturin Bouthier, demourans en la paroisse de Syec qui m'ont amenés vingt et quatre boyceaux blé de rente et sanse noble et six deniers sansif portable et payable au lieu de la Thiffordière, savoir est douze boyceaux froment et douze boyceaux blé vallant seigle, à chascune feste de Saint-Michel, lesquels de Lymoge et Bouthier ont promys bailler par déclaracions.....

S'ensuyvent aultres rentes deuez audict seigneur et d'oysil franc et rouge d'ieu à chascune feste de Pâques.

Et premièrement

72. Jehan Guytard, à cause de sa femme et ses parsonniers, sur leur marois assis près de la Mouscherye, tenant, d'une part, à la conche Saint-Maixent et d'autre part au marois de l'abbaye Saint Legayre, que tient à présent Mechellet Bourdet, demeurant

en la ville de Nyort, et d'aulture part au chemyn par lequel l'on va de Maigné à la Mouscherie.

Cinq quarterons d'oysil rouge,
et deux quarterons d'oysil franc.

73. Les hoirs feu Jehan et Morice Bosses sur leur héritage assis en l'isle de Maigné.

Ung cinquante d'oysil rouge.

74. La veufve feu Jehan Mexmier sur leur oysilière de la Fontayne de la Thyphordière que tient Monsieur, tenant d'ung bout à ladicte Fontayne, ung fousié entre deux, et, d'aulture, à l'aulbarée et fraignée de céans, et d'ung cousté à ung bras du cours de la rivière.

Un cinquante d'oysil rouge.

75. Le prieur de Saint Martin sur ses terres qu'il a au fief de Sérigné.

Deux b. from.

Lesquelles premièrement unne pièce de terre assise à Champbragnier oudit fief de Sérigné, contenant dix journaux ou environ, tenant d'une part et d'aulture aux terres de Monseigneur et d'ung bout aux terres de ladicte prévosté de Saint-Légayre.

76. André Naudin, à cause de son filz, François Naudin, le terrouer prérynes (?), tenant d'une part au maroys des hoirs feu Jehan Villain, et d'aulture au pré de Saint-Remy, et d'aulture au lougis (?) Saint-Denys, d'aulture au maroys de messire Jehan Robichon, tient Mathurin Aude de Saint-Liguairre et Jehan Benest de Maigné.

III deniers.

Il y a aulture papier sur lequel se faict la recepte.

77. Sire Jean Coyault, sieur de Santé (?), sur et pour raison d'une maison avecques ses appartenances d'estable, court et jardin, entrées et issues, le tout joignant, vulgairement

apellée la maison de La Tiffordière, assis le tout en la ville de Nyort, en la paroisse de Nostre-Dame, tenant d'une part au carrefour de Saulmont et à la rue qui descent en Pellet, d'autre part, à la venelle ou ruelle tendant à l'église paroissiale de Nostre-Dame, et d'ung bout au jardin et maison de Messire Nicollas Gentilleau, prebstre, curé de ladicte église, laquelle maison estoit enciennement une place, douze denyers de cens.

XII denyers.

78. *Guillaume Toupé sur un marois.*

II denyers.

79. *Guillaume Cousmeau sur troix seillons de terre avec ses parsonyers.*

III denyers.

80. *Germain de La Vau sur ung marois ou longis de Saint-Denis.*

IIII denyers.

81. *Nicollas Thoupet sur ung cartier de pré qui fut Jean Rivet.*

IIII denyers.

82. *Jeanne, Pierre et Méry Rois sur ung marois contenant ung cartier assis à la louger (sic) Saint-Denys.*

VI denyers.

83. *Jean Rivet, pour raison d'ung marois contenant demy-cartier ou envyron.*

V denyers.

84. *Micheau pour raison de deux pièces de marois assises à la Poifranyère.*

II denyers.

85. *Nicollas Villain pour raison d'une pièce de marois, maintenant en pré assis au longis Saint-Denis, près le terryer Perrinet.*

II denyers.

La réparation de la calomnie au XVIII^e siècle

De nos jours, les lois qui punissent la diffamation n'imposent point au calomniateur l'obligation de venir à l'audience proclamer publiquement l'honnêteté de la personne diffamée.

Il en était autrement sous l'ancien régime, ainsi que cela résulte d'un jugement du 14 février 1789 que j'ai trouvé dans les archives du tribunal de Melle et dont voici le texte qui m'a paru assez curieux pour mériter d'être reproduit.

Emilien TRAVER.

*
* *

COUR ORDINAIRE DU 14 FÉVRIER 1789

En l'audience demandée par Maître Augustin Thoreau-Lasalle, procureur de Jean Nicollas, meunier, demandeur en requête signifiée par exploit de Roy, huissier, du dix novembre dernier ;

En absence de Maître Pierre-Joseph Garnier le jeune, quoique présent à l'audience, procureur de la nommée Lezay, veuve Robert et de ses enfans, laboureur, tous de même communauté, demeurant à Prélebault, paroisse de Saint-Martin-les-Melle, juridiction de ce siège, défendeurs.

.

Sur quoy nous, vü le défaut vize faute de défendre par le demandeur levé contre les défendeurs au greffe des présentations de ce siège que nous avons trouvé bien-venu et obtenu suivant l'ordonnance, en conséquence, en adjugeant le profit d'icelui :

Condamnons les défendeurs de reconnoitre le demandeur pour homme de bien et d'honneur, non taché d'aucun crime, de dire et avouer en plaine audience, en présence du demandeur, si bon lui semble et de tel nombre de personnes qu'il jugera à propos y faire trouver, que c'est méchamment, calomnieusement et comme mal avisés qu'ils ont accusé le demandeur du crime de sorcier, coureur de nuit ; qu'ils se repentent dudit crime de calomnie et fausse accusation par eux commise contre le demandeur, qu'ils lui en font de très humbles excuses et lui en demandent pardon ; les condamnons aussi au paiement de la somme de cent cinquante livres envers le demandeur pour ses dommages intérêts et réparations civiles et aux dépens de l'instance.....

Ordonnons qu'aux frais et dépens des défaillants le présent jugement sera lu, publié, imprimé et affiché où besoin sera au nombre de quinze exemplaires ;

Ce qui sera exécuté par provision nonobstant opposition ou appellation quelconque, attendu qu'il s'agit du rétablissement de la réputation d'un homme qui est attaqué.....

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES DEUX-SÈVRES

SIXIÈME ANNÉE

1^{er} & 2^e TRIMESTRES DE 1917

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 3 janvier 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : Mme Van der Cruyssen, MM. Victor Bizard, abbé Bourdeau, E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Farault.

Absent excusé : M. Traver.

Après lecture du procès-verbal de la séance de novembre, qui est adopté sans observation, M. le Président donne connaissance des publications reçues depuis la dernière réunion et qui sont :

Annales de la Société d'agriculture, sciences et industrie de Lyon, 1915.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 6^e livr. de 1916.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques de France, année 1916.

46 volumes de la Société géologique des Etats-Unis.

M. le Président donne lecture d'un extrait du procès-verbal de la séance du 8 novembre 1916, de la Société académique de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer, ainsi conçu :

« M. J. Le Cat signale à la Société qu'après l'incendie du Palais Saint-Vast, à Arras, de tant de documents précieux réunis là par une centralisation malheureuse, un nouveau danger menace les manuscrits précieux et les livres rares et anciens, propriété privée, dont les détenteurs, souvent, ne soupçonnent ni la valeur, ni l'importance ; c'est la râfle faite de divers côtés de toute espèce de papiers et de livres, moins peut-être pour suppléer à la disette de matière première dont souffre la papeterie que pour augmenter encore le prix par un accaparement coupable... »

La Société historique s'associe à cet appel et fera tous ses efforts afin d'empêcher, dans la mesure du possible, la disparition et la destruction des documents précieux à tous les points de vue.

M. Breuillac, au nom de M. Traver, fait la communication suivante :

« Dans le courant de l'année 1913, un entrepreneur ayant fait extraire des matériaux pour l'empierrement des routes dans un terrain sis à Gaschet, commune de Saint-Léger-les-Melle, les ouvriers ont découvert d'anciennes galeries des mines de plomb argentifère qui étaient autrefois exploitées dans les environs de Melle.

» Au cours de ces travaux, qui ont été interrompus par la guerre, on a trouvé une quantité relativement importante de minerai (900 kilos). Le propriétaire du terrain, M. Boussagol, agent-voyer cantonal à Melle, en a envoyé une partie à l'usine de Pont-Gibaud pour le faire analyser. Cette analyse a révélé une teneur en plomb de 70 kilos et en argent de 1 kilo par 100 kilos de minerai.

» La galène trouvée à l'orifice de la grotte de Loubeau, en 1865, par M. Babert de Juillé, ne donnait que 615 grammes d'argent par 100 kilos.

» Des essais de ce minerai sont faits actuellement pour l'usage de la télégraphie sans fil. »

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Th. Maillard, pasteur honoraire, à Salles-sur-Pamproux. Ce sociétaire communique des renseignements précis sur la médaille commémorative de la Révocation de l'Edit de Nantes, gravée dans notre département et présentée par M. Georges Clouzot à la séance du mois de novembre dernier. M. Maillard dit qu'il en est « sinon le graveur, du moins l'auteur », car c'est sur un croquis de lui qu'elle a été faite. Cette médaille a été gravée par M. Louis Garnier qui s'était intéressé aux études et aux recherches de M. Maillard. Il y en a eu plusieurs essais et le dernier est le moins répandu. M. Maillard signale également que le méreau de Lezay, communiqué dans la même réunion par M. Georges Clouzot, pourrait être un méreau faux, car « M. L. Garnier, pour se faire la main, avait reproduit précisément un méreau de Lezay ». M. H. Gelin, notre érudit collègue, avait déjà signalé ce fait et attiré l'attention des collectionneurs sur ce méreau (1).

M. le Président dépose ensuite sur le bureau, au nom de M. Th. Maillard, qui en fait don à la Société, une médaille commémorative du 200^e anniversaire de la Révocation de l'Edit de Nantes et une médaille en l'honneur du Centenaire de l'Edit de Tolérance du 18 novembre 1787, l'une et l'autre gravées par M. Louis Garnier, de Pamproux.

Des remerciements sont votés à M. Th. Maillard pour son don et son intéressante communication.

M. le Président fait passer sous les yeux de l'assemblée une série de billets émis par différentes Chambres de commerce et acquis pour compléter la collection des monnaies fiduciaires du musée de l'ancien Hôtel de ville.

(1) *Le Méreau dans les églises réformées de France et plus particulièrement dans celles du Poitou* (Mémoires de la Société de statistique des Deux-Sèvres, 3^e série, t. VIII (1891), p. 215).

M. Victor Bizard signale qu'à Toulouse, pour faciliter le commerce, tous les magasins sont pourvus de tickets de tramways. Il fait ensuite don à la Société d'une liasse de papiers composée de recueils de chansons du commencement du XIX^e siècle et de reçus du temporel de l'évêché d'Angers qui avait des propriétés à Loudun en 1740. Ces papiers proviennent de la famille Frère, de Fenieux.

M. Farault, au nom de M. l'abbé Demellier, dépose sur le bureau deux communications : *Le Château de la Grenoblerie à Villeneuve-la-Comtesse et ses seigneurs ; Dœuil, son église et son prieuré*. Ces travaux seront insérés dans les publications de la Société.

M. Farault, secrétaire, donne lecture d'une lettre qu'il a reçue de M. André Baugier, membre de la Société, qui est au front depuis de longs mois. M. A. Baugier écrit que « depuis son entrée en campagne, il rédige, au jour le jour, à l'intention de la Société, un carnet de notes qui auront au moins le mérite d'être complètement vécues ». L'assemblée remercie M. Baugier de ses intentions et réserve un bon accueil à son travail.

M. le Président annonce que M. Demellier fait don à la Société de divers objets, notamment les suivants :

- Une enseigne « Au Bon Cœur, 1808 » ;
- Un carreau en faïence provenant de l'abbaye des Châtelliers ;
- Un casse-noisettes en buis, en forme de vis ;
- Une mesure en paille clissée ;
- Trois romaines ;
- Une mesure d'une demi-aune au nom de « Fayet à Melle ».

L'assemblée vote des remerciements au donateur.

M. E. Breuillac dépose sur le bureau, au nom de M. Fallourd, qui en fait don à la Société, deux pièces de 5 centimes en aluminium, au millésime de 1916,

émises à Marseille, et deux émissions de pièces de carton de la ville de Martel (Lot), de 5, 10 et 25 centimes.

Des remerciements sont votés à M. Fallourd.

M. Farault fait la communication suivante : *Bibliographie poitevine. Paul Van der Cruyssen (1825-1906)*. Ce travail sera publié dans le prochain *Bulletin*.

M. Farault expose ensuite que, d'après le roulement établi précédemment, les travaux d'impression pour l'année 1917 doivent être exécutés par Mme Th. Mercier. Après un échange d'observations, l'assemblée charge le bureau de traiter au mieux des intérêts de la Société.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

Alphonse FARAULT.

Séance du 7 février 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : MM. E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Farault.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

M. le Président procède au dépouillement des publications reçues dans le courant de janvier, et qui sont :

Les fougères de Maine-et-Loire, par M. Denizot (Extrait du *Bulletin* de la Société d'études scientifiques d'Angers). Don de l'auteur.

Annales de la Société historique et archéologique de Château-Thierry, année 1913.

M. Emile Breuillac rappelle la mort de M. le commandant Bizard, officier de la Légion d'honneur, dé-

cédé depuis la précédente réunion. Vice-président de la *Société de statistique des Deux-Sèvres*, il fut chargé, après la disparition de celle-ci, de transmettre son patrimoine à la *Société historique* qui venait de se fonder. M. Breuillac donne ensuite communication du discours qu'il a prononcé sur sa tombe, le premier février courant, et qui prendra place dans un des prochains *Bulletins* de la Société.

M. Th. Maillard, à Salles-sur-Pamproux, envoie deux bons de monnaie fiduciaire de 0 fr. 50, des Chambres de commerce de Vienne (Isère) et de Nîmes. Des remerciements sont votés au donateur.

M. Breuillac donne connaissance d'une communication de M. Traver, de Melle, informant la Société que vers la fin du mois de décembre dernier, un journalier de M. Joulain, fermier, a trouvé, en labourant dans un champ situé près du village de la Trappe, commune de Saint-Martin-lès-Melle, plusieurs cercueils en pierre dont l'un avait encore son couvercle. Dans tous ces sarcophages, il existait des squelettes.

M. H. Gelin communique une bague ancienne, trouvée à Ruffigny, portant sur le chaton un Christ incrusté dans de la pâte de verre.

M. le Président dépose sur le bureau, de la part de M. Godeau, professeur honoraire de l'Université, et de Mme Chevalier, qui en font don à la Société, une liasse de papiers provenant de la famille Juin de Bessé, originaire des environs de Niort, parmi lesquels on remarque une ordonnance du roi, du 20 octobre 1819, qui autorise le legs de messire Jean-de-Dieu Juin, à l'hôpital de Niort, d'une pièce de terre d'environ six hectares (les marais de Bessines) et d'un revenu de 600 francs, etc...

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Breuillac présente une série de billets émis par différentes Chambres de commerce. Ces billets de 1 franc et 50 centimes sont destinés à la collection des

monnaies fiduciaires du musée de l'ancien Hôtel de ville.

M. Farault communique l'acte de *Fondation de deux lits dans l'hôpital des Religieuses hospitalières de Niort*, par Jean Gabeloteau, prieur-curé de Saint-Georges-de-Rex (10 août 1733), qui fait partie des Archives municipales de Niort, numéro 2173. Cet acte est passé en présence de M^e Pierre Thibault de Bouteville, maire, et de M. Philippe Clerc, seigneur de la Chataudrie, l'un des échevins de la ville de Niort.

M. le Président rend compte des négociations engagées avec l'imprimerie de M. Mercier, au sujet des travaux d'impression de la Société pour l'année 1917. M. Mercier demande, en raison de la hausse considérable du papier et de la main-d'œuvre, le relèvement suivant du tarif établi par le marché passé en 1905 :

Prix de la feuille raisin, in-8^o de 16 pages, tirée à 200 exemplaires :

En corps 10.....	56 ^f »	au lieu de	38 ^f 50
En corps 9.....	62 50	—	43 »
En corps 8.....	69 »	—	47 50
Couverture de couleur.....	15 »	—	6 75
Brochage, la feuille.....	1 50	—	1 »

Pour les tirages à part, tous les prix d'impression et de façonnage seraient majorés de 50 % et ceux de couverture, de 100 %.

M. le Président fait remarquer que les ressources de la Société ne permettraient pas de couvrir les frais d'impression d'un volume de 250 pages, au minimum, et que, dans ces conditions, il serait peut-être préférable de ne publier qu'un volume de *Mémoires* pour les années 1917 et 1918, tout en continuant la publication semestrielle du *Bulletin*.

Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

L'assemblée, après discussion, accepte ensuite la majoration demandée, mais pour les années 1917 et 1918 seulement. Il est bien entendu que le marché passé le 11 octobre 1905, prolongé par tacite reconduction pour une nouvelle période de neuf années, conserve toute sa

validité et qu'à l'avenir les travaux d'impression de la Société seront exécutés aux prix établis par le dit marché.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
Alphonse FARAUT.

Séance du 7 mars 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : Mme Van der Cruyssen, MM. l'abbé Bourdeau, E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Fallourd, Farault.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président procède au dépouillement des publications reçues depuis la dernière réunion et qui sont :

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques. Congrès des sociétés savantes de 1913 et 1914 (Grenoble et Paris). — Section des sciences économiques et sociales, années 1913, 1914, 1915. Ensemble 3 fascicules.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, fasc. 3 de 1915.

Bulletin de la Société Neufchâteloise de géographie, t. XXV (1916).

M. l'abbé Aug. Brossard, membre de la Société, fait don à celle-ci des deux ouvrages suivants dont il est l'auteur : *La Madone de Venise*, petit opéra pour garçons ; *Notice sur les demoiselles Maichain et sur la Congrégation du Saint et Immaculé cœur de Marie, à Niort.*

Ce dernier ouvrage est une intéressante contribution

à l'histoire de la charité à Niort où est née, le premier janvier 1796, la fondatrice de la congrégation, Mlle Jeanne-Françoise Maichain.

M. Traver, membre non résidant, adresse et fait don à la Société d'un décalque de quelques curieuses lettres majuscules que l'on trouve sur le *Registre des baptêmes, mariages et décès de la paroisse de Saint-Hilaire de Melle (1511-1567)*. Certaines de ces lettres, et surtout L, sont ornées de têtes grotesques. Il complète ensuite la communication faite par lui, à la dernière séance, sur des cercueils en pierre trouvés près du village de la Trappe, commune de Saint-Martin-lès-Melle, par la note suivante :

« L'usage de ces cercueils en pierre remonte au V^e ou VI^e siècle et il commença à être abandonné vers le XII^e siècle.

» La présence de ces cercueils, qui ne seraient pas les seuls, d'après le journalier qui les a découverts, semble indiquer que le cimetière de la paroisse de Saint-Martin se trouvait primitivement à cet endroit.

» Tous ces cercueils sont orientés de l'orient à l'occident ; les pieds du mort étaient dans la direction de l'orient ; il n'y a rien de particulier pour la place de la tête et ils ne portent aucune inscription. L'épaisseur du crâne de l'un des squelettes est de plus d'un centimètre.

» Le champ où se trouvent ces sarcophages se nomme Champ Ester. Je n'ai jamais rencontré ce mot dans les *lieux-dits* de la région.

» La ressemblance avec le mot *Estaires*, localité du département du Nord, est frappante.

» D'après Cocheris (*Origine et formation des noms de lieux*), plusieurs localités ont tiré leur nom du latin *Strata*, ayant le sens de route, notamment : Estrade, Etrées, Estrelles, Estreux, Estaires, Etretat, etc.

» Mais le mot latin *Strata*, au sens propre, signifie pavé — par extension, chemin pavé.

» Le mot *Champ Ester* signifie donc très probable-

ment champ pavé ; ce nom lui viendrait des dessus ou débris de sarcophages qui autrefois devaient être très apparents dans une grande partie du champ.

» Je ne vois près de ce terrain aucune voie romaine ou chemin ancien ayant une certaine importance.

» Le village de la Trappe, près duquel ces sarcophages ont été trouvés, a été autrefois un fief dépendant du château de Gagemon, situé à peu de distance. »

M. Fallourd communique et fait ensuite don à la Société d'un brevet d'apprentissage de tailleur d'habits, passé chez M^e Th. Bernyer, notaire à Marans, le 23 juin 1811. L'apprenti devait donner 3 ans et demi de son temps et était nourri, logé et blanchi par son patron, sans aucune rétribution, le long temps de l'apprentissage établissant une juste compensation. Le prix de l'apprentissage était estimé à 100 francs.

M. Breuillac, au nom de M. Traver, fait une communication sur *La réparation de la calomnie* au XVIII^e siècle. Il s'agit d'un jugement rendu par le Tribunal civil de Melle, le 14 février 1789, qui condamne les défenseurs de reconnaître le demandeur pour « homme de bien et d'honneur » et que c'est comme mal avisés qu'ils l'ont accusé « du crime de sorcier, coureur de nuit... » Cette curieuse pièce sera insérée dans le prochain *Bulletin* de la Société.

M. Farault dépose sur le bureau, au nom de M. Henri Fillaudeau, relieur à Niort, qui en fait don à la Société, un moulage en plâtre représentant une tête du XVI^e siècle.

M. Breuillac montre un vase trouvé dans les grottes de Loubeau, près Melle, sous des suintements de carbonate de chaux, et une clef. Ces deux objets ont été acquis pour le musée de l'ancien Hôtel de ville.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
Alphonse FARULT.

Séance du 4 avril 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : Mme Van der Cruyssen, MM. E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Farault.

Absent excusé : M. l'abbé Bourdeau.

Lecture est donnée par le Secrétaire du procès-verbal de la séance du mois de mars, qui est adopté sans observation.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance et donne connaissance des publications reçues depuis la dernière réunion et qui sont :

Robert de Lasteyrie et Alexandre Vidier, *Bibliographie générale des travaux historiques et archéologiques publiés par les sociétés savantes de la France*, t. VI, troisième livraison.

Mémoires de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, t. XX (1916), premier fascicule.

Annales de Bretagne, t. XXXII, n° 1, janvier 1917.

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2° et 3° trimestres 1916.

Bulletins et Mémoires de la Société d'anthropologie de Paris, année 1915, n° 4.

Annals of the Missouri botanical Garden, t. III (1916), n° 1.

M. le Président signale, dans le *Bulletin* de la Société des antiquaires de l'Ouest, 2° et 3° trimestres de 1916, une allocution de M. Audinet, à l'occasion du décès de M. le docteur Léo Desaiivre, le regretté membre de la Société historique des Deux-Sèvres. Il signale aussi, sous la signature de M. Louis Lacrocq, dans les *Mémoires* de la Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse (1^{er} fasc. de 1916), un compte rendu élogieux du *Répertoire des dessins archéologiques lé-*

gués par A. Bouneault à la Bibliothèque municipale de Niort, dressé par M. Alphonse Farault, secrétaire de la Société.

M. Dupouy-Lauga communique une médaille commémorative à l'effigie de Marie de Médicis et datée de 1631, ainsi qu'une médaille en argent offerte par la Société d'agriculture à son arrière-grand-père, et dont l'avvers porte l'effigie de Bonaparte, premier consul.

M. Farault dépose, au nom de M. l'abbé Henry Demellier, membre de la Société, qui en est l'auteur, les deux tirages à part suivants : *Le Château de la Grenoble à Villeneuve-la-Comtesse et ses seigneurs et Dœuil, son église et son prieuré.*

M. Breuillac, au nom de M. Th. Maillard, membre non résidant de la Société, fait la communication suivante :

« Sur les feuilles de garde d'un vieux bouquin, un « Livre de comptes tout faits », sans intérêt par lui-même, que le hasard a fait tomber entre mes mains, je relève la note manuscrite suivante qu'il me paraît intéressant de communiquer à notre Société historique. Je la rapproche d'autres accusations de sorcellerie, dans notre région, rapportées au précieux *Journal de Guillaume et Michel le Riche, avocats du roi à Saint-Maixent*, publié en 1846 par La Fontenelle de Vaudoré, pages 378-380.

« Le 24 juin 1722, il est arrivé un massacre à Bonneuil, le jour de la foire, des gens de la commune » ayant tué une femme qui n'avait point de bras et qui » tricottait avec ses doigts de pieds, l'on prise et l'on » traînée partout la foire en disant que c'était le diable » et l'on déchirée à coups de bâtons, dont il y en eut de » brulé, de pendu et de roué. »

Bonneuil est situé dans la commune de Sainte-Soline, canton de Lezay.

M. Farault communique, au nom de M. l'abbé Lon-

ger, un registre censier de la Tiffardière, commune de Saint-Liguair (1553) ; le seigneur était alors Jean Chevaleau. Ce précieux document sera inséré dans le prochain *Bulletin* de la Société.

M. le docteur P. Corneille fait don à la Société d'une photographie du docteur Prouhet, membre de la Société, récemment décédé ; il avait joint à son envoi une grenade lacrymogène non éclatée, mais la Société, considérant qu'il y a danger de conserver un pareil engin dans ses vitrines, décide de le remettre à l'autorité militaire.

Mme Chevalier fait également don à la Société d'une boussole du Premier Empire et d'un poids contenu dans une gaine en bronze fort curieuse.

M. Baron offre aussi un siège du Dahomey.

Des remerciements unanimes sont votés aux généreux donateurs.

M. Breuillac montre ensuite divers objets qu'il a acquis pour les collections du Musée : un Christ ancien, en ivoire ; une Tessère mérovingienne trouvée dans les démolitions du couvent du Sacré-Cœur à Niort ; un bouton, style Empire, avec aigle éployée ; un cachet armorié, en argent ; une boucle en acier dont les ornements sont tenus par des pieds rivés.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
Alphonse FARAUULT.

Séance du 2 mai 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : MM. E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Farault.

Le procès-verbal de la séance du mois d'avril est lu par le Secrétaire, puis adopté sans observation.

M. le Président procède ensuite au dépouillement de la correspondance ; la Société a reçu depuis la dernière réunion :

Bulletin de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, année 1913, 2^e sem.

M. Farault signale dans la *Gazette des Beaux-Arts*, numéro de janvier-mars 1917, un article de M. André Michel sur *Les accroissements du département des sculptures au Musée du Louvre*. Il est parlé, dans cette étude, de l'église de Notre-Dame-de-la-Couldre à Parthenay, dont « il ne reste aujourd'hui que quelques parties des murs latéraux et l'étage inférieur de la façade, qui compte parmi les plus belles du Poitou et de la Saintonge, si riches en belles façades ». Cet article est accompagné de la reproduction du bas-relief en pierre (XII^e siècle), représentant l'*Annonciation aux bergers*, qui appartenait à cette église et fait aujourd'hui partie des collections du Musée du Louvre.

« Vendue à la Révolution, presque complètement détruite par son propriétaire, l'église de Notre-Dame-de-la-Couldre, si l'on en juge par les dessins d'après nature qu'illustrent les *Monuments religieux, militaires et civils du Poitou* d'Arnauld, n'était déjà plus qu'une ruine en 1843, et les bas-reliefs qui décoraient l'étage supérieur de sa façade étaient relégués dans le jardin des religieuses de Chavagnes, devenues propriétaires. C'est là que, de nos jours, les brocanteurs allèrent les chercher, sans doute au moment de la dispersion des congrégations. Des deux admirables bas-reliefs, l'un, représentant l'*Entrée de Jésus à Jérusalem*, est, dit-on, en Amérique ; l'autre, l'*Annonciation aux bergers*, est au Louvre, où il entra quelques jours à peine avant la déclaration de guerre, grâce à l'intelligence et bienfaisante libéralité des « Amis du Louvre », qui voulurent bien nous en rendre possible l'acquisition. En même temps, deux des quatre statues qui, avec ces bas-reliefs, décoraient la façade, étaient retenues par nous,

tandis que les deux autres auraient suivi, à New-York, l'*Entrée à Jérusalem*.

» Depuis que cette *Annonciation aux bergers* est exposée dans nos salles, elle y apparaît comme une des œuvres les plus surprenantes de notre grande sculpture romane. Il faudrait, pour la commenter, pour la situer dans l'ensemble de la grande école poitevine, beaucoup plus de pages que je n'en puis occuper ici, en ce moment ; il suffira, ou plutôt il est superflu, d'attirer l'attention du lecteur sur la composition et le caractère de cet admirable morceau. Qu'on se représente ce qu'il devait être quand l'ange annonciateur, encore intact, remplissait tout le champ du bas-relief du frémissement de ses ailes ! Devant le rayonnement de cette apparition, l'un des bergers, d'un geste pris à la source même de la vie, abrite ses yeux de l'écran de sa main, tandis que l'autre, se caressant la barbe d'un geste lent et méditatif, se recueille et écoute. Nous sommes dans une région où les marécages abondent, et où, comme dans les Landes, les pâtres ont conservé l'habitude des échasses, qui préservent leurs pieds de l'humidité et de l'enlèvement. C'est sur une de ces échasses, le pied solidement passé dans l'étrier, le mollet maintenu par une courroie serrée près du genou, qu'est monté ce second berger. Entre les deux, les moutons, le cou tendu, broutent l'herbe, et le « mouvement d'ensemble » du troupeau est d'une justesse saisissante ; au-dessus des moutons, — dans un parfait mépris de toutes les lois de l'équilibre et de la perspective, — une petite bergère est occupée à tondre un bélier, qu'elle tient, les pieds liés, contre sa poitrine. Est-ce cette figure qu'Arnauld en 1843, avait prise pour l'ange du sacrifice d'Abraham ? Sa présence, en tout cas, dans cette scène, est une particularité iconographique intéressante, il n'est pas impossible, qu'en même temps que l'*Annonciation aux bergers*, elle ait voulu signifier, par l'évocation du sacrifice expiatoire, toute la signification

providentielle de Noël avec, à l'autre bout du drame évangélique, l'immolation de la victime rédemptrice. »

M. Breuillac montre un bénitier en terre vernissée vert, surmonté de deux anges soutenant un cartouche dans lequel on lit le monogramme du Christ. Cette pièce, en parfait état, peut être attribuée à la fabrication de la Chapelle-aux-Pots, près Saintes, où les successeurs de Bernard Palissy continuèrent à travailler après la mort du maître. M. Breuillac montre aussi une *Promesse de mandat territorial de deux cent cinquante francs* pour l'an IV. Ces objets ont été acquis pour les collections du Musée.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
Alphonse FARULT.

Séance du 6 juin 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : MM. E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Farault, Gelin, Lacroix.

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président procède au dépouillement des publications reçues dans le courant du mois de mai et qui sont :

Bulletin de la Société des antiquaires de l'Ouest, 4^e trimestre de 1916.

Travaux de l'Académie de Reims, annexe, année 1915-1916.

Annales de Bretagne, n° 2, avril 1917.

Annuaire du Conservatoire et du Jardin botanique de Genève, 18^e et 19^e années (1914 et 1915).

Verhandlungen der naturforschenden Gesellschaft in Basel. Bulletin XXVII (1916).

Bulletin de la Société géologique des Etats-Unis, 35 fascicules.

Le Musée et l'Encyclopédie de la guerre, n° 1, 28 février 1917.

M. Fallourd fait don à la Société de deux papiers-monnaies de la ville de Vassy, de 1 fr. et de 0 fr. 25.

M. H. Gelin dépose sur le bureau et offre au Musée un lot de 6 fers de cheval et de mulet, provenant de l'ancienne douve sèche du logis de Ruffigny, paroisse de Chavagné.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

M. Breuillac présente une série de papiers-monnaies à l'usage des prisonniers de guerre à Poitiers ; cette collection a été acquise pour le Musée.

M. A. Farault donne lecture de son travail intitulé : *Bibliographie des travaux du docteur Alphonse Fournier (1858-1911)*. Ce Niortais était le fils de ses œuvres. Travailleur infatigable, c'est à l'âge de 35 ans qu'Alphonse Fournier se livra avec une ardeur acharnée aux études qui lui permirent de conquérir les grades de bachelier ès-sciences, puis de licencié ès-sciences naturelles et enfin de docteur en médecine. La Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux lui décerna au concours un 3^e prix, médaille de bronze, pour sa thèse : *Les maladies typhoïdes et le sol en Poitou*. Alphonse Fournier a laissé d'intéressants mémoires sur la géologie du département des Deux-Sèvres.

Ce travail sera inséré dans les publications de la Société.

M. H. Gelin lit un travail, dont il est l'auteur, sur *Les anciens moulins à papier de la Sèvre-Niortaise*. M. Gelin

donne des détails intéressants sur la fabrique de papier du Moulin de la Papeterie, paroisse de Chavagné, qui fonctionnait vers le milieu du XVII^e siècle. Ce moulin, qui appartenait à une des branches de la famille de Boisragon, relevait du logis de Ruffigny. Ce travail sera publié dans le prochain *Bulletin*.

M. H. Gelin communique aussi son travail, en cours d'exécution, concernant *Le Préhistorique dans les Deux-Sèvres et régions voisines*.

M. Breuillac communique les documents suivants, extraits du *Registre des délibérations de la mairie de Coulonges-sur-l'Autise* : 1^o Transport à Coulonges du buste en marbre blanc de Carrare de S. M. l'Empereur Napoléon le Grand (20 mai 1811) ; — 2^o Naissance du Roi de Rome. Inauguration du buste en marbre de Sa Majesté impériale et royale (9 juin 1811). Ces pièces sont suivies des discours qui furent alors prononcés et font connaître le cérémonial de circonstance de cette époque.

M. Breuillac communique également la copie d'une lettre, en date, à Niort, du 3 de la première décade de l'an II, adressée par le citoyen Girard au citoyen Lehouc, avoué, relative à la défaite, par Westermann, de l'armée vendéenne devant Cholet. Cette lettre fait partie des collections de M. Roy, numismate, à La Rochelle.

Ces documents seront publiés dans un des prochains *Bulletins* de la Société.

M. Farault dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, M. l'abbé Henry Demellier, des *Notes historiques sur le canton de Beauvoir-sur-Niort*. Ce travail est divisé en trois chapitres : I. Aperçus généraux ; II. Organisations diverses ; III. Monographies des communes. Appendice : Forêt de Chizé. La Société décide de publier ces *Notes* dans le *Bulletin*.

M. Breuillac annonce ensuite le dépôt de la plus grande partie de l'œuvre de M. Raoul Gaignard, peintre

et sculpteur de talent, décédé en 1913. Ce don est fait au Musée par M. Hilaire Gaignard, son fils.

En fin de séance, MM. E. Breuillac et Roger Lévesque présentent, comme membre non résidant, M. le comte de Talhouët-Roy, conseiller général à Thénézay. Il sera statué sur son admission à la prochaine réunion.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
Alphonse FARAUULT.

Les Anciens Moulins à Papier de la Sèvre-Niortaise

La fabrication du papier dans des moulins à blé désaffectés n'a donné lieu, sur la Sèvre-Niortaise, qu'à des exploitations temporaires d'assez courte durée.

Le premier *Mémoire Statistique* du préfet Dupin signale, en l'an IX, deux papeteries pour l'ensemble du département des Deux-Sèvres. Toutes deux sont situées à Niort. « La plus considérable, y est-il dit (p. 39), a trois cylindres qui entretiennent quatre grandes cuves. Elle rend 24 rames de papier par jour et occupe 20 hommes et 20 femmes. L'autre, à mailloches, n'a qu'une cuve ; elle donne 6 rames par jour, et occupe 4 hommes et 4 femmes. »

Le *Second Mémoire Statistique*, paru l'année suivante, ajoute quelques précisions concernant les dates d'origine. La plus importante des fabriques fut fondée en 1790. Son activité, « momentanément suspendue en l'an IX, s'est rétablie en l'an X. Elle fabrique annuellement 5,000 rames de papier. L'autre date de l'an VII ; elle a 24 maillets qui entretiennent une cuve : elle fabrique 1,200 rames... Ces fabriques emploient 37,000 kilos de chiffons et occupent 40 personnes. »

En 1793, le Moulin du Vivier, où fonctionnait l'une de ces papeteries, fut mis à la disposition du général Macors, et l'on y fabriqua des baïonnettes. Nous trouvons l'écho de cette fabrication de guerre dans les procès-verbaux des séances du Club *les Amis de la Constitution*, où il est dit qu'un citoyen présente la première baïonnette fabriquée à Niort.

A la date du 29 ventose an VIII (20 mars 1800), le Conseil municipal proroge pour six années la location du Moulin du Vivier au sieur Pellerin, fabricant de car-

ton (1). Nous ne savons l'époque précise où cessa cette fabrication (2). Les bâtiments du Moulin disparurent successivement lors de la construction et des appropriations des digues établies pour l'isolement du bassin de la source du Vivier. Il n'en subsiste plus que l'écours de l'une des roues motrices par où s'échappent actuellement les eaux d'un trop-plein placé vers l'angle sud de ce bassin.

Quant à l'autre papeterie, installée à l'ancien moulin du « Pas des roues », un incendie la détruisit en 1828 (3). D'abord transformée en filature de laine, elle devint ensuite (1855), avec son nouveau propriétaire, M. Laydet, l'importante chamoiserie des Ponts-Main, aujourd'hui si activement exploitée par MM. Boinot frères.

Une papeterie fonctionna au Moulin de l'Isle, commune de Breiloux, pour une durée que nous ne pouvons préciser, mais qui paraît limitée entre les années 1820 et 1840. Un premier « plan géométrique » de cette commune, dressé en 1812, ne porte que l'indication : « Moulin de l'Isle ». Le plan cadastral actuel, qui date de 1830, mentionne un « moulin à papier », qui fonctionnait, du reste, concurremment avec un « moulin à blé » (l'état des sections porte : n° 1096, moulin à blé ; n° 1099, moulin à papier).

La carte topographique de l'Etat-Major, établie pour la région aux environs de 1840, dénomme cet endroit « Moulin à papier », et les rééditions successives de cette carte ont continué d'inscrire la même dénomination, bien qu'elle soit absolument inusitée dans le pays

(1) Arch. municip. — Valadon, *L'eau potable à Niort* (1910), p. 27.

(2) Les *Annuaire*s de Jacquin, pour l'an XII et l'an XIII, mentionnent la papeterie du Vivier.

(3) L. Desavre, *Les Moulins à blé et à draps du Domaine, à Niort* (1912), p. 8, n.

(1). Le propriétaire des moulins de l'Isle était le marquis de Talaru, qui fut pair de France, ambassadeur en Espagne, et mourut à Paris en 1850. Le moulin à papier fut exploité par Morisset, imprimeur à Niort (2). Peut-être était-il surtout affecté aux besoins de l'imprimerie Morisset ; mais une anecdote que je tiens de mon ami Ferdinand Clément, instituteur honoraire, adjoint au maire de Breloux-La Crèche, prouve que l'usine pratiquait la vente au détail : il a entendu raconter par son père, né en 1809, qu'en se rendant à l'école, lui et ses camarades s'approvisionnaient à la papeterie de l'Isle, où le papier se vendait moins cher qu'à l'épicerie du village. La matrice cadastrale fait connaître que le « moulin à papier » de l'Isle fut démoli en 1855 ; mais l'usine ne fonctionnait plus depuis longtemps, et son exploitation, d'après des renseignements verbaux, aurait cessé de fait aux environs de 1840.

La plus ancienne fabrique de papier du bassin de la Sèvre est celle du Moulin de la Papeterie, paroisse de Chavagné, qui fonctionnait en pleine activité dès avant 1649, mais dont l'exploitation, déjà ralentie et réduite de moitié en 1689, dût prendre fin quelques années après cette dernière date.

Ce moulin relevait du Logis de Ruffigny appartenant à une branche de la famille Chevaleau de Boisragon. C'est par une information judiciaire dressée par Ch. Clément, lieutenant au siège royal de Saint-Maixent, au sujet d'actes de violences exercés, à la date du 12 septembre 1649, sur la personne du prieur-curé de Bre-

(1) Le Moulin de l'Isle a passé par de nombreux avatars depuis la disparition de sa papeterie : il a, tour à tour, actionné une fabrique de drap avec foulonnerie, une distillerie d'alcool de betterave, une usine à huile ; actuellement il s'y trouve une scierie pour la confection des paniers d'emballage du beurre des laiteries voisines.

(2) André-Paul Morisset fut imprimeur à Niort de 1816 à 1831 ; son fils, Jean-Baptiste, dirigea l'imprimerie de 1831 à 1850 ; sa femme en continua l'exploitation jusqu'au 17 juin 1857, époque où l'imprimerie passa aux mains de Th. Mercier.

loux, que nous apprenons que le « Moulin à papier de Ruffigny » employait comme ouvriers les nommés « Jean Bergery, papetier », natif de Serilhac (aujourd'hui en Corrèze) et « Nicolas Faury, papetier », natif du Moulin à papier de Pinteau, paroisse de Chaudron (aujourd'hui en Maine-et-Loire) (1).

L'emploi de papetiers étrangers au pays semble indiquer l'origine récente d'une industrie qui ne peut encore s'exercer exclusivement par la main-d'œuvre locale.

Quoi qu'il en soit de cette question d'origine, nous voyons, par un acte d'arrentement passé le 15 mars 1689 par devant les notaires du duché de la Meilleraye à Bougouin, également paroisse de Chavagné, que « dame Françoise Hillairet, femme et non commune en biens de Messire Philippe Dufay, chevalier, seigneur de Souché », donne à rente à Marc Panou, meunier, « une roue de moulin à blé, *cy devant à papier* », et que l'autre roue est exploitée par « François Cherbonneau, papetier ». Il n'y avait donc plus, en 1689, qu'une partie du moulin affectée à la fabrication du papier.

Un second acte d'arrentement, dont la copie est également en nos mains, et qui porte la date du 16 ventôse an II, montre qu'à cette date les meuniers de l'ancienne Papeterie avaient repris leur travail de mouture du blé.

Pour l'intervalle de plus d'un siècle qui sépare ces deux dates, nous n'avons recueilli qu'un document de quelque utilité. C'est le contrat de mariage passé par Panou, notaire du duché de la Meilleraye, en résidence à Bougouin, de Jacques Thebault, domestique au Moulin de Candé (paroisse de Breloux), avec Louise Gazeau « demeurant en l'un des moulins *cy devant à papier de Ruffigny* ». Peut-être cette formule indique-t-elle une cessation récente de la fabrication du papier en cet endroit — qui, du reste, n'a cessé depuis lors d'être appelé la Papeterie.

H. GELIN.

(1) Arch. dép. Fonds du Siège royal de St-Maixent. — A. Largauck, in *Revue de l'Ouest* du 25 septembre 1888.

DISCOURS

prononcé à Niort, sur la tombe de M. le commandant Bizard,

LE 1^{er} FÉVRIER 1917

Messieurs,

Apportant un dernier hommage à notre collègue le commandant Bizard, je viens saluer l'homme de bien, de bonté et de justice qu'il fut toujours. En cela je suis l'interprète de tous ceux qui l'ont fréquenté, durant sa longue carrière, et qui ont pu apprécier en lui ces qualités, hélas ! devenues rares, dans l'avant-guerre, alors que l'égoïsme prenait de plus en plus de place dans les gestes des hommes.

D'un caractère simple, vivant un peu à l'écart, le commandant Bizard eut pu faire sienne cette phrase du poète latin « *Odi profanum vulgus et arceo* », avec ce palliatif que si Horace éprouvait pour la foule un éloignement que la Muse impose presque toujours à ceux qu'elle affine et élève vers l'idéal, chez le commandant la réserve naissait de ce qu'il n'avait aucune ambition et désirait rester lointain des mouvements bruyants. Sans battage, selon l'expression actuelle, sans ostentation il passa dans la vie, se consacrant à fonder un foyer exemplaire, à soulager les misères, à servir dignement son pays.

Après de fortes études, Edmond Bizard entra à l'Ecole polytechnique d'où il sortit dans l'arme du génie. Sa carrière se poursuivit, comme celles de tant d'officiers qui ne participèrent pas aux expéditions du Second Empire, jusqu'à ce que la guerre de 1870-71 le conduisit vers les frontières envahies. Il fit son devoir largement, mais bientôt les défaites refoulant vers le Nord le corps d'armée dont il faisait partie, il fut contraint de passer en Belgique et d'y rester jusqu'à la fin des hostilités.

Après l'armistice, le capitaine Bizard revint à Niort où il trouvait son double foyer, le sien, car il était issu d'une honorable famille de notre ville, et celui de sa femme, également niortaise. Peu après, le voici en Algérie faisant le séjour auquel était astreint tout officier de son arme. Lorsqu'il rentra en France recevoir un quatrième galon, le nouveau commandant reprit la vie de garnison qu'une longue paix devait rendre un peu monotone. Nous l'avons rencontré pendant plusieurs années à La Rochelle, plus tard à Rochefort-sur-Mer, ayant pour mission d'entretenir les ceintures de fortifications que Vauban avait établies au XVII^e siècle.

Un peu seul, je l'ai dit, le commandant Bizard aimait les beaux et émouvants spectacles de la mer. Son cœur y puisait des jouissances très pénétrantes qui contribuaient à grandir les qualités dont il était doué. Durant les mois d'été, il séjournait dans le haut donjon du XV^e siècle qui, à Fouras, fait le centre d'un système défensif, à l'entrée de la Charente. Là, de douces heures contemplatives passaient en face de cette vaste rade que ferme la petite île d'Aix, où le génie de Napoléon I^{er} se posa pour la dernière fois sur la terre de France, avant les amertumes mortelles de l'exil au rocher de Sainte-Hélène.

Mais l'éducation de ses enfants, le désir aussi de revenir au nid décidèrent le commandant Bizard à solliciter sa retraite, puisque l'armée pouvait se passer de ses services, la revanche apparaissant trop éloignée. A Niort, il se consacra aux œuvres charitables. Il s'intéressait aussi à tout ce qui touchait la culture intellectuelle. En 1887, il devint membre de la Société de statistique, sciences, lettres et arts des Deux-Sèvres et lorsque celle-ci eut disparu, c'est lui qui reçut la mission délicate de transmettre son patrimoine à notre Société historique et scientifique qui venait de se fonder. Nous nous rappelons avec quel tact et quelle autorité il présida la réunion dans laquelle fut opérée cette transmis-

sion. Depuis, le commandant Bizard voulut toujours rester notre fidèle collègue.

Dans notre ville, il eut le vif plaisir de voir son fils, aujourd'hui colonel, reçu à Saint-Cyr, et devenir l'officier d'élite que l'on sait ; il eut aussi une émotion profonde, qu'orienta sa foi religieuse, l'entrée au couvent de sa fille chérie. Un brisement irréparable lui était enfin réservé par la mort de la digne compagne de sa vie, avec laquelle il s'associait toujours pour prodiguer du bien. Les pauvres pourraient en témoigner.

Le grand âge arrivait sans cependant diminuer ses forces. Il put continuer à s'occuper de plusieurs sociétés où l'on était heureux de le compter. Aux vacances, il aimait à réunir ses petits-enfants dans sa jolie propriété de Saint-Maxire dont les habitants ne manquaient jamais de l'élire au conseil municipal. Là, sur les bords de la Sèvre, tout près de larges prairies où les horizons lointains laissent apercevoir, parmi les frondaisons, les puissantes tours du château du Coudray-Salbart ; là, une parfaite quiétude lui était, dans la joie de voir éclore en ses petits-enfants les qualités qu'un grand-père s'ingénie de transmettre.

Lorsque le président de la Croix-Rouge, à Niort, M. le général de Sesmaisons, mourut, le commandant Bizard, alors vice-président, le remplaça à la tête du Comité. Bien que ne prévoyant pas les horreurs de la guerre actuelle, ce fut pour lui un rapprochement de l'armée qui avait occupé ses meilleures années de maturité. Ne pouvant plus agir efficacement, il voulait cependant visiter les blessés, s'informer si rien ne leur manquait. Il demeura prévoyant ami du soldat jusqu'à l'extrême limite de ses énergies.

Homme de bien, homme de justice, nous ne saurions trop le rappeler, le commandant Bizard a fourni sur cette terre une noble tâche qui lui assure un souvenir durable dans bien des sociétés dont il était l'honneur.

Emile BREUILLAC.

BIBLIOGRAPHIE POITEVINE

LE DOCTEUR ALPHONSE FOURNIER

(1858-1911)

FOURNIER (Alphonse-Gabriel), né à Niort, le 9 décembre 1858, — fils de François-Eugène Fournier, ferblantier, et de Marie-Joséphine-Zoé Terrière, marié à Marie-Amélie Houard, — est décédé à Poitiers le 11 juillet 1911.

Il débuta comme ouvrier typographe, mais son goût pour les sciences lui fit abandonner cet emploi. Le 3 janvier 1877, il fut nommé préposé aux collections d'histoire naturelle du Musée de Niort, dont le conservateur était alors Auguste Ducrocq, sous-intendant militaire en retraite.

Alphonse Fournier fonda, le 1^{er} janvier 1888, une Bibliothèque spéciale d'histoire naturelle, sous le nom de *Bibliothèque scientifique de l'Ouest*, qui avait pour organe un *Bulletin* mensuel, où les abonnés pouvaient publier gratuitement le résultat de leurs travaux (zoologie, botanique, géologie, paléontologie, etc.). La publication de ce *Bulletin* fut de courte durée (1).

Après la dissolution de la Société de statistique, sciences, lettres et arts du département des Deux-Sèvres, Alphonse Fournier quitta ses fonctions de préposé aux collections d'histoire naturelle de notre Musée et fut

(1) Bibliothèque scientifique de l'Ouest. Géologie, botanique, zoologie, anthropologie. Bulletin. T. I^{er}. — Niort, au Siège de la Bibliothèque scientifique de l'Ouest, 1888. In-8°, 192-7 p.

(1^{re} partie : Chronique. — Bibliographie.)

La deuxième partie : Notices. — Mémoires (In-8°, 143 p., avec cartes et pl.) n'a pas de titre spécial ni de table.

nommé, le 17 février 1893, préparateur de géologie à la Faculté des sciences de Poitiers.

Il avait alors 35 ans ; c'est à cet âge que ce fils de ses œuvres se livra avec une ardeur acharnée aux études qui lui permirent de conquérir les grades de bachelier ès-sciences, puis de licencié ès-sciences naturelles. Il se prépara ensuite aux examens du doctorat en médecine et, en 1903, après des travaux opiniâtres, il soutenait brillamment sa thèse devant la Faculté mixte de médecine et de pharmacie de Bordeaux, qui lui décerna au concours un troisième prix, médaille de bronze, pour son étude : *Les maladies typhoïdes et le sol en Poitou*. Cette haute et flatteuse distinction était bien méritée. Le docteur Alphonse Fournier ouvrit alors un cabinet pour les maladies des yeux, à Poitiers ; il conserva jusqu'à son décès l'emploi de préparateur de géologie à la Faculté des sciences.

Il avait été nommé, en 1891, collaborateur auxiliaire du service de la carte géologique détaillée de la France ; il était membre de la Société géologique de France, de la Société d'anthropologie de Bordeaux et du Sud-Ouest, de la Société historique et scientifique des Deux-Sèvres (1906), etc.

Il était officier d'académie.

Alphonse Fournier est auteur de mémoires remarquables sur la géologie des Deux-Sèvres ; nous donnons ci-dessous la liste de ses publications.

1. Le cours d'eau souterrain de Bataillé [commune de Gournay], près Melle (Deux-Sèvres).

Journal d'histoire naturelle de Bordeaux et du Sud-Ouest, 3^e année, n° 1, 31 janvier 1884, p. 2-4, avec fig.

2. Quelques mots sur l'herbier Bonneau [au Musée de Niort].

Bull. de la Société de statistique, belles-lettres, sciences et arts du département des Deux-Sèvres, t. V (1882-84), p. 400-403.

3. Les huîtres gallo-romaines de Niort.

Revue poit. et saint., t. I^{er} (1884-85), p. 273-274.

4. Documents pour servir à l'étude géologique du détroit poitevin, par M. A. Fournier, ... — (A la fin : *Lagny*, impr. de E. Colin, 1887). In-8°, 69 p., 10 fig.

(Extrait du *Bulletin* de la Société géologique de France, 3^e série, t. XVI (1887), p. 113-181. — Paginé 113-181. — Compte rendu de M. Jos. BERTHELÉ, dans la *Revue poit. et saint.*, t. IV (1887-88), p. 351-352. [Reproduit dans le *Bull.* de la Bibliothèque scientifique de l'Ouest, t. I^{er} (1888), 1^{re} partie, p. 62-64].)

5. Labor improbus omnia vincit. Bibliothèque scientifique de l'Ouest, fondée et dirigée par M. A. Fournier, ... Catalogue, premier fascicule, n^o 1 à 327. — *Niort, au Siège de la Bibliothèque scientifique de l'Ouest*, 1888. In-8°, 26 p.

(La couverture imprimée sert de titre. — Le règlement de la Bibliothèque est imprimé sur la couverture. — A. Fournier a donné la plupart de ces ouvrages à la Bibliothèque municipale de Niort, le 16 octobre 1893.)

6. Monographie géologique de la commune de Saint-Florent (Deux-Sèvres), par M. A. Fournier, ... — *Niort*, impr. de Gravat-Echillet, 1888. In-8°, 12 p., avec une carte en couleur.

(Extrait du *Bull.* de la Bibliothèque scientifique de l'Ouest, t. I^{er} (1888), 2^e partie, p. 13-24.)

7. Des prétendus dépôts marins de l'époque romaine dans la vallée de la Sèvre à Niort, par A. Fournier, ... — *Niort*, impr. de Gravat-Echillet, 1888. In-8°, 18 p., avec une pl. en couleur.

(Extrait du *Bull.* de la Bibliothèque scientifique de l'Ouest, t. I^{er} (1888), 2^e partie, p. 33-48.)

8. Les origines de la vallée de la Sèvre Niortaise.

Bulletin de la Bibliothèque scientifique de l'Ouest, t. I^{er} (1889), 2^e partie, p. 89-92.

9. Etudes géologiques des lignes de chemins de fer du

Poitou, par A. Fournier, ... I. Ligne de Paris à Bordeaux (Etat), entre Montreuil-Bellay (Maine-et-Loire), et Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure). — *Saint-Maixent*, impr. de C. Reversé, 1891. In-8°, 108 p., avec une grande planche hors texte en couleur et 18 fig. dans le texte.

(Extrait des *Mém.* de la Société de statistique, belles-lettres, sciences et arts des Deux-Sèvres, 3^e série, t. VIII (1891), p. 1-108. — L'original, en grand format, de la planche qui accompagne ce travail est conservé au Musée de Niort.)

10. Etudes géologiques des lignes de chemins de fer du Poitou, par A. Fournier, ... II. Ligne de Paris à La Rochelle (Etat), entre Breuil-Barret et Veluire (Vendée)... — *La Roche-sur-Yon*, impr. de E. Servant, 1893. In-8°, 55 p., carte et fig.

(Extrait de l'*Annuaire de la Société d'émulation de la Vendée*, 4^e série, vol. 3 (1893), p. 171-221.)

11. Notice géologique sur la feuille de Bressuire. (Anonyme).

Comptes rendus des collaborateurs au Service de la carte géologique détaillée de la France pour 1897. — Il y a lieu de croire que cette notice a été rédigée en collaboration avec M. Wallerant. — Cf. n° 12.

12. Carte géologique détaillée [de la France]. Feuille 131, Bressuire [Deux-Sèvres]. — *Paris*, Erhard frères, mai 1900. H. 500. L. 800.

(Carte topographique de l'Etat-Major. — « Les explorations et les tracés géologiques ont été faits de 1893 à 1898, dans la partie Ouest, par M. Wallerant ; dans la partie Est, par M. A. Fournier. ») — Cf. n° 11.

13. Les maladies typhoïdes ; l'hygiène et le sol en Poitou, par Alphonse Fournier, ... — *Poitiers*, impr. de Blais et Roy, 1903. In-8°, 167 p., avec une carte en couleur.

(Thèse de doctorat en médecine.)

BIOGRAPHIES. I. Nécrologie. M. Alphonse-Gabriel Fournier (*Revue de l'Ouest*, 27 juillet 1911) ; — II. Nécrologie. [Le docteur Alphonse Fournier]

(*Mémorial des Deux-Sèvres*, 27 juillet 1911) ; —
III. [Eloge funèbre de M. le docteur Fournier],
par H. Gelin (*Mémoires de la Société historique
et scientifique des Deux-Sèvres*, t. VII (1911),
procès-verbaux, page XLIII).

Alphonse FARAULT.

Niort, le 28 mai 1917.

Documents Poitevins

Les trois documents qui suivent ont été communiqués à la Société historique et scientifique par M. Emile Brevillac, dans la séance du 6 juin 1917. Les deux premiers de ces documents sont extraits du *Registre des actes et délibérations de la commune de Coulonges-sur-l'Autize* ; le troisième fait partie des collections de M. Roy, numismate, à La Rochelle.

I

20 mai 1811

Transport à Coulonges du buste en marbre blanc de Carrare de S. M. l'Empereur Napoléon le Grand.

L'an mil huit cent onze, vingt mai.

Le maire de la commune de Coulonges s'est mis en marche à six heures du matin, avec M. le chevalier Bouet, membre de la Légion d'honneur, chef de bataillon de la 2^e brigade de la garde nationale des Deux-Sèvres, pour aller réclamer auprès de M. le baron Dupin, officier de la Légion d'honneur, préfet du département, le buste de sa majesté l'Empereur et Roi, dont le Conseil municipal a voté l'acquisition par délibération du 25 novembre 1810, parvenu à la préfecture suivant la lettre de M. le préfet au maire, en date du 29 avril dernier.

Un sergent et quatre fusiliers de la garde nationale de cette commune étaient partis d'avance avec une voiture pour la même destination.

Arrivés à Niort, le maire et le chef de bataillon de la garde nationale ayant été admis à l'audience de M. le préfet, lui ont fait entendre le motif de leur voyage. Ce

magistrat a donné des ordres nécessaires et après avoir reconnu le ballot destiné pour leur commune, le maire et le chef de bataillon l'ont fait charger dans la voiture placée à cet effet à la porte de l'hôtel. La voiture a roulé sous l'escorte du sergent et des quatre fusiliers.

Parvenus au pont de Guillebaud, se sont présentés à cheval les quatre gendarmes de la résidence de Coulonges.

L'escorte a fait halte sur la frontière de la commune. Un détachement de 50 hommes de la garde nationale commandé par un officier, y attendait la voiture chargée du précieux fardeau.

A l'arrivée, ce détachement a fait une salve qui a été répondue par une salve de l'escorte. Les cris répétés de : Vive l'Empereur se sont fait entendre.

La voiture couverte de lauriers et de branches de chêne s'est mise en marche avec son escorte. Le détachement de la garde faisait la haye, une députation du Conseil municipal et des corps constitués dans la commune, à la tête de laquelle était l'adjoint au maire, marchait en ordre sur deux files en avant et en arrière de la voiture.

Le garde-champêtre ouvrait la marche ;

Deux gendarmes à cheval ;

Le maire et le chef de bataillon, à cheval, en avant de la voiture ;

Deux gendarmes en arrière de la députation.

A l'entrée du bourg, le cortège a fait halte. Sa garde a fait une salve avec les cris de : Vive l'Empereur.

On s'est remis en marche en traversant le bourg jusqu'à la demeure du maire, où étant arrivé le cortège s'est arrêté. La caisse contenant le buste a été enlevée avec décence de la voiture et portée dans une des chambres de la maison du maire pour y rester, sans être débarrassée, jusqu'au jour qui sera ultérieurement fixé pour l'inauguration du buste de Sa Majesté.

Cette entrée dans Coulonges avait l'air d'un triom-

phe. Il prouve évidemment que ses habitants sentent tout le prix du dépôt qui leur est confié.

Fait à la mairie de Coulonges, ce dit jour vingt mai mil huit cent onze, à sept heures du soir.

Ont signé : Le maire, J. Glaumain ; le commandant Bonet, chef de bataillon ; Guiotton, adjoint ; Guiotton, conseiller municipal ; Vandé ; de Beynac ; Monnereau ; Guiotton ; Cochard ; Martineau, gendarme ; Reau aîné, lieutenant ; Thourenne, lieutenant ; le receveur d'enregistrement Richard ; Alexis Martineau ; S. Brossard.

II

9 juin 1811

Naissance du Roi de Rome. — Inauguration du buste en marbre de Sa Majesté Impériale et Royale.

L'an mil huit cent onze, le neuf juin.

Les autorités et fonctionnaires civils et militaires de la commune de Coulonges, chef-lieu de canton, arrondissement de Niort, département des Deux-Sèvres, se sont réunis à la mairie, à une heure de l'après-midi, pour la célébration des fêtes indiquées à ce jour en l'honneur de la naissance du roi de Rome. A ce grand sujet de joie dans l'empire se joint, pour Coulonges, l'inauguration du buste en marbre de Sa Majesté Impériale Napoléon, dont cette commune est en possession depuis le vingt mai dernier.

Dès hier, les rues avaient été balayées et débarrassées de tout ce qui pouvait gêner la libre circulation.

Un pavillon ouvert de toutes parts, de forme rectangulaire, large de quatre mètres et long de six, avait été élevé sur la place publique. Six colonnes hautes de huit mètres, disposées sur deux lignes parallèles en décri-

vaient l'enceinte ; des branches de chêne arrangées avec ordre couvraient exactement les colonnes et formaient le faite. On parvenait à l'intérieur du pavillon par cinq gradins placés dans toute sa longueur à la partie antérieure. Au milieu était élevée une estrade entourée de trois gradins. L'estrade, les gradins et le sol du pavillon étaient couverts de tapis. Au point le plus élevé de la façade était placée cette inscription :

A NAPOLEON LE GRAND ; A SON AUGUSTE EPOUSE MARIE-LOUISE ; A LEUR PREMIER NE LE ROI DE ROME.

Le cortège réuni, un détachement de la garde nationale étant sous les armes, le maire a présenté un ballot déposé en sa demeure, le dit jour vingt mai, suivant le procès-verbal qui en a été dressé, contenant le buste en marbre de Sa Majesté Impériale et Royale, provenant de l'atelier de sculpture établi à Carrare et appartenant à la commune. L'identité et l'intégrité du buste ayant été reconnues, il a été couvert d'un tapis, orné de branches de lauriers et porté, de la demeure du maire, sur l'estrade préparée sous le pavillon dressé sur la place publique, dans l'ordre suivant :

Le garde-champêtre, armé de son sabre et de sa hallebarde de cérémonie, ouvrait la marche ;

Les deux tambours de la garde nationale ;

Deux gendarmes en grand uniforme ;

Venait le cortège :

1. Le maire, le juge de paix à droite ; le commandant militaire, chevalier de l'Empire, à gauche ;

2. L'adjoint au maire à droite ; le doyen des conseillers municipaux à gauche ;

3. Le Conseil municipal par deux files, par rang d'ancienneté et de nomination ;

4. Les membres de la Justice de paix par deux files ;

5. Les militaires retraités ;

6. Les receveurs publics et communaux ;
7. Les membres du conseil de répartition ;
8. Les membres du bureau central de bienfaisance ;
9. Les personnes de distinction invitées à la cérémonie.

Au milieu du cortège était le buste dans sa caisse, porté à la hauteur de la première ligne du cortège.

La garde nationale bordait la haye.

Arrivés sur la place publique, le détachement de la garde nationale a formé le cercle autour du pavillon, les magistrats et les autorités sous le pavillon en entourant l'estrade, la caisse contenant le buste a été déposée au milieu, elle a été ouverte, le buste a été extrait et déposé avec respect sur l'estrade. Un rideau disposé circulairement est tombé du faite du pavillon et a dérobé aux regards l'image de notre Souverain.

Des factionnaires ont reçu la consigne de ne laisser approcher personne du pavillon.

Une distribution de pain faite aux pauvres avait précédé l'arrivée du cortège sur la place publique.

Le cortège s'est rendu dans l'ordre ci-dessus à l'église paroissiale où il a assisté au *Te deum* qui a été chanté en actions de grâces des heureux événements que nous célébrons en ce jour.

A trois heures et demie, le cortège a retourné sur la place publique où la garde nationale en entier était sous les armes.

Un grand cercle a été formé par la garde réunie ; toute la population de Coulonges et quelques habitants des communes voisines assistaient à cette cérémonie.

Le cortège seul a pénétré dans l'enceinte.

Les magistrats, les fonctionnaires et les personnes invitées se sont rangés sur deux files dans l'intérieur du pavillon, à droite et à gauche.

La première ligne du cortège s'est tenue en avant, au milieu.

Trois gendarmes, au pied des gradins, le sabre nu.

Le commandant de la brigade de gendarmerie derrière le buste, encore caché à tous les regards.

Le maire découvert a dit :

DISCOURS

Messieurs,

Si les grands événements qui amènent un nouvel ordre de choses, en consolident et perpétuent pour le bonheur des peuples l'ordre déjà établi ; si les conceptions du génie pour le bien public, si les actions héroïques produites par la vertu ont du être de tout temps la cause et l'occasion de fêtes publiques et si le législateur dans l'institution des fêtes publiques a eu pour but de retracer de hauts faits, afin d'honorer le mérite, de le proposer comme exemple et de présenter au respect et au bonheur des hommes, les hommes vertueux, certainement les temps passés nous offriront peu de faits qui ont mérité plus que l'objet qui nous occupe en ce moment d'être célébrés par des fêtes et d'inspirer la joye et l'allégresse publiques.

Ce jour, Messieurs, est spécialement consacré à solenniser l'heureuse délivrance de Sa Majesté l'Impératrice et la naissance du roi de Rome ! Quels puissants motifs de réjouissance ; quels événements ont été plus dignes d'être célébrés par une nation tout entière ?

En effet, Messieurs, si profitant des leçons de l'expérience nous cherchons à pénétrer dans l'avenir par la comparaison du passé avec des choses présentes, que de craintes ne devons nous pas concevoir en voyant l'Empereur sans postérité ? Quel est l'homme qui après lui se serait assis sur un trône élevé par nous et affermi par ses mains victorieuses ? Quel est celui qui se serait dignement chargé du poids d'une couronne portée avec tant de gloire ? Quel est celui qui, comme lui, aurait voulu consacrer tous ses soins, ses instants et ses veilles pour faire notre bonheur ? Les Français amis de leur

Patrie adressaient au ciel des vœux ardents pour qu'il daignât continuer de bénir un empire dont il a permis la fondation et dont l'existence par sa protection visible paraît avoir déjà la maturité des siècles... Nos vœux sont entendus. Dieu dans sa toute puissance fait naître de la guerre même et de ses horreurs les moyens d'en réparer les maux. C'est dans les plaines de Wagram que la victoire marchant constamment sur les pas de l'Empereur des Français, ordonne à l'hymen de préparer les torches nuptiales... Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, devint le gage de la paix et la source de nos biens... Que cette union est chère au cœur de notre Souverain ! Que cette alliance est précieuse pour nous !... Cette auguste princesse douée de toutes les vertus douces qui font l'ornement de son sexe, ne devant pas se charger du fardeau du Gouvernement, se consacre entièrement à en alléger le poids pour son époux. Devenue la mère des Français, elle veut remplir tous les devoirs attachés à ce titre. Dès ses premiers pas en France, elle a senti que pour faire notre bonheur elle devait s'occuper exclusivement de celui du prince, qui l'a appelée à ses côtés sur le trône...

L'Empereur l'a faite son épouse, le premier avril mil huit cent dix et le vingt mars mil huit cent onze, la providence l'a rendue mère et le roi de Rome est né ! Heure solennelle soit à jamais bénie ; tu nous a donné le plus grand bien que nous puissions attendre : un rejeton de la tige de Napoléon.

Messieurs, par cette naissance nos destinées sont fixées. Ne craignons plus les fureurs des partis, les ravages des factions. Le berceau de cet auguste enfant est l'écueil où se sont brisées leurs armes. Tranquilles pour l'avenir, reposons-nous avec l'abandon de la confiance la plus entière sur notre Empereur du soin de nous rendre heureux, et soyons assurés que le jeune prince instruit à l'école du Grand Napoléon y puisera le besoin de notre bonheur. Entourons le berceau de celui sur qui

se fondent tant d'espérances. Que ses yeux à peine ouverts à la lumière ne s'arrêtent que sur des objets riants et agréables et que lorsque son intelligence se développera il lise sur les visages de tous les Français l'expression de l'amour le plus vrai, sur sa précieuse personne.

Aujourd'hui, dans toute l'étendue de l'Empire, les peuples réunis s'accordent dans la manifestation publique des sentiments que ce grand événement inspire. Sur tous les points, dans la ville la plus populeuse, comme dans le hameau le moins habité, tous les cœurs des Français nagent dans l'ivresse de la joie. Les nôtres, habitants de Coulonges, ne peuvent retenir leurs transports. Ce jour est un jour de fête pour la France ; mais pour Coulonges il est encore un jour mémorable, un jour à jamais solennel. Rappelons nous la vivacité des émotions que ressentirent les communes de notre département que l'Empereur daigna traverser en 1808. Alors nous ne pumes pas jouir de ce bonheur ; aujourd'hui nous n'avons rien à envier à nos voisins. L'Empereur ne peut pas visiter tous les points de ses vastes Etats ; nous ne pouvons pas espérer de le voir en personne : mais nous avons son image au milieu de nous... !

Habitants de Coulonges, le marbre qui retrace les traits du plus grand des monarques va être exposé à vos regards. Nous allons contempler et voir à découvert la face de notre Souverain. Tenons nous tous dans une attitude respectueuse... nous sommes en sa présence... habitants de Coulonges ! Votre Empereur vous visite... il se découvre à vos yeux... !

Ici le rideau qui couvrait le buste a été enlevé.

L'image de notre Souverain est apparue, une couronne de laurier sur la tête, des couronnes déposées sur l'estrade. Tout le monde s'est découvert ; les tambours ont battu aux champs ; la garde a présenté les armes ; les officiers ont salué de l'épée ; le maire s'est placé à la droite du buste ; le juge de paix à sa gauche ; le commandant militaire est resté en avant, l'épée nue ; le

commandant de la brigade de gendarmerie derrière l'image, le sabre nu.

Le maire a continué : Elevons nos voix dans les airs, qu'elles pénètrent jusqu'au sein de la Divinité et mus par un même sentiment, excités par le même motif, disons tous avec transport :

Inauguration

Père des Français, Napoléon, agréez les hommages et les respects de vos fidèles sujets les habitants de Coulonges. Nous vous remercions du dépôt que vous nous avez confié en votre image sacrée, nous la conserverons soigneusement et nous en transmettrons la garde à nos enfants comme de leur bien le plus cher...

Que ce portrait du Grand Napoléon reste avec nous ; qu'il devienne notre propriété ; que dans nos jours d'allégresse il préside à nos fêtes et que reportant nos pensées vers le grand homme dont il nous rappelle les traits, il nous donne la force de supporter nos maux...

Vive l'Empereur !

Le juge de paix a dit : Sage législateur, Napoléon, que votre image sous nos yeux rappelant sans cesse votre auguste personne nous dirige dans l'étude et l'application des lois que votre sagesse a conçues et qu'elle nous a données pour notre bonheur.

Vive l'Empereur !

Le commandant militaire a dit : Premier capitaine de l'Univers ! Général incomparable, toi qui des portes de l'Orient aux contrées glaciales a su embraser le courage de tes soldats, terrassant tout ce qui osait résister ; que ta présence fasse ici le même effet ; qu'elle maintienne dans les cœurs de la garde nationale et de tous nos concitoyens ces sentiments d'amour et de patriotisme qui ne font de la France qu'une seule et même

famille. C'est ainsi que nous serons toujours prêts à repousser l'ennemi du dehors et de l'intérieur. C'est ainsi de tes vertus et de tes bienfaits nous rendrons tes lois chères à nos enfants qui comme tous te béniront et ne cesseront de le répéter avec enthousiasme, à toute heure du jour.

Vive l'Empereur ! Vive l'Impératrice ! Vive le roi de Rome !

Le maire a repris : Si nos voix pouvaient aussi facilement que la lumière parcourir les espaces, croyons que notre Empereur attentif à nos acclamations y prêterait une oreille favorable et qu'il daignerait accueillir avec bonté ces preuves si vraies de notre amour et de notre respect pour sa personne sacrée, mais si la distance des lieux nous éloigne sous ce rapport, croyons aussi que nous sommes présents à sa pensée ainsi que ceux de ses peuples qui l'approchent de plus près.

Il s'occupe de notre bonheur à chaque instant ; à chaque instant sa puissance se déploie pour adoucir et éloigner les maux qu'un étranger éternel ennemi de notre prospérité nous fait depuis si longtemps.

Messieurs, l'Angleterre trop habile dans l'art de nuire avait depuis longtemps prémédité notre ruine ; elle avait avec mauvaise foi préparé tous ses moyens pour nous rendre la proie de sa folle ambition. Elle se croyait sûre du succès ; elle s'est trompée...

A l'instant même où elle nous croyait sans défense et sans énergie, nous nous sommes levés plus forts que jamais et nous lui avons échappé. Mais les liens avec lesquels elle espérait nous enchaîner étaient préparés avec tant d'art et en si grand nombre que pour les rompre en entier il nous faut de la persévérance et du courage ! — Nous éprouvons des privations, disent quelques-uns ; notre commerce languit... Quoi pensez-vous que l'Angleterre soit exempte de maux, suite de la guerre ? Non certainement nos ennemis les ressentent

plus vivement que nous et ils ne peuvent pas peut-être, comme nous, espérer d'en voir le terme. — Notre commerce languit... ! Mais nous pouvons nous passer des étrangers. La France produit tout ce qui est nécessaire aux besoins, aux superfluités, aux recherches de luxe... Aveugles que nous sommes ! nous ne voulons pas voir nos avantages et en profiter. Nous achetons chèrement l'indigo, le sucre, tandis que les plantes qui peuvent nous fournir ces précieuses substances croissent sous nos climats ; et ce qu'il y a de plus étonnant dans notre aveuglement, c'est que nous sommes les premiers à dénigrer nos richesses. Il semble que nous soyons d'accord avec nos ennemis.

Sans doute que les essais jusqu'ici faits ont pu produire la chose moins parfaite que celle que nous connaissons, mais c'est là le sort de toutes les découvertes. Croit-on que le premier qui a imaginé d'extraire du sucre de la canne des Indes et de l'indigo de la plante qui le fournit a réussi dans sa première tentative ? Que de peines infructueuses ! Que de recherches inutiles et dispendieuses ne lui a-t-il pas fallu faire ? Ne nous rebu-tons pas. Affranchissons-nous de l'impôt que la perfide Angleterre veut continuer de mettre sur le continent ; montrons que nous sommes assez fins et assez riches pour nous passer des autres...

Habitants de Coulonges, notre terrain est jugé propre à la culture du pastel, de cette plante de laquelle on extrait d'après les nouveaux procédés un indigo aussi parfait que celui d'Amérique. J'ai des invitations particulières à faire à ce sujet aux propriétaires, aux cultivateurs les plus intelligents de cette commune. L'Empereur désire, ordonne cette culture pour notre propre avantage ; obéissons et que l'hiver prochain la terre de Coulonges reçoive la graine de pastel dans son sein.

En exécutant, Messieurs, les ordres de notre Souverain nous lui prouvons plus que de chaque manière notre fidélité et notre amour parce que ses lois n'ont

d'autre but que notre bonheur. Que ce jour de fête soit donc une occasion où nous trouvons de nouvelles forces, de nouvelles ressources contre nos privations, privations factices puisque nous avons en nous les moyens de nous rendre heureux ; des lois sages et bien conçues ; un gouvernement stable et permanent, un prince le père de ses peuples !

Remercions l'auteur de tout le bien, remercions-le de tant de bienfaits, et élevons jusqu'à Dieu les cris mille fois répétés par nos bouches comme ils sont gravés dans nos cœurs.

Vive Napoléon, empereur des Français !
Vive Marie-Louise, son auguste épouse !
Vive le roi de Rome, leur premier né !

Chacune de ces acclamations ainsi que celles qui ont précédé, ont été accueillies par des salves de mousqueterie faites par la garde nationale.

Ces cérémonies finies, le cortège est descendu du pavillon : les factionnaires ont repris leur poste.

La carrière a été ouverte pour le tir à la cible.

Le programme avait annoncé de plus : 1° la course à pieds libres ; — 2° la course dans des sacs. Mais le tir à la cible ayant employé un temps assez long et surtout la vivacité des sentiments dont tous les cœurs étaient pleins, ne pouvant plus être contenue, il a été permis à tous de se livrer aux transports de la joie la plus vive.

Dans un instant, tous les rangs ont été confondus, l'explosion de l'allégresse publique a acquis la plus grande énergie et s'est manifestée par les chants, les ris d'une multitude de tout âge entraînée par un même sentiment.

Des ménétriers, des distributions de vin offertes pour rafraîchissement ne permettaient à personne de sentir la fatigue que ces exercices soutenus et prolongés auraient pu donner dans d'autres circonstances.

A huit heures et demie, illumination générale.

A neuf heures, les autorités et fonctionnaires se sont de nouveau réunis à la mairie. Le cortège s'est mis en marche dans l'ordre ci-dessus, avec un détachement de la garde nationale, pour se rendre sur la place publique où avait été préparé un feu de joie.

Le cortège était précédé par trois enfants portant chacun une torche allumée.

Le cercle a été formé autour de l'arbre où devait être allumé le feu.

Le garde champêtre a présenté au maire, au juge de paix, au chevalier de l'Empire, commandant la garde nationale, chacun une torche ; ils ont allumé le feu aux cris trois fois répétés :

Vive l'Empereur — Vive l'Impératrice — Vive le roi de Rome.

Des décharges de mousqueterie ont été faites, des fusées, des pétards et autres pièces d'artifice ont été tirées ; des danses se sont de nouveau formées. Il semblait que la joie avait doublé les forces.

Après avoir joui quelque temps de ce spectacle et y avoir pris une part active, le cortège s'est rapproché du pavillon ; le buste de Sa Majesté a été remis dans sa caisse et rapporté avec le même ordre au logis du maire, où il est resté déposé. Il a été couvert d'un voile et éloigné de tous les regards jusqu'à ce qu'un local digne de la grandeur de sa destination ait été préparé pour le recevoir à demeure.

Le lendemain dix juin, les chefs de corps, les membres des autorités et les fonctionnaires publics, les officiers de la garde nationale et la gendarmerie se sont réunis dans un banquet commun. Des toasts ont été portés. Ils exprimaient l'amour le plus vrai pour Sa Majesté l'Empereur et son Auguste famille et les vœux de tous les convives pour une paix glorieuse et durable, unique but des travaux de notre prince.

Dans la soirée se sont formées des danses sur la place publique ; elles se sont prolongées dans la nuit.

Ainsi ont été célébrées dans la commune de Coulonges les fêtes destinées à consacrer dans la mémoire des hommes la naissance du premier né de Napoléon le Grand et de Marie-Louise, à solenniser la présence dans cette commune de l'image du meilleur des princes et à régulariser en quelque sorte l'expression publique des sentiments de fidélité et d'amour dont tous les Français et particulièrement les habitants de Coulonges sont pénétrés pour la personne de leur Empereur.

Fait et clos le présent procès-verbal à la mairie de Coulonges, ce jourd'huy onze juin mil huit cent onze.

Ont signé : Le maire, Glaumain ; D. Moreau, juge de paix ; le chevalier Bouet, chef de bataillon ; Guiotton, adjoint ; Guiotton, conseiller municipal et notaire ; de Beynac, conseiller municipal ; Vandé, greffier de la justice de paix ; Brossard, conseiller municipal ; Ramier, médecin en chirurgie ; Monnereau, conseiller municipal ; Guiotton, conseiller municipal ; le receveur de l'enregistrement Richard ; Couillerot ; Coutrot, gendarme ; Martineau, gendarme ; Gardet ; Cholois aîné ; Guillemain ; Gardet, répartiteur ; Verger, capitaine ; Thourenne, lieutenant ; Beau aîné, lieutenant ; Cochard ; Riffé, conseiller municipal ; Guiotton, lieutenant ; Pommereau, répartiteur ; Alexis Martineau, sous-lieutenant ; Bouteiller ; Bobinière, répartiteur.

III

Niort, 24 octobre 1793

Lettre écrite par le citoyen Girard au citoyen Lebouc, avoué, datée de Niort, le 3 de la première décade du deuxième mois de la seconde année de la République Française une et indivisible.

Victoire, mon cher oncle, les brigands sont foutus et la justice est sauvée. Le 17, les ennemis au nombre de

45 à 50,000 hommes se présentèrent devant Chollet sur trois colonnes. Notre armée prévenue par les avant-postes qui, après avoir soutenu quelque temps et accablés par le nombre, se replièrent sur l'armée qui était déjà sortie également sur trois colonnes pour marcher à leur rencontre. Quelques lâches ou plutôt quelques malveillants payés sans doute par l'or de Pitt excitèrent dans une de nos colonnes un peu de désordre et de déroute, mais la fermeté des braves Mayençais les firent retourner bien vite à leurs postes et rétablirent l'ordre.

L'attaque commencée à deux heures après-midi et le feu de part et d'autre fut très bien nourri et très vif. Il y avait deux heures que le combat durait et la victoire était indécise lorsque Westermann, par une manœuvre hardie, à la tête d'un détachement de cavalerie, les surprend par derrière et en taille en pièce une grande quantité et les force à une déroute complète, et sont poursuivis jusqu'à deux lieues de là. Ils ont abandonné 10 pièces de canons, beaucoup de caissons et de charriots chargés de munitions et de subsistances dont nous nous sommes emparé ; on assure Lescure et Bonchamps, deux chefs, tués dans cette affaire.

Le 18, l'armée républicaine sachant l'ennemi réfugié à Beaupréau y marcha de suite et après une résistance des plus vives et un combat des plus opiniâtres, nous nous sommes emparé de cette ville où il y avait 4,500 de nos prisonniers que nous avons eu le bonheur de délivrer. Saint-Florent-le-Vieux, là ils se trouvèrent arrêtés d'un côté par nos troupes, de l'autre par la Loire.

Un courrier arrive mardi matin nous annoncer que les troupes de la République s'étaient emparé de Saint-Florent-le-Vieux, le 20, après un combat des plus vifs et que nous avions été assez heureux de délivrer les 5,000 et quelques de nos prisonniers, et poursuivi les insurgés la bayonnette dans les reins jusque dans la Loire où ils se sont jetés en nombre considérable espérant la traverser sans obstacle et se sauver à la nage ;

mais une armée de Nantes qui était cachée de l'autre côté a paru et les a accueillis à grands coups de canons et de fusils.

Il est incroyable la quantité immense de canons, de caissons, et de munitions, de subsistances et d'effets, que nous avons pris à l'ennemi depuis Mortagne, Chollet, Beaupréau, jusqu'à la Loire.

On estime la perte des ennemis de 30 à 35,000 hommes tués dans ces différentes affaires.

L'on regarde actuellement la guerre de Vendée comme finie ; beaucoup de municipalités se sont rendues en disant que c'était les curés qui les avaient induites en erreur, qu'elles juraient de ne pas prendre les armes dorénavant que pour défendre la patrie et de chasser de leurs seins tous les traîtres qui voudraient les engager à faire le mal.

On nous écrit de la Châtaigneraie que tous les gens de campagne rentrent dans leurs foyers, qu'on les désarme et que n'étant pas pris les armes à la main on les laisse s'occuper de leurs travaux ; on ramasse les chefs seulement.

Signé : GIRARD.

La pièce qui suit, communiquée à la Société par M. Alphonse Farault, fait partie des minutes du notaire Baudin, lesquelles sont conservées aux Archives des Deux-Sèvres.

IV

Niort, 7 juin 1728

Convention passée entre Michel Aubry, marchand de poissons, à Magné et Michel Poisson, marchand, à Saint-Maixent, pour le transport hebdomadaire de 40 livres de poissons, à prendre à Magné pour les conduire à l'abbaye de Saint-Maixent.

Pardeuant les no^{res} royaux à Niort soubsignez ont comparus en personnes Michel Aubry, marchand, de-

meurant à Magné et Michel Poison (*sic*), aussy marchand, demeurant à Saint Maixant, d'une et d'autre part. Entre les partyes a esté conuenu de ce quy suit, sçauoir que le dit Aubry estant tenu de rendre a l'abbaye royalle de Saint-Maixant du poison (*sic*) d'au douse pour l'usage de la ditte abbaye tous les samedy ou dimanche de chasque semenne jusqua la feste de Toussaint prochenne, le dit Michel Poisson se charge et s'oblige de tous despan et d'hommages intherest de uoisturer quarente liures de poisons (*sic*) qu'il prendra au dit Maigné ché le dit Aubry pour les rendre a la ditte abbaye de St-Maixent tous les dits jour de samedy au soir ou dimanche au matin, bien et conuenablement, jusque au dit jour de Toussaint prochenne, lequel poisson sera fourny et liuré par le dit Aubry sans retardement, et luy payera pour sa uoisture dix huit deniers par liure, fesant trois liures chasque voyage, et lorsque le dit Aubry ne sera pas en estat de luy fournir le mesme nombre (ou prix) de poisson, il luy payera toujours la mesme somme de trois liures par conuansions expresse, et sera tenu icelluy Aubry de norrir le dit Michel Poisson et son cheual bien et conuenablement, comme aussy le dit Poisson aura au dit St-Maixant la mesme norriture pour luy et son cheual, que le dit Aubry deuoit auoir des dits sieurs religieux, sauf au dit Aubry a se faire payer des dits s^r religieux de son dit poison (*sic*), ainsi qu'il aduisera, ce que dessus les partyes ont stipullé et accepté et a l'entretient ont obligé tous leurs biens presant et futurs, dont fait et passé au dit Niort, estude de Baudin, le sept juin mil sept cent vingt huit, après midy. Leu et a le dit Michel Poisson desclaré ne açauoir signer de ce enquis et a le dit Aubry signé.

AUBRY.

BAUDIN, n^o royal.

BULLETIN
DE LA
SOCIÉTÉ HISTORIQUE ET SCIENTIFIQUE
DES DEUX-SÈVRES

SIXIÈME ANNÉE

3^e ET 4^e TRIMESTRES DE 1917

ACTES DE LA SOCIÉTÉ

Séance du 4 juillet 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : MM. E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Farault, Galteaux.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu par le secrétaire, puis adopté sans observation.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et donne connaissance des publications reçues depuis la dernière réunion et qui sont :

Revue de Saintonge et d'Aunis, 1^{re} et 2^e livr., février-avril 1917.

Proceedings of the academy of natural sciences of Philadelphia, vol. LXVIII, mai-déc. 1916.

Annals of the Missouri botanical garden, vol. III, n° 4.

Il est procédé, ensuite, à l'élection pour l'admission de M. le comte de Talhouët-Roy, conseiller général, présenté par MM. E. Breuillac et Roger Lévesque. M. le comte de Talhouët-Roy est admis, à l'unanimité, en qualité de membre non résidant.

M. E. Breuillac, au nom de M. Traver, lit une communication sur les *Rebouteux et chirurgiens au XVIII^e siècle*. Il s'agit d'un acte dressé par M^e Minot, notaire à Melle, en 1762, et qui fait aujourd'hui partie de l'étude de M^e Huclin, notaire dans cette même ville, dans lequel l'un des comparants s'intitule *restorateur de corps humain*. C'est une sorte d'attestation de l'homme de l'art faisant connaître l'état dans lequel il avait trouvé son client qui avait une jambe cassée ; ce dernier avait déjà été visité par un chirurgien de Chef-Boutonne qui lui avait mal réparé sa jambe. Cet intéressant document prendra place dans un des prochains *Bulletins* de la Société.

M. A. Farault communique trois études de M. J. Welsch relatives à la géologie de la contrée et intitulées : *Le Marais poitevin ; Le comblement du Havre de Baisse (Vendée) ; La Mare-à-la-Besse et le Bassin de la Pallice*. Ces plaquettes ont été offertes par l'auteur à la Bibliothèque de la ville de Niort.

M. Breuillac montre ensuite un christ ancien en bronze qu'il a acquis pour le Musée.

M. Breuillac, aux noms de MM. le comte de Talhouët-Roy et Traver, présente M. le docteur Boudard, de Sauzé-Vaussais, comme membre non résidant. Il sera statué sur son admission à la prochaine réunion.

Avant de lever la séance, M. le Président annonce que la prochaine réunion se tiendra le premier mercredi d'octobre 1917.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,
Alphonse FARULT.

Séance du 3 octobre 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : MM. Bizard, E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Farault.

Absents excusés : MM. Cayer père et Gelin.

Le secrétaire lit le procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président invite les membres à voter sur l'admission de M. le docteur Boudard, ancien maire de Sauzé-Vaussais, présenté en qualité de membre non résidant par MM. le comte de Talhouët-Roy et Traver. M. le docteur Boudard est élu à l'unanimité.

Il est également procédé à l'élection de M. Léon Coutil, président de la Société préhistorique française, en qualité de membre correspondant, présenté par MM. Gelin et Breuillac. M. Léon Coutil est aussi élu à l'unanimité.

M. le Président fait le dépouillement des publications reçues depuis la dernière séance. Ce sont :

Mémoires de la Société des antiquaires de l'Ouest, t. IX (1916-17).

Mémoires de la Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers, t. XIX (1916).

Bulletin de la Société archéologique et historique du Limousin, t. LXV-LXVI, 1^{re} livr.

Travaux de l'Académie de Reims, annexe 1906-1907.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 3^e et 4^e livr., juin-août 1917.

Annales de Bretagne, juillet 1917.

Bulletin de la Société des sciences historiques de l'Yonne, année 1916, 1^{er} sem.

Bulletins et Mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, année 1916.

M. le Président lit une lettre de M. Cayer père, mem-

bre de la Société, qui, au nom de M. Puységur, propriétaire à Souché, donne au Musée une pierre sculptée provenant de la rue de la Juiverie, à Niort, sur laquelle se trouvent des armoiries au milieu d'une couronne. Ces armoiries semblent être celles de la famille Pastureau, qui porte : *de sinople, à trois béliers d'argent, deux et un*. Guillaume Pastureau, seigneur de Charray et de la Grange, pair en 1535, fut maire de Niort en 1550 et en 1558 ; il avait été élu échevin en 1557 et juge des consuls en 1583.

Des remerciements sont votés à M. Puységur.

M. H. Gelin fait remettre trois volumes intitulés : *Notices historiques et archéologiques sur la Normandie*, offerts par M. Léon Coutil, qui en est l'auteur. Des remerciements sont votés au donateur.

M. A. Farault donne lecture d'une lettre du secrétaire de la rédaction du *Polybiblion*, qui informe la Société que cette revue « s'est donné pour tâche de signaler spécialement les sociétés savantes qui, pendant la guerre, ont fait ou feront paraître un ou plusieurs volumes de leurs *Bulletins* ou *Mémoires* ». La Société historique n'ayant pas interrompu ses publications malgré la guerre, l'assemblée décide, à l'unanimité, qu'un exemplaire du *Bulletin* et des *Mémoires*, parus depuis 1915, seront adressés au *Polybiblion*, afin de mettre cette revue à même de parler des travaux de la Société.

M. Breuillac lit une intéressante *Notice historique sur Sauzé-Vaussais*, par M. le docteur Boudard. Ce travail sera inséré dans un des prochains volumes de *Mémoires*.

M. Farault signale dans la *Gazette des Beaux-Arts*, numéro de juillet-septembre, sous la signature de M. J. Mayor, un excellent compte rendu de l'important ouvrage de notre compatriote, M. Henri Clouzot, conservateur de la Bibliothèque Forney, intitulé : *Le Métier de la soie en France (1466-1815)*, suivi d'un *historique de la toile imprimée (1759-1815)*, Paris, Devambez (1914).

M. Farault signale aussi dans *Le Correspondant*, numéro du 10 septembre, l'article de M. Marc Hély, intitulé : *A travers les provinces de France*, où il est consacré quelques pages à Poitiers.

M. Breuillac lit, au nom de M. Emilien Traver, une note sur *Un curieux acte d'inhumation* (7 novembre 1732). Cet acte est tiré des *Registres paroissiaux* de Saint-Léger-lès-Melle ; il relate le décès, à la métairie de Saint-Léger, d'un jeune Espagnol, âgé d'environ 20 ans, qui, avec ses amis, « alloit à Paris pour se faire toucher des escrouelles a sa Majesté très chretiène ».

M. Farault signale ensuite, dans la *Revue de Saintonge et d'Aunis* (juin-août 1917), la suite de l'étude de M. J. Depoin, intitulée : *Introduction à l'histoire des évêques de Saintes jusqu'au règne de saint Louis*, où se trouve la *Légende de l'évêque Liguair*, patron de Saint-Liguair, près Niort.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire,

Alphonse FARULT.

Séance du 12 décembre 1917

Présidence de M. Emile BREUILLAC, président

Etaient présents : MM. Bizard, E. Breuillac, Dupouy-Lauga, Galteaux.

Absent excusé : M. Farault.

M. Galteaux, désigné pour remplir les fonctions de secrétaire en l'absence de M. Farault, titulaire, empêché, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance, qui est adopté sans observation.

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et des publications reçues depuis la dernière séance. Parmi ces dernières, on trouve :

Annales du jardin botanique de Missouri, février 1917.

Annales de Bretagne, octobre 1917.

Bulletins de la Société scientifique de l'Aude, t. XXV (1914).

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques, année 1916, 2^e livr.

Bulletins de la Société des antiquaires de l'Ouest, 1^{er} et 2^e trim. de 1917.

Revue de Saintonge et d'Aunis, 5^e livr., oct. 1917.

Bulletin de la Société d'anthropologie de Paris, t. VI et VII.

Bulletins de la Société d'archéologie de Nantes, année 1915.

Lecture est ensuite faite d'une lettre du directeur de l'Agence Polonaise de la Presse demandant des renseignements sur l'organisation des Musées de Niort et du fonctionnement de la *Société historique et scientifique des Deux-Sèvres* ; M. Farault sera chargé d'envoyer au demandeur tous renseignements et documents utiles.

M. Gelin donne communication de son travail intitulé : *Recherches préhistoriques en Poitou et Charentes.*

M. Beauchet-Filleau adresse à la Société une copie de l'Acte de fondation de la chapelle de Notre-Dame des Agonisants, dans l'église des Cordeliers de Niort. Cet acte est daté du 12 septembre 1678.

Ces deux envois sont accueillis avec empressement par la Société qui leur donnera place dans l'une de ses prochaines publications.

Au sujet de la chapelle des Cordeliers, M. Galteaux fait part à ses collègues d'une délibération de la municipalité, datée du 12 mars 1791, qui décide que la chapelle attenante à l'église des Cordeliers sera démolie avec tous les soins voulus et que les matériaux provenant de cette démolition seront transportés dans le cloître. M. Galteaux se demande si cette chapelle ne serait pas celle

dont M. Beauchet-Filleau envoie l'acte de fondation. Ce détail sera examiné.

Une pièce de dix centimes en nickel, au millésime 1916-1919, émise à Cahors, est offerte à la Société par Mlle Marthe Breuillac ; M. Victor Bizard offre une pièce de cinq centimes belge de 1906 et M. Bourdeau trois pièces en étain émises par la Chambre de commerce de l'Hérault.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

La séance est levée à 10 heures.

Le Secrétaire par intérim,

Paul GALTEAUX.

Notes historiques sur le canton de Beanvoir-sur-Niort

PREMIÈRE PARTIE

Aperçus généraux

I. — TEMPS PRÉHISTORIQUES

Les temps lointains de la préhistoire ont laissé, çà et là, dans le Poitou et la Saintonge, des vestiges qui témoignent de l'existence de l'homme, dans ces contrées, dès l'époque de la pierre taillée : des haches, des pointes et des lames de silex, y ont été recueillies en grand nombre et un peu partout (1).

La période de la pierre polie s'y trouve représentée par des restes de dolmens, comme à Dœuil par exemple, distant de Saint-Etienne-la-Cigogne de quatre kilomètres.

II. — TEMPS HISTORIQUES

Notre région fut d'abord habitée par des populations appelées les Ibères et les Ligures. L'origine des premiers est restée ignorée jusqu'à ce jour, et il semble que l'histoire ne connaisse d'eux que leur décadence. Quant aux seconds, ils étaient originaires de l'Orient. Ces peuples furent plus tard submergés par le flot des tribus celtiques ou galates, venues des bords de la mer Noire et de l'Asie mineure.

(1) B. Ledain, *Dictionnaire topographique du département des Deux-Sèvres*. Introduction.

III. — ÉPOQUE CELTIQUE

Les Celtes, Gals ou Gaulois introduisirent dans notre pays l'usage des métaux, qui leur servirent à confectionner des objets de toutes sortes, et surtout des armes. Dans le canton de Beauvoir-sur-Niort, à Marigny (1), on a découvert des haches celtiques en bronze.

Si nous en croyons Joanne (2), notre pays n'était alors qu'une immense steppe, ne produisant qu'une herbe rare, étouffée par les ronces et les broussailles, brûlée pendant l'été par les ardeurs du soleil. Les habitants primitifs se cantonnaient à l'abri des vents et des frimas dans les vallons des affluents de la Boutonne, et autres petits courants, comme le Mignon, près des sources limpides et abondantes, à proximité des rivières et des bois.

La nécessité où se trouvaient nos ancêtres d'établir leurs domiciles dans des lieux abrités contre les intempéries nous explique la situation, dans nos trois communes (Belleville, Saint-Etienne-la-Cigogne et Saint-Martin-d'Augé), des agglomérations appelées : Cormière, le Raclis, Augé, Barquet (disparu), Boisserolles, la Clavière et les Cigognes. La plupart des villages composant les communes du canton ont la même origine.

IV. — ÉPOQUE GALLO-ROMAINE

Lors de l'invasion romaine, ces cantonnements étaient occupés par les *Santones*, qui ont donné leur nom à la province de Saintonge. César, dans ses *Commentaires*, parle fréquemment des *Santones*, comme étant l'une des tribus les plus puissantes de la Gaule. Les *Santones* prirent part, comme les autres peuples de la Gaule, au

(1) B. Ledain, *loc. cit.*, p. XIII.

(2) A. Joanne, *Géographie des Deux-Sèvres*.

soulèvement général organisé par Vercingétorix, pour tenter de secouer le joug romain. Les guerriers santon étaient au nombre de douze mille (1). Ils devaient, comme leur chef, connaître les amertumes de la défaite, en l'an 52 avant Jésus-Christ. Le pays santon dut alors subir la domination romaine, et, lorsque l'empereur Auguste organisa l'administration de la Gaule, il fut incorporé à la province d'Aquitaine (2).

L'influence de la civilisation romaine se fit sentir chez nous d'une façon particulièrement bienfaisante ; les vainqueurs assainirent la contrée en desséchant les marais, fondèrent de nouvelles villes et ouvrirent des routes et des chemins. Ces routes appelées *voies romaines*, avaient pour but de mettre en communication aussi rapide que possible, les centres militaires entre eux ; l'une de ces voies allait de Poitiers à Saintes, en passant par Brioux-sur-Boutonne et non loin de Chizé. À côté de ces routes, les Romains créèrent des chemins appelés *minora itinera* ; sur ces chemins, à des endroits déterminés, il y avait des postes militaires appelés *châteliers*. Il existe dans notre contrée un chemin créé par les Romains : c'est le chemin de Villeneuve au Raelis, à Boissierolles, au Chêne-Grelet et à la Foye-Monjault.

Les recherches faites par feu Rateau, instituteur à Villeneuve-la-Comtesse (Charente-Inférieure), lui ont fait découvrir à Dœuil les vestiges d'un vaste camp romain ; d'autre part, on trouve, non loin du château de Péré-la-Motte, commune de Prissé, dans le bois longeant la route de la Charrière à Marsay, des débris et des tumuli qui ne laissent aucun doute sur l'existence à cet endroit d'un autre camp romain.

Enfin, il ne serait pas impossible, selon nous, qu'un poste romain eût existé à l'endroit appelé *Ville-de-Nan*.

(1) A. Joanne, *Géographie de la Charente-Inférieure*, p. 21.

(2) *Ibid.*

situé entre Saint-Etienne-la-Cigogne et Dœuil, sur les bords du Mignon.

Lorsque, en 406, les hordes barbares traversèrent la Gaule pour aller s'établir en Espagne, notre pays qui se trouvait sur leur passage eut à souffrir de leurs dépredations. Les Romains, surpris, se retirèrent si précipitamment, qu'ils n'eurent pas le temps d'entraîner avec eux les garnisons composées de soldats étrangers à la solde de l'Empire. Ces colonies restèrent pour la plupart dans les localités que les Romains leur avaient assignées comme résidences. Plusieurs tribus étrangères, cantonnées dans le Bas-Poitou, s'y fixèrent définitivement, renonçant à la vie militaire, pour se livrer à l'industrie, au commerce et à l'agriculture.

Ce fait historique suffit-il à expliquer les différences de caractères, de mœurs et d'habitudes, qui existent encore aujourd'hui entre les habitants de cantons limitrophes, comme ceux de Beauvoir-sur-Niort et de Brioux-sur-Boutonne, par exemple, séparés seulement par la forêt de Chizé ? Nous n'oserions l'affirmer, et ne pouvons que signaler la vraisemblance de cette hypothèse.

V. — ÉPOQUE FRANQUE

Vers l'an 415, les Wisigoths, barbares venus des bords du Danube, obtinrent de l'empereur d'Occident, Honorius, dont ils étaient devenus les alliés, les villes de Toulouse, Agen, Bordeaux, Angoulême, Saintes et Poitiers, ainsi qu'une partie de l'Aquitaine. Ces barbares apportèrent chez les Santons romanisés leurs mœurs grossières ; mais ils ne jouirent pas longtemps de leurs nouvelles possessions, car, moins de cent ans plus tard, en 507, Clovis les battit à Vouillé, et les refoula jusqu'aux Pyrénées, par la voie romaine Poitiers, Saintes, Bordeaux (1). La Saintonge devint alors pour les princes

(1) M. Brodus, *Tonnay-Charente et le canton*, p. 53.

Francs un pays de proie qu'ils se disputèrent à l'envi (1). Plus tard, elle entra dans le royaume d'Aquitaine, formé par Caribert, frère de Dagobert, puis fit partie du duché d'Aquitaine, qu'Eudes avait rendu indépendant. Elle vit alors les Arabes, avec leur chef Abdérame, pénétrer sur son territoire, traverser la forêt de Chizé, et saccager la ville de Melle. La victoire remportée par Charles Martel, à Poitiers, en 732, sauva la France de l'invasion musulmane et délivra l'Aquitaine.

Sous Louis le Débonnaire et Charles le Chauve, notre petit pays partagea les destinées de la province dont il faisait partie ; il fut l'un de ceux qui eurent le plus à souffrir des incursions des Normands. En 847, ces pirates brûlèrent Saint-Jean-d'Angély et Saintes (2).

VI. — ÉPOQUE FÉODALE

Cinquante ans plus tard, la Saintonge se couvrit d'un grand nombre de seigneuries, les unes grandes, les autres petites, qu'on appela des fiefs : c'est le système féodal qui s'établit alors et qui subsista jusqu'au XV^e siècle dans l'ordre politique, jusqu'à la Révolution de 1789 dans la société civile. Il fut très dommageable pour le roi, dont il ruina complètement l'autorité, et il eut des conséquences très fâcheuses pour les pauvres gens, qui se trouvèrent parfois livrés, sans défense, aux caprices de leur seigneur. L'organisation de la société et de l'Etat à cette époque présentait les caractères suivants : La souveraineté en premier lieu fut confondue avec la propriété, c'est-à-dire que tout propriétaire, par cela seul qu'il possédait un domaine, y exerçait l'autorité publique à sa guise. On aurait une idée de ce qui se passa alors, si aujourd'hui le plus grand propriétaire d'un

(1) A. Joanne, *Géographie de la Charente-Inférieure*, p. 22.

(2) Michel Bégon, *Mémoire sur la généralité de La Rochelle*, apud *Archives historiques de la Saintonge et de l'Aunis*, t. II (1875), p. 57.

département devenait par cela même le préfet du département, ou le plus grand propriétaire d'une commune, le maire de la commune ; et si, en outre, préfets et maires pouvaient administrer à leur gré, sans être soumis au gouvernement. Par suite, et en second lieu, les fonctions publiques devinrent héréditaires ; et ce fut tout naturel, puisqu'elles étaient attachées à la propriété du sol ; elles se transmirent donc, comme le sol lui-même, de père en fils. Enfin, il y eut une hiérarchie de propriétaires ; les grands propriétaires furent les supérieurs ou les suzerains des propriétaires moins riches, appelés vassaux. Les rois étaient les suzerains des ducs ; les ducs, vassaux des rois, furent en général les suzerains des comtes ; les comtes eurent comme vassaux les barons ; les barons, à leur tour, furent les suzerains des chevaliers. En dehors, et au-dessous de cette hiérarchie, restèrent les serfs, les vilains, les roturiers.

Pour gouverner les provinces en leur nom, les rois y placèrent des fonctionnaires appelés comtes ou ducs ; mais, comme l'argent était très rare et que le roi n'en avait guère, il confiait à ses comtes ou à ses ducs un domaine, appelé bénéfice ou fief, dont les revenus devaient les nourrir (1).

Notre pays se couvrit lui aussi de fiefs relevant du comté de Poitou. Ainsi que nous le verrons dans un autre chapitre, le territoire du comté était subdivisé en un certain nombre de circonscriptions administrées au nom du comte, par un officier appelé viguier. De là, le nom de *vigueries* donné à ces circonscriptions. Les communes de Saint-Etienne-la-Cigogne, Belleville, Saint-Martin-d'Augé, etc., faisaient partie de la viguerie de Marigny (2).

A cette époque, les comtes dirigèrent leur ardeur batailleuse vers les pays voisins : Espagne, Italie, Angle-

(1) Amman et Coutant, *Histoire de France*, p. 67, 68.

(2) B. Ledain, *loc. cit.*, p. XXII.

terre et Palestine. Sans aucun doute, quelques seigneurs du pays durent prendre part à la première croisade composée de 150.000 croisés.

La féodalité nous paraît aujourd'hui despotique, et par certains côtés ridicule, mais elle ne manqua ni de dignité, ni de gloire ; elle établit en France une véritable nationalité.

Le dernier comte du Poitou fut Guillaume X, duc d'Aquitaine. Sa fille, Eléonore, épousa en 1137, au château de Taillebourg, d'après certains auteurs, Louis VII, roi de France, et lui apporta en dot le magnifique duché d'Aquitaine, véritable royaume. Mais, cette union, qui eut lieu au milieu de populations en liesse, et à laquelle assistèrent presque tous les seigneurs du pays, fut éphémère : Eléonore, répudiée par son mari, épousa deux mois après sa séparation, le 18 mai 1152, Henri Plantagenet, comte d'Anjou, héritier de la couronne d'Angleterre. A la mort de son cousin, le roi Etienne, survenue en 1154, Henri Plantagenet monta sur le trône, faisant ainsi passer l'Aquitaine sous la domination anglaise. Pour se concilier les bonnes grâces de ses sujets, Henri leur confia les charges les plus importantes, les plus riches terres, et les grandes seigneuries de son duché d'Aquitaine, au détriment des Français qui en étaient pourvus jusque-là ; mais ces derniers refusèrent de se laisser déposséder par un monarque étranger, de fonctions et de bénéfices qu'ils considéraient avec raison comme leur appartenant de droit.

VII. — OCCUPATION ANGLAISE

Le roi de France, Louis VII, comprenant la faute, que politiquement parlant, il avait commise en répudiant Eléonore d'Aquitaine, se ligua avec les sujets mécontents du roi d'Angleterre ; et alors commença cette longue suite de guerres entre les deux nations, qui ne prit fin que lorsqu'une humble bergère, investie par

Dieu de la plus sublime des missions, eut définitivement chassé de France l'étranger qui pendant trop d'années y avait régné en maître.

En 1178 et 1187, le pays se révolta contre Richard, fils d'Eléonore, et fut réduit à l'impuissance ; tous les châteaux des belligérants furent détruits, les villages incendiés. Richard, après sa conquête, vint à Chizé, au commencement de l'hiver 1181, pour y chasser la grosse bête (1).

En 1214, Jean-sans-Terre essaya de défendre contre Philippe-Auguste la Saintonge que le roi de France avait confisquée. Plus tard, en 1242, le roi anglais, Henri III, vint soutenir dans sa révolte le comte de la Marche, un des plus puissants vassaux de Louis IX. Mais ce fut à la mort de Charles-le-Bel (1328), qu'Edouard III d'Angleterre osa revendiquer la couronne, comme neveu du feu roi, par sa mère Isabelle de France. En vertu de la loi salique, l'assemblée des Etats lui opposa Philippe de Valois. De là, grande indignation du prince anglais, qui commença la guerre en 1328. Et pendant une vingtaine d'années, les deux monarques guerroyèrent par eux-mêmes ou par leurs lieutenants. Ayant été battu, en 1356, à Maupertuis, où il perdit tous les princes de sa maison et 48.000 hommes (2), le roi de France fit la paix et notre pays passa aux Anglais. En 1363, au traité de Brétigny, les places de la Foye-Monjault Chizé, Villeneuve furent remises officiellement aux Anglais, en vertu d'une commission spéciale donnée par Edouard III, au palais de Westminster, à Jehan Chandos (3).

Mais douze ans plus tard, Edouard voulut imposer à ses sujets d'Aquitaine le subsidé extraordinaire du *fouage* pour apaiser le grand argent qu'il devait. Grand

(1) A. Richard, *Histoire des comtes de Poitou*, t. II, p. 231.

(2) M. Brodud, *loc. cit.*, p. 114.

(3) H. Beauchet-Filleau, *Notes diverses pour servir à l'histoire de la ville de Melle*, p. 41.

émoi parmi les barons convoqués à Niort. Ils s'excitent à la résistance et font appel à Charles V, qui profite de la circonstance pour prononcer l'annexion de cette province à la Couronne de France (1).

Les hostilités recommencèrent entre Français et Anglais. C'est alors que Duguesclin, à la tête des troupes de Charles V, reprit aux Anglais le territoire cédé par le traité de Brétigny. A ce moment, notre région fut le théâtre d'une lutte acharnée, qui devait se terminer par une déroute de l'ennemi.

Après avoir battu les Anglais à Surgères, Duguesclin prit le *Chemin Rochelais*, dut passer dans le bourg de Saint-Etienne-la-Cigogne avec ses cinq cents lanciers (2) et alla mettre le siège devant Chizé. C'était au commencement de 1372. Il attaqua cette petite ville, qui était bien fortifiée et défendue par un château. Les premiers assauts restèrent sans résultat ; mais Duguesclin ne se découragea pas, et, sans tenir compte des railleries que lui adressaient les archers anglais, il installa son camp en face de la ville et l'entoura de retranchements et de palissades, de manière à pouvoir attaquer à sa volonté et prolonger l'état de siège autant qu'il serait nécessaire, dans des conditions aussi avantageuses que possible pour son armée. Après plusieurs mois de siège, les Anglais furent obligés de se rendre (3). Duguesclin, qui avait dans sa carrière de soldat assiégé tant de villes et amené la capitulation de tant de forteresses, conserva du siège de Chizé un tel souvenir, qu'il inséra dans son testament la donation suivante : « Nous donnons et laissons à la réparation de l'église de Chizé cent livres tournois, une fois payées, 9 juillet 1380 » (4).

Contrairement à ce que certains ont prétendu, les

(1) M. Brodut, *loc. cit.*, p. 114.

(2) H.-A. Briquet, *Histoire de la ville de Niort*, t. I, p. 76, 79.

(3) Thibaudeau, *Histoire du Pottou*, édit. de Ste-Hermine, t. I, p. 341.

(4) L. Favre, *Histoire de la ville de Niort*, p. 84.

Anglais n'ont, dans notre région, détruit aucun édifice religieux ; ils ont conservé ceux qui existaient déjà, et en ont construit de nouveaux, comme l'église de Saint-Denis-du-Pin, près de Saint-Jean-d'Angély. Le monastère bénédictin de Saint-Jean-d'Angély, le plus important du pays, construit en 817 par Pépin, roi d'Aquitaine, bénéficia des libéralités des Anglais ; il fut détruit en 1569 par les protestants ; de même, tout près de nous, l'abbaye de Saint-Séverin-sur-Boutonne enrichie par les Anglais et détruite par les huguenots (1).

VIII. — GUERRES DE RELIGION

Après l'expulsion des Anglais, notre petit pays dut, pendant deux siècles, être heureux comme les peuples qui n'ont pas d'histoire. Mais, après cette longue période d'accalmie, survint la révolution religieuse qui prit le nom de réforme. Il n'entre pas dans notre cadre d'apprécier cette tentative au point de vue théologique, politique et social. Cette étude n'est pas une œuvre de polémique.

Comme remarque générale et absolument impartiale, nous dirons seulement que les violences et les atrocités, commises des deux parts, provenaient moins d'un zèle religieux que de passions politiques. C'était la lutte du pouvoir et de la démagogie.

L'historien Massiou, frondeur et anticatholique, l'avoue lui-même : « Tandis que le menu peuple assouvissait sa fureur sauvage et son fanatisme brutal contre le culte qui avait fait si longtemps son admiration dans ses fêtes et sa consolation dans ses souffrances... les audacieuses prétentions des chefs calvinistes se formulaient nettement, et leurs doctrines démocratiques se faisaient jour. Ainsi, ce mouvement, bien que religieux

(1) Abbé Noguès, *Recherches historiques sur l'abbaye de Saint-Séverin-sur-Boutonne*, p. 7.

dans son principe, s'éloignait chaque jour de son berceau, et aucune opération militaire ne faisait diversion à ce débordement de théories démagogiques » (1).

Le mouvement réformiste se dessina dans nos contrées dès 1560 ; Théodore de Bèze et Compaigne se firent ici les ardents propagateurs des doctrines nouvelles ; leurs prédications et celles d'autres émissaires protestants, pour la plupart de Genève, devaient porter leurs fruits, puisque neuf ans plus tard, en 1569, la plupart des églises de la Saintonge furent brûlées, pillées, sac-cagées, et quelques-unes entièrement détruites par les calvinistes.

Dans notre canton, toutes les églises furent à moitié détruites. Ce mouvement révolutionnaire eut été vite enrayé, sans la jalousie et la rivalité de deux puissantes maisons, les Guise et les Bourbon. Ces derniers, jaloux de l'influence des Guise, entrent bientôt en lice, suivis de presque toute la vieille noblesse, « ligue à la fois politique et démocratique, réunissant sous son drapeau les ambitieux et les mécontents de toutes les classes » (2). Dès lors, le parti huguenot avait une tête et se mit en campagne. Ne nous attardons pas à suivre la marche de ses dévastations, à compter les églises incendiées, les abbayes pillées, les massacres sans nombre et sans pitié (3). L'histoire la plus impartiale a peine à en donner une idée, et la Révolution, à notre humble avis, ne fut rien, auprès de ce qu'aurait été la réforme, si les chefs de ce mouvement avaient réussi à lui donner l'extension projetée.

Sur les débuts du protestantisme dans les communes de notre canton, nous n'avons pu recueillir aucun renseignement précis ; tout au plus avons-nous appris que les apôtres de la réforme ne firent que très peu d'adep-

(1) Massion, *Histoire politique, civile et religieuse de la Saintonge et de l'Aunis*, t. III, p. 67, 68.

(2) *Ibid.*, p. 47.

(3) M. Brodut, *loc. cit.*, p. 157.

tes dans le pays, en raison de l'hostilité témoignée aux doctrines nouvelles par les habitants. Aussi ne songèrent-ils pas à y construire de temple ; si jamais un édifice de ce genre exista ici, il n'en reste en tout cas à l'heure actuelle aucune trace ni aucun souvenir. Le peu de résultats obtenus dans ces paroisses par les ministres de la religion prétendue réformée témoigne de l'attachement de nos pères à la foi catholique.

Quatre familles seulement de Saint-Etienne-la-Cigogne et de Belleville embrassèrent le protestantisme. Parmi les convertis mentionnés à l'état civil de Saint-Etienne, de 1607 à 1690, nous relevons deux familles de laboureurs, une rentière et la famille Du Chastenet, seigneur de la Cigogne, dont le fils, Elie, fut baptisé au consistoire de Chizé, le 18 mars 1618. Et pour toutes les autres communes du canton, nous ne trouvons que huit familles, à savoir : à Beauvoir-sur-Niort, Pommier Marthe ; Joussac François, marchand hôtelier et sa femme, et Cherbonneau Rébecca ; à Gript, Dupuy Philippe, marchand ; Chaban Joseph, maréchal ; à Gran-zay, Pommier Louis, sa femme et ses quatre enfants ; Lévêque Jean et ses trois enfants ; Manceau Jean, écuyer, sieur de la Fragnée (1).

La classe moyenne et le peuple restèrent en immense majorité catholique ; mais la noblesse du pays, à part de très rares et honorables exceptions, telles que les Laurencie, à Villeneuve-la-Comtesse, embrassa le protestantisme plutôt par rancune contre le gouvernement royal ou par intérêt que par conviction. Pour certains seigneurs, en effet, le protestantisme n'était autre chose qu'une arme d'opposition contre le roi ; et, à ce titre, ils comptaient s'en servir pour battre en brèche une autorité qu'ils supportaient avec peine, tels les Bourbon ; d'autres, plus nombreux, dont les biens du clergé et des monastères excitaient la convoitise, voyaient dans la

(1) *Rolle des nouveaux convertis à la foi catholique*, p. 130, 212.

guerre civile qui ne pouvait manquer de naître, des dissensions religieuses provoquées par la propagation de la réforme, une occasion favorable pour s'emparer des biens qu'ils désiraient.

Quant aux quelques abjurations qui se produisirent dans les rangs du peuple de la région, il est permis de mettre en doute leur spontanéité, et de les attribuer surtout à la crainte inspirée par les seigneurs protestants. Ce n'est pas, en effet, en un jour que l'on change les convictions religieuses d'une population, si d'autres facteurs que la persuasion n'entrent pas en jeu.

La reine de Navarre, Jeanne d'Albret, et son fils Henri de Béarn, accourus au secours des protestants, réussirent à s'emparer de la Saintonge et du Poitou. Pour gagner au calvinisme de nouveaux adhérents, ils eurent recours à tous les moyens en leur pouvoir et mirent à la disposition des prédicants tout l'or leur appartenant. Mais bientôt l'or se fit rare et le nombre des convertis menaça de rester stationnaire. On eut alors l'idée de mettre en vente les propriétés ecclésiastiques du pays et d'affecter à la propagande calviniste le produit de cette vente. La spoliation, décidée par la reine de Navarre, les princes de Coligny et d'Andelot, fut consommée le 29 janvier 1569, à Niort (1) ; des titres conservés dans les archives du Poitou constatent la vente, à cette époque, d'un très grand nombre de domaines ecclésiastiques.

Le peu d'enthousiasme que professaient pour leur doctrine les seigneurs et le peuple du pays exaspéra les protestants qui s'en prirent aux édifices religieux. En 1569, ils mirent le feu à l'église de Saint-Etienne-la-Cigogne, dont la moitié fut détruite. Cette église avait alors quatre travées et une longueur de quarante mètres environ ; elle était surmontée d'un vaste clocher.

(1) L. Favre, *loc. cit.*, p. 146. — L. Desavre, *L'Election de Niort au XVIII^e siècle*, apud *Mém. de la Société de stat. des Deux-Sèvres*, 3^e série, t. III (1886), p. 252-254.

Lorsque, en 1912, elle reçut la visite de M. l'architecte départemental, en vue de son classement comme monument historique, nous reçûmes de la bouche de ce fonctionnaire l'assurance, que jusqu'aux guerres de religion Saint-Etienne-la-Cigogne posséda une fort belle église romane. La cure et l'aumônerie furent également la proie du vandalisme protestant.

L'église de Belleville qui devait être d'une beauté remarquable fut presque entièrement détruite. De sa splendeur primitive, il ne nous reste plus à l'heure actuelle que deux énormes piliers, sciés par endroits, et diminués des deux tiers de leur hauteur. Si l'on en juge par les dimensions de ces piliers, l'église devait être de proportions imposantes, et s'étendre probablement jusqu'à l'emplacement occupé actuellement par les bâtiments de M. Bouc.

L'église de Saint-Martin-d'Augé, comme toutes celles des cantons de Beauvoir-sur-Niort et de Loulay, n'échappa pas davantage à la fureur des fanatiques, qui démolirent dans notre pays, en 1569, tous les chefs-d'œuvre d'architecture religieuse (1). Mais ces actes de violence et de vandalisme ne donnèrent pas à leurs auteurs le résultat qu'ils en attendaient ; la population, dans son immense majorité, resta fidèle à la foi catholique.

La situation de Saint-Etienne-la-Cigogne et de Belleville sur les chemins royaux, conduisant de Niort à Saint-Jean-d'Angély, et de La Rochelle à Chizé, devait inévitablement faire de ces petites localités un lieu de passage commun aux armées des deux partis : Le 16 octobre 1569, le duc d'Anjou, quittant Niort avec ses troupes, dut traverser les bourgs de Belleville et de Saint-Etienne-la-Cigogne, en passant par la ferme de l'Espérance, pour aller mettre le siège devant Saint-Jean-d'Angély, qui capitula le 2 décembre (2). Les chefs

(1) Massiou, *loc. cit.*, p. 61, 62, 133.

(2) Michel Bégon, *loc. cit.*, p. 57. — L. Favre, *loc. cit.*, p. 165.

protestants, Pluvialt, La Noue et Soubise, grâce à une offensive vigoureuse, remportèrent en Saintonge et en Poitou, quelques succès appréciables ; en 1574, La Noue, parti de La Rochelle, dut passer à Saint-Etienne-la-Cigogne et à Chizé pour s'emparer de Melle ; le 7 janvier 1576, le roi de Navarre couche à Rimbault (1). Plus tard, en 1585, les huguenots attaquèrent le château de Villeneuve-la-Comtesse, dont la défense fut très remarquable, puisqu'elle motiva la lettre élogieuse suivante de Henri III au seigneur de l'endroit : « Monsieur de Villeneuve la Comtesse, j'ai su, du Sr de Malicorne, gouverneur de mon pays de Poitou, le bon devoir que vous faites de conserver soigneusement votre château de Villeneuve et d'empêcher que mes adversaires ne s'en emparent au préjudice et désavantage de mon service, à quoi je vous prie de continuer et comme à chose où il ne va point moins de votre intérêt particulier que de mon dit service, vous assurant que je vous en saurai très bon gré et y entretiendrai l'année prochaine un nombre d'hommes suffisant pour la garde d'icelui, que je ferai employer sur l'état des garnisons de Poitou, afin de vous donner plus de moyen de me faire ce service et à vous-même le bien de profit que vous en devez attendre, priant Dieu, M. de Villeneuve la Comtesse qu'il vous ait en sa garde. De Paris, le septième jour de novembre 1585. (Signé :) Henry » (2).

En décembre de la même année, le célèbre protestant d'Aubigné se montre à Beauvoir-sur-Niort avec ses soldats pour attirer les catholiques hors de Niort (3) ; deux jours après, il envoie 50 hommes à Marigny, sous les ordres du capitaine Laberthe, et se tient prêt à les secourir (4) ; la nuit suivante, il y fait passer deux cents

(1) Bibliothèque municipale de Niort. Ms. A. Baugier, *Communes des Deux-Sèvres*, t. I, p. 206.

(2) Guillonnet-Merville, *Recherches topographiques et historiques sur la ville de Saint-Jean-d'Angély*, p. 92-93.

(3) H.-A. Briquet, *loc. cit.*, p. 246.

(4) *Ibid.*

hommes ; Lavardin, le chef catholique, s'y présente en effet au point du jour, et les Albanais de Mercure emportent un poste voisin qui ne pût être secouru, faute de n'avoir pas signalé sa position. D'Aubigné arrive sur les derrières de Lavardin et le force à regagner Niort en toute hâte (1).

Enfin, en mai 1587, le roi de Navarre, devenu plus tard Henri IV, passa également chez nous et s'empara du château de Chizé (2), « place fortifiée à l'antique, dit d'Aubigné, démantelée par les guerres et rebâtie par le comte du Lude » ; elle était défendue par le capitaine Flageolle. Le 29 décembre 1588, apprenant à Saint-Jean-d'Angély la prise de Niort, le roi de Navarre s'y transporta avec toute son armée et traversa nos deux bourgs (3). Son abjuration et son avènement au trône sous le nom de Henri IV, eurent pour effet de ramener la paix publique dans presque toute la France. Cette paix devait durer jusqu'en 1615, époque à laquelle les grands seigneurs du royaume et à leur tête le prince de Condé levèrent contre l'autorité royale, l'étendard de la révolte. Les protestants qui n'avaient désarmé qu'en apparence, profitèrent de l'occasion pour se soulever à nouveau. Le 19 avril 1620, les députés protestants se rendant de Thouars à Saint-Jean-d'Angély, s'arrêtèrent à Saint-Etienne-la-Cigogne vers les huit heures du soir, pour y donner l'avoine à leurs chevaux (4), et essayèrent avec leurs troupes de s'emparer du château de Villeneuve-la-Comtesse ; ils ne purent y parvenir, grâce au courage des habitants de l'endroit et de Villeneuve (5). Louis XIII, le 26 avril 1621, partit de Niort,

(1) H.-A. Briquet, *loc. cit.*, p. 247.

(2) Bibliothèque municipale de Niort. Ms. A. Baugier, *loc. cit.*, p. 100.

(3) Saint-Etienne-la-Cigogne et Saint-Martin-d'Augé.

(4) Daniel Manceau, *Journal contenant le siège de Saint-Jean-d'Angély*, p. 25.

(5) H. d'Aussy, *Chroniques saintongeaises et aunisiennes*, p. 599, 600.

coucha à Chizé, et vint mettre le siège devant Saint-Jean-d'Angély, qui ne se rendit qu'au bout de vingt jours. Louis XIII, après avoir pris cette ville, vint passer deux jours au château de Villeneuve et adressa au seigneur et aux habitants les plus flatteuses félicitations pour leur bravoure et leur fidélité (1).

Pendant que catholiques et protestants se battaient avec acharnement pour le triomphe de leurs idées respectives, des bandes de pillards mettaient à profit le désordre causé par la guerre civile, pour commettre dans notre pays toutes sortes de déprédations et de crimes. Le gouverneur du Poitou, le comte de la Rochefoucault, désireux de rendre au pays sa sécurité, recourut à des mesures de rigueur qui mirent un terme à cet état de choses, en débarrassant le pays des bandits qui l'infestaient.

Après la chute de Saint-Jean-d'Angély, les chefs protestants ne parurent plus dans le pays ; ils se portèrent sur La Rochelle, qui était alors leur place forte la plus importante, dans le but de poursuivre leur organisation politique, et de former, au sein de la France, une république indépendante. Pour arriver à leurs fins, ils ne craignirent pas de faire appel à l'étranger contre leur pays. C'était là un acte anti-français, qui ne devait pas profiter à ses auteurs, grâce à la fermeté et au génie de Richelieu. Le traité d'Alais, en 1629, tout en assurant aux protestants la liberté de conscience, leur enleva les moyens de former, comme ils le désiraient, un Etat dans l'Etat ; de ce fait, l'unité nationale se trouva rétablie, et les guerres de religion ne furent plus à redouter.

Avant de passer à une autre époque, nous croyons devoir mentionner ici l'existence dans la commune de Saint-Etienne-la-Cigogne de deux témoins des faits que nous venons de relater. On sait que le grand ministre de Henri IV, Sully, prit à tâche de multiplier les moyens

(1) H. d'Aussy, *loc. cit.*, p. 601.

de communication entre les différentes villes du royaume, estimant avec raison que le commerce et l'agriculture s'en trouveraient facilités ; il fit donc ouvrir de grandes routes, qu'il fit planter d'arbres pour ombrager les voyageurs. Quelques-uns de ces arbres séculaires, qui ont échappé à la hache des bûcherons, portent encore le nom de Sully ou Rosny, hommage du cultivateur au ministre, qui mettait l'agriculture au premier rang des arts utiles à l'humanité.

Nous possédons à Saint-Etienne deux magnifiques ormeaux appelés *Sully* ; l'un, à la ferme de la Binière, et l'autre sur le bord de la route nationale, à côté du chemin conduisant à la Grande Cigogne. Ce dernier, qu'on appelle encore le *Gros Ormeau*, appartient à la famille de Bellaing. C'était à l'ombre de son feuillage que se donnaient, autrefois, rendez-vous les acheteurs et les vendeurs de bestiaux, au retour des marchés de Surgères, Saint-Jean-d'Angély, Niort, etc... Le bétail était conduit à cet endroit, et alors s'effectuaient le paiement et la livraison. Que de discussions véhémentes cet arbre vénérable a entendues, et que d'argent il a vu, impassible, passer d'une escarcelle à une autre !

IX. — PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

Il ne semble pas, que, sous les règnes de Louis XIV et de Louis XV, notre petit pays ait vu se dérouler des événements dignes d'être notés. Nous n'en avons, en tout cas, relevé aucune trace dans les archives et dans les ouvrages que nous avons consultés.

Nous arrivons donc à la période la plus troublée, en même temps que la plus troublante de notre histoire nationale. En raison de l'importance des événements qui s'accomplirent alors, événements dont la répercussion est parvenue jusqu'à nous, on nous permettra de jeter un coup d'œil d'ensemble aussi rapide que possible, sur les faits de la Révolution dans la France en gé-

néral, et dans notre canton en particulier. Nous n'entreprendrons pas de rechercher, après tant d'autres, les causes de la Révolution, laissant ce soin à des plumes plus compétentes et plus autorisées que la nôtre. Il nous sera bien permis cependant, de ne pas nous ranger à l'avis des panégyristes de la Révolution, qui prétendent que toutes les causes de cette crise, sans précédent dans l'histoire, se résument en une seule : les abus de l'ancien régime. Que la royauté ait parfois abusé de ses pouvoirs et failli à sa mission, que des coutumes et lois particulières, derniers vestiges des temps féodaux, aient paru à cette époque où elles n'avaient plus de raison d'être, vexatoires à ceux qui y étaient soumis, qu'une répartition plus équitable des charges publiques et un emploi plus judicieux des deniers publics étaient nécessaires, on ne saurait le nier. Mais il était facile de porter remède à ces abus ; et Louis XVI qui les déplorait, avait, dès les premières années de son règne, commencé à introduire, dans l'organisation intérieure de la France, de notables améliorations. A notre avis, les abus, qui existaient à la veille de la Révolution, ne suffirent donc pas à expliquer cette terrible explosion de fureur populaire. Louis Blanc, qui n'est pas suspect de tendresse pour l'ancien régime, considère la Révolution française comme descendant directement de Luther ; elle n'est, selon lui, que l'application dans le domaine politique, du principe du libre examen, que Luther a fait triompher dans le domaine religieux. Plus tard, la diffusion des idées destructives de tout ordre social, émises par les encyclopédistes, hâta l'écroulement de la vieille monarchie française. A la pernicieuse influence des ouvrages de Voltaire, Rousseau, Diderot, d'Alembert, etc..., il faut ajouter le mauvais exemple donné par les grands seigneurs, qui ne craignaient pas d'aller puiser dans les loges maçonniques les doctrines dont la mise en pratique devait plus tard coûter la vie à un si grand nombre d'entre eux.

Laissant de côté les premières années du règne de Louis XVI, pendant lesquelles s'amoncelaient sur la France les nuages précurseurs de la tourmente, nous arrivons à la deuxième période de ce règne ; elle s'étend du traité de Versailles (1783) jusqu'à la convocation des Etats généraux (1789).

Cette période pendant laquelle l'impuissance ou les fautes des ministres, l'attitude factieuse du parlement et la faiblesse du roi, désarmèrent la monarchie, menacée par l'entraînement des passions, fut ce qu'on peut appeler une période « fébrile ». Désireux de porter remède à une situation qu'il voyait chaque jour s'aggraver, Louis XVI, qui désespérait de vaincre l'opposition du parlement, aux mesures proposées par Brienne, se décida à revenir aux Etats généraux.

Avant la convocation des Etats généraux, on se livra dans chaque centre d'élection à la rédaction des *Cahiers*, dans lesquels les populations devaient exposer leurs doléances et exprimer leurs vœux sur toutes les réformes qu'elles croyaient nécessaire de réclamer, soit dans l'ordre politique, soit dans l'ordre administratif. Ces cahiers renfermaient les aspirations de chaque ordre, de chaque province, et même de chaque corporation, ils constituaient autant de mandats impératifs pour les députés, auxquels ils indiquaient les désirs du pays ; ils devaient être présentés au roi par les députés, à l'ouverture des Etats généraux.

Le 1^{er} mars 1789, les habitants de la paroisse de Saint-Martin-d'Augé furent convoqués, à l'effet de choisir deux délégués, chargés de porter à Civray le cahier des doléances de la paroisse. La convocation lue au prône de la messe paroissiale, le 1^{er} mars, fut ensuite affichée à la porte de l'église, et c'est au son de la cloche que les habitants se réunirent pour procéder à la désignation de leurs délégués. De cette réunion, il a été dressé le procès-verbal suivant :

Procès-verbal d'assemblée de Saint-Martin-d'Augé

« Aujourd'hui, 1^{er} mars 1789, en l'assemblée convoquée au son de la cloche, de la manière accoutumée, sont comparus en ce lieu où se tient les assemblées de paroisse de ces lieux, par devant nous : Lévêque, syndic ; Gandelin, etc...

» Tous, nés français, âgés de 25 ans, comptés dans les rôles des impositions, habitants de cette paroisse composée de trente feux, lesquels pour obéir aux ordres de sa Majesté portés par sa lettre donnée à Versailles, le 24 janvier 1789, pour la convocation et tenue des Etats généraux de ce royaume et satisfaire aux dispositions du règlement y annexé, ainsi que l'ordonnance de M. le sénéchal de Civray, dont ils nous ont déclaré avoir une parfaite connaissance, tant par la lecture et publication cy-devant faite au prône de la messe de paroisse par le prieur-curé, le 1^{er} mars du présent mois, et par la lecture et publication et affiches pareillement faites le même jour à l'office de la messe de paroisse, au devant de la porte principale, nous ont déclaré qu'ils allaient d'abord s'occuper de la rédaction de leur cahier de doléances, plaintes et remontrances ; et en effet, y ayant vaqué, ils nous ont représenté le dit cahier, qui a été signé par ceux des dits habitants et par nous, après avoir coté par première et dernière page, et paraphé « ne varietur » au bas d'icelle... Et de suite les dits habitants, après avoir mûrement délibéré sur le choix des députés qu'ils sont tenus de nommer, en conformité des dites lettres du roy et règlement y annexé, et les voix ayant été par nous recueillies de la manière accoutumée, la pluralité des suffrages s'est réunie en faveur de Louis Benoist et Pierre Farou, tous les deux cultivateurs, qui ont accepté la dite commission, et promis de s'en acquitter fidèlement. La dite nomination des députés ainsi faite, les dits habitants ont, en notre pré-

sence, remis aux dits Benoist et Farou, leurs députés, le cahier, afin de le porter à l'assemblée, qui se tiendra le 9 décembre devant le sénéchal de Civray, et leur ont donné tout pouvoir nécessaire à l'effet de les représenter en la dite assemblée, pour toutes les opérations présentes, par l'ordonnance susdite du sénéchal de Civray, comme aussi de donner tous pouvoirs généraux et suffisants de proposer et remontrer ce qui peut concerner les besoins de l'Etat, la réforme de labour, l'établissement d'un ordre fixe et durable, dans toutes les parties de l'administration, la prospérité générale du royaume, et le bien de tous et de chacun au sujet de Sa Majesté. Et de leur part, les dits députés se sont présentement chargés du cahier des doléances, et de se conformer à tout ce qui est présent et ordonné par les lettres du roy.

» Le présent cahier sera déposé aux archives du siège de Civray.

» Augé, 1^{er} mars 1789 ». [Suivent les signatures] (1).

Nous transcrivons ci-dessous, en en respectant le style et l'orthographe, le cahier des doléances de la paroisse, qui fut confié aux bons soins de Louis Benoist et de Pierre Farou :

« 1^{er} mars 1789. Cahier de plaintes, doléances et remontrances de la paroisse de Saint-Martin-d'Augé, pour servir aux Etats généraux du royaume, en conséquence des ordres de Sa Majesté, et de l'ordonnance de M. le sénéchal de Civray, fait et arrêté ce jourd'hui 1^{er} mars 1789, l'assemblée de la dite communauté convoquée par les habitants d'icelle, cy après nommé, et ainsi qu'il est plus amplement détaillé par le procès-verbal de ce jour, fait en conséquence des présentes.

» Laquelle assemblée a, d'un commun accord, arrêté :

» 1° Qu'il est intéressant d'être régi en Etat provincial, comme étant le plus conforme aux lois de l'équité ;

(1) Archives de la Vienne, C, 865.

» 2° Qu'à l'assemblée des Etats généraux, les députés du Tiers-Etat voteront par tête et non par ordre, parce qu'il n'est pas juste qu'il y ait deux ordres contre un ;

» 3° Que les aides, traites et gabelles n'auront plus lieu dans la province, la commune sera plus libre et deviendra plus florissante ;

» 4° Que les francs-fiefs y seront abolis, sinon entièrement, au moins en partie, ou substitués par une contribution égale entre les propriétés nobles ou roturières, possédées par les trois ordres de la nation ;

» 5° Qu'il n'y aura aucun exempt, lors du passage des troupes, non plus que pour les fournitures aux casernes, que chacun y fournira à proportion de ses facultés ;

» 6° Que les droits de lods et ventes et le droit de rachat sont ruineux et gênent le commerce des biens surtout ;

» 7° Que les corvées que les seigneurs prétendent avoir sur leurs tenanciers doivent être supprimées, étant odieuses, ainsi que la banalité ;

» 8° Que toutes charges qu'il plaira au roi d'imposer seront supportées également par les trois Etats, à proportion des facultés de chacun ;

» 9° Que les députés suppliront Messieurs des Etats généraux d'observer que la paroisse d'Augé est sans aucun commerce, que les habitants sont très pauvres, que le prix des denrées qui s'y recueille ne peut se vendre, estant éloigné des marchés ;

» 10° Il est aussi à observer que la paroisse consiste beaucoup en vigne, qui est la récolte la plus fragile ;

» 11° Suppliant Sa Majesté d'octroyer les pacages dans la forêt de Chizé, à la réserve des regais, n'ayant point de rivière pour pacage, et mener le bétail dans les rivières voisines de deux lieux ;

» 12° Le sieur curé de la paroisse possède une métairie ou fief ; il prend le vingt dans le reste de la paroisse, et de plus il dime partout, dans les jardins tous les lé-

gumes et sainfoins qui s'y trouvent, ce qui n'est pas juste ;

» 13° Que si la paroisse est ruinée, soit par les rentes nobles qu'elle est surchargée, ainsi que les impositions du roi, suppliant Sa Majesté de les diminuer d'au moins d'une partie.

» Fait et arrêté le présent cahier, ce jourd'hui 1^{er} mars 1789, étant au lieu, où se tient ordinairement les assemblées de la paroisse, par nous François Lévêque, syndic de cette paroisse ; Jean Gandelin ; Jean Benoist ; Pierre Farou ; Pierre Breuillac ; André Anté ; Pierre Cherbonneau ; Jacques Dubois ; Jean Dubois ; J. Goujeat ; Rimbault ; Rossignol ; Guérin ; Bertonnière ; Chevalier ; Barreau ; Neau ; Pouilloux et Grousseau » (1).

Il nous eût été agréable de mettre également sous les yeux de nos lecteurs les cahiers de doléances des paroisses de Saint-Etienne et de Belleville, mais ces documents d'un si grand intérêt au point de vue local, n'ont pu être retrouvés ; tout au plus avons-nous pu savoir les noms des députés de Belleville : Jacques Pétrault et Laurent Benoist (2). Quant aux cahiers de doléances des autres paroisses, nous les reproduirons dans d'autres chapitres.

Le 20 mars 1789, à Poitiers, dans la salle des exercices du collège, se tint une assemblée ayant pour objet la rédaction du cahier des doléances du clergé diocésain. Au nombre des ecclésiastiques réunis à cette occasion se trouvaient Girard, curé de Marigny ; Arnaud, curé du Cormenier et fondé de pouvoir de Melin, curé de Belleville, et de Müller, prieur de la Foye-Monjault ; Landey, diacre, fondé de pouvoir de Bidaut de la Chauvetière, curé de la Charrière, et enfin le prieur-curé de

(1) Archives de la Vienne, C, 865.

(2) L. Cathelineau, *Cahiers de doléances des sénéchaussées de Niort et de Saint-Maixent et des communautés et corporations de Niort et de Saint-Maixent pour les Etats généraux de 1789*, p. 91.

Saint-Martin-d'Augè, Cortial, fondé de pouvoir du curé de Prissé (1). Cortial, au cours de cette réunion, appuya les dires de l'abbé Jallet, curé de Chérigné. Le même jour et pour le même objet, Rouvier, curé de Saint-Etienne-la-Cigogne, se trouvait avec Hubert, curé de Granzay, et Marin, curé de Gript, à Saint-Jean-d'Angély dans l'église des Jacobins (2).

L'ouverture des Etats généraux (5 mai 1789) marqua le début de la période révolutionnaire proprement dite. A la suite du refus, opposé tout d'abord par le Clergé et la Noblesse à la demande du Tiers-Etat, qui tendait à ce que les députés des trois ordres délibérassent ensemble dans la même salle, le Tiers se constitua en Assemblée nationale. L'abbé Jallet, curé de Chérigné, prit aussitôt fait et cause pour le Tiers-Etat et protesta solennellement le 12 juin, dans la chambre de son ordre, contre la manière d'agir du Clergé qui tenait, disait-il, dans l'inaction les Etats généraux. Le lendemain 13, il se présenta avec trois curés du Poitou dans la chambre des communes et y déposa ses pouvoirs (3). Le 18 juin, il fit adopter dans la chambre de son ordre ses principes, par une majorité de 148 voix contre 136 voix (4). Ce qu'apprenant, Louis XVI ordonna au Clergé et à la Noblesse de se réunir au Tiers-Etat. Les Etats généraux se transformèrent alors en Assemblée constituante : la Révolution était faite.

L'Assemblée constituante dura deux ans et trois mois, du 27 juin 1789 au 30 septembre 1791. Deux faits ont marqué dans l'histoire son existence éphémère : la prise de la Bastille, victoire sanglante de l'émeute sur une poignée d'hommes invalides et désarmés, et la nuit du

(1) H. et P. Beauchet-Filleau, *Clergé du Poitou en 1789*, p. 175, 248, 252.

(2) Saudau, *Saint-Jean-d'Angély*, p. 365, 366.

(3) G. Tardy, *Notice sur l'abbé J. Jallet, curé de Chérigné, député du Clergé de Poitou aux Etats généraux de 1789*, p. 8, 9.

(4) De Lastic-Saint-Jal, *L'Eglise et la Révolution à Niort et dans les Deux-Sèvres*, p. 21, 36.

4 août, qui vit des sacrifices admirables, mais dont il ne fut tenu aucun compte par la suite, et qui devait au contraire accélérer la marche de la Révolution.

Voulant achever l'œuvre de l'unité nationale et détruire tous les privilèges accordés autrefois à certaines provinces, l'Assemblée constituante supprima les anciennes divisions historiques des provinces et divisa la France en 83 départements à peu près égaux en superficie et en population.

Chacun des 83 départements fut subdivisé en districts, les districts en cantons, les cantons en communes, ainsi que nous le verrons dans un autre chapitre. Les maires furent chargés d'inscrire sur les registres de l'état civil les naissances, les mariages et les décès ; ces registres avaient été jusqu'alors entre les mains des curés des paroisses.

Dans chaque commune, on institua un procureur syndic, chargé de soutenir en toutes circonstances les intérêts de la collectivité communale. Les curés de Saint-Etienne-la-Cigogne, Belleville, ainsi que les autres curés du canton, furent tous nommés procureurs de la commune (1).

Les embarras financiers, qui avaient causé la réunion des Etats généraux, n'ayant fait que s'accroître, Necker à bout d'expédients, demanda que chaque citoyen fit le sacrifice du quart de ses revenus. Grâce à l'intervention de Mirabeau, le projet de Necker fut voté par l'assemblée. Afin d'éviter cette mesure extrême, le Clergé avait proposé un emprunt de 400 millions, pour lequel il donnerait ses biens en garantie. Mais cette solution fut écartée ; on voulait davantage ; et la spoliation du clergé était décidée en principe.

Ce fut un évêque, Talleyrand, qui le premier, d'accord avec Thouret et Mirabeau, proposa d'affecter aux besoins du royaume une partie des biens ecclésiastiques,

(1) Archives municipales des communes du canton.

alléguant les droits prétendus de l'Etat sur les biens des corps publics. Malgré les protestations éloquentes du célèbre abbé Maury, qui s'éleva avec force contre de tels arguments, attentatoires au principe de propriété, la cause du droit succomba ; et le 2 décembre 1789 l'assemblée, par 568 voix contre 346, vota la résolution suivante : « Tous les biens ecclésiastiques sont à la disposition de la nation, à charge de pourvoir d'une manière convenable aux frais du culte, à l'entretien de ses ministres et au soulagement des pauvres, et d'après les instructions des provinces. Dans les dispositions pour subvenir à l'entretien des ministres de la religion, il ne pourra être assuré à la dotation d'aucun curé moins de 1200 livres, non compris le presbytère. »

C'est ainsi que fut créé le budget des cultes, qui existait avant la séparation des églises et de l'Etat.

Les biens du Clergé furent vendus ou plutôt gaspillés sans profit par l'Assemblée constituante. Mais on n'en voulait pas qu'aux biens du Clergé, on en voulait au Clergé lui-même. Un décret du 13 février 1790 supprima les ordres religieux et les vœux monastiques. Il faut bien avouer que certains ordres, par leur relâchement et leurs scandales avaient donné prétexte à cette suppression ; mais cela ne suffit pas à justifier une mesure aussi arbitraire, et c'est surtout aux passions anticatholiques de la Constituante qu'il faut attribuer cette première atteinte portée aux principes de liberté, que cette assemblée avait elle-même posés.

La suppression des ordres religieux servit de prélude à une tentative plus audacieuse encore, qui devait inaugurer, pour l'église de France, le régime de la persécution : nous voulons parler de la Constitution civile du Clergé ; l'assemblée, usurpant les attributions d'un concile, voulut donner à l'église une organisation calquée sur l'organisation générale du royaume. Cette constitution, œuvre des jansénistes, des gallicans et des anciens parlementaires, était inacceptable pour l'église.

Elle remaniait les diocèses, supprimait les canonicaux, les bénéfices, prescrivait que les évêques seraient élus par les membres de l'Assemblée du département, et leur interdisait de demander leur confirmation au pape ; les curés devaient être élus par les fidèles. Enfin, on forçait tous les ecclésiastiques, sous peine d'être privés de leurs fonctions, à prêter serment à cette constitution schismatique. Il est de toute évidence que l'église catholique ne pouvait admettre, par exemple, l'intervention des protestants, des juifs et même des fidèles catholiques dans l'élection du prêtre ou de l'évêque, pas plus que l'intervention de juges laïcs, peut-être incrédules ou même catholiques pratiquants, dans l'attribution des pouvoirs spirituels. Tant que l'on s'était contenté d'atteindre ses intérêts matériels, le clergé s'était résigné ; mais lorsque, au mépris de tout droit, on voulut, en renversant l'ordre de la juridiction spirituelle, attenter à la foi catholique et à la liberté de conscience, il ne crut pas pouvoir se soumettre plus longtemps aux exigences des sectaires. La plupart des évêques de France protestèrent contre la constitution qu'on voulait imposer à l'église de France. En ce qui concerne le diocèse de Saintes, dont toutes les paroisses du canton, moins quatre faisaient alors partie, nous relevons dans un ouvrage de M. l'abbé Lemonnier les détails suivants : « Le 19 novembre 1790, les chanoines du Chapitre de Saintes protestèrent par une déclaration adressée au Directoire du district, à laquelle ils donnèrent la plus grande publicité. Le procureur général les déféra au Directoire du département, lequel prit, le 30 novembre, un arrêté portant que l'écrit des ci-devant chanoines serait déféré à l'Assemblée nationale et au roi, comme attentatoire à la loi et à la tranquillité publique » (1).

Le 27 novembre 1790, l'Assemblée nationale décréta que quiconque refuserait le serment serait considéré

(1) Abbé P. Lemonnier, *Etude historique. Rochefort-sur-Mer (1789-1802)*, p. 12.

comme démissionnaire et passible de poursuites, s'il continuait à exercer ses fonctions. Le 4 janvier 1791 était le dernier jour assigné aux ecclésiastiques de l'assemblée pour la prestation du serment. Nous croyons intéressant de donner ici le texte de la lettre, écrite à tous ses prêtres, par Mgr de la Rochefoucault, évêque de Saintes, pour leur raconter les faits qui se sont passés au cours de cette mémorable séance.

« Vous attendez, je l'imagine, avec bien de l'impatience, mon cher abbé, les détails de la séance d'hier : je vais tâcher de vous en donner le précis. Si l'espèce d'acharnement avec lequel on poursuit les ministres du seigneur et l'on veut forcer leur conscience vous afflige, vous serez un peu consolé par la fermeté et le courage qu'ont montré les évêques et un grand nombre d'ecclésiastiques du second ordre, quoiqu'on n'ait absolument négligé aucun des moyens qu'on a crû propres, soit à les intimider, soit à les séduire. A une heure et un quart, terme fatal qui était marqué, comme je vous l'ai écrit hier, la majorité de l'assemblée a marqué une grande impatience, pour interrompre l'objet qui était à l'ordre du jour ; on a interrompu l'orateur qui était à la tribune et qui parlait à la vérité depuis longtemps, et on a demandé que son opinion fut continuée au lendemain. Il s'est élevé quelques débats à cet égard, qui ont fini par nous donner jusqu'à deux heures pour faire nos réflexions. Si on nous avait consultés, nous aurions été d'avis que la question qui nous concernait se traitât sur le champ. Pendant le peu de temps qu'on nous avait donné, une partie de l'assemblée montrait la plus vive impatience, et on a crié plusieurs fois au président qu'il était deux heures. Il a été obligé de se rendre aux instances du parti qui nous est opposé, avant même que le nouveau délai fut expiré. Il est vrai qu'il n'y avait plus que trois ou quatre minutes, mais enfin l'heure fatale n'était pas encore arrivée.

» La première personne qui est montée à la tribune

est l'abbé Grégoire. Il a voulu nous prouver que l'assemblée n'avait pas entrepris sur le spirituel ; il a fini par exhorter ses confrères les curés et les évêques, pour lesquels il a protesté être plein de respect, de prêter le serment, pour éviter les troubles et les malheurs, qui pourraient être la suite de leur résistance. Après lui, Mirabeau, Bailly, Malhouet, l'abbé Maury montent à la tribune. Pendant l'intervalle des interpellations, Mirabeau se tourne et se retourne, pour deviner les intentions de l'assemblée. Un seul curé se laisse séduire et prête serment, purement et simplement, en faisant observer qu'il avait sa conscience tranquille, d'après les réflexions qui ont été faites. Il est enfin décidé qu'on interpellera chacun nominativement ; on apporte la liste ; on appelle Monsieur l'évêque d'Agen ; au moment où il allait prendre la parole pour répondre, on entend les cris d'une multitude effrénée, qui entoure la salle et vomit des imprécations contre les ministres du Dieu saint ; elle vocifère : « A bas la lanterne, à bas la lanterne ». Beaucoup de voix s'élèvent dans l'assemblée pour faire remarquer ce bruit au président et pour lui dire de donner des ordres, afin d'écarter cette multitude ; il en donne ; on entend encore de nouvelles menaces ; nouvelles interpellations de faire cesser le tumulte et de faire éloigner de l'assemblée cette multitude, j'oserais dire, de cannibales. Une pluie d'averse secourt fort à propos la garde nationale. La foule se disperse en partie, et le calme paraît se rétablir au milieu de l'assemblée. Mgr l'évêque d'Agen peut se faire entendre ; il répond avec fermeté que quoiqu'il en soit sur le point de perdre et sa place et tout ce qu'il a dans le monde pour subsister, cette crainte ne le fera pas manquer à sa conscience, et qu'il ne prêtera pas le serment. Beaucoup d'applaudissements de notre côté ; un morne silence de l'autre. On appelle ensuite M. de Fournets, curé de Puy-Miqueleau ; il répond : « Je me ferai » toujours gloire de suivre les traces de mon évêque ;

» et quelque chose qui puisse m'arriver, j'espère que
» Dieu me fera la grâce de le suivre partout, comme
» St-Laurent suivit le pape saint Sixte ; je refuse le ser-
» ment ».

» Après avoir appelé quelques personnes absentes, se présente encore un curé qui veut motiver son refus avec autant de force que les deux autres. On crie que l'on ne veut pas d'explications, et qu'il faut répondre simplement : je jure ou je refuse ; on demande qu'on cesse l'appel nominal et qu'on s'en tienne à une interpellation générale.

» Voilà, dans l'exactitude, ce qui s'est passé ; les évêques et les curés ont montré courage et fermeté ; nous devons donc rendre grâces à Dieu de nous avoir soutenus dans cette circonstance ; j'espère que l'exemple que viennent de donner les membres de l'assemblée inspirera de l'énergie et de la constance aux autres » (1).

Tous les prêtres, dignes des fonctions dont ils étaient revêtus, refusèrent de prêter un serment opposé à tous les devoirs de leur conscience. Sur peut-être cent mille prêtres, que comptait alors la France, il n'y en eut pas vingt mille à prêter le serment. Dans notre pays, où l'abbé Jallet, par ses écrits répandus à profusion dans les presbytères, exerçait une influence pernicieuse, il y eut malheureusement beaucoup de défections (2).

Le 16 janvier 1791, à l'issue de la messe paroissiale, devant le Conseil municipal et les fidèles assemblés, l'abbé Rouvier, curé de Saint-Etienne-la-Cigogne, l'abbé Melin, curé de Belleville, prêtèrent le serment dans les termes suivants : « Je jure de veiller avec soin sur les fidèles de cette paroisse qui m'a été confiée, d'être fidèle à la nation, à la loi, au roi, de maintenir de tout mon pouvoir la Constitution décrétée par l'Assemblée nationale et acceptée par le roi. » Plus tard, l'un et l'autre

(1) Abbé Briand, *Histoire de l'église santone et aunisienne*, t. III, p. 17-23.

(2) De Lastic-Saint-Jal, *loc. cit.*, p. 36.

rétractèrent et rachetèrent par une vie édifiante et une sainte mort la faute qu'ils avaient commise. Il n'en fut pas de même du prieur-curé de Saint-Martin-d'Augé, l'abbé Cortial, sur le compte duquel nous avons pu recueillir certains détails intéressants, attestés par des documents authentiques.

L'abbé Cortial se montra, dès le début du mouvement révolutionnaire, un ardent partisan des idées nouvelles. Lors du vote de l'Assemblée nationale, établissant que tout citoyen devait verser au trésor public le quart de ses revenus, Cortial s'empressa d'aller spontanément offrir sa contribution à la municipalité, ainsi qu'il résulte de l'acte suivant :

« Aujourd'hui, 8 décembre 1790, la municipalité assemblée, a comparu devant nous le sieur A. Cortial, prieur-curé de notre paroisse, lequel voulant obéir en bon patriote à tous les décrets qui recommandent la contribution patriotique, nous a prié d'accepter sa soumission pour la somme de 400 livres, croyant en son âme que cette somme de 400 livres fait le quart de tous ses revenus. En conséquence lui avons donné acte de sa déclaration, laquelle déclaration sera, dans la huitaine, déposée de notre part au greffe de Niort » (Suivent les signatures) (1).

Un aussi bon patriote ne pouvait se refuser à prêter le serment schismatique à la Constitution civile du clergé ; il n'y manqua pas, ainsi qu'on peut le constater par le procès-verbal suivant :

« Nous, maire et officiers municipaux de la paroisse de Saint-Martin-d'Augé, sur la déclaration et demande qui nous a été faite par M. Armand Cortial, notre pasteur et curé, nous nous sommes assemblés dans notre église paroissiale, et là, à l'issue de la messe, M. le curé a prononcé à haute et intelligible voix, le serment pres-

(1) Archives municipales de Saint-Martin-d'Augé.

crit et décrété par l'Assemblée nationale, suivant l'article premier de la loi, et donné à Paris le 26 décembre 1790 » (1).

Nous verrons plus loin ce que devint ce malheureux prêtre.

Les événements se succédèrent rapidement. Le roi arrêté à Varennes fut ramené à Paris, et mis en demeure d'accepter la Constitution ; il s'y résolut ; et le 30 septembre 1791, l'Assemblée constituante mit fin à ses travaux et se sépara, après avoir décrété sur la proposition de Robespierre, que ses membres ne pourraient faire partie de l'Assemblée législative, qui allait s'ouvrir. Cette exclusion des hommes attachés à la Constitution de 1791, devait précipiter la chute de la royauté. L'Assemblée législative tint sa première séance le 1^{er} octobre 1791, et vota le 29 septembre sur le rapport de Brissot, le décret suivant : « Tous les ecclésiastiques devront prêter sous huit jours le serment civique ; les réfractaires seront privés de leur traitement et soumis à la surveillance des autorités ; en cas de trouble, ils pourront être éloignés momentanément de leurs domiciles, en vertu d'un arrêté du Directoire du département. » Ce décret se heurta au « veto » énergique de Louis XVI, qui préféra congédier ses ministres, plutôt que de sanctionner une mesure que sa conscience réprouvait, et qu'il jugeait préjudiciable aux intérêts de la France. La résistance opposée par le roi aux décrets portés contre les ennemis de la Constitution, servit de prétexte aux Jacobins pour amener contre lui la population. (Journées du 20 juin et du 10 août 1792.)

Le 14 juillet de la même année, l'anniversaire de la prise de la Bastille fut célébré en grande pompe à Saint-Etienne-la-Cigogne. Un feu de joie monstre fut allumé sur la place de l'église, en présence du maire, des officiers municipaux et de la plupart des habitants, dra-

(1) Archives municipales de Saint-Martin-d'Augé.

peau en tête. Invité à bénir le drapeau, le curé s'y refusa tout d'abord ; mais devant la menace qui lui fut faite de le jeter au milieu du feu de joie, il consentit à faire ce qu'on exigeait de lui.

C'est à la fin de 1792 qu'eut lieu dans chacune des communes de notre canton, conformément au décret de l'Assemblée nationale, le transfert à la mairie des registres paroissiaux constituant l'état civil.

Pendant ce temps, le clergé constitutionnel, fort de l'appui que lui apportaient les nouvelles mesures prises contre les prêtres réfractaires, tentait de s'organiser. La Constitution civile du clergé avait établi un évêché par département et soumis à l'élection les évêques et les curés. L'évêché du département des Deux-Sèvres fut fixé à Saint-Maixent. Après le refus de Jallet et la démission de Prieur, vicaire de l'évêque d'Angers, Jean-Joseph Mestadier, curé de Breuilles, dans l'arrondissement de Saint-Jean-d'Angély, fut élu évêque du département. Il accueillit son élection avec une satisfaction non dissimulée (1). Sur la demande de l'abbé Rouvier, curé de Saint-Etienne-la-Cigogne, Mestadier accorda à deux paroissiens de ce dernier la dispense d'un ban de mariage et la dispense d'un empêchement dirimant de parenté du troisième au quatrième degré de consanguinité (2).

Au début de la Révolution, le clergé n'était nullement hostile aux réformes. En 1787, une assemblée du Clergé refusait un subside de 1.200.000 livres, à moins que les Etats généraux ne fussent convoqués. Lors des élections, les cahiers du Clergé concordaient sur plusieurs points avec ceux du Tiers ; ils demandaient notamment la suppression des privilèges nobiliaires et l'égale admission des citoyens à tous les emplois. Nous avons vu plus haut que lorsque Necker demanda à cha-

(1) De Lastic-Saint-Jal, *loc. cit.*, p. 74, 75, 153.

(2) Archives municipales de Saint-Etienne-la-Cigogne. *Etat civil*.

cun le sacrifice du quart de son revenu, le Clergé offrit un emprunt de 400 millions avec ses biens en garantie. Ce n'est donc pas par esprit d'hostilité contre le nouvel ordre de choses, que le clergé de France, en immense majorité, refusa le serment. Sa résistance fut déterminée uniquement par l'impossibilité où il se trouvait d'accepter, sans manquer à ses devoirs les plus sacrés, la Constitution qu'on voulait lui imposer, et qu'il considérait avec raison comme contraire à la doctrine catholique. L'erreur de la Constitution civile du clergé était d'avoir créé une religion d'Etat, dans laquelle l'évêque et le prêtre « élus par les suffrages des citoyens » étaient séparés du souverain Pontife et n'avaient plus de mission légitime. L'élection d'ailleurs des évêques et des curés même par des fidèles catholiques est illégitime. Or, le prêtre est-il, peut-il être un fonctionnaire de l'Etat ? Non, mille fois non. Le prêtre exerce ses fonctions sacerdotales dans l'Etat, mais il n'exerce pas des fonctions de l'Etat ; il prêche, il baptise, il absout, non au nom de l'Etat, mais au nom de l'église, dont le chef suprême lui a communiqué les pouvoirs par l'évêque, institué canoniquement. L'Etat lui-même accepte cette doctrine, en se déclarant neutre entre les différentes religions de ses sujets. C'est donc, à n'en pas douter, un monstrueux abus de pouvoir que commet l'Etat, lorsqu'il prétend régler à lui tout seul des questions d'ordre purement religieux, comme celles concernant la hiérarchie ou la discipline ecclésiastique et la juridiction spirituelle.

Exaspérés par la courageuse attitude de la plupart des membres du Clergé, les Jacobins résolurent de les contraindre par la force à accepter la Constitution. Ils commencèrent par interdire le port du costume ecclésiastique et religieux (décret du 26 mai 1792), puis ordonnèrent la déportation à la Guyane des prêtres réfractaires. Les curés du canton de Beauvoir-sur-Niort ayant prêté le serment constitutionnel, ne furent point inquié-

tés. Mais les prêtres fidèles commencèrent à être l'objet d'une persécution violente ; 4.000 ecclésiastiques furent déportés à la Guyane ; à Paris, les prisons furent remplies de prêtres. C'est alors qu'eurent lieu ces épouvantables tueries, connues sous le nom de massacres de Septembre, qui suffiraient à elles seules à déshonorer le mouvement révolutionnaire, en admettant que ce mouvement ait été spontané et justifié, ce qui est loin d'être vrai. On ne saurait trop rappeler à certains de nos contemporains les abominables forfaits accomplis par les assassins de Septembre. Pendant quatre jours et quatre nuits, du 2 au 6 septembre, des bandes d'égorgeurs poursuivaient méthodiquement la hideuse besogne dans toutes les prisons de Paris : partout, au Châtelet, à la Conciergerie, à Bicêtre, à la Salpêtrière, aux Carmes où se trouvait avec son frère l'évêque de Beauvais et l'archevêque d'Arles, Mgr Pierre de la Rochefoucault, évêque de Saintes. Nous croyons intéressant de donner ici le récit de la mort de Mgr de la Rochefoucault, sous la juridiction duquel étaient placées la plupart des paroisses de notre canton.

Les évêques d'Arles, de Saintes et de Beauvais se tenaient groupés autour d'un autel, situé dans le jardin : plusieurs décharges furent faites sur eux. L'évêque d'Arles tomba. Un septembriseur lui enfonça sa pique dans la poitrine avec tant de violence que le fer y resta. On fit l'appel des survivants. L'évêque de Beauvais, frère de l'évêque de Saintes, n'avait point été atteint. Il s'avança tranquillement à la mort. Quand vint le tour de l'évêque de Saintes : « Messieurs, dit-il, je ne refuse pas de mourir, mais j'ai la jambe cassée, voudriez-vous m'aider à marcher ? » Deux bourreaux le prirent sous les bras et le conduisirent jusqu'à l'endroit où il reçut le martyre (1).

Dès sa première séance, le 21 septembre 1792, la

(1) Abbé Briand, *loc. cit.*, t. III, p. 59.

Convention prononça l'abolition de la royauté. Le lendemain, sur la proposition de Robespierre, elle proclama la République, une et indivisible, et décréta l'institution d'une ère nouvelle. Mais ces innovations ne suffirent pas à son ardeur réformatrice ; poussée par la commune révolutionnaire, elle édicta des mesures les plus sanguinaires ; les Montagnards, ayant à leur tête Robespierre, Danton et Marat, réclamèrent le jugement de Louis XVI. On sait le reste ; l'infortuné monarque, condamné à mort par 387 voix contre 334, fut guillotiné le 21 janvier 1793. Devant la réprobation que souleva cette exécution, la Convention se vit menacée, et prit des mesures d'une effroyable tyrannie. Elle créa un Comité de salut public, dont les pouvoirs étaient illimités, mais qui avait surtout pour mission de surveiller les fonctionnaires en général et les ministres en particulier. Elle établit en outre un Comité de sûreté générale, chargé de rechercher les ennemis de la République, et un Tribunal révolutionnaire, auquel fut réservé le soin de les anéantir. Ce fut l'organisation légale de la terreur. Débarrassés des Girondins, dont le modérantisme relatif les gênait, les Montagnards établirent l'abominable régime des suspects. En vertu de la loi de ce nom, tout homme qui, n'ayant rien fait contre la liberté, n'avait cependant rien fait pour elle, pouvait être arrêté, emprisonné, et même guillotiné, sans preuve ni jugement, sur une simple dénonciation ; on devine sans peine quels forfaits durent s'accomplir, sous le couvert d'une loi aussi monstrueuse. En possession de son organisation complète, la terreur fonctionna avec une implacable cruauté, dans toute la France. Les prisons regorgeaient de personnes de tous âges et de toutes conditions : grands seigneurs, bourgeois, prêtres, ouvriers, cultivateurs, soldats, femmes, enfants, vieillards, étaient entassés, pêle-mêle, en attendant l'échafaud. La guillotine était dressée partout en permanence. Le 13 juillet 1793, Marat était assassiné par Char-

lotte Corday ; sa disparition n'arrêta pas un seul instant les hécatombes révolutionnaires ; le 16 octobre 1793, la reine, Marie-Antoinette, monta sur l'échafaud ; elle mourut à 37 ans avec autant de courage que de piété.

Mais les Montagnards victorieux ne tardèrent pas à se diviser : les exagérés avec Hébert, les Jacobins purs avec Robespierre, les indulgents avec Danton et Desmoulins, formèrent autant de fractions ennemies. Robespierre, le plus habile de tous, commença par attaquer les hébertistes, et se débarrasser de leur chef en l'envoyant au supplice ; peu de temps après, Danton, dont l'éloquence et la popularité portaient ombrage à Robespierre, Desmoulins et un grand nombre de leurs amis montèrent à leur tour sur l'échafaud.

Robespierre, débarrassé de ses rivaux, devint le maître absolu et exerça alors avec Saint-Just et Couthon, une dictature épouvantable, qui fut la période la plus sanglante de la Révolution. Pour aller plus vite en besogne, on décréta que les tribunaux révolutionnaires ne prononceraient plus désormais d'autres peines que la mort. L'instruction préalable fut supprimée, ainsi que l'audition des témoins ; furent déclarés passibles de la peine de mort, ceux qui seraient accusés d'avoir cherché à égarer l'opinion, à empêcher l'instruction du peuple, à altérer l'énergie et la sûreté des principes révolutionnaires. La terreur redoublant de violence, il fallut augmenter le nombre des tribunaux ; il y eut, selon l'expression d'un historien célèbre, « la terreur dans la terreur ». A Paris seulement, plus de deux mille personnes furent traînées à l'échafaud en quelques jours, et pendant deux mois, des fournées de cinquante à soixante condamnés s'acheminaient chaque jour vers la place de la Révolution.

En province, des flots de sang coulaient également. Dans le seul district de Niort, il y eut en sept mois, c'est-à-dire du mois de novembre 1793 au mois de mai 1794,

cent six exécutions capitales (1). (Il ne faut pas oublier que le département des Deux-Sèvres était alors divisé en six districts : Niort, Saint-Maixent, Melle, Parthenay, Thouars et Châtillon-sur-Sèvre.)

La liste des personnes suspectes, mises en état d'arrestation à Niort, du 16 septembre 1792 au 27 novembre 1795, s'élève à 1389 (2). Le 3 mars 1794, soixante-six têtes tombèrent sur l'échafaud dressé sur la place de la Brèche ; vingt-trois de ces exécutions eurent lieu sans l'ombre d'une formalité judiciaire. Le Conseil général de la commune de Niort, craignant que le sang répandu sur le sol aux abords de la guillotine n'engendrât des miasmes pestilentiels, décida que trois ouvriers seraient chargés de creuser sous l'échafaud un trou de cinq pieds de profondeur et de deux pieds de circonférence, dans lequel s'écoulerait le sang filtrant à travers les planches ; un baquet destiné à recevoir le sang qui jaillirait sur l'échafaud devait être suspendu à côté du plancher et porté, une fois plein, au lieu de sépulture des suppliciés par les tombereaux destinés à recevoir les cadavres (3). Ces détails sont épouvantables, mais ils sont loin d'égaler en horreur les récits des atrocités commises dans le district de Châtillon-sur-Sèvre, dans la Vendée, le Maine-et-Loire et la Loire-Inférieure ; la guillotine avait un défaut ; elle n'était pas assez expéditive ; aussi les soi-disant patriotes ne se firent-ils pas faute d'employer, quand l'occasion s'en présenta, des moyens plus en rapport avec leur frénésie sanguinaire : il nous suffira de rappeler le tragique souvenir du puits de Clisson, où furent entassés vivants trois cents vieillards, femmes et enfants, dont les cris d'agonie se firent entendre pendant plusieurs jours, d'après des récits dignes de foi ; et le martyr enduré par les femmes et les enfants, jetés pêle-mêle dans les fours des Epesses,

(1) L. Favre, *Histoire de la ville de Niort*, p. 457.

(2) *Ibid.*

(3) *Ibid.*

chauffés à blanc pour la circonstance ; et les monstrueuses noyades de Nantes, qui ont valu à leur auteur, le sinistre Carrier, un renom de cruauté jusqu'alors inconnu dans l'histoire de notre pays.

Les faits des chefs, les gestes des hommes illustres, qui ont été mêlés à ces événements d'une si tragique horreur, nous ont été rapportés par l'histoire ; mais qui dira jamais les actes d'héroïsme, d'abnégation, de sainteté, accomplis par les petits, les humbles, ceux auxquels peuvent s'appliquer ces vers de Rostand, parlant des soldats de la grande armée :

... Dans le livre aux sublimes chapitres,
Majuscules, c'est vous qui composez les titres,
Et c'est sur vous toujours que s'arrêtent les yeux !
Mais les mille petites lettres... ce sont eux ! (1).

Devant ces humbles victimes de la persécution jacobine, devant ces martyrs anonymes de la foi catholique, nous nous inclinons avec un religieux respect, convaincu que leur sacrifice n'aura pas été vain et que Dieu épargnera dans l'avenir à notre pays un aussi terrible châtiment.

Aucun des habitants de nos trois paroisses (Belleville, Saint-Etienne-la-Cigogne et Saint-Martin-d'Augé) et du canton ne fit connaissance avec le *rasoir national*.

Le clergé constitutionnel ne devait pas tarder à s'apercevoir de la grandeur de la faute qu'il avait commise en rompant avec l'autorité légitime du pontife romain, et de l'inanité des promesses que lui avaient faites les hommes de la Révolution, la plupart libres-penseurs ; méprisé par le peuple, combattu par les philosophes, ennemis de toute religion, il dut renoncer bientôt à exercer son ministère ; c'est ce que firent chez nous Rouvier et Melin, curés de Saint-Etienne-la-Cigogne et de Belleville, qui se retirèrent l'un à Niort (2) et l'autre dans sa

(1) Edmond Rostand, *L'Aiglon*, p. 94.

(2) Archives de l'Evêché de Poitiers.

famille, en attendant des jours meilleurs ; de sorte qu'à partir de fin mai 1793, il n'y eut plus chez nous aucune cérémonie du culte catholique. Les autres curés du canton quittèrent aussi le pays : l'abbé Charraudeau, curé de Beauvoir-sur-Niort ; l'abbé Arnaud, curé du Cormenier ; l'abbé Girard, curé de Marigny ; l'abbé Ardouin, curé de Thorigny ; l'abbé Barbaud, curé de la Revétizon-Chabot, se retirèrent dans leurs familles (1) ; l'abbé Müller, prieur de la Foye-Monjault, émigra en Allemagne (2) ; il n'y eut exception que pour le curé de la Charrière, de la Chauvetière, qui resta dans sa paroisse, où il se tint caché dans de gros ormeaux creux pendant toute la Révolution (il officiait la nuit) ; et pour Marin, curé de Gript ; Hubert, curé de Granzay ; Delarue, curé de Prissé et Cortial, curé de Saint-Martin-d'Augé, qui apostasièrent (3).

Les causes du discrédit dans lequel était tombée l'église constitutionnelle, aux yeux des patriotes, ne sont pas difficiles à déterminer. Trompés par de fallacieuses promesses, beaucoup de prêtres avaient prêté serment à la Constitution civile du clergé, croyant par là contribuer à la suppression d'abus assurément regrettables, mais qui n'avaient rien à voir avec la discipline ecclésiastique ; chez d'autres, la pusillanimité avait été, à un moment donné, plus forte que les convictions religieuses ; mais quand les uns et les autres s'aperçurent qu'on en voulait moins aux abus qu'à la religion catholique, et qu'ils avaient fait fausse route, en rompant le lien qui les attachait au père commun des fidèles, ils préférèrent renoncer à exercer leur ministère plutôt que de renier leur foi. Quelques-uns expièrent sur l'échafaud leur égarement ou leur lâcheté.

(1) Archives de l'Evêché de Poitiers. — De Lastic-Saint-Jal, *loc. cit.*, p. 223-225, 297. — Bibliothèque de la Rochelle, n° 825, Ms. Bonnerot, p. 49, 70.

(2) *Ibid.*

(3) De Lastic-Saint-Jal, *loc. cit.*, p. 223-224.

Il faut aussi tenir compte de l'hypocrisie et de la mauvaise foi des hommes de la Révolution qui, tout en paraissant favoriser la formation d'une église « nationale », s'efforçaient par tous les moyens en leur pouvoir de détruire ce qui restait encore de croyances religieuses dans l'âme du peuple. Ce plan se dessina bientôt d'une façon évidente ; sous l'impulsion du parti dit « des enragés », qui avait pour chef Hébert, la Convention ordonna la fermeture de toutes les églises et commença à traquer tout prêtre, fut-il jureur, qui se refusait à cesser de célébrer le culte et à se « déprêtriser ».

Cortial, prieur-curé de Saint-Martin-d'Augé, dont nous avons parlé plus haut, fut, avec ceux de Gript, Granzay et Prissé (1), un des premiers à apostasier, ainsi qu'il résulte de la déclaration suivante :

« Le 29 brumaire, an II de la République, une et indivisible, citoyen maire et officiers municipaux de la commune d'Augé.

» La volonté qui peut aider et décider un peuple à marcher avec les lois de sa patrie, sera toujours la mienne ; aucun sacrifice, quel qu'il soit, ne doit arrêter un vrai républicain, quand il le croit nécessaire au bonheur et à la tranquillité de ses citoyens. C'est pourquoi, citoyen et officiers municipaux, je vous déclare aujourd'hui officiellement, de la manière la plus authentique, que je cesse et abandonne toutes fonctions sacerdotales parmi vous. Je ne suis plus votre pasteur, je me retire, et je m'abjure entièrement la qualité de prêtre et de curé. Communiquez ma lettre à votre commune. Si dans ma qualité de prêtre, je leur ai donné de mauvais exemples, je vous en demande tous pardon, maintenant que la loi me permet d'être un homme libre et maître de lui. J'espère mériter dans mon nouvel état votre amitié, votre estime et votre confiance. En nous

(1) De Lastic-Saint-Jal, *loc. cit.*, p. 144, 223-224.

conformant aux lois de la République, nous travaillerons toujours à notre bonheur.

» Salut et fraternité.

» A. Cortial » (1).

Ce prêtre, qui venait de renier son Dieu, ne pouvait rester fidèle aux engagements de son sacerdoce ; il devait, comme son confrère de Gript, aller jusqu'au bout, dans la voie de l'ignominie (2).

Pendant ce temps, les athées de la commune établirent à Notre-Dame de Paris le culte de la Raison, et installèrent sur l'autel, à la place de la sainte Vierge, une courtisane demi-nue, qui reçut les adorations de la foule. La divinité nouvelle reçut le nom de déesse Raison. On voulait par cette ignoble mascarade symboliser le triomphe de la raison sur la superstition : traduisez le christianisme. Une mesure plus dangereuse fut prise contre la religion. La Convention, pour faire oublier le « fanatisme », c'est-à-dire la religion catholique, établit un calendrier nouveau ; les anciens mois étaient remplacés par les mois de vendémiaire, brumaire, frimaire, nivôse, pluviôse, ventôse, germinal, floréal, prairial, messidor, thermidor, fructidor. Chaque mois de trente jours était partagé en trois décades, et les jours s'appellèrent primidi, duodi, etc... jusqu'au décadi. Le décadi devait être chômé en remplacement du dimanche, dont la célébration était défendue. Des noms de fleurs, de fruits, de légumes, d'animaux ou d'instruments aratoires remplacèrent sur les calendriers les noms des saints. De même, les localités portant des noms de saints furent débaptisées ; c'est ainsi que Saint-Etienne-la-Cigogne fut appelé « Plaisance » et Saint-Martin-d'Augé

(1) Archives municipales de Saint-Martin-d'Augé.

(2) *Ibid.* — *Minute* de M^e Cassereau, notaire à Beauvoir-sur-Niort, 29 nov. 1793. — De Lastic-Saint-Jal, *loc. cit.*, p. 223-224.

« Augé » jusqu'en 1796 (1). C'est bien là ce qu'on peut appeler de la laïcisation intégrale.

Malgré les odieuses mesures édictées par la Convention contre les prêtres, fidèles à leurs engagements, les apostasies furent très peu nombreuses. Les défections qui se produisirent furent des cas isolés, qui ne font que mettre davantage en relief le courage admirable dont fit preuve l'immense majorité du clergé français. Ce que voulaient les terroristes, c'était discréditer les ministres de la religion catholique aux yeux de la population, en les amenant à fouler aux pieds leurs engagements les plus sacrés. Le décret du 25 brumaire an II portait que les prêtres mariés, ou dont les bans auraient été publiés, ne seraient point sujets à la déportation ou à la réclusion ; celui du 2 frimaire accordait un secours annuel aux évêques, curés et vicaires qui « abdiqueraient leur état ». C'était une prime à l'apostasie. L'abbé Cortial, curé d'Augé, qui n'avait pas attendu ce moment pour renier son maître et violer ses vœux, voulut s'assurer les avantages promis aux prêtres apostats ; aussi le voyons-nous ajouter triomphalement après sa signature, au bas de la formule sacrilège d'abjuration « prêtre marié », et renvoyer au district de Niort ses lettres de prêtrise (2).

Le culte de la Raison n'eut qu'une existence éphémère. Robespierre, rompant complètement avec les doctrines athées, qu'il avait toujours condamnées, voulut instituer un christianisme à la Rousseau. Sur son initiative, la Convention proclama l'existence de l'Être suprême et de l'immortalité de l'âme. C'est le 8 juin 1794 que fut célébrée dans toutes les communes de France, la fête de l'Être suprême. Dans notre malheureux pays, cette fête fut considérée comme un retour aux anciennes traditions. C'est ce qui explique la demande formulée

(1) Archives municipales de Saint-Etienne-la-Cigogne et de Belleville. — Archives des Deux-Sèvres, série L.

(2) De Lastic-Saint-Jal, *loc. cit.*, p. 144.

à ce moment là par bon nombre de communes, tendant à ce que la libre disposition des édifices du culte leur soit accordée. Mais les sectateurs de l'Être suprême, en tête desquels se trouvait Robespierre, ce monstre d'hypocrisie et de cruauté, ne pouvaient pas répondre aux espérances qu'ils avaient fait naître ; loin de mettre un terme aux excès révolutionnaires, ils aggravèrent encore l'odieux régime qui pesait sur la France ; la terreur atteignit son paroxysme au mois de juin 1794 ; le Tribunal révolutionnaire reprit sa sinistre besogne ; en quarante-sept jours, du 10 juin au 27 juillet (22 prairial-9 thermidor), date de la chute de Robespierre, il y eut à Paris 1376 têtes coupées ; dans les seules journées des 7 et 8 juillet, 150 personnes furent exécutées.

La chute de Robespierre (9 thermidor) eut pour conséquence la fin du régime abhorré de la terreur, imposée par la révolte de l'opinion publique. Les prisons furent ouvertes à Paris et dans les provinces ; elles contenaient plus de deux cent mille suspects ; le Comité de salut public, remanié, fut placé sous la dépendance de l'assemblée ; le Tribunal révolutionnaire fut réorganisé ; les comités révolutionnaires furent supprimés pour la plupart, et la haute paye de quarante sous fut retirée aux délateurs ; la loi des suspects, la loi du 22 prairial furent abrogées. Les proconsuls, qui s'étaient signalés par leurs atrocités, comme Carrier et Lebon, furent traduits devant le Tribunal révolutionnaire et condamnés à mort ; il en fut de même de l'accusateur public, Fouquier-Tinville, responsable des monstrueuses parodies de la justice, qu'avaient été la plupart des procès devant l'ancien Tribunal révolutionnaire. En février 1795, la Convention, sous la pression de l'opinion publique restée catholique, malgré la persécution, dut décréter « que l'exercice d'aucun culte ne pouvait être troublée ».

Mais devant la réapparition sur tous les points de la France du catholicisme, qu'elle ne croyait pas aussi vi-

vace, elle institua le culte décadaire, destiné dans son esprit à devenir la religion d'Etat. Par les lois des 17 thermidor, 13 et 23 fructidor an IV, le Directoire organisa définitivement ce culte.

Cette préoccupation de donner au peuple de France une religion qui ne fut pas la religion catholique, se retrouve dans la création de la théophilanthropie. De ce nouveau culte, proche parent du culte de l'Etre suprême, nous ne dirons rien, sinon que comme les autres fantaisies religieuses, issues de la Révolution, il finit faute de fidèles.

Pendant ce temps, le culte catholique, le seul qui répondit aux aspirations religieuses de notre vieille France, renaissait un peu partout : « Sanguis martyrum, semen christianorum » a dit Tertullien. Cette parole s'est réalisée une fois de plus au lendemain de la terreur ; d'abord en cachette dans les foyers chrétiens, et ensuite en public dans les églises, les rites sacrés de notre sainte religion recommencèrent à s'accomplir. D'après l'abbé Grégoire, suivant un relevé fait au mois d'octobre 1796, trente-deux mille deux cents paroisses avaient obtenu de rouvrir leur église au culte catholique, et 4371 sollicitaient la même faveur. Des circulaires officielles datées de 1797 nous apprennent que dans bien des communes, les cérémonies cultuelles étaient annoncées au son des cloches.

En présence de ce mouvement, dont la signification n'échappa pas à sa clairvoyance, le premier consul comprit qu'il était désormais inutile de chercher à empêcher le retour du peuple de France à la pratique du culte catholique ; désireux de se réconcilier les esprits et de rétablir la tranquillité intérieure, il rendit à l'église catholique son existence officielle, en signant avec le Pape Pie VII le concordat de 1801, destiné à régler les rapports mutuels de l'église de France et de l'Etat. En rendant ainsi à la France le libre exercice de sa foi religieuse, il fit plus pour réparer les maux causés par la

Révolution que par les réformes administratives les plus heureuses.

Grâce à une propagande savamment organisée par la franc-maçonnerie, les idées révolutionnaires avaient peu à peu pénétré jusque dans les villages les plus reculés. Les passions populaires, excitées par ces suggestions malsaines, n'attendaient qu'une occasion favorable pour se donner libre carrière. Les excès de toutes sortes commis par les Jacobins dans les grandes villes, les hécatombes des *ci-devant* ordonnées par les proconsuls de la terreur, incitèrent les patriotes des campagnes à prouver eux aussi par des actes leur dévouement à la cause révolutionnaire.

C'est ainsi qu'en janvier 1794, les habitants de Saint-Etienne-la-Cigogne, pris subitement de frénésie antireligieuse, s'emparèrent du mobilier de l'église et de la sacristie, brisèrent un beau et grand tableau qui représentait le mystère de la rédemption et constituait le principal ornement du modeste autel en bois alors existant. Cet autel, le tableau qui le surmontait, les vases sacrés, les bouquets et le mobilier furent déposés devant l'église et livrés aux flammes (1).

Non contents d'avoir détruit les objets du culte, les révolutionnaires s'attaquèrent à l'église elle-même. Après avoir enlevé presque tous les pavés de la nef, brisé les vitraux, ils mutilèrent les piliers, dégradèrent les murs, puis enlevèrent toutes les marches, à part deux ou trois, de l'escalier conduisant au clocher ; ils détruisirent en outre la moitié de la voûte en pierre, l'autre moitié ayant résisté à leur tentative criminelle. Mais leur rage n'était pas encore assouvie : ils entreprirent de renverser le clocher, forme bretèche. Tout d'abord la cloche fut enlevée et déposée dans le cimetière où elle resta fort longtemps avant d'être brisée.

(1) Archives de l'Evêché de Poitiers.

Pour venir à bout du clocher, ils eurent recours à deux procédés qui ne réussirent pas mieux l'un que l'autre. En premier lieu, ils attachèrent à une poutre, placée en haut du clocher dans deux petites fenêtres, un câble très fort et très long, dont l'autre extrémité fut adaptée à un moulinet, lui-même solidement fixé à un ormeau voisin plusieurs fois séculaire. Mais leurs efforts étant restés impuissants, ces vandales employèrent un autre moyen ; à l'aide de chaînes de fer, ils attelèrent à ce câble une longue suite de paires de bœufs, environ dix-huit. Sous ce nouvel effort, le câble se rompit, mais le clocher resta debout. Surpris de cette résistance sur laquelle ils ne comptaient pas, les révolutionnaires prirent le parti de ne pas pousser plus loin l'expérience (1). Le clocher subsiste encore de nos jours, mais les secousses qui lui furent imprimées dans cette circonstance lui ont fait perdre une partie de son aplomb : des oscillations se produisent et il est à craindre que dans un avenir plus ou moins prochain, notre église ne soit découronnée de son clocher, si l'on ne remédie pas à cet état de choses. A la suite de cette explosion de fureur imbécile, l'église, ouverte à tous les vents, servit pendant plusieurs années de refuge aux oiseaux nocturnes et aux animaux domestiques ; elle fut transformée en une grange où l'on déposa paille, foin et fagots, jusqu'à sa vente ordonnée par le Directoire exécutif de Niort, le 18 prairial an VI. Elle fut alors adjugée pour 361 francs, payables en assignats, au sieur René Robin, employé dans les bureaux du district de Niort (2).

Les Jacobins de Belleville, jaloux des lauriers de ceux de Saint-Etienne-la-Cigogne, saccagèrent l'église, en brûlèrent le mobilier et la profanèrent odieusement. Cependant elle ne fut pas vendue, l'administration du dis-

(1) Archives de l'Evêché de Poitiers.

(2) Archives des Deux-Sèvres, série Q. — Archives municipales de Saint-Etienne-la-Cigogne.

trict de Niort ne lui ayant reconnu aucune valeur marchande.

A Saint-Martin-d'Augé, la fureur des révolutionnaires se manifesta de façon identique ; l'église fut en grande partie démolie, la cloche brisée et les ornements du culte livrés aux flammes. Ce qui restait de l'église fut ensuite vendu à Cortial, le 9 floréal an VI, pour la somme de 150 francs (1).

A Thorigny-sur-le-Mignon, Beauvoir-s.-Niort, Prissé, la Revêtizon, Gript, Marigny et la Foye-Monjault, les habitants opérèrent de la même manière ; ils commirent d'odieuses profanations et mirent le feu aux ornements du culte et au mobilier (2) ; aussi leurs églises furent-elles vendues : celle de Thorigny fut adjugée le 6 thermidor an IV à Piet de Coursay, de la commune de Prissé, pour 300 francs ; celle de Prissé, le 18 floréal an VI à J.-B. Monteuil, pour 600 francs ; celle de la Revêtizon, le 16 prairial an VI à Hérissé, pour 1000 francs ; celle de Gript, le 8 floréal an VI à Morisset, pour 4000 francs ; enfin celle de Marigny, le 2 messidor an III à Panvilliers, de Melle, pour 135.000 francs (3). Quant aux églises de Granzay et du Cormenier, si l'intérieur fut saccagé, elles ne subirent en tout cas aucune dégradation ; seule fit exception, dans le canton, l'église de la Charrière, qui conserva tous ses meubles meublants, ses ornements et sa cloche. Son curé, sortant de sa cachette à la faveur de la nuit, venait y célébrer l'office divin.

Pour être complet, le bilan de la Révolution dans les paroisses du canton de Beauvoir-sur-Niort doit comprendre la vente, ou comme on dit de nos jours, « la liquidation » des biens ecclésiastiques. Nous donnons ci-dessous les indications que nous avons pu recueillir concernant cette vente.

(1) Archives des Deux-Sèvres, série Q.

(2) Archives de l'Evêché de Poitiers.

(3) Archives des Deux-Sèvres, Q, *Biens nationaux, Décompte.*

VENTE DES BIENS ECCLÉSIASTIQUES

A. — *De Saint-Etienne-la-Cigogne* :

1° Le bois de la Leigne, d'une contenance de 14 hectares, appartenant à l'Evêque de Saintes, massacré aux Carmes en 1792. Ce bois, vendu le 6 thermidor an II, fut acheté, moitié par de Meschinet, moitié par Faucher, instituteur à Belleville 4.050 fr.

2° Le champ de la cure, une pièce de pré, deux pièces de terre situées à proximité du bourg, furent vendus le 18 mars 1791 à de Meschinet 2.000 fr.

3° Quatre quartiers de pré en trois pièces, situés entre Belleville et Saint-Etienne, vendus le 22 avril 1793 à Philippe Clerc la Salle 2.100 fr.

4° La cure vendue le 26 prairial an IV à R. Robin 2.420 fr.

5° Le petit et le grand Saint-Thomas et les prés de la Cigogne vendus à plusieurs. (*Le prix manque.*)

B. — *De Belleville* :

1° La cure vendue le 26 prairial an IV à Ingrand 1.506 fr.

2° Trois boisselées de terre près le vieux cimetière, vendues à Benoist, le 26 prairial an IV..... 1.506 fr.

C. — *De Saint-Martin-d'Auagé* :

Cure, métairie de la cure et dépendances, cour, jardin, 14 quartiers de prés, 123 boisselées de terre labourable, etc., vendus le 23 novembre 1792 à Cortial..... 22.880 fr.

D. — *De Thorigny-sur-le-Mignon* :

1° Cure vendue le 6 thermidor an IV à Girard.. 1.440 fr.

2° Quatre journaux de terre labourable, onze journaux de pré, un quartier de vigne, un journal et demi de bois et une petite terragerie, vendus le 11 avril 1791 à Limouzin, de Saint-Symphorien 5.000 fr.

3° Deux journaux de prés, situés dans la rivière de Dœuil, vendus le 25 messidor an IV à Benoist..... 316 fr.

E. — *De Prissé* :

1° Une métairie et ses dépendances, un fief de vigne,

nommé le fief au Prêtre, vendus le 21 février 1791 à Martin 16.200 fr.
2° La cure vendue le 2 messidor an IV à Monteuil 1.800 fr.

F. — *De la Charrière :*

1° Une pièce de pré « la Chaume », de deux quartiers, vendue le 13 mars 1791 à L. Benoist..... 2.600 fr.
2° Cinq boisselées de pré, trois rondes de pré situées à la Bourdonnerie, une pièce de terre située au fief des Fonds, vendues le 13 mai 1791 à L. Benoist..... 1.425 fr.
3° Cinq boisselées de pré dans les grands prés de Prissé, vendues le 13 mai 1791 à Monteuil..... 3.000 fr.
4° Une pièce de terre de quatre boisselées, une pièce de terre, autrefois le cimetière, vendues le 28 février 1791 à de la Chauvetière, curé 1.300 fr.
5° Un pré d'une boisselée, situé dans les prés du Grand Bousseau, vendu le 13 mai 1791 à Piet Coursay..... 175 fr.
6° Deux quartiers de pré, une boisselée de terre, vendus le 13 mai 1791 à Monteuil 2.525 fr.
7° Deux pièces de pré vendues le 17 thermidor an IV à Brunet 506 fr.
8° Deux routes de pré, situées dans les « Chaumès de la Bourdonnerie », vendues le 2 ventôse an II à Benoist.. 23 fr.
9° Le fief du Grand Bousseau, consistant en une maison, terrage et droits casuels sur 45 journaux de terre, vendu le 6 mai 1791 à Piet Coursay..... 408 fr.
10° La cure de la Charrière, vendue le 2 thermidor an IV à Piet Coursay 2.200 fr.
11° Un four banal, un fournil appartenant aux chanoines de Fossemagne, de Melle, et dépendant de la cure, vendus le 14 messidor an IV à Jolliet..... 27 fr.

G. — *De Beauvoir-sur-Niort :*

1° Un journal de terre, vendu le 25 messidor an IV à O. Ingrand 352 fr.
2° Quatre boisselées de terre, trois boisselées de pré, une boisselée de vigne, une petite maison avec jardin, vendues le même jour à R. Auchier..... 4.225 fr.
3° Une pièce de terre, située à « l'Entreprise », commune de Marigny, vendue le 28 germinal an VII à L. Albert, de Marigny 528 fr.
4° Un quartier et un quart de pré en deux pièces, situés dans la commune de la Charrière, vendus le 14 mars 1791 à Monteuil 626 fr.

H. — *Du Cormenier* :

- 1° Six boisselées de terre labourable, cinq boisselées de pré, trois quartiers de vigne, vendus le 14 mai 1791 à Arnaud 6.400 fr.
- 2° La cure, vendue le 26 avril an IV à Arnaud.. 1.430 fr.
- 3° Une mesure, sise dans le bourg, vendue le 8 prairial an V à Chapeaucou 15 fr.
- 4° Cinq morceaux de pré, situés dans la commune de Marigny, vendus le 14 mai 1791 à Garnaud, de Gript 21.100 fr.

I. — *De la Revétizon* :

- 1° Treize boisselées de terre labourable, quatre boisselées de pré, le terrage sur dix boisselées de terre, vendus le 6 mai 1791, à Arnaud, de Beauvoir..... 3.375 fr.
- 2° Deux petites pièces de pré et une boisselée de terre, vendues le 30 avril 1793 à Clouzeau..... 1.200 fr.
- 3° La cure et dépendances, vendues le 16 prairial an IV à Hérissé 1.074 fr.
- 4° Métairie de Saint-Gilles et dépendances, appartenant aux Minimes de Surgères, vendues le 25 janvier 1791 à L. Angevin 6.760 fr.

J. — *De la Foye-Monjault* :

- 1° Le pré de la cure, vendu le 24 messidor an IV à A. Vien 528 fr.
- 2° Trois journaux de terre, le fief des Plantes aux moines, vendus le 4 avril 1791 à Cuit..... 520 fr.
- 3° Douze journaux de terre labourable, un quartier de pré, vendus le 5 mars 1791 à Bourgleau..... 1.800 fr.
- 4° Une métairie et appartenances et dépendances, appelées « Sainte Geneviève », dépendant du prieuré de la Foye, vendue le 9 février 1793 à J. Limouzin..... 34.200 fr.
- 5° Le prieuré de la Foye et dépendances, consistant en huit métairies, droits de terrage et comptant, vendus le 2 mars 1791 à de la Perrière, de Prissé..... 195.000 fr.
- 6° Douze journaux, clos de fossés, situés au lieu dit « la Foire » vendus le 15 février 1793 à Philippe Clerc 9.050 fr.
- 7° Un moulin à vent et une pièce de terre, nommée « l'Ancien Champ de Foire », vendus le même jour à Gautreau 6.000 fr.
- 8° La maison du petit logis et ses dépendances, vendues le même jour et au même..... 7.660 fr.

9° La maison du grand logis avec dépendances, vendues le même jour à Benoist 20.200 fr.

K. — *De Marigny* :

1° Une grange et un four provenant de la cure, vendus le 28 germinal an VII à L. Papineau..... 3.700 fr.

2° Quatre boisselées de terre, deux boisselées de pré, droits sur 45 boisselées de terre et 15 boisselées de vigne, vendus le même jour à L. Albert..... 14.740 fr.

3° Soixante boisselées de terre, dépendant du fief des Dames de Sainte Croix de Poitiers, vendues le 15 novembre 1793 à Clouzeau 20.100 fr.

4° Une boisselée de pré, située près de la Noue, vendue le même jour à Savariau 600 fr.

5° Quatre journaux de terre vendus le 21 floréal an IV au sieur Geoffriaud 6.400 fr.

6° Une boisselée de pré, nommée « Cimetière », y compris le quéreu, vendue le même jour à Savariau..... 600 fr.

7° Un journal de terre vendu le même jour à L. Albert
600 fr.

8° Le prieuré de Marigny et dépendances, vendu le 5 mars 1791 à Pierre Thain 6.000 fr.

9° Une métairie, nommée « Verrine », avec dépendances, et tous les bestiaux qui la garnissent, dépendant du prieuré de la Foye, vendue le 9 février 1793 à Clouzeau, notaire
60.600 fr.

10° Soixante-dix boisselées de terre labourable, quatorze quartiers de pré, droits et casuels sur douze cents boisselées de terre, vendus le 21 mars 1791 au même..... 32.200 fr.

11° La maison vicariale, vendue le 26 prairial an IV à J. Savariau 900 fr.

L. — *De Gript* :

1° La cure, avec une pièce de terre, vendue le 9 messidor an IV à F. Crosnier 1.050 fr.

2° Soixante-trois journaux de terre labourable, deux quartiers de pré, vendus le 9 février 1793 à Crosnier et Clouzeau 12.400 fr.

3° Soixante journaux, deux quartiers de pré dans la rivière de la Belotière, vendus le même jour et aux mêmes 10.650 fr.

4° Un journal de terre, vendu le 8 floréal an VI à Crosnier 1.200 fr.

5° Une rente foncière de 6 livres à la Saint-Michel, due

par A. Salmândière, de Niort, au chapelain des 3 mariées,
le 9 février 1793 90 fr.

M. — *De Granzay :*

1° La maison prieuriale de Saint-Martin de Jules avec dépendances, provenant des Bénédictins de Saint-Jean-d'Angély, vendue le 15 février 1793 au sieur Morisset, de Niort
87.100 fr.

2° Trente-cinq journaux de terre labourable en treize pièces, cinq quartiers de pré en dix pièces, 48000 de vignes, vendus le 29 avril 1791 au sieur Bernard..... 6.600 fr.

3° Quatre quartiers de pré en deux pièces, vendus le 2 pluviôse an II à Hérissé 7.100 fr.

4° La cure avec dépendances, vendue le 27 prairial an IV au sieur René Auchier 3.090 fr.

5° Un petit terrage sur soixante journaux de terre du prieuré de Jules, vendu le 14 mai 1791 à Despié, de Fors
2.025 fr.

6° Vingt-cinq journaux de terre labourable, quatre quartiers de pré en trois pièces, du prieuré de Granzay, vendus le 18 mars 1791 au sieur Jousseau..... 8.000 fr.

Total du produit de la vente des biens ecclésiastiques, non compris les églises, dans le canton..... 691.824 fr. (1).

Et maintenant quel fut le véritable caractère de la Révolution ? Sans avoir peur de se tromper, on peut dire avec Proudhon, qu'elle fut avant tout « théologique ». Cette opinion, qui était aussi celle de J. de Mais- tre et de L. Veuillot, paraît aujourd'hui indiscutable. Les abus de l'ancien régime ne furent que le prétexte qui servit à déchaîner la persécution religieuse, et la royauté ne fut si violemment attaquée que parce qu'elle paraissait s'identifier avec l'idée religieuse. A cette époque, la nation française avait en effet perdu la notion du vrai, du juste, du devoir, en haut, en bas, partout. Il lui fallait connaître le catéchisme qu'elle avait désap- pris, parce que seul, il est le ferment des vertus privées et publiques, un principe de lumière et de fermeté chez

(1) Archives des Deux-Sèvres, série Q.

le chef ; de raison, de subordination chez les inférieurs. Il lui fallait savoir qu'en bonne logique, la destruction de ce bienfaisant ferment devait affecter la santé générale du pays.

X. — PÉRIODE CONTEMPORAINE

La population du canton et notamment des trois paroisses confiées à nos soins (Belleville, Saint-Etienne-la-Cigogne et Saint-Martin-d'Augé), paraît avoir accueilli avec une faveur égale les divers gouvernements qui se sont succédés en France depuis la Révolution.

Cependant, l'Empire semble avoir été de tous les régimes celui qui a eu ses préférences.

Les réformes, accomplies par la Révolution, soulevèrent dans notre pays une vague d'enthousiasme qui se traduisit par la plantation de plusieurs arbres de la liberté.

Le Premier Empire, succédant à la tourmente révolutionnaire, apparut aux habitants du pays comme le soleil après la tempête ; aussi l'acceptèrent-ils avec empressement ; ce qui ne les empêcha pas d'applaudir à son effondrement, ce régime s'étant rendu impopulaire par ses guerres trop fréquentes.

Notons que vers 1808, les troupes françaises, se rendant en Espagne, traversèrent nos localités.

L'avènement de Louis XVIII fut accueilli comme un soulagement. Le 25 juillet 1815 eurent lieu à Belleville des réjouissances, à l'occasion de la fête de saint Louis, patron du roi. Nous donnons ci-dessous copie d'une lettre écrite en cette circonstance par le maire de Belleville à M. le Préfet des Deux-Sèvres :

« Monsieur le Préfet,

» J'ai l'honneur de vous rendre compte que la commune de Belleville s'est bien renfermée dans les vues de votre lettre du 23 du présent mois d'août, relativement

à la célébration de la fête de la « Saint-Louis ». La garde nationale s'est mise sous les armes ; elle a assisté à la messe d'une manière très distinguée, avec pompe, et était honorée d'un superbe drapeau blanc, parsemé de fleurs de lys, en mémoire de Sa Majesté Louis XVIII, cet illustre monarque protégé de la divine providence comme si le très haut le conduisait par la main. Mes administrés, éclairés du juste sentiment que nous avons tous, ont adressé leurs prières aux cieux, en demandant à l'Eternel, pour le salut de notre souverain, une longue vie et un règne tranquille. Ce bon roi, éclairé de la providence, est le soutien de sa patrie, et par sa sagesse et sa piété fait le bonheur de ses sujets. Pour célébrer cette fête plus dignement, mes administrés se sont empressés d'apporter des bouteilles et des vases pleins de vin, dans l'intention de donner plus d'éclat à notre cérémonie, pour en graver plus profondément le souvenir dans la mémoire des enfants. D'après votre autorisation, nous avons fait mettre le drapeau à l'extrémité du clocher, et pendant ce temps le bruit des fusils s'est fait entendre plusieurs fois et des cris répétés de « vive le roi, vivent les Bourbons ».

» Daignez agréer.....

» Faucher, maire » (1).

La Révolution de 1830 fut acclamée avec transport et donna lieu à de nouvelles fêtes. En 1848, plusieurs arbres de la liberté furent plantés dans les communes.

La proclamation du Second Empire fut saluée avec un enthousiasme indescriptible. Le procès-verbal dont la teneur suit rend compte de la cérémonie qui eut lieu en cette circonstance :

« Proclamation de l'Empire.

» En 1852, le 5 décembre, à onze heures du matin, le Conseil municipal, l'instituteur, le garde champêtre,

(1) Archives des Deux-Sèvres.

les anciens soldats de l'Empire, ainsi qu'une grande partie des habitants de la commune, étaient réunis à la mairie à midi précis ; le Corps municipal, les fonctionnaires publics et tous les habitants réunis sont partis en corps pour se rendre sur la place publique. Immédiatement après que la cérémonie religieuse est finie, et aussitôt après la sortie des fidèles de l'église, le maire a donné la lecture de la proclamation de l'Empire. La cérémonie a eu lieu avec un très grand enthousiasme et aux cris unanimes et à plusieurs fois répétés de « vive l'Empereur ». En mairie le 5 décembre 1852 ».

Le 19 juin 1867, à l'occasion de l'attentat de Bérézowski au bois de Boulogne sur Alexandre II, empereur de Russie, le Conseil municipal de Saint-Etienne-la-Cigogne, réuni en séance extraordinaire, vota l'adresse suivante à l'Empereur :

« Sire,

» L'odieux attentat qui vient de menacer vos jours et ceux de vos Augustes Hôtes a douloureusement ému tous les bons citoyens. Vous avez ensemble échappé par miracle au péril ; la providence vous a visiblement conservés ; grâces lui en soient rendues. Ce crime abominable ne pouvant qu'inspirer de justes sentiments d'horreur et d'indignation, que partagent le maire et le Conseil de Saint-Etienne, qu'il lui soit permis de déposer à vos pieds la respectueuse expression de leurs félicitations, de leurs vœux et de leur dévouement.

» Ils ont l'honneur d'être, avec le plus profond respect, Sire, de Votre Majesté, les très humbles serviteurs » (1).

La fête de l'Empereur était célébrée en grande pompe chaque année. L'attachement du pays au gouvernement

(1) Archives des Deux-Sèvres. — Archives municipales de Saint-Etienne-la-Cigogne.

impérial lui valut d'être appelé « la Vendée de l'Empire ».

En 1870, l'avènement de la République fut accueilli tout d'abord avec beaucoup de froideur, mais peu à peu, les idées se modifièrent et le régime républicain fut accepté par le plus grand nombre.

Le 14 juillet est aujourd'hui fêté avec entrain et la majorité des habitants se rend à la mairie à cette occasion pour boire à la prospérité de la troisième République.

Henry DEMELLIER.

(Sera continué.)

DOCUMENTS POITEVINS

I

Fondation de la chapelle de Notre-Dame des Agonisants en l'église des Cordeliers de Niort, par Jacques Louveau, Ec., Sgr de Mairé.

Sauf l'historique des Cordeliers de Niort publié en 1914 par le regretté M. Léo Desavire dans le *Bulletin* de la Société, rien autre, à notre connaissance, n'a paru sur le couvent des religieux de Saint-François en cette ville de Niort. Aussi lorsque nous avons retrouvé l'acte de fondation d'une chapelle dans leur église par Jacques Louveau, Ec., Sgr de Mairé, avons-nous pensé de suite à le communiquer au Bureau de la Société.

Cet acte que nous devons à l'extrême obligeance de notre regretté confrère M. Alfred Richard, président de la Société des Archives historiques du Poitou, a été transcrit par lui sur une copie du XVIII^e siècle qui faisait partie des archives de Madame du Chesne de Vauvert, née de Brémond. On y voit que le fondateur, après avoir stipulé toutes les clauses et conditions imposées aux Cordeliers, manifeste le désir de voir ériger dans sa chapelle une confrérie des Agonisants et d'y voir ériger un autel privilégié. Ce vœu de Jacques Louveau s'est-il exécuté ? Nous l'ignorons, dans tous les cas M. Léo Desavire n'en parle pas dans son travail, mais nous y voyons dans le mémoire, dû à M. Alfred Richard, de ceux qui ont donné pour la réparation de l'église le nom de deux André Louveau, l'un qui donne 40 sols et l'autre 7 livres. Comme plusieurs membres de cette famille portaient à cette époque ce prénom d'André, il ne nous est pas possible de pouvoir identifier sûrement

ces deux personnages et savoir, ce qui cependant est probable, si le père de Jacques est parmi les donateurs.

Cette pièce fait également connaître un certain nombre des religieux de Saint-François du couvent de Niort à cette date, dont le père Gardien qui appartenait peut-être à la famille Baraudin, des environs de Loches, qui portait pour blason : « D'azur à 2 bandes d'or, accompagnées de 3 étoiles de même en pal ».

Voici maintenant la copie intégrale de cette pièce telle que nous la tenons dudit M. A. Richard :

Niort, 12 septembre 1678

« Par devant les notaires et tabellions royaux à Niort, soussignez, fut présent en sa personne Jacques Louveau (1), écuyer, sieur du Mairé et des Isles, l'un des Echevins de cette ville de Niort et y demeurant, lequel a déclaré que pour signaler son zèle au service de Dieu et donner aux religieux de St-François de cette ville des marques de la singulière affection qu'il porte à leur ordre, il a depuis longtemps formé le dessein de faire une fondation en leur Eglise et d'y faire construire une chapelle sous le titre de Nostre Dame des Agonisans, dont ayant obtenu des cy devant la permission du Révérend Père Charles Béraudin, gardien dudit couvent de St-François et des religieux Cordeliers dudit Couvent, il aurait en conséquence commencé la construction de laditte chapelle en la forme cy après désignée dont requérant l'approbation autentique du dit Révérend Père gardien et des dits religieux, Icelui Père gardien présent en sa personne par devant nous notaires et les dits religieux capitulairement assemblés au son de la cloche à la manière accoutumée procédans sous l'autorité de Monsieur Maître Joseph Jouslard, chevalier, seigneur de (2), Conseiller du Roy, président et

(1) Jacques Louveau, d'après les notes de M. G. Laurence, est fils d'André l'aîné, maître chirurgien, marié en 1586 à Jeanne Bertheau et décédé avant 1622.

(2) Fontmort.

lieutenant général du Siège royal de cette ville de Niort, leur Père Spirituel, aussy présent et personnellement établis, ont reconnu avoir donné et en tant que besoin est donnent et concèdent au dit Sr Louveau la permission de faire construire une chapelle dans leur Eglise de cette ville, au costé droit en entrant, vis à vis celle de St-Joseph, joignant à la sacristie de la ditte Eglise, en laquelle il pourra faire poser ses armes à la voûte et au frontispice d'icelle de la bare (sic), dans laquelle chapelle le dit Sr Louveau et ses enfans et descendans masles portant son nom et ses armes auront à perpétuité droit de sépulture, sans que jamais les dits religieux de St-François puissent concéder le dit droit de sépulture à aucunes autres personnes dans la ditte chapelle, et à cette fin pourra le dit sieur Louveau ou ses descendans faire construire un caveau dans le fond de la ditte chapelle, et moyennant et en faveur de la ditte concession le dit Sr Louveau, pour doter la ditte chapelle, a fondé et fonde par ces présentes au profit du dit Couvent des Cordeliers la rente foncière, annuelle et perpétuelle et indivisible de cinquante livres, laquelle il a dès à présent assignée et assigne sur tous et chacun ses biens présens et futurs quelconques, payables aux dits religieux en chacun jour et feste de St-Michel à commencer le premier pavement au dit jour et feste de St-Michel de l'année prochaine mil six cent soixante et dix neuf et continuer en après à perpétuité, à condition néanmoins qu'après le décès du dit Sr Louveau, ses dits enfans et héritiers seront tenus d'assigner spécialement la ditte rente de cinquante livres sur un fond particulier qui sera tiré de sa succession, pour jouir par les dits religieux de la ditte rente de cinquante livres comme du vrai temporel du dit couvent, sans que jamais la ditte rente de cinquante livres puisse estre distraite du dit Couvent, ny jointe à aucun autre couvent du dit ordre, ains demeurera perpétuellement jointe au dit Couvent de cette ville, moyennant laquelle

fondation les dits religieux ont promis et seront tenus de dire et célébrer à perpétuité dans la ditte chapelle deux messes basses de *requiem* par chacune semaine les jours de lundy et samedi et en outre une grande messe de *requiem* en notte une fois par chacun an et chacun jour dixième décembre, le tout pour le repos des âmes du dit Sr Louveau, après son décès et pour celui de sa défunte femme et de leurs enfans et descendans après leur décès et commenceront à faire le dit service pour le repos de l'âme de défunte Damoiselle Marie (1), femme du dit Sr Louveau dès le dit jour dixième décembre prochain, continueront ensuite à perpétuité, et à cette fin seront les dits religieux tenus de fournir de luminaire nécessaire pour la célébration des dittes messes et service annuel cy dessus fondé, et est entendu néanmoins que lors des funérailles et service obituaire du dit Sr Louveau et descendans, les dits religieux ne seront pas obligez de fournir aucun luminaire, ni de faire les services et autres choses nécessaires sinon aux conditions et rememorations ordinaires et aux frais des héritiers de ceux qui seront inhumés en la ditte chapelle, à la réserve seulement que lors de l'enterrement du dit Sr Louveau les dits religieux ne pourront rien demander pour leur assistance à iceluy : sera le dit Sr Louveau tenu de faire entièrement parachever et orner la ditte chapelle tant au dehors qu'au dedans, y faire mettre des balustres et fermetures et des vitres, même de garnir l'autel de tableau et ornemens et de toutes les autres choses nécessaires pour y pouvoir célébrer la Ste Messe, le tout à ses frais et dépens, et à la discretion du dit Sr Louveau, et pour une fois seulement, après quoy les dits religieux s'obligent et seront tenus d'entretenir la ditte chapelle à perpétuité de toutes réparations et autres choses nécessaires sans aucune exception, et en outre s'obligent de re-

(1) Dagris.

quérir à Nostre Saint Père le Pape la concession d'une indulgence perpetuelle pour la ditte chapelle, et même si faire se peut d'y faire ériger une confrérie des Agonisans et d'y faire incérer que les dits sieurs Louveau et ses enfans participeront aux prières et aux suffrages qui se feront à perpétuité en la ditte chapelle, et pour parvenir à l'obtention des dittes indulgences seront les dits religieux tenus d'y faire à leurs frais toutes les diligences nécessaires auprès de Sa Sainteté, en sorte que l'autel de la ditte chapelle soit et demeure privilégié à perpétuité dont ils certifieront le dit Sr Louveau, lequel et ses descendans pouront si bon leur semble faire incérer sur un marbre ou sur quelque autre matière une inscription en la ditte chapelle contenant la présente fondation et les conditions d'icelle, et afin qu'elle soit plus authentique, s'obligent les dits Père Gardien et religieux de faire homologuer ces présentes à la première congrégation des religieux de la Province et partout ailleurs ou besoin sera à leurs frais, et de reporter au dit Sr Louveau l'acte de la ditte homologation : tout ce que dessus les parties ont respectivement voullù, stipulé et accepté et hipnotéqué, scavoir le dit Sr Louveau tous et chacuns ses biens présens et avenir, et les dits Père Gardien et religieux le revenu temporel du dit Couvent, aussy présent et à venir, dont de leur consentement et à leur requeste ils ont esté jugez et condamnés par Nous Noël Piet et René Chauvegrain, notaires et tabellions rovaux jurez de la ditte Cour, fait et passé au dit Niort avant midy le douziesme jour de septembre mil six cent soixante dix huit, leu et ont signé, et en outre a esté convenu qu'en cas que la ligne masculine du dit sieur Louveau vienne à manquer cy après, le droit de sépulture à eux cy dessus concédé sera concédé ès personnes des filles du dit Sr Louveau et de leurs descendans en ligne directe, comme aussy sera loisible au dit Sr Louveau et ses enfans et petits-enfans de l'un et l'autre sexe de faire faire chacun d'eux une

clef pour entrer et se placer toutes fois et quantes bon leur semblera dans la ditte chapelle tant par la porte qui entrera dans l'Eglise que par celle qui entrera du cloistre en la ditte chapelle, pour les hommes seulement à l'égard de celle du dit cloistre, afin d'y assister au service divin sans y pouvoir estre troublés ny empeschés par qui que ce soit, et par ce que cy devant le dit Sr Louveau aurait par son testament fait un legs de certaine somme au profit du dit Couvent est convenu que le dit legs demeure compris et confondu dans celui cy dessus de cinquante livres, ensorte que l'un et l'autre ne vaudront que pour la dite somme de cinquante livres, ainsy signé en la minute des présentes, J. Louveau, Jouslard, F. C. Debaraudin Gardien, de Berard, Vacherie, F. P. Sicault sacriste, F. F. de la Pannerie, F. M. Lutier, Piet, notaire royal.

» Et plus bas et signé Piet avec paraphe et Sauvegrain (*sic*) aussy avec paraphe qui a la minute. Ensuite est écrit. Lecture du contrat de fondation cy dessus ayant esté faite au définitoire de la Province assemblé au Couvent de Tours pour la célébration de la congrégation, la Province approuve et ratifie le dit contrat de fondation, fait à Tours en nostre dit Couvent le vingt septième jour de septembre mil six cent soixante dix huit et ont signé : F. J. Chaillou ministre provincial, F. Nicolas Jouanneau père de province, F. Vallu P. de province, F. Jean Pelisson 1^{er} définitour, F. R. Pelouard second définitour, F. Bon. Boistel quatriesme définitour, F. Rouillet cinquiesme définitour, F. M. Fauchoux custode de province, F. Gentil troisieme définitour et scribe du définitoire. »

Pour copie conforme :

Chef-Boutonne, le 16 novembre 1917.

Paul BEAUCHET-FILLEAU.

II

**Démission de Victor Landeau,
exécuteur des sentences criminelles de Niort**

Cette pièce a été communiquée à la Société historique par M. Alphonse Farault et fait partie des minutes notariales Sabourin, conservées aux Archives départementales des Deux-Sèvres.

Niort, 26 juin 1731

Pardeuant les notaires royaux à Niort soubsignez a comparu en sa personne Victor Landeau, pour^{eu} de l'office d'Exécuteur des sentences criminelles du Siège royal de cette ville de Niort (1), y demeurant, lequel a déclaré qu'il se demestoit comme en effet Il se demet présentement par ces présentes dud. office d'Exécuteur desd. sent^{es} criminelles dud. Siège dont Il est pourueu Entre les mains du Roy nostre Sire ou de Monseigneur son chancelier, ayant à ce pouuoir pour en pouruoir telles personnes qu'il plaira à Sa Majesté, declarant qu'il ne veux ny n'entend plus exercer et faire les fonctions dud. office, protestant ou Il seroit passé outre au préjudice de la présente démission de toutes nullité dont dela^q^{lle} démission Led. Landeau a requis acte à nous d. no^{res} que nous luy auons octroyé pour luy valloir et seruir ainsy que de raison. Faict aud. Niort, le vingt sixième jour de juin mil sept cent trente un.

VICTOR LANDEAU.

GRUGNET, no^{re} royal.

SABOURIN, no^{re} royal.

Contlé à Niort, le 27 juin 1731.

Reçu quarante huit sols.

DUCROCQ.

(1) Lettre de provisions du 25 novembre 1723. — Cf. Léo Desavire, *Le Siège royal de Niort*, p. 53-55.

TABLE DES MATIÈRES

1914-1915

PREMIER TRIMESTRE DE 1914

	Pages
I. Actes de la Société.....	1
II. J.-G. GIRARD. — Fouilles de Bouillé (Vendée), (11-28 février 1914).....	15
III. Documents poitevins :	
1. Restauration de la chapelle des Cordeliers de Niort (1606-1609), publié par Léo DESAIVRE.....	23
2. Bail à ferme des eaux et pêcheries de la Sèvre, dépendant de la seigneurie de Coulon, consenti par Joseph Berthelin de Montbrun à Pierre Aubry, Jacques Aimon, Etienne Rivet et Pierre Paris, pêcheurs à Magné (3 mars 1731), publié par Alphonse FARAUULT.....	43
IV. Notes et nouvelles. Clôture du concours de monographies.....	44

DEUXIÈME TRIMESTRE DE 1914

I. Actes de la Société.....	45
II. Léo-DESAIVRE. — Les Caches souterraines des Chouans dans les Deux-Sèvres (1832).....	54
III. Paul GALTEAUX. — Silhouettes niortaises. Eugène Delavault, musicien (1834-1892).....	63
IV. Alphonse FARAUULT. — Le Monument du voyageur René Caillié à Boké (1866).....	75
V. Documents poitevins :	
1. Démolition de la dernière travée romane de l'Eglise de Saint-Maxire (Assemblée paroissiale du 11 juillet 1717), publié par Léo DESAIVRE.....	77
2. Marché passé par Anne Daynard, sous-prieur, mandataire de François Lapis de la Farre, abbé commendataire de l'abbaye royale de Saint-Liguaire, avec André Aimé et Philippe Couffeau, maçons, et Antoine Meresle, charpentier, pour diverses réparations à exécuter dans l'abbaye (3 août 1728), publié par Alphonse FARAUULT.....	85

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES DE 1914
PREMIER, DEUXIÈME, TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES
DE 1915

I. Actes de la Société.....	89
II. Emile BREUILLAC. — Inventaire des objets légués au Musée de Niort par M. et Mme Piet-Lataudrie.....	127
III. Léo DESAIVRE. — La veuve du maréchal de La Meilleraie et Saint-Ruth, son dernier époux.....	156
IV. Documents poitevins : Rapport sur les moyens de défense immédiate ou externe de la Ville de Niort (18 mai 1793), publié par Léo DESAIVRE.....	159

1916

PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES

I. Actes de la Société	169
II. Docteur P. CORNEILLE. — Notes biographiques sur le docteur Prouhet.....	187
III. Léo DESAIVRE. — L'initiale du général Bonaparte (<i>B</i> arabe) sur la monnaie du Caire pendant l'expédition d'Egypte	197
IV. Léo DESAIVRE. — Note sur le bureau intermédiaire de l'élection de Niort (1787-1790).....	199
V. Alphonse FARULT. — Bio-bibliographie. Camille de Saint-Marc (1843-1916).....	204
VI. Emile BREUILLAC. — Le docteur Léo Desaivre (1837- 1916).....	211
VII. Alphonse FARULT. — Les archives du bureau inter- médiaire de l'élection de Niort (1787-1790).....	214
VIII. Documents poitevins : 1. Rapport à faire par MM. les Syndics au bureau de l'Assemblée intermédiaire (Bureau intermédiaire de l'élection de Niort) indiquée pour le 7 janvier 1788. (Extrait concernant la dîme royale de Vauban et la subvention territoriale de Calonne), publié par Léo DESAIVRE.....	215
2. Rapport particulier de l'objet de la contestation de la paroisse et des décimateurs de Souché contre le nommé Fillon, adjudicataire, que l'on accuse d'avoir occasionné l'écroulement de la voûte du chœur et du sanctuaire (31 mai 1788), publié par Léo DESAIVRE.....	219

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES

I. Actes de la Société.....	229
II. Henry DEMELLIER. — Le château de la Grenoblerie à Villeneuve-la-Comtesse et ses seigneurs.. ..	234
III. Alphonse FARULT. — Bibliographie poitevine. Paul Van der Cruyssen (1825-1906).....	242
IV. Henry DEMELLIER. — Dœuil, son église et son prieuré..	260
V. Documents poitevins :	
1. Les cens et rentes dus à la seigneurie de la Tiffardière (xvi ^e siècle), publié par l'abbé S. LONGER...	268
2. La réparation de la calomnie au xvi ^e siècle (Jugement du Tribunal de Melle, du 14 février 1789), publié par Emilien TRAVER.....	283

1917

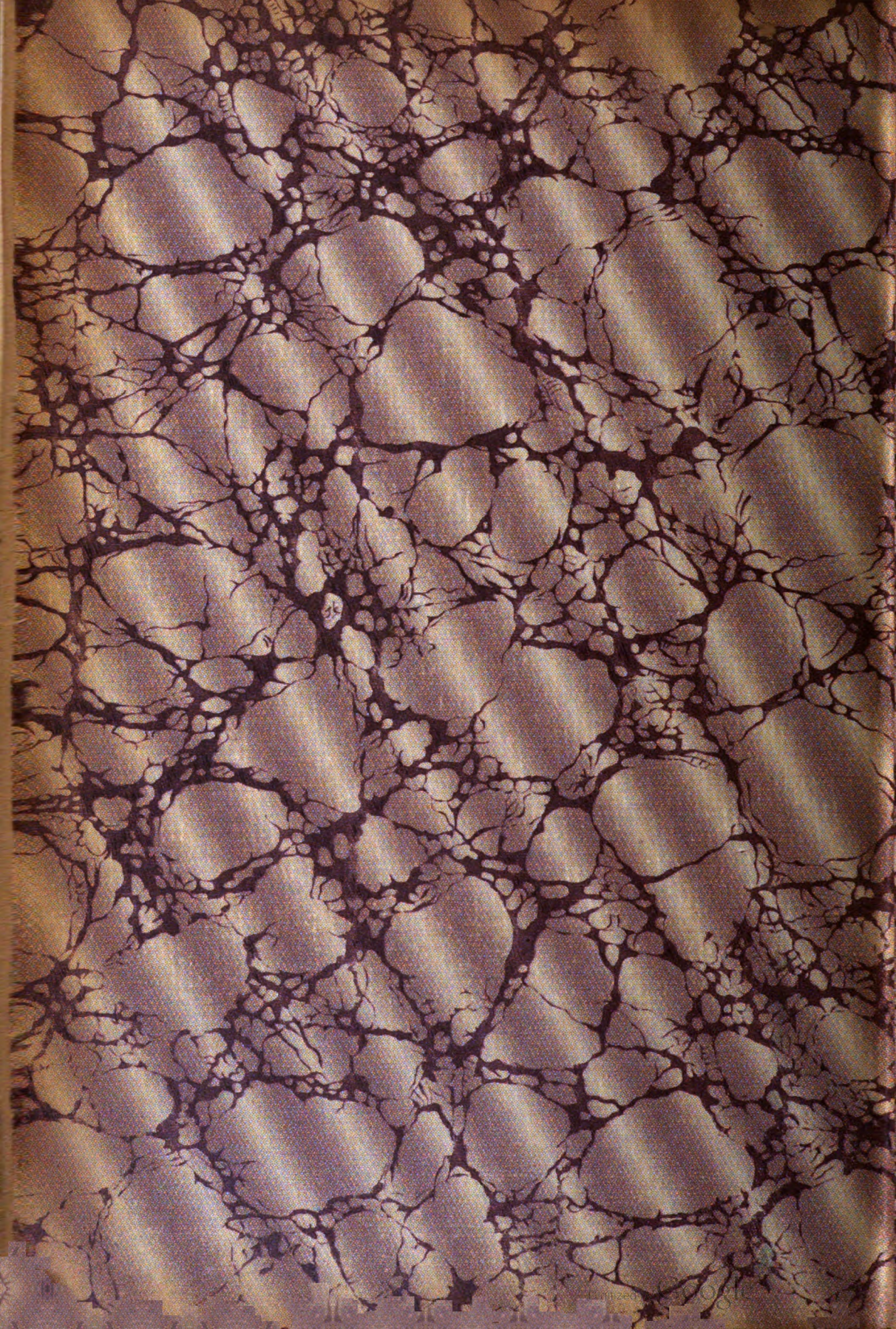
PREMIER ET DEUXIÈME TRIMESTRES

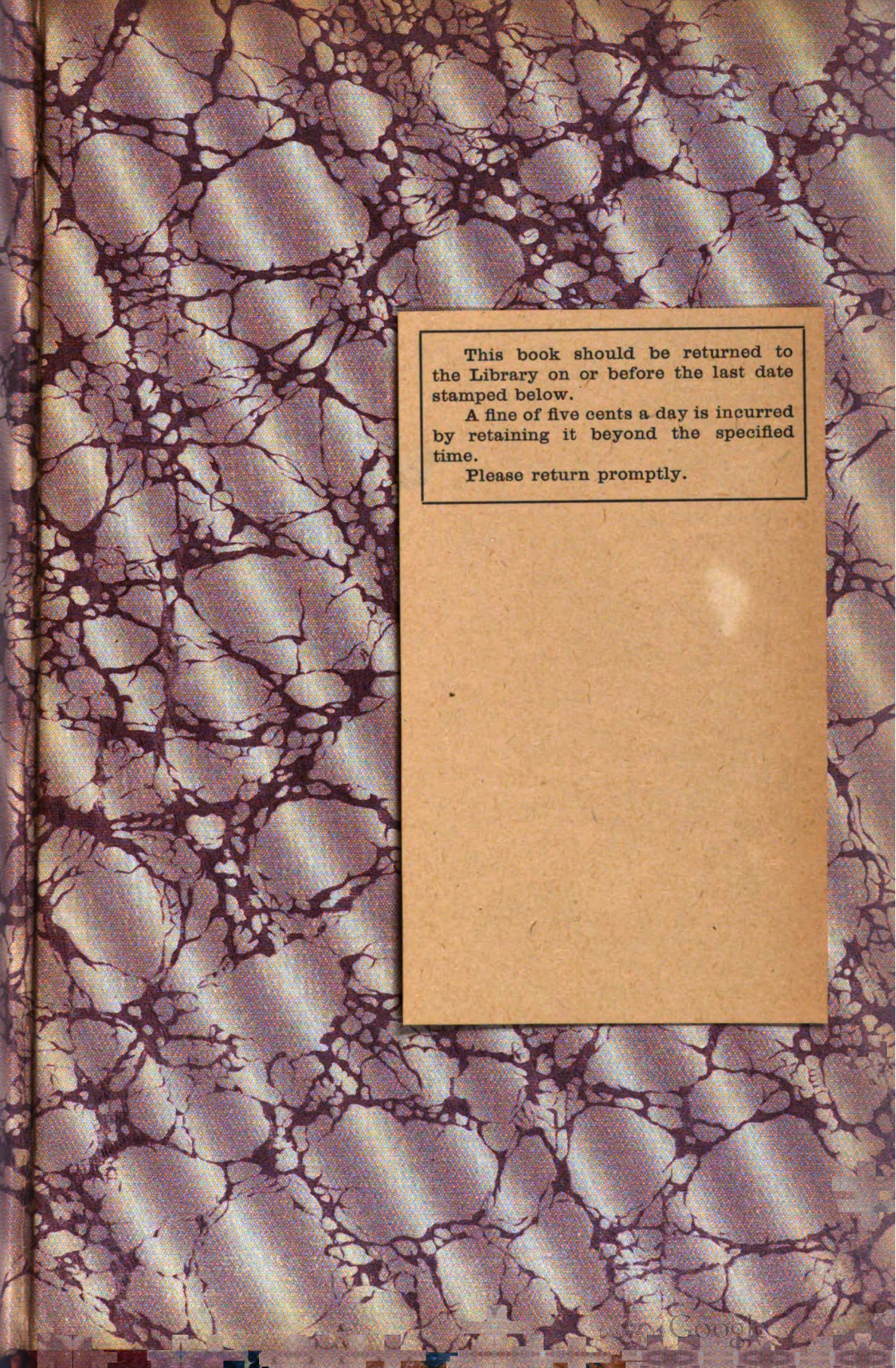
I. Actes de la Société.....	285
II. Henri GELIN. — Les anciens moulins à papier de la Sèvre-Niortaise.....	304
III. Emile BREUILLAC. — Discours prononcé à Niort, sur la tombe de M. le commandant Bizard, le 1 ^{er} février 1917.	308
IV. Alphonse FARULT. — Bibliographie poitevine. Le docteur Alphonse Fournier (1858-1911).....	311
V. Documents poitevins :	
1. Transport à Coulonges du buste en marbre blanc de Carrare de S. M. l'Empereur Napoléon-le-Grand (20 mai 1811), publié par Emile BREUILLAC.....	316
2. Naissance du Roi de Rome. Inauguration à Coulonges du buste en marbre de S. M. Impériale et Royale (9 juin 1811), publié par Emile BREUILLAC.	318
3. Lettre écrite par le citoyen Girard au citoyen Le-bouc, avoué, datée de Niort, le 3 de la première décade du deuxième mois de la seconde année de la République française une et indivisible (24 octobre 1793), publié par Emile BREUILLAC.....	329
4. Convention passée entre Michel Aubry, marchand de poissons à Magné, et Michel Poisson, marchand à Saint-Maixent, pour le transport hebdomadaire de 40 livres de poissons, à prendre à Magné pour les conduire à l'abbaye de Saint-Maixent (7 juin 1728), publié par Alphonse FARULT.....	331

TROISIÈME ET QUATRIÈME TRIMESTRES

I. Actes de la Société.....	333
II. Henry DEMELLIER. — Notes historiques sur le canton de Beauvoir-sur-Niort. Première partie. Aperçus gé- néraux.....	340
III. Documents poitevins :	
1. Fondation de la chapelle de Notre-Dame des Ago- nisants en l'église des Cordeliers de Niort, par Jacques Louveau (12 septembre 1678), publié par Paul BEAUCHET-FILLEAU.....	398
2. Démission de Victor Landeau, exécuteur des sen- tences criminelles de Niort (26 juin 1731), publié par Alphonse FARAULT.....	404
IV. Table des matières contenues dans le <i>Bulletin</i> de la Société (années 1914-1917).....	405





The image shows a book cover with a marbled pattern of dark brown veins on a light tan background. A rectangular tan label is pasted on the right side, containing a return policy. The label has a thin black border.

This book should be returned to
the Library on or before the last date
stamped below.

A fine of five cents a day is incurred
by retaining it beyond the specified
time.

Please return promptly.

